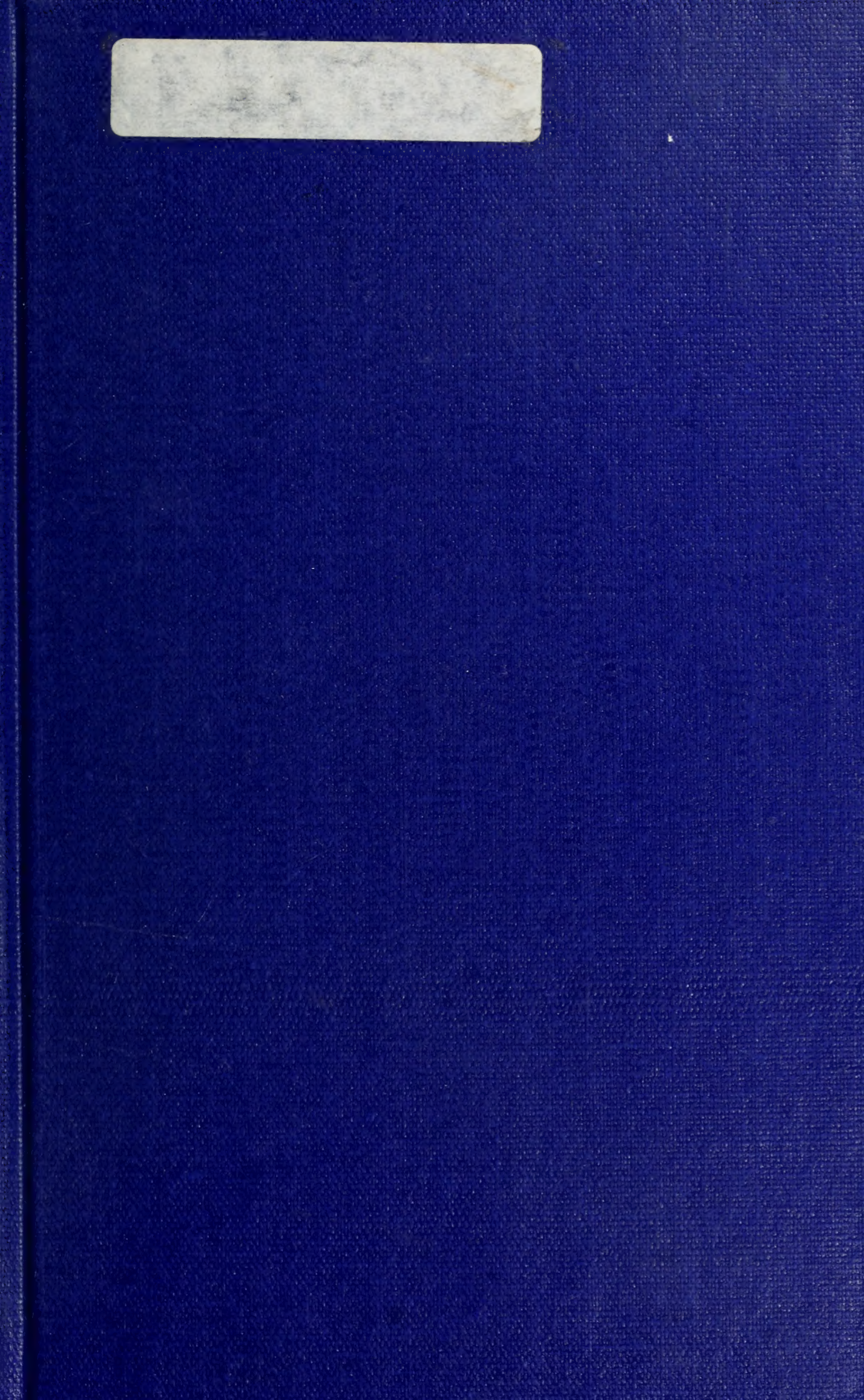
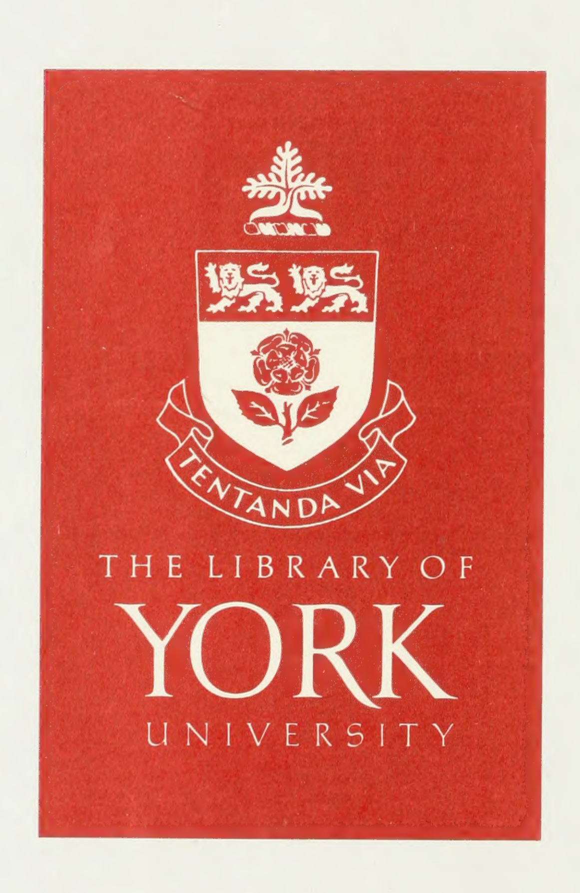
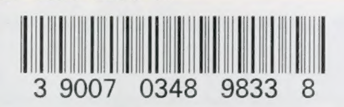



TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY


3 9007 0348 9833 8

LE RÔLE POLITIQUE

DU

CARDINAL DE BOURBON

(CHARLES X)



Portrait du roi Charles X (1589).

LE RÔLE POLITIQUE

DU

CARDINAL DE BOURBON

(CHARLES X)

1523-1590

PAR

Eugène SAULNIER

ÉLÈVE DIPLÔMÉ DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

Avec un Portrait et un Fac-similé



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS

—

1912

Cet ouvrage forme le 193e fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes.

Sur l'avis de M. Abel LEFRANC, directeur d'études, et de MM. MOREL-FATIO et LASALLE-SERBAT (élève diplômé), commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. Eugène SAULNIER le titre d'Élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de l'École pratique des Hautes-Études.

Paris, le 7 Novembre 1910.

Le Directeur de la Conférence,

Signé : A. LEFRANC.

Les Commissaires responsables,

Signé : A. MOREL-FATIO.

L. LASALLE-SERBAT.

Le Président de la Section,

Signé : G. MONOD.

A MES PARENTS

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE ET D'AFFECTION

AVANT-PROPOS

Il est dans notre histoire trois ou quatre périodes au cours desquelles apparaissent d'une façon particulièrement nette les caractères des hommes qui les ont illustrées, parce que ceux-ci ont trouvé dans les événements un vaste champ ouvert à leur activité. La fin du xvie siècle est une de ces périodes. Les guerres de religion, en permettant aux personnalités de se manifester librement, nous ont fourni plus de moyens de les étudier.

Les résultats acquis sont encore minimes et, si quelques figures brillent en pleine lumière, beaucoup restent dans l'ombre. J'ai essayé d'en dégager une qui, sans avoir l'éclat de certaines de ses contemporaines, mérite cependant d'attirer l'attention.

Charles de Bourbon, plus connu sous les noms de cardinal de Bourbon et de Charles X, est encore à peu près ignoré. Ses malheurs l'ont discrédité. A peine a-t-on su le distinguer des autres cardinaux, ses parents, qui ont vécu à la même époque, son oncle l'archevêque de Sens, son neveu l'archevêque de Rouen [1]. D'ailleurs les historiens de son temps ont crié si fort son incapacité qu'ils l'ont fait négliger par leurs successeurs.

1. C'est à cette confusion qu'est due la présence du buste de Charles X parmi ceux des grands bibliophiles dans le vestibule de la salle de travail de la Bibliothèque Nationale. Son neveu, qui s'appela comme lui Charles de Bourbon et fut comme lui archevêque de Rouen, eût seul mérité cet honneur. L'Administration a jugé bon, il y a quelques mois à peine, de faire remplacer l'ancienne étiquette qui portait : Charles de Bourbon, 1523-1590, par cette nouvelle : Charles de Bourbon, 1562-1594, sans d'ailleurs changer le buste.

Seul Louis Paris, dans le *Cabinet historique*, a tenté de le réhabiliter ; mais, en voulant réagir contre le discrédit jeté sur le roi de la Ligue, il s'est laissé aller à des louanges exagérées[1].

Certes, dans le XVIe siècle où tant de grandes énergies purent se révéler, Charles de Bourbon ne compte pas parmi les personnages les plus actifs : il fut du moins l'un des plus considérables. Depuis les derniers mois du règne de Henri II jusqu'à la fin de 1588, il se trouva constamment mêlé aux affaires du gouvernement ; et, si l'homme par lui-même est plus curieux qu'intéressant, on ne peut oublier que pendant près d'une année on rendit la justice en son nom dans une grande partie de la France et qu'il faillit porter avec la couronne royale le manteau aux fleurs de lis. D'ailleurs son histoire est si intimement liée à l'histoire générale de notre pays que j'espère n'avoir point fait œuvre inutile en essayant de retracer le cours de sa vie[2].

*
* *

Les sources inédites de l'histoire du XVIe siècle sont extrêmement nombreuses et je ne veux pas entreprendre de les énumérer toutes. Je signalerai seulement deux sortes de documents un peu trop négligés peut-être et qui forment la base de mon étude. Je veux parler des dépêches des ambassadeurs étrangers et des correspondances privées.

Cinq puissances nous ont laissé le récit détaillé de nos guerres de religion dû à la plume de leurs ambassadeurs : Rome, Venise, Florence, l'Espagne et l'Angleterre. Les dépêches des nonces intéressent par les sujets dont elles traitent, les véni-

1. *Le Cabinet historique*, t. III, 1857, 1re partie, documents, p. 193-207, 245-262. Documents pour servir à l'histoire de Charles X.

2. Je me suis borné au récit de la vie de Charles de Bourbon, me réservant d'étudier dans un temps prochain la diplomatique de son règne. Elle mérite en effet un travail particulier ; mais tous les actes qui portent ses nom et sceau ont été détruits ou dispersés, les registres du parlement de la Ligue déchirés. La tâche sera difficile et longue.

tiennes par leur documentation, les toscanes par la perspicacité de leurs rédacteurs, les espagnoles et les anglaises par les renseignements nombreux qu'elles donnent sur la politique générale et les relations diplomatiques. Il y a là tout un ensemble de faits, de constatations, d'impressions qui offrent à l'historien une mine inépuisable.

Non moins précieuses sont les correspondances privées, rarement publiées, dont l'avantage est de montrer souvent les individus sous leur véritable jour. La Bibliothèque Nationale en possède d'innombrables, et c'est dans ses collections que j'ai trouvé les plus intéressantes missives de Charles de Bourbon.

J'énumérerai rapidement les grands dépôts où se sont exercées mes recherches.

La Bibliothèque Nationale vient en premier lieu avec sa belle collection de lettres de la fin du XVI[e] siècle (f. fr., mss. 3180 à 3450, 3600 à 3972) ; ses recueils factices de documents, dont les plus importants ont été réunis sous le titre de « Mémoires de la Ligue » (f. fr., mss. 3973 à 3995) ; ses « papiers Bellièvre » (f. fr., mss. 15905 à 15911) ; ses relations inédites, ses collections particulières Dupuy, Clairambault, Brienne, Cinq cents Colbert, et enfin la précieuse série des dépêches vénitiennes, qui dans les volumes 1717 à 1739 du fonds italien s'étendent presque sans interruption de 1554 à 1591.

Aux Archives Nationales, j'ai puisé dans deux fonds principaux : le fonds dit de Simancas, qui renferme les dépêches espagnoles (K 1493 à 1572), et le fonds du parlement de Paris. Le registre X[1a] 9324[B] contient, grâce à P. Pithou, le peu qui subsiste du parlement de la Ligue.

En Italie, l'Archivio Mediceo de Florence m'a livré les quelques renseignements que Desjardins avait négligés dans sa publication des dépêches toscanes ; — les Archives du Vatican m'ont donné les longues dépêches des nonces, les nombreuses lettres qui presque journellement arrivaient de France (Lettere della segreteria di stato ; nunziatura di Francia, nunziatura di Avignone, principi e titolati), enfin les brefs politiques

de Grégoire XIII et de Sixte-Quint qui intéressent notre histoire.

A Rouen, les registres capitulaires de la cathédrale, riches en renseignements, m'ont servi à préciser certains faits de la vie du cardinal-archevêque. Enfin je dois à la bienveillance de MM. les archivistes de Rennes, Nantes, Arles, Grenoble, Toulouse, les rares documents qu'a laissés dans leurs dépôts la royauté de Charles X.

Je dirai un mot des sources imprimées. Les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, les collections de *Mémoires* de Petitot, de Michaud et Poujoulat, les publications des *Documents inédits* et de la *Société de l'histoire de France* les contiennent en grande partie. J'ajouterai à cette énumération les *Annales ecclesiastici* de Baronius, Spondanus et Theiner, les *Registres des délibérations du bureau de la ville*, les *Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis 1560* et quelques recueils factices dus à la persévérance des érudits, comme les *Mémoires de Condé, de Nevers, de Duplessis-Mornay, de la Ligue.* Mais je dois une mention spéciale aux recueils d'Alberi et de Tommaseo, aux *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* de Desjardins, aux *Calendar of state papers, Foreign serie of the reign of Élisabeth* et aux deux grandes publications qui ont renouvelé l'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle, les *Lettres missives de Henri IV* et les *Lettres de Catherine de Médicis.*

Parmi les historiens, les contemporains de Charles de Bourbon doivent passer en première ligne. Quelques-uns comme Bèze, d'Aubigné, Palma Cayet, de Thou, Davila, ont la valeur de sources. Les autres au contraire, comme La Popelinière, Piguerre, Dupleix, Matthieu, ont moins d'originalité. L'un deux, Du Breul, a laissé une *Vie de monseigneur l'illustrissime prince et révérendissime cardinal Charles de Bourbon* (Paris. 1614, in-4°, 16 p.) : ce n'est malheureusement qu'un panégyrique relatant surtout les derniers instants du prélat. Quant aux modernes, ils sont légion ; il faudrait plusieurs pages pour les énumérer tous. Au cours de ces dernières années les études

d'ensemble ont fait place aux monographies. On ne peut pour l'heure que s'en féliciter, car des faits certains peuvent seuls conduire à des conclusions certaines.

∴

Qu'il me soit permis de remercier en quelques mots les maîtres et amis dont les conseils ont encouragé mes premiers pas : M. H. Stein, qui m'a guidé vers le XVIe siècle, que les conférences de M. Abel Lefranc, où j'ai tant puisé, m'ont appris à aimer ; — MM. Morel-Fatio, P. Viollet et L. Lasalle-Serbat, qui ont assumé successivement la lourde tâche de correcteurs ; — M. G. Baguenault de Puchesse, dont son érudition fait le conseiller indispensable des débutants ; — M. L. Romier, qui fut le compagnon des heures difficiles. Qu'ils reçoivent ici l'hommage de mes sentiments reconnaissants et respectueux.

E. S.

PREMIÈRE PARTIE

LE CARDINAL DE BOURBON

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE DE CHARLES DE BOURBON

L'an 1523, dans la matinée du 22 décembre, vers les onze heures, naquit au château de La Ferté sous-Jouarre Charles de Bourbon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon. Le soir même l'enfant fut baptisé dans la chapelle du château [1].

La famille des Bourbons-Vendôme, à laquelle il appartenait, avait pour ancêtre le sixième fils de saint Louis, Robert de Clermont, dont la descendance se poursuivit jusqu'au XVIe siècle en deux branches, celle des ducs de Bourbon qui s'éteignit avec Charles III, le fameux connétable tué au siège de Rome, et celle des Bourbons-Vendôme.

« De ceste race de Bourbon, dira plus tard Brantôme, il n'y en a point de poltrons. Ils sont tous braves et vaillants. » Pendant un siècle les comtes de Vendôme ont mérité pleinement ces éloges. On les retrouve sur tous les champs de bataille, Azincourt, Montlhéry, toujours fidèles à la cause royale. A Fornoue, Charles VIII voit combattre à ses côtés François de Bourbon, que la maladie emporte quelques mois plus tard à

1. Du Breul, *Vie de Charles de Bourbon*, p. 2. — Les parrains de l'enfant furent Antoine de Bourbon, son frère aîné, et Mr de Hames ; ses marraines, Mesdames de Pleumesson et de Torsi.

l'âge de vingt-cinq ans. François, qu'André de La Vigne surnomme l'escarboucle des princes de son temps[1], laissa une veuve, Marie de Luxembourg, et cinq enfants dont l'aîné fut Charles de Bourbon, père du futur roi des ligueurs.

Malgré cette mort prématurée, la fortune sourit aux orphelins. Des deux filles, Antoinette et Louise, la première épousa Claude de Lorraine, duc de Guise; la cadette reçut l'abbaye d'Origny. Des trois fils, Charles, François et Louis, le plus jeune se trouva pourvu à dix-sept ans de l'évêché de Laon. Les deux autres furent assez habiles pour conserver à leur maison, malgré des difficultés imprévues, la faveur dont elle jouissait.

En effet, en octobre 1523, le connétable de Bourbon, seul survivant des branches aînées, passait au service de Charles-Quint. La honte de cette trahison rejaillit sur toute la famille. Charles, comte de Vendôme, avait déjà su conquérir l'amitié du roi par sa fidélité et ses loyaux services. Fait chevalier au combat d'Agnadel, de comte qu'il était, il s'était vu en février 1515 créé duc et pair de France. En 1517 le roi l'avait nommé son lieutenant général à Paris[2], et l'année suivante il lui accordait le gouvernement de la Picardie. La trahison du chef de sa maison n'allait-elle pas être pour lui le commencement de la disgrâce?

Le duc de Vendôme comprit admirablement que son salut et celui des siens étaient dans leur modestie. Il s'effaça pour éviter la colère du roi. Cependant il aurait pu s'enorgueillir d'une situation nouvelle que créa la disparition du connétable de Bourbon. Celui-ci, blessé sous les murs de Rome, mourut sans héritier et, par l'extinction des branches aînées, le duc de Vendôme devint le plus proche parent de la famille royale. Il fut premier prince du sang; mais l'ambition céda chez lui à l'habileté.

Lors de la captivité de François Ier, il se soumit volontiers aux ordres de la régente, refusant de prendre un pouvoir auquel

1. Anselme (P.), *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 326.
2. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. I, p. 237.

il aurait pu prétendre. Activement il travailla à la mise en liberté du prisonnier, et, quand le roi fut revenu en France, il lui continua ses fidèles services. François Ier sut comprendre ses intentions. Malgré la trahison du connétable, il conserva son amitié à la maison de Bourbon. Il donna à l'aîné des frères du duc de Vendôme, François, comte de Saint Paul, l'important gouvernement du Dauphiné ; au plus jeune, Louis, l'archevêché de Sens. Quant au duc, il eut toujours sa large place au conseil et son intimité avec François Ier fut telle que celui-ci lui permit de l'appeler « Monsieur » au lieu de « Sire [1] ».

L'avenir souriait donc aux Bourbons-Vendôme, mais il les berçait d'espérances trompeuses. Ceux que leur origine et leur titre auraient dû placer à la tête de la noblesse de France virent leur influence contrebalancée par celle que prirent de plus en plus les favoris. Leur fortune personnelle n'était d'ailleurs pas comparable aux immenses richesses de quelques-uns de leurs rivaux, et la supériorité, que leur nombre leur assurait, fut de courte durée, car la mort vint enlever en pleine jeunesse ceux qui auraient pu soutenir le mieux le prestige de la maison.

*
* *

Le duc de Vendôme avait épousé en 1513 une jeune veuve, Françoise d'Alençon, duchesse de Longueville, fille de René duc d'Alençon et de Marguerite de Lorraine. Il en eut treize enfants, sept garçons et six filles. Charles fut le huitième. Ses aînés, Antoine [2] et François [3], avaient embrassé déjà la carrière des armes : aussi fut-il destiné à l'état ecclésiastique et laissé à la direction de son oncle le cardinal de Bourbon.

1. Brantôme, *Œuvres*, éd. Lalanne, t. III, p. 201.

2. Antoine de Bourbon, né le 22 avril 1518, épousa Jeanne d'Albret le 20 octobre 1548 et devint roi de Navarre en 1555, après la mort de son beau-père.

3. François de Bourbon, comte d'Enghien, né le 23 septembre 1519, fut le brillant vainqueur de Cérisoles. Il mourut des suites d'un accident le 23 février 1546.

Charles avait comme grand'mère maternelle Marguerite de Lorraine, femme d'une dévotion ardente, qui fonda le monastère de Sainte-Claire d'Argentan, où elle vécut ses dernières années. Sa fille, Françoise d'Alençon, se montra digne d'elle, et, si sa piété ne lui fit pas quitter la vie séculière, elle sut lui attirer du moins le respect de ses contemporains[1]. Charles grandit donc au milieu des prières, et il conserva fidèlement pendant toute sa vie les croyances de son enfance. D'ailleurs son oncle le cardinal, ecclésiastique à la foi robuste, se chargea de son éducation, qu'il lui fit donner essentiellement chrétienne.

Cet oncle, Louis de Bourbon, s'était vu placé dès sa jeunesse au premier rang de l'épiscopat français. Successivement évêque de Laon, du Mans, de Luçon, de Tréguier, il avait reçu à vingt-quatre ans le chapeau de cardinal et pris en 1536 possession du siège archiépiscopal de Sens. A ces bénéfices la faveur royale avait ajouté quelques-unes de ces riches abbayes si recherchées à cette époque comme celles de Saint-Denis, de Saint-Corneille de Compiègne, de Saint-Serge d'Angers, car l'intelligence ouverte du prélat et sa fine habileté lui avaient gagné l'amitié de François Ier. Malgré cette situation particulière dont un ambitieux eut profité, le cardinal consacra aux devoirs de sa charge tout le temps que lui laissa sa participation au gouvernement, aimant mieux « vaquer au service divin comme un simple chanoine » que se mêler aux intrigues de la cour[2]. Son influence prépondérante parmi le clergé français et surtout les revenus considérables, qu'il tirait de son archevêché et de ses nombreuses abbayes, en firent le soutien indispensable de sa famille. En effet le duc de Vendôme avait peine à maintenir son rang à la cour luxueuse du premier des

1. Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 391.

2. *Mémoires de Claude Haton* (coll. des doc. inéd.), t. I, p. 45. — Louis de Bourbon protégea aussi les arts et les lettres. Il termina la décoration du palais archiépiscopal de Sens, qu'Étienne Poncher, un de ses prédécesseurs, avait commencée. Il fit construire de superbes villas à Brienon-sur-Armançon et à Villeneuve-l'Archevêque. La bibliothèque de l'Arsenal renferme sous le n° 861 un manuscrit à lui dédié et intitulé : *Errorum qui selecti sunt ex commentariis Caroli Molinei confutatio.*

Valois. Le cardinal prit en partie à sa charge l'éducation de ses neveux[1], mais ce fut au jeune Charles qu'allèrent toutes ses préférences. Il fut pour lui un second père, surtout lorsque le duc de Vendôme eut succombé à une fièvre maligne le 25 mars 1537.

L'enfant passa d'abord quelques années au château de Fère en Tardenois auprès de sa grand'mère paternelle Marie de Luxembourg, puis il vint suivre les cours du collège de Navarre que son oncle le cardinal avait fréquenté autrefois[2]. C'était à cette époque le collège des princes ; il devait recevoir un peu plus tard le futur Henri IV. En même temps que Charles de Bourbon, on y vit entrer son cousin Charles de Lorraine[3], qui, cardinal, allait présider si longtemps aux destinées de la France. Les deux enfants, étant à peu près du même âge, reçurent un précepteur commun, Jean Hennuyer[4], qui avait été celui du dauphin Henri. Un président des enquêtes, Regnard, fut spécialement chargé de leur apprendre le grec. Leurs humanités terminées, ils passèrent encore deux années à l'hôtel de Reims, s'initiant aux questions de jurisprudence et de théologie[5]. Ces études furent loin d'être parfaites et Charles de Bourbon, devenu homme, se plaignit de leur insuffisance[6] ; il est vrai qu'il n'avait pas les rares qualités de Charles de Lorraine, qui sut en tirer un meilleur profit. De cette éducation en commun naquit entre les deux jeunes gens une amitié

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 45.

2. Du Breul, *La vie de Charles de Bourbon*.

3. Charles de Lorraine était le deuxième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Il était donc cousin germain de Charles de Bourbon et plus jeune que lui de quelques mois, puisqu'il naquit le 17 février 1525.

4. Jean Hennuyer, né en 1497, étudia au collège de Navarre et y fut reçu en 1540 comme professeur de théologie. Directeur de Diane de Poitiers et de Catherine de Médicis, il fut ensuite premier aumônier de François II, de Charles IX et de Henri III jusqu'en 1575. Il mourut évêque de Lisieux le 12 mars 1578.

5. Du Breul, *La vie de Charles de Bourbon*.

6. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3321, f° 28, autogr. ; lettre de Charles de Bourbon au duc de Nevers, de Grenoble, 23 juillet 1579.

solide, qui tourna tout à l'avantage du dernier. Dès cette époque, Charles de Lorraine prit sur son faible cousin une influence qu'il utilisa par la suite.

En un temps où les dignités ecclésiastiques s'acquéraient plus par la faveur que par le mérite, tous deux n'attendirent pas longtemps un siège épiscopal. Pendant que Charles de Lorraine succédait à son oncle dans l'archevêché de Reims, Charles de Bourbon prenait possession de l'évêché de Nevers (1540)[1]. Il le conserva sept ans, et néanmoins dès 1544 il obtint aussi celui de Saintes[2]. Quoique ses revenus fussent déjà considérables, le jeune prélat reçut encore le 28 août 1546 l'évêché de Carcassonne[3]. Dès cette époque il possédait également quelques abbayes, celles de Saint-Nicolas-au-Bois, de Saint-Vincent de Laon que lui avait cédée le cardinal de Bourbon. Un peu plus tard il entrait en possession de la riche abbaye de la Trinité de Vendôme[4]. C'était le commencement d'un cumul extraordinaire qui, dans la suite, étonna tant que les papes crurent nécessaire de le justifier.

*
* *

Pendant que de bons et gros bénéfices assuraient au jeune prélat une vie large et facile, une dignité nouvelle fort recher-

1. Crosnier (abbé), *Monographie de la cathédrale de Nevers*, Nevers, 1854, in-8°. — *Catalogue des actes de François Ier*, t. VI, p. 611, n° 22077.

2. C'est au cours de son épiscopat qu'en 1548 surgit la révolte de Guyenne suscitée par l'impôt inique de la gabelle. La répression fut terrible. Charles de Bourbon essaya en vain d'adoucir les rigueurs qui vinrent frapper la ville de Saintes. V. *Mémoires-journaux du duc de Guise*, p. 5.

3. Charles de Bourbon administra l'évêché de Carcassonne jusqu'en 1553, époque à laquelle il s'en démit entre les mains du pape, se réservant toutefois les deux tiers du revenu. François de Faucon, évêque de Mâcon, devint évêque de Carcassonne. A sa mort survenue le 22 septembre 1565, Charles de Bourbon reprit possession de l'évêché, mais deux ans plus tard il s'en démit définitivement en faveur de Vitelloti Vitelli, cardinal-évêque d'Imola. V. Mahul (A.), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, t. V, p. 484-490.

4. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1364.

chée de tous ses collègues, mais que sa qualité de prince du sang lui permettait d'obtenir plus facilement que tout autre, vint encore rehausser son prestige naissant.

Dans les derniers mois du règne de François Ier, des relations amicales s'établirent entre les cours de Paris et de Rome. Mécontent de Charles-Quint, Paul III rechercha l'alliance française et fiança son petit-fils, Horace Farnèse, à Diane, fille légitimée du dauphin Henri. Comme gage d'amitié, François Ier sollicita le chapeau de cardinal pour Charles de Bourbon. Le dauphin en demanda également un pour Charles de Lorraine, archevêque de Reims, alors le plus intime de ses confidents[1].

Sur ces entrefaites, François Ier mourut. Le dauphin devenu roi continua la politique de son père. Paul III s'y prêta d'autant plus volontiers qu'il crut reconnaître la main de Charles-Quint dans l'assassinat de son fils Pierre-Louis Farnèse. Mais le pape était un habile diplomate. A Henri II qui demandait maintenant deux chapeaux pour les jeunes prélats, il répondit que le collège des cardinaux trouverait peut-être mauvais la double promotion de deux cousins, qui avaient déjà chacun un oncle au sacré collège[2]. Toutefois, pour montrer sa bonne volonté, il céda en partie. Le 27 juillet il nomma cardinal Charles de Lorraine, qu'il savait le plus aimé du roi et le plus influent[3]. Cette préférence suscita la colère des Bourbons qui voyaient un Lorrain devancer un prince du sang. Mais leurs réclamations étaient de peu de poids devant la faveur nouvelle et toujours croissante de la maison rivale[4]. L'hostilité entre les deux familles, qui devint si âpre par la suite, trouve déjà là ses origines.

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1716, p. 78, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 6 mars 1547.

2. Ribier (G.), *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 6.

3. *Ibid.*, t. II, p. 39.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 7, orig. ; lettre de Charles de Bourbon au cardinal du Bellay, de Joinville, 17 juin 1548. — *Négociations dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 210 ; de Melun, 3 nov. 1547.

Henri II déçu ne se tint pas pour satisfait. Il réclama un nouveau chapeau et, voulant couper court aux difficultés, il envoya en Italie son confident Charles de Lorraine. Le prélat, disait on, allait remercier le pape ; en réalité, il conclut avec lui au nom du roi son maître une ligue défensive contre l'empereur. L'entente étant parfaite, Paul III n'avait plus rien à refuser à son allié. Le 9 janvier 1548, il fit une promotion spéciale en faveur de Charles de Bourbon [1]. Le messager, qui apporta la barrette, présenta également la ratification du pacte [2]. Par faveur spéciale, le pape se dessaisit de ses prérogatives et envoya le chapeau à Henri II pour qu'il le remît lui-même au jeune prélat [3]. La cour se trouvait alors en Bourgogne. La cérémonie eut lieu le dimanche 1er juillet au matin, et le soir même le nouveau cardinal, revêtu de sa robe pourpre, escorta le roi dans son entrée triomphale à Dijon [4].

Ce titre nouveau, tout en flattant Charles de Bourbon, l'effraya un peu et souleva un incident qui jette un jour curieux sur le caractère du jeune homme. Il n'était encore que diacre et le bref de Paul III le nommait cardinal prêtre. Il ne crut pas devoir y trouver une invitation à prendre la prêtrise. Inquiet de sa jeunesse, il n'osa point se « précipiter en un si grand mistère » avant d'avoir atteint « l'eage compectent et l'heure que la dévotion » lui serait venue. Aussi, s'étant ouvert de ses craintes au cardinal du Bellay alors à Rome, qui avait pour lui des attentions toutes paternelles, il lui demanda d'implorer le pape pour qu'en lui envoyant le chapeau il l'appelât cardinal diacre et non cardinal prêtre [5]. Son souhait fut exaucé et Paul III le nomma cardinal diacre de Saint

1. Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XV, p. 355 : bref du pape au cardinal de Vendôme, de Rome, 9 janv. 1548.

2. *Négociations dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 227 ; de Fontainebleau, 12 févr. 1548.

3. Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 141.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 9, orig. ; lettre de Ch. de Bourbon au cardinal du Bellay, de Dijon, 12 juill. 1548. (Pièces justif. n° I.)

5. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 7, orig. ; lettre de Charles de Bourbon au cardinal du Bellay, de Joinville, 17 juin 1548.

Sixte[1]. Charles de Bourbon prit désormais le titre de cardinal de Vendôme, pour n'être pas confondu avec son oncle le cardinal de Bourbon. Le jeune homme résolut d'aller en personne remercier le souverain pontife, curieux de se trouver « en compaignie de tant de grands et vertueux personnages[2] » qu'étaient les cardinaux et désirant aplanir quelques petites difficultés que soulevait son évêché de Carcassonne. Après certains retards causés par le mariage de son frère Antoine avec Jeanne d'Albret (20 octobre 1548) et les préparatifs longs et coûteux d'un voyage, où la réputation de sa maison voulait qu'il se fît suivre d'une nombreuse escorte, il partit dans les derniers mois de 1548[3]. Une année n'était pas écoulée que la mort de Paul III le rappelait de nouveau à Rome[4].

Pour être un des premiers prélats du royaume, il ne manquait à Charles de Bourbon qu'un siège archiépiscopal. Celui de Rouen, vacant après la mort de Georges II d'Amboise, lui fut donné par une bulle du 20 septembre 1550[5]. Le 11 avril suivant, le nouvel archevêque fit son entrée dans la ville avec une pompe extraordinaire. Comme Henri II l'avait nommé quelques jours auparavant[6] son lieutenant général à Rouen et qu'il était du sang royal, la municipalité décida de lui offrir les honneurs d'un poêle, ce qui était réservé aux souverains[7].

1. Charles de Bourbon fut créé peu après par Jules III cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone. Il porta plus tard le titre d'archiprêtre des cardinaux prêtres.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 9, orig.; lettre de Ch. de Bourbon au cardinal du Bellay, de Dijon, 12 juill. 1548. (Pièces justif. n° I.)

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 9, orig.; lettre de Ch. de Bourbon au card. du Bellay, de Dijon, 12 juill. 1548. (Pièces justif. n° I.)

4. En décembre 1549. Il y retourna une troisième fois en avril 1555 pour l'élection de Paul IV.

5. *Gallia christiania*, t. X, col. 97. — Charles de Bourbon fut le premier archevêque de Rouen désigné par le roi en vertu du concordat de 1516. Le chapitre de la cathédrale le reçut le 9 oct. 1550 par procureur, et le 18 nov. en personne. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 260.

6. Par lettres patentes datées de Joinville, 25 mars 1551.

7. Robillard de Beaurepaire (Ch. de), *Inventaires sommaires des arch. communales antérieures à 1790 : Ville de Rouen*, t. I, p. 175. — Le cardinal

Ainsi, à vingt-sept ans, Charles de Bourbon était arrivé au faîte des dignités ecclésiastiques, non point par d'ambitieuses manœuvres, mais tout naturellement grâce à sa qualité de prince du sang, à la bienveillante affection de son oncle et à la faveur royale. Jusqu'ici il avait vécu jeune et oisif au milieu des plaisirs de la cour, mais son âge et ses qualités ne pouvaient le laisser plus longtemps à l'écart du gouvernement.

*
* *

La charge, qui ouvre la longue carrière politique de Charles de Bourbon, est la lieutenance que le roi lui délégua en la ville de Rouen au mois de mars 1551. Ce n'était pas une fonction bien difficile à remplir ; encore lui adjoignit-on le vieux cardinal d'Annebault, évêque de Lisieux, Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, et quelques membres du parlement[1]. En effet son caractère simple, son esprit peu entreprenant faisaient douter de ses qualités, et, à l'avénement de Henri II, il avait été écarté du conseil, tandis que son jeune cousin, Charles de Lorraine, y trouvait place.

A dire vrai, il y avait là autre chose qu'une question de personne. Le roi manifestait une sympathie plus grande envers la maison de Lorraine qu'envers les princes du sang ; mais il faut reconnaître que l'archevêque de Reims avait mieux mérité l'attachement du dauphin par ses ambitieuses menées et son réel talent. Tandis que le Lorrain se rendait bientôt indispensable dans les conseils royaux, Charles de Bourbon au contraire ne se mêlait aux affaires du gouvernement qu'entraîné par son oncle le cardinal, resté sous Henri II le conseiller écouté qu'il avait été sous François Ier.

d'Amboise avait eu également les honneurs du poêle, mais il était lieutenant du roi en Normandie, tandis que le cardinal de Vendôme n'était lieutenant qu'à Rouen. En outre pour le premier la municipalité avait reçu un ordre exprès du roi.

1. Robillard de Beaurepaire (Ch. de), *Inventaires sommaires des arch. communales antérieures à 1790 : Ville de Rouen*, t. I, p. 175.

Lorsqu'en mars 1552 le roi partit à la frontière pour suivre de plus près les opérations militaires, il nomma le cardinal de Bourbon son lieutenant général dans Paris et l'Ile de-France [1]. Le prélat s'acquitta au mieux de sa tâche, bien qu'elle fût délicate. Le clergé, peu satisfait de cette expédition en faveur des princes luthériens d'Allemagne, fut encore mécontenté par un emprunt forcé de vingt livres par clocher sur les fabriques des églises. Des prédicateurs osèrent mal parler des affaires de l'état, cherchant à soulever quelque mutinerie populaire. Catherine de Médicis, qui n'avait pas encore acquis l'aimable habileté qu'elle eut par la suite, conseillait au lieutenant de les emprisonner et d'en faire prêcher d'autres qui justifieraient et loueraient les actes du roi. Le cardinal usa d'un moyen plus doux ; il ordonna simplement aux prédicateurs de se rétracter publiquement et tout rentra dans l'ordre [2].

A l'école de cet homme doué d'une si habile prudence, Charles de Bourbon dut prendre beaucoup de bonnes leçons. Pendant ces quelques années de guerre qui aboutirent à la trêve de Vaucelles (février 1556), alors que les princes et seigneurs de la cour combattaient aux armées, le cardinal de Vendôme s'initia aux pratiques du gouvernement. Non seulement il s'occupa de sa ville de Rouen, où il eut à surveiller les progrès de l'hérésie [3], à réclamer à la municipalité les impôts extraordinaires nécessités par la guerre [4], mais encore il lui fallut présider aux cérémonies officielles où l'appelait, en l'absence du roi, sa qualité de prince du sang [5].

1. Par lettres patentes données à Rouen le 13 mars 1552 et enregistrées au parlement de Paris le 11 avril.

2. *Lettres de Cath. de Medicis*, t. I, p. 50.

3. Robillard de Beaurepaire (Ch. de), *Inventaires sommaires des arch. communales antérieures à 1790 : Ville de Rouen*, t. I, p. 188.

4. *Ibid.*, t. I, p. 190.

5. Le 23 juin 1552, les cardinaux de Bourbon et de Vendôme sont requis en l'absence du roi, en tant que princes du sang, par la municipalité de Paris, pour mettre le feu à la pyramide de bois élevée sur la place de grève pour la fête de saint Jean-Baptiste. — Cf. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. III, p. 313.

Au milieu de cette période agitée, le cardinal de Bourbon, déjà vieux, tomba malade, et le 11 mars 1557 il expira à l'âge de soixante-quatre ans [1]. Cette date est mémorable dans la vie de Charles de Bourbon, car la disparition de son oncle le fit passer au premier plan. Il hérita non seulement d'une grande partie de ses revenus [2], mais aussi de son titre et de son rang. Ce fut lui que désormais on appela le cardinal de Bourbon. Les circonstances qui survinrent lui donnèrent tout le relief qu'il devait prendre et qu'une trop grande modestie l'avait jusqu'ici empêché d'acquérir.

Quand les hostilités recommencèrent au printemps de 1557, Henri II quittant Paris choisit le prélat pour le représenter dans sa capitale [3]. Cette lieutenance était la première charge importante de Charles de Bourbon ; encore n'eut-il qu'à exécuter les ordres donnés. L'armée espagnole apparaissant subitement le 2 août devant les murs de Saint-Quentin, il fit préparer des armes qu'il envoya à Noyon [4]. Quelques jours plus tard, après l'écrasement de Montmorency (9 août), il s'en vint avec la reine Catherine de Médicis réclamer à la municipalité parisienne un secours pour lever une nouvelle armée ; on lui accorda dix mille hommes [5]. Bref son plus grand rôle fut d'être toujours là : sa présence suffit à faire respecter l'autorité royale et à empêcher quelque résistance imprévue.

C'est précisément à cette époque, où les frontières paraissaient en danger, que Charles de Bourbon se trouva mêlé à

1. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 472. — L'oraison funèbre du cardinal de Bourbon fut prononcée par Petrus Gemelius, *De obitu... Ludovici de Borbonio*. Parisius, 1558, in-4°.

2. Parmi les bénéfices dont jouissait le cardinal de Bourbon, l'archevêché de Sens fut donné à Jean Bertrandi, garde des sceaux, l'abbaye de Saint-Denis au cardinal de Lorraine (par ordre du roi), et une autre abbaye de 3.000 écus de rente à Giulio Alvaroto, ambassadeur du duc de Ferrare, en récompense de l'accord qu'il avait conclu entre Henri II et son maître. Charles de Bourbon prit le reste. Cf. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1719, f° 6 v°, copie.

3. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 491.

4. *Ibid.*, t. IV, p. 491.

5. *Ibid.*, t. IV, p. 497.

un projet dont la réalisation eut été de grande conséquence. Henri II, cédant aux sollicitations du cardinal de Lorraine, demanda au pape d'établir l'Inquisition en France. La réponse fut rapide : un bref du 25 avril 1557 [1] nomma trois grands inquisiteurs, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Châtillon. L'archevêque de Reims avait tout conduit dans cette affaire. S'il s'était adjoint le cardinal de Châtillon déjà suspect d'hérésie, c'est qu'il était certain d'avoir toujours pour lui la voix du cardinal de Bourbon. Mais la défaite de Saint-Quentin survenant inopinément fit ajourner à jamais l'organisation inquisitoriale.

La paix conclue l'année suivante mit fin aux attributions extraordinaires dont Charles de Bourbon s'était vu revêtu au cours des derniers mois. Après les instants d'épouvante causés par les revers, l'espoir revint en une vie calme avec les fêtes splendides qui accompagnèrent les mariages des enfants royaux. Le cardinal de Bourbon, le premier prélat du royaume, bénit les unions [2]. Ainsi, en temps de paix comme en temps de guerre, il se trouvait toujours au premier rang. A peine délivré des soucis du gouvernement, il lui fallait s'abandonner aux distractions fatigantes de la cour.

Mais le coup de lance de Montgommery mit brusquement fin aux réjouissances et ouvrit le champ à la rivalité des partis.

* * *

A la mort de Henri II, le cardinal de Bourbon a trente-six ans. C'est un homme de petite taille, d'une nature sèche

1. Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XX, p. 623. — Les lettres patentes de Henri II permettant d'exécuter le bref du pape furent données à Compiègne le 24 juillet 1557 et enregistrées en un lit de justice le 15 janvier suivant. Cf. Bibl. de la Ville de Paris : Recueil Valençay, n° 12 : *Edict du roy portant reiglement pour le pouvoir des inquisiteurs de la foy*, Paris, 1557, in-8°.

2. Ce sont les mariages du dauphin François et de Marie Stuart le 24 avril 1558 (cf. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. IV, p. 497), de Charles II duc de Lorraine et de Claude de France (Arch. Nat., X1a 1590, f° 283 v°).

qui échappera toujours à l'embonpoint. Son visage ovale, qu'allonge encore une courte barbe taillée en pointe, au nez un peu arqué des Bourbons, aux moustaches tombantes, n'a rien qui dénote une haute intelligence. Un front aux tempes découvertes, un regard doux le rendent cependant sympathique.

Le prélat est d'une bonté simple qui sera en partie l'origine de ses malheurs. Tous les contemporains s'accordent pour lui reconnaître une bienveillance naturelle, une « bonhomie », qui plaît à ceux qui l'approchent. Dans sa conversation comme dans ses lettres, il ne ménage point les témoignages d'amitié, de dévouement : c'est, il est vrai, l'habitude de l'époque, mais peut-être l'exagère-t-il. La défiance en lui-même, qui le caractérisait lors de son élévation au cardinalat, disparaît peu à peu, mais il reste toujours une faiblesse extrême de la volonté, qui s'accompagne de colères aussi subites que promptement apaisées. Sensible au point d'honneur, il se montre parfois vain de ses titres et qualités [1].

Jeune, avec d'assez gros revenus pour soutenir honorablement son rang de prince du sang, il préfère les plaisirs de la cour à la vie sévère des évêchés. En cela moins consciencieux que son oncle, il laisse le plus souvent ses vicaires généraux administrer ses diocèses. C'est ainsi qu'il ne résida jamais à Carcassonne sans doute trop éloignée à son gré. D'ailleurs il se dépouille volontiers de son caractère ecclésiastique pour se recréer de quelques plaisanteries ou de joyeux amusements, et les pamphlets moqueurs, qui ont raillé si souvent les mœurs du temps, le mêlent parfois avec raison à d'amoureuses aventures [2]. La vie facile de la cour lui convient d'autant mieux

1. Aux funérailles de François II, le cardinal de Bourbon disputa la préséance au duc de Nevers, qui, plus ancien que lui dans la pairie, prétendait le devancer. Par décision du parlement, le duc dut céder le pas au cardinal. V. Tommaseo (N.), *Relations des ambass. vénitiens*, t. II, p. 511.

2. On lui connaît un bâtard, N. Poullain, à qui Henri IV fit un don de 1.000 écus le 16 mars 1595. V. Valois (N.), *Inventaire des arrêts du conseil d'Etat. Règne de Henri IV*, t. I, p. 153, n° 2340. — Un quatrain anonyme va même jusqu'à l'accuser de pratiquer les mœurs spéciales des mignons de Henri III. V. Arch. Nat., K 1570, n° 195.

qu'il en est un des principaux acteurs. Cardinal, archevêque et prince du sang, il voit s'incliner devant lui les prélats et les plus grands seigneurs du royaume. Ses nombreux bénéfices lui permettent même de rivaliser de prodigalités avec les plus favorisés des courtisans [1].

A Paris il habite la « cour de Rouen », hôtel seigneurial qu'ont occupé ses prédécesseurs sur le trône archiépiscopal ; mais après 1562 il demeure le plus souvent dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés [2]. Posséder une abbaye dans la ville ou aux environs était fort précieux aux prélats de la cour, qui, outre des revenus quelquefois considérables, y trouvaient une hospitalité luxueuse assurée. A la mort de son oncle, Charles de Bourbon n'a pu obtenir celle de Saint Denis que Henri II a donnée au cardinal de Lorraine. Il jette alors les yeux sur celle de Saint-Germain-des-Prés, qui appartient au vieux cardinal de Tournon. Par contrat il lui cède les abbayes de Tournus et de Montebourg et acquiert ainsi un droit certain à sa succession au siège abbatial convoité [3].

Mais c'est surtout du somptueux château de Gaillon, construit magnifiquement par Georges Ier d'Amboise, qu'il fait sa demeure favorite. Au dire de l'ambassadeur vénitien, c'est un palais enchanté comparable à ceux de Morgane et d'Alcine créés par l'imagination des romanciers [4]. Le cardinal aime à y recevoir la cour, et les rois et les reines ne se font point faute d'y séjourner souvent. Ce sont alors de grandes fêtes d'un luxe inouï, comme celles qui eurent lieu à la fin de septembre 1566. Un poète rouennais, Nicolas Filleul, compose des pièces et des scènes allégoriques, que l'on joue sur un théâtre dressé dans le grand pavillon du parc : on y représente « Thétis, Francine,

1. Voir la liste des abbayes que tint le cardinal de Bourbon à l'*Appendice* n° II.

2. Dès 1557 Charles de Bourbon avait manifesté le désir de changer son hôtel de Paris contre un logis plus confortable et plus moderne. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 261.

3. Du Breul (J.), *Inclyti cœnobii D. Germani a pratis chronica*. Bibl. Nat., f. lat., ms. 12838, f° 186.

4. Tommaseo (N.), *Relations des ambass. vénitiens*, t. II, p. 575 et 490.

les Ombres, les Naïades ou la naissance du roi, Charlot » et même une « Lucrèce » en cinq actes [1].

Un exemple de la prodigalité du cardinal nous est fourni par le récit des réjouissances qui suivirent le mariage du duc de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, en 1581. Chacun rivalisa d'ingéniosité pour offrir le festin le plus merveilleux. Le 10 octobre Charles de Bourbon reçut les jeunes mariés, le roi et les princes en son abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Pour les transporter du Louvre au Pré-aux-Clercs, il avait fait construire un énorme bac en forme de char triomphant, traîné par des monstres marins, tritons, baleines, sirènes, dauphins, tortues et autres, aux ventres desquels se cachèrent des joueurs de violon, de hautbois et de trompe et même quelques artificiers. Malheureusement, par un défaut de manœuvre, les monstres ne purent nager et les invités durent se rendre en coche à l'abbaye. Le repas fut du moins jugé des plus somptueux et le plus magnifique de toute la noce. Quoiqu'on fût en octobre, le cardinal avait fait installer tout un jardin artificiel garni de fleurs et de fruits [2].

S'il répand à pleines mains pour ses plaisirs l'or de ses bénéfices, il se montre aussi libéral envers les églises. La cathédrale de Rouen reçoit plusieurs dons d'une grande richesse [3]. La flèche de celle de Beauvais s'étant écroulée en 1573, Charles

1. Deville (A.), *Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon* (coll. des doc. inéd.), p. XXVI. — Le cardinal ne semble pas avoir eu un grand goût pour les arts et les lettres. M. Delisle l'accuse d'avoir laissé dilapider la bibliothèque de Gaillon (cf. *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 258). Cependant F. N. Taillepied, lecteur en théologie, lui dédie son livre : *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, Rouen, 1587, in-8° ; et le P. Jacques du Breul, l'auteur du *Théâtre des antiquités de Paris* et d'une chronique latine inédite de Saint-Germain-des-Prés, l'appelle son Mécène. V. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. IX, p. 304.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 23.

3. Le cardinal donna à la cathédrale de Rouen les balustres de cuivre qui environnent le grand autel, une grande croix de cristal garnie d'or, de perles et de pierreries, deux grands chandeliers d'or en forme de navire, un riche parement d'autel en velours couvert de fleurs de lis et quatre tableaux représentant quatre mystères. V. [Pommeraye (J. F.)], *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 611 et 617.

contribue à sa restauration. Il est vrai que la plupart de ses revenus proviennent de ses évêchés et abbayes, dont il sait tirer d'immenses profits ; et souvent ses cadeaux ne semblent être que de mauvaises excuses à ses exigences, car, selon l'expression pittoresque de Du Breul, le bon prélat fait trop facilement du cuir d'autrui large courroie [1].

Cette libéralité envers les églises est la marque d'une dévotion profonde que Charles de Bourbon a conservée de sa jeunesse chrétienne, mais qui semble beaucoup plus instinctive que raisonnée. Ce qu'il aime dans la religion catholique, c'est le côté solennel qui frappe les âmes simples, les cérémonies publiques, les processions, qu'il excelle d'ailleurs à organiser. Celle qu'il fait en juillet 1587, pour attirer sur la campagne projetée la bénédiction du ciel, lui vaut les compliments du roi, qui déclare n'en avoir « de longtemps veu une mieux ordonnée ni plus dévote [2] ». Vingt ans après Du Breul la cite encore comme une des plus remarquables qu'il ait connues [3].

Mais le zèle de Charles de Bourbon ne va guère plus loin. Le prélat ne s'effraie point des doctrines de Calvin, car il n'en prévoit pas les conséquences néfastes. Les réformés ne sont pour lui que des hérétiques qu'il faut châtier pour leurs désordres. Quand, à la fin de 1552, ils manifestent dans sa ville de Rouen, il veut leur imposer silence et s'étonne de rencontrer chez eux une vigoureuse résistance. Un prédicateur ayant dû quitter la chaire par suite d'interruptions trop bruyantes, le cardinal croit suffisant pour assurer l'ordre d'envoyer son

1. Du Breul (J.), *Inclyti cœnobii D. Germani a pratis chronica*, (Bibl. Nat., f. lat., ms. 12838, f° 196). — A l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui eut particulièrement à souffrir de son administration, Charles de Bourbon chercha à se faire pardonner ses exigences en faisant construire un superbe logis abbatial qui existe encore aujourd'hui (rue de l'Abbaye, n° 3) et peindre sur les murs des cloîtres la vie de saint Benoît. Cette décoration fut d'ailleurs interrompue par son emprisonnement en 1588. — Ce fut lui aussi qui éleva la célèbre chartreuse de Gaillon, dont l'église fut détruite par la foudre en 1636 et que 1793 fit disparaître entièrement.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 57.

3. Du Breul (J.), *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 285.

écuyer et son maître-d'hôtel. A peine arrivés, les deux hommes doivent s'enfuir, ainsi que le prédicateur, assaillis par une grêle de pierres[1]. Le châtiment, il est vrai, ne tarde point. Le prélat a près de lui un parlement fidèle, qui fait brûler plusieurs huguenots et mérite ainsi ses félicitations. Désormais Charles de Bourbon se montre plus vigilant. Quelques conseillers du parlement lui semblent suspects : il en réclame aussitôt l'exclusion, et il faut que la cour prouve clairement l'innocence de ses membres pour les conserver. Trois ans plus tard elle doit en chasser cinq sur de simples soupçons[2].

Mais là encore s'arrête le zèle du cardinal. Jamais il ne paie de sa personne pour ramener dans le bon chemin les fidèles égarés. Le châtiment est plus simple que la conversion : peut-être le croit-il aussi plus efficace. En 1560, un certain maître d'école nommé Cottin, qui se disait protestant, mais que les réformés désavouèrent bientôt à cause de ses excès, vint prêcher publiquement à Rouen et aux environs. Le cardinal alors à Gaillon, averti par le parlement, s'en revint à son archevêché. Sur la route, il rencontra le maître d'école, qui, « l'ayant aperçu, commença à crier après luy en telle sorte que ce bon pasteur accoustumé d'assaillir plustost les jambons que de défendre des loups ses brebis, le gaigna de vistesse et se sauva à course de mulet dans sa maison. » Quelques jours plus tard Cottin était arrêté et brûlé[3].

Le cardinal ne transige donc point avec les principes de sa religion, mais c'est plutôt par une habitude héritée que par conviction. En effet, on retrouve chez lui un peu de cette légèreté d'opinion qui caractérise presque tous les Bourbons : et, s'il reste fidèle aux croyances de son enfance pendant que ses frères les abandonnent peu à peu, c'est qu'il y est davantage lié par une éducation et une carrière essentiellement religieuses : mais

1. Floquet (A.), *Histoire du parlement de Normandie*, t. II, p. 258.
2. *Ibid.*, t. II, p. 270 et 272.
3. La Planche (R. de), *Histoire de l'Estat de France* (éd. du *Panthéon littéraire*), p. 294-296. — *Calendar of state papers, 1559-1560*, p. 493 ; s. l., 30 mars 1560. — Floquet, *Hist. du parlement de Normandie*, t. II, p. 303.

l'accusation d'hérésie portée contre quelques uns de ses parents n'interrompt nullement ses bonnes relations avec eux.

La nombreuse famille du duc de Vendôme s'est bien réduite. Des sept fils, deux sont morts en bas âge : François, comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisolles, a perdu la vie dans un accident bizarre en février 1545 ; Jean a été tué à la journée de Saint-Quentin. Il ne reste plus au cardinal que deux frères, Antoine et Louis, l'un plus âgé que lui, l'autre plus jeune. De ses six sœurs, l'aînée est morte ; quatre sont abbesses ; seule, Marguerite s'est mariée et a épousé le duc de Nevers[1].

Charles de Bourbon professe pour sa famille un véritable culte. Il se montre tout dévoué envers ses frères et sœurs. Son aîné Antoine use souvent de l'hospitalité qu'il lui offre : en 1553, c'est à Gaillon que le surprend la guerre déclarée à l'improviste ; pendant qu'il court à la frontière, Jeanne d'Albret vient s'y consoler de la perte de son premier enfant. A cette époque elle est enceinte, et son second fils, le futur Henri IV, aura pour parrain son oncle le cardinal. Deux ans plus tard, le même château voit naître un troisième enfant, qui ne vécut point[2]. L'archevêque de Rouen montre la même sollicitude à l'égard de son puîné Louis, prince de Condé, et de sa sœur, la duchesse de Nevers, avec qui il entretient une correspondance suivie. Un malentendu survenu entre eux, à cause de certaines paroles faussement rapportées, est bientôt dissipé[3].

1. Voir le tableau généalogique de la branche des Bourbons-Vendôme à l'*Appendice* n° I b.

2. Ruble (Alph. de), *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I, p. 66, 74, 82 et 89. — Ces relations intimes d'Antoine et de Charles ne furent point inutiles au roi de Navarre. En août 1557, alors que ce dernier négociait avec l'Espagne, une dépêche chiffrée tomba aux mains des agents du roi. Le secrétaire d'état L'Aubespine était parvenu à en lire une partie ; il ne s'arrêta dans son déchiffrement, à la vue des trahisons qu'il lui révélait, que par amitié pour le cardinal de Bourbon. V. *Papiers d'État du cardinal Granvelle* (coll. des doc. inéd.), t. V, p. 335.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3081, f° 15, autogr. ; lettre de Charles de Bourbon à Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers, s. l. n. d. ; — ms. 4711, f° 17, 45, 47, autogr. ; lettres du même à la même datées respectivement de Rouen, 7 mai ; s. l. n. d. ; de Paris, 28 septembre.

Seule, la question religieuse eût pu mettre le désaccord entre le cardinal et ses frères, partisans de la Réforme. Antoine surtout s'était plusieurs fois mêlé à des manifestations publiques, et il avait même chanté les psaumes au Pré-aux-Clercs. Mais le fanatisme du prélat n'était point assez fort à cette époque pour en faire un ennemi de sa famille et l'on peut supposer avec vraisemblance que seul il n'eut pas tenté de convertir son aîné, comme il l'essaya de concert avec le cardinal de Lorraine. Déjà celui-ci cherchait à gagner le roi de Navarre pour enlever un chef à l'opposition qu'il sentait grandissante. Les deux prélats achetèrent un des serviteurs d'Antoine, nommé David, ministre protestant qui, reniant ses croyances, se fit fort de ramener son maître au catholicisme. Par malheur ce dernier apprit le complot et chassa le parjure, sans d'ailleurs garder rancune à son frère de cette petite trahison [1].

Or la question religieuse va prendre une importance considérable, parce que derrière elle se cache la rivalité des partis. En même temps que la Réforme grandissent les ambitions, car la mort de Henri II prive la France d'un maître dont la seule autorité eut pu maintenir la paix dans le royaume. Charles de Bourbon se trouve emporté dans la tourmente. Lui, qui a toutes les qualités d'un honnête homme et d'un parfait courtisan, les événements l'arrachent brusquement du rôle « représentatif » qui lui convient si bien et veulent en faire un homme d'action.

1. Bèze (Th. de), *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, éd. Baum, t. I, p. 124.

CHAPITRE II

LA PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

La mort de Henri II, en écartant du pouvoir le connétable de Montmorency tout-puissant pendant les dernières années du règne, mettait en présence deux familles alliées et rivales, les Bourbons et les Lorrains.

Les cousins avaient en partie reçu une éducation commune. Tandis que les deux Charles étudiaient au collège de Navarre, François de Lorraine faisait ses premières armes aux côtés d'Antoine de Bourbon. Entre les deux ecclésiastiques, qui pouvaient recevoir les mêmes honneurs, l'amitié fut durable, car Charles de Bourbon, satisfait d'une puissance extérieure, ne chercha point à supplanter son cousin dans l'administration des affaires. Au contraire les conflits devaient éclater entre les ambitions d'Antoine et de François. L'un avait pour lui son titre de prince du sang, le second son intelligence et ses vertus guerrières. Antoine l'emporta d'abord, lorsqu'il conquit sur son rival la main de Jeanne d'Albret[1] ; mais ses qualités attirèrent sur François la faveur du dernier roi.

La majorité de François II, rendant inutile un conseil de régence, enleva aux Bourbons leur supériorité et assura le triomphe des oncles de Marie Stuart. Tandis que ceux-ci s'emparaient du gouvernement, ceux-là furent envoyés en de lointaines missions. Condé alla jusqu'en Flandre jurer le maintien de la paix. Antoine conduisit vers sa nouvelle patrie Élisabeth, fille de Henri II, fiancée au roi d'Espagne. Le cardinal l'accompagna.

1. Ruble (Alph. de), *Le mariage de Jeanne d'Albret*, p. 240.

Ce n'est pas que la présence du cardinal à la cour entravât beaucoup les projets des Lorrains : mais son caractère représentatif le désignait spécialement pour escorter une fille de France, d'autant plus que Philippe II envoyait également au-devant de la jeune reine un duc et un cardinal. On sait comment, après un long voyage à travers le sud-ouest, les princes français rencontrèrent les Espagnols au monastère de Roncevaux[1]. Élisabeth franchit la frontière. Les deux frères reprirent le chemin du nord, mais le cardinal revint seul à la cour.

La lutte jusqu'alors latente entre les maisons de Lorraine et de Bourbon s'affirmait. Si le roi de Navarre considérait son éloignement de la cour comme une marque suffisante de son mécontentement, Condé au contraire, pauvre, ambitieux et beaucoup plus actif que son aîné, organisait une véritable campagne contre leurs adversaires. Elle aboutit au tumulte d'Amboise et à l'échec de La Renaudie (mars 1560). Ce premier insuccès eut cependant un résultat heureux, qui fut l'entrée de Michel de L'Hôpital à la chancellerie, et par suite la réunion de l'assemblée des notables de Fontainebleau. Cette assemblée pouvait être pour les Bourbons une occasion de s'emparer du gouvernement : ils n'osèrent pas tenter l'aventure. Seul de sa famille, le cardinal y assista. Après avoir promis de s'y rendre, le roi de Navarre et Condé s'excusèrent, jugeant prudent de ne point se livrer aux mains de leurs rivaux.

Charles de Bourbon, d'un tempérament tout pacifique, voyait avec tristesse le fossé se creuser toujours plus profond entre ses frères et les Lorrains. Il avait espéré que ceux-là viendraient à Fontainebleau. Leur absence le jeta dans une affliction extrême[2], qu'augmentèrent encore les bruits signalant chaque jour d'une façon plus précise la rébellion des deux princes. Il craignit que dans cette guerre sourde, où l'adversaire pouvait compter sur l'appui du roi, il arrivât malheur à sa famille. Le

1. Ce voyage est raconté tout au long par de Ruble dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 77 à 91.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1721, f° 164 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Melun, 30 août 1560.

dessein des Lorrains d'instruire le procès de Condé acheva de le bouleverser. Or, autant quelques semaines auparavant les oncles de la reine avaient désiré l'éloignement des Bourbons, autant ils souhaitaient leur présence à la cour, maintenant qu'une révolte grondait par tout le royaume. Ils se servirent du cardinal pour les y attirer[1].

L'archevêque de Rouen consentit volontiers à s'en aller trouver ses frères. Il ne voyait plus qu'un seul moyen de les sauver : c'était de les justifier aux yeux du roi, de les réhabiliter. Fort des promesses de Catherine qui lui garantit leur liberté[2], il partit le 3 septembre et se rendit en poste à Nérac[3].

Persuadé de l'utilité de ses efforts, il usa de tous les moyens pour fléchir les deux rebelles. Il leur montra la colère du roi et ses forces, celles du pape et du roi d'Espagne, dont les armées menaçaient la Navarre : ils ne pouvaient compter sur

1. Arch. Nat., K 1493, n° 91, déchiffr. ; dép. de Chantonay à Philippe II, de Paris, 8 sept. 1560. — *Calendar of state papers, 1560-1561* ; de Paris, 8 sept. 1560. — La Planche (R. de), *Histoire de l'Estat de France*, p. 355, col. 2. — Belleforest dans ses *Grandes annales*, t. II, f° 1613, dit à tort que le cardinal s'offrit de lui-même pour y aller.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1721, f° 188, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Orléans, 10 nov. 1560. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 78.

3. De Ruble, dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 365, prétend que le voyage du cardinal à Nérac fut une « mission d'apparât », qu'il voyagea « à petites journées, s'arrêtant de ville en ville ». Rien n'appuie cette assertion. Il semble au contraire, d'après l'état d'esprit des personnages, que le voyage fut assez rapide. Le passage par Bordeaux s'explique fort bien, la route Poitiers-Angoulême-Bordeaux étant la plus suivie pour se rendre dans le sud ouest. Comparons les temps mis par un homme de guerre, Antoine de Crussol, et le cardinal. Crussol partit le 31 août et arriva le 8 septembre. (V. *Calendar*..., p. 286 et de Ruble, p. 365.) Le cardinal partit le 3 et la première mention de son arrivée est dans une lettre du duc d'Albuquerque à Philippe II datée de Pampelune, 17 septembre (V. de Ruble, p. 474). Il faut tenir compte de la distance assez considérable qui sépare Nérac de Pampelune ; et peut-être le duc n'a-t il pas écrit dès la nouvelle reçue, cette nouvelle n'étant pas la plus importante de sa lettre. Une lettre de Ch. de Burie, datée du 10 septembre, s. l. (V. de Ruble, p. 368), laisserait même supposer que le cardinal avait rejoint le roi de Navarre à cette date.

l'appui des réformés qui, sans expérience ni discipline, ne tiendraient point campagne contre des soldats de métier. A son aîné plus inconstant, il fit entrevoir la ruine de sa maison, s'il s'obstinait, et au contraire le premier rôle qu'il pourrait jouer dans l'Etat, s'il se rendait à la cour[1]. Il exagéra peut-être même les craintes et les promesses[2].

Malgré les efforts des protestants de son entourage, Antoine de Bourbon se laissa peu à peu convaincre. Le cardinal le quittait le moins possible, l'empêchait de converser avec eux ; il le fit enfin consentir à entendre la messe au couvent des Cordeliers de Nérac. Jeanne d'Albret et son jeune fils l'accompagnèrent[3]. C'était une première victoire. Quelques jours plus tard le roi de Navarre, traînant Condé, se dirigeait à petites journées vers le nord. Les Bourbons tombaient dans le piège tendu par leurs ennemis, qui résolurent d'en profiter pour abattre d'un seul coup la maison rivale.

Le cardinal revint le premier à la cour pour annoncer l'heureuse nouvelle[4]. Les forces énormes que les Lorrains concentraient à Orléans, où le roi devait se rendre, l'effrayèrent un peu. Pour la première fois il douta des intentions de François II. Quand il eut à renouveler le serment de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il ne put retenir ses larmes, et ce fut avec des sanglots qu'il supplia le roi d'avoir pitié de lui et de ses frères, affirmant qu'ils étaient tous ses fidèles serviteurs et

1. Bordenave (N. de), *Histoire de Béarn et Navarre*, éd. P. Raymond (Soc. de l'hist. de France), p. 88.

2. Davila, *Histoire...*, t. I, p. 78.

3. Bèze (Th. de), *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, éd. Baum, t. III, p. 325. — De Ruble, dans *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. II, p. 371, attribue au cardinal d'Armagnac cette conversion d'Antoine, en s'appuyant sur une lettre de Chantonay à Philippe II du 7 octobre 1560 (Arch. Nat., K 1493, n° 105), qui ne contient aucune indication précise à ce sujet. Or l'auteur prouve que le cardinal d'Armagnac ne rejoignit Antoine que le 25 septembre à Verteuil, c'est-à-dire après son départ de Nérac. D'autre part Bèze et Bordenave affirment que la messe eut lieu à Nérac; Bèze dit même dans l'église des Cordeliers.

4. Arch. Nat., K 1493, n° 105, déchiffr.; dép. de Chantonay à Philippe II, de Paris, 7 oct. 1560.

qu'ils le prouveraient par leurs actions. François II répondit sèchement qu'ils seraient traités comme il conviendrait[1].

L'entrée de ses frères dans Orléans, le 30 octobre, lui fit perdre toute illusion. Seul, avec le prince de La Roche sur-Yon, son parent, il était allé au-devant d'eux[2]. Le manque d'égards, dont ils furent l'objet, montra bien vite qu'ils venaient en accusés. Le pauvre cardinal tout en larmes vit Condé, le plus compromis, arrêté en sa présence, et le prisonnier emmené par les gardes lui lança cette phrase cruelle : « Monsieur, avec vos assurances vous avez livré votre frère à la mort[3] ». Ce fut en vain qu'il se jeta avec Antoine aux genoux de François II, qu'il le supplia de leur confier le prince, promettant de le tenir à son entière disposition. Le jeune roi fut inflexible[4].

Tout espoir n'était pas perdu. Antoine et le cardinal, tenus à l'écart par le roi, s'adressèrent à la reine-mère, qui seule pouvait les aider. Chaque jour ils eurent avec elle de longs entretiens, lui rappelant ses promesses, se faisant humbles pour ne point irriter la colère des Lorrains[5]. Condé furieux criait vengeance ; toutefois il essayait de communiquer avec ses frères restés son unique espoir[6]. Le cardinal cherchait des partisans. Il sollicita le vieux cardinal de Tournon pour l'opposer aux oncles de la reine[7]. Cependant tout faisait croire à une issue fatale, quand François II expira le 5 décembre 1560. Cette mort sauvait la vie au prince de Condé.

Les Lorrains désormais sans appui cédèrent la place aux

1. Arch. Nat., K 1493, n° 106, déchiffr. ; dép. de Chantonay à Philippe II, de Paris, 8 oct. 1560.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1721, f° 178 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Orléans, 1er nov. 1560.

3. La Place (P. de), *Commentaires de l'Estat de la religion et république*, éd. du *Panthéon litt.*, p. 73.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1721, f° 179, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Orléans, 1er nov. 1560.

5. *Ibid.*, f° 187, copie ; d'Orléans, 10 nov. 1560.

6. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 381.

7. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1723, f° 122, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Orléans, 22 nov. 1560.

Bourbons, que leur qualité de princes du sang appelait auprès d'un roi mineur.

Le cardinal dut bénir ce coup de la fortune, qui réparait les fautes de sa trop crédule bonté. Et pourtant cette première leçon, que lui donnèrent les évènements, ne lui servit à rien. Le manque de clairvoyance fut toujours son plus grand défaut[1].

*
* *

Le pouvoir arbitraire exercé par les Lorrains au cours du dernier règne avait soulevé un mécontentement général, et il fit songer que légitimement la direction des affaires devait appartenir aux Bourbons. Avec l'avénement de Charles IX se produisit en leur faveur un fort mouvement d'opinion qui se manifesta aux Etats généraux d'Orléans et surtout aux Etats provinciaux de l'Ile-de-France. Ces derniers eussent voulu que Catherine de Médicis se contentât de la garde de ses fils ; le gouvernement aurait appartenu au roi de Navarre ou, sur son refus, au prince de Condé ; le cardinal de Bourbon se serait même vu exclu du conseil, au cas où il n'aurait pas abandonné son chapeau, qui le soumettait aux volontés du pape et par suite, on le craignait, aux influences lorraines [2].

Malgré ces encouragements, Antoine de Bourbon capitula devant l'audace de Catherine. Il se contenta du titre de lieutenant général, laissant la régence à la reine-mère. Les Bourbons restèrent cependant au premier rang. Condé reconnu innocent,

1. A cette époque circula un pamphlet contre la cour intitulé : *Pasquil de la court, composé nouvellement par M. Pierre de Cognières, ressucité, jadis avocat en la court du Parlement à Paris*, (V. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 658), qui contient un quatrain fort juste à l'égard du cardinal :

Si cognovisses et tu.

Chacun congnoist que de très noble race
Tu es issu, et que de près la trace
Des tiens tu suis en toute humanité ;
Mais Dieu te doint congnoître la vérité.

2. *Calendar of state papers, 1561-1562*, p. 42 ; de Paris, 31 mars 1561. — Paris (L.), *Négociations relatives au règne de François II*, p. 833.

Antoine lieutenant général, toute sa famille jouissant d'une influence prépondérante, le cardinal était satisfait. Il n'avait jamais désiré mieux.

Mais en reprenant le pouvoir, les Bourbons retournèrent à leurs anciennes croyances. Le roi de Navarre avait toujours tiré sa principale force des protestants. Quand il se sentit puissant, il revint à eux avec un courage égal à la crainte qui l'avait fait les abandonner quelques mois plus tôt. Condé le suivit, d'autant plus qu'on lui promit une pension annuelle de 100.000 écus. Le prince de La Roche-sur-Yon lui même pencha vers la Réforme. Suivant l'impulsion donnée par ces grands seigneurs, Catherine de Médicis se rendit au prêche, y conduisant le roi et ses frères.

Seul de sa famille, le cardinal de Bourbon restait fermement catholique. Il y avait aussi le duc de Montpensier, dont le catholicisme semblait à l'abri de tout soupçon ; mais cet homme simple, d'une intelligence médiocre, ne pouvait être d'aucun secours au cardinal pour s'opposer au flux montant de l'hérésie. Isolé, le prélat se laissa peu à peu entraîner par son entourage. L'année précédente, lors de son voyage à Nérac, il avait refusé de parler à Théodore de Bèze par crainte d'une excommunication. Il le reçut en lui tendant les mains, le 23 août 1561, quand celui-ci vint à la cour pour l'ouverture du colloque de Poissy. Il lui déclara même, qu'il « avoit désir d'entendre les affaires à la vérité », mais peu confiant dans ses propres forces, il refusa d'engager la discussion avec le célèbre théologien [1].

Le cardinal sacrifiait il alors l'intérêt de sa religion à l'intérêt de sa famille ? Il est plus probable que, connaissant l'inconstance d'Antoine de Bourbon, il attachait peu d'importance à toutes ces menées dont le but politique était évident. Sa seule préoccupation était d'assurer la fortune de sa maison, et son frère trouvait près de lui un appui assez efficace, pour qu'il voulût le garder à la cour pendant l'époque du carême, malgré

1. Baum (J. W.), *Théodor Beza*, t. III, p. 46 ; lettre de Bèze, de Saint-Germain, 25 août 1561, publiée en partie par de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 171.

un ordre du roi enjoignant à tous les évêques de regagner leurs diocèses [1]. Le prélat ne comprenait pas d'ailleurs toute l'imminence du péril que courait la religion. Il fallut les intrigues des catholiques pour la lui dévoiler.

Ce parti était effrayé des progrès de la Réforme. Le pape, le roi d'Espagne regardaient avec épouvante les nouvelles tendances de la cour. Les Lorrains, y voyant la fin de leur puissance, se préparèrent à une résistance énergique, qui fut l'origine du triumvirat, et, pour faciliter leur tâche, ils voulurent enlever aux protestants leur principal soutien, c'est-à-dire l'inconstant roi de Navarre. Ils l'essayèrent par l'intermédiaire du cardinal.

On ne doutait point de la sincérité du prélat, et, quoiqu'on pût lui reprocher quelque nonchalance à défendre les intérêts de la religion [2], le parti catholique comprit tout l'avantage qu'il pouvait tirer de son appui.

Philippe II avait déjà jugé l'utilité d'une semblable manœuvre. Dès le commencement de l'année 1561, il incitait le cardinal à « faire le debvoir que sa nature et sa profession lui commandoit [3] ». Quand la situation s'aggrava, les désirs du roi d'Espagne devinrent plus précis. Il lui écrivit à nouveau le 14 avril : quoique persuadé de ses bonnes intentions, il le priait de prêter une oreille attentive à ce que son ambassadeur lui dirait de sa part [4]. Chantonay, trompé sans doute par les affectueuses démonstrations du prélat, le considérait déjà en mai comme étroitement uni au triumvirat naissant [5]. Mais le

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1723, f[os] 15 à 17, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 1[er] mars 1561.

2. Susta (J.), *Die rœmische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, t. I, p. 213 ; lettre du nonce au cardinal Borromée, du 30 juin 1561. — M. Susta analyse ainsi la dépêche : Cardinal, welcher fest katholisch war « se bene non tanto vivo, come saria bisogno ».

3. Arch. Nat., K 1494, n° 44, orig. ; lettre du cardinal de Bourbon à Philippe II, d'Orléans, 4 févr. [1561].

4. Arch. Nat., K 1595, n° 31, copie ; lettre de Philippe II au cardinal de Bourbon, de Madrid, 14 avril 1561.

5. Arch. Nat., K 1494, n° 84, déchiffr. ; dép. de Chantonay à Philippe II, de Reims, 12 mai 1561.

pamphlétaire, qui l'accusait d'aller « masqué sans se déclairer pour nulle des partyes pour veoir ce qu'en sera [1] », semble avoir jugé plus justement. Non pas que le cardinal attendît la victoire de l'une des factions pour s'unir à elle, mais sa politique équivoque, qui voulait favoriser à la fois sa famille et sa religion, laissait croire qu'il le ferait.

Aux efforts du roi d'Espagne le nonce du pape joignit les siens [2] ; ils aboutirent. D'ailleurs les circonstances aidèrent singulièrement à la conquête du cardinal.

Grâce au chancelier de L'Hôpital, le colloque de Poissy venait de s'ouvrir. Charles de Bourbon s'y trouva au milieu des prélats les plus intransigeants. Le cardinal de Lorraine principalement reprit alors sur son cousin toute son influence passée. A la séance du 10 septembre, l'archevêque de Rouen se déclara résolu à exposer sa vie plutôt que de céder aux exigences des protestants [3]. C'était la première fois qu'il opinait d'une façon aussi catégorique.

Les discussions ardues entre Bèze et le cardinal de Lorraine, qu'il prit bien soin d'éviter [4], lui révélèrent les véritables tendances de la Réforme. Il en fut épouvanté et avoua naïve-

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 660.

2. Susta (J.), *Die rœmische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, t. I, p. 223 ; lettre du cardinal Borromée au nonce en France, de Rome, 29 juillet 1561.

3. Arch. Nat., K 1495, n° 85, orig. ; dép. de Chantonay à Philippe II, de Saint-Cloud, 17 octobre 1561. — *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 27.

4. L'ambassadeur vénitien, dans sa dépêche de Paris, 14 août 1561 (Bibl. Nat., f. ital., ms. 1723, f° 74 v°), cite un cas où le cardinal de Bourbon prit la parole et exprime à ce sujet sa véritable pensée : « ... in quanto che il cardinale di Borbone, le quale, seben è de ottima mente, è pero molto debile di spirito, nel dir la sua opinione in questo proposito, disse que se Jesu Christo nostro signore avesse lassato qua fra noi una sola goccia del suo santissimo sangue in un piccolo vaso, non faria niuno che non coresse a vederlo et ad adorarlo, et, reputandolo carissimo et preciosissimo thesoro, non voria mai partirse da quello ; havendo mai lassato tutto il corpo suo et il sangue suo da esser distribuito fra li suoi fidelli è pur troppo grande la negligentia di quelli apunto a chi è comessa l'administratione di quello et il governo delle anime, a non attenderli con quella assiduità et solicitudine che se conviene. »

ment qu' « il ne se fut pas avisé, qu'il y eut tant de mal dans la confession des ministres, ce qui feroit que ci-après il ne jugeroit pas légèrement des choses semblables, sans en parler à de plus experts [1] ».

Ce furent donc uniquement les dangers courus par la religion, qui ramenèrent Charles de Bourbon à l'intransigeance. Il n'en fut pas de même de son frère Antoine. Les exhortations du cardinal eurent beaucoup moins d'influence sur lui que les promesses de Philippe II. Mais peu importaient les moyens, puisque les Lorrains avaient atteint leur but. Catherine continua un instant de s'appuyer sur les protestants ; elle leur accorda l'édit de janvier. Mais, dans son inconstance de femme, elle renonça bientôt à la lutte contre le triumvirat. Ses amis de la veille quittèrent la cour, résolus à faire valoir leurs droits.

Alors le massacre de Vassy mit les deux partis en présence et en armes. A la tête de chacun d'eux se trouvait un des frères du cardinal : le roi de Navarre avec les catholiques, le prince de Condé avec les protestants.

*
* *

L'assassinat des protestants par François de Lorraine jeta le trouble par toute la France. A Paris principalement l'agitation fut extrême. Condé s'y trouvait. Guise y courut. Comme les partisans ne manquaient pas aux deux chefs, il fallut avant tout y établir une autorité assez habile pour ménager les susceptibilités, assez forte pour maintenir l'ordre.

Catherine de Médicis, qui était à Montceaux-en-Brie avec la cour, songea au cardinal de Bourbon. Le prélat ne pouvait exciter la défiance des catholiques, et sa parenté avec Condé devait donner bon espoir aux protestants. Un ordre de la reine l'arrêta, alors qu'il se rendait à Rouen pour y faire ses Pâques [2]. Des lettres patentes du 13 mars 1562 le nommèrent lieutenant

1. *Collection des procès-verbaux des assembl. génér. du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 34.

2. *Journal de l'année 1562*, dans *Revue rétrospective*, t. V, p. 85.

général à Paris et lieux circonvoisins avec plein pouvoir, puissance et autorité [1]. Il pouvait à son gré convoquer les cours souveraines et la municipalité, lever autant de gens de pied et de cheval qu'il voudrait, disposer de l'artillerie et des munitions. Un droit suprême de justice l'autorisait à punir d'une façon exemplaire ceux qui seraient rebelles à ses ordonnances et à celles du roi. C'était donc un pouvoir beaucoup plus considérable que celui accordé d'ordinaire aux lieutenants généraux. Pour le seconder dans cette demi royauté, on lui adjoignit les maréchaux de Brissac et de Thermes et deux membres du conseil privé, les sieurs d'Avanson et de Selves [2].

Le 17 mars le lieutenant arriva dans Paris et s'installa au Louvre [3]. La situation s'aggravant d'heure en heure, il fallut sur-le-champ prendre un parti. Le cardinal, de concert avec les présidents du parlement, décida que Condé et Guise, qui venait d'entrer dans Paris, quitteraient la ville. L'effet ne fut pas immédiat, car Guise à la prière de la municipalité resta. Condé fit de même ; mais, après avoir déclaré qu'il ne bougerait pas, il sortit secrètement avec ses gentilshommes, ne se croyant pas en force.

Tout danger imminent étant écarté, le cardinal voulut mener à bien son œuvre pacificatrice. Pour se mettre à l'abri d'une attaque imprévue, il s'enquit des forces de la ville, réclama de la municipalité la « description de toutes les maisons » et le nombre d'hommes capables de « porter armes pour en faire reveue quant besoing seroict [4] ». C'était mesure de prudence.

1. Arch. Nat., X[1a] 8624, f° 233 v° (Pièces justif. n° II). — *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 118 et 119. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. I, p. 281.

2. *Calendar of state papers*, *1561-1562*, p. 574 ; de Paris, 31 mars 1562. — *Journal de Pierre* [*Nicolas*] *Bruslart, abbé de Joyenval*, dans *Mémoires de Condé*, t. I, p. 75. — *Lettres de Prosper de Sainte-Croix*, dans *Archives curieuses*, 1re série, t. VI, p. 59 ; de Paris, 22 mars 1562.

3. *Journal de Pierre* [*Nicolas*] *Bruslart, abbé de Joyenval*, dans *Mém. de Condé*, t. I, p. 75. — Le *Journal d'un curé ligueur de Paris* (éd. Éd. de Barthélemy), p. 46, donne comme date d'entrée dans Paris le 18 mars.

4. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 119.

Son but fut d'éviter tout conflit. Il y parvint ; mais il faut reconnaître qu'il ne se montra pas d'une impartialité exemplaire. Dans une lutte aussi âpre, il était impossible qu'il ne favorisât pas les catholiques. Les réformés au contraire furent étroitement surveillés. On saisit une barque remplie de tonneaux, qui contenaient des livres hérétiques [1]. Le samedi 28 mars, veille de Pâques, deux ministres protestants vinrent demander l'autorisation de célébrer la cène le lendemain dans un des faubourgs de Paris. Ils devaient faire payer vingt sous à chaque personne riche qui viendrait à la communion et sept à chaque pauvre. Le cardinal le leur défendit sous peine de mort, leur ôtant ainsi un motif pour se réunir et un moyen de ramasser quelque argent [2].

La bienveillance témoignée aux catholiques n'échappa point aux Parisiens. « Ce gouvernement de Monsieur le cardinal de Bourbon, dit l'abbé de Joyenval, fut fort agréable au peuple, car depuis icelluy il n'advint que bien à la ville [3]. » Les huguenots au contraire furent mécontents. Quelques-uns d'entre eux ayant été tués au cours d'une rixe, alors qu'ils revenaient d'un prêche, ils demandèrent justice. « On est après [les agresseurs] pour en avoir raison, écrit l'un d'eux. Mais nous avons pour gouverneur le cardinal de Bourbon, par quoy on n'y a pas grand espoir [4]. »

Le 6 avril, le duc de Guise, plus habile que Condé, ramenait à Paris le jeune roi et Catherine de Médicis. La lieutenance du cardinal prit fin. La guerre allait commencer. Cependant une dernière tentative de conciliation eut lieu sous l'inspiration de la reine mère. La lutte entre les deux partis n'épouvantait pas le prélat, mais il était peiné de voir son frère, un Bourbon, à la

1. *Lettres de Prosper de Sainte-Croix*, dans *Arch. curieuses*, 1re série, t. VI, p. 65 ; de Paris, 26 mars 1562.

2. *Ibid.*, p. 71. — *Journal de l'année 1562*, dans *Revue rétrospective*, t. V, p. 89. — *Journal de P. [Nic.] Bruslart, abbé de Joyenval*, dans *Mém. de Condé*, t. I, p. 78.

3. *Journal de P. [Nic.] Bruslart, abbé de Joyenval*, dans *Mém. de Condé*, t. I, p. 75.

4. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 220.

tête des révoltés. Le 4 mai, il quitta secrètement Paris en compagnie du prince de La Roche sur Yon et s'en alla trouver Condé à Orléans. Le prince, qu'une première fois il avait failli traîner à la mort, repoussa ses avances [1]. Quelques jours après on entrait en campagne.

*
* *

La lutte fut menée avec vigueur par les protestants. Après s'être emparés d'un certain nombre de villes dont Orléans et Rouen, ils commencèrent une agitation systématique dans tout le royaume, surtout dans les provinces du nord qui les mettaient en communication directe avec l'Angleterre. Le gouvernement de la Picardie appartenait alors au prince de Condé, qui y avait délégué un de ses lieutenants, Sénarpont. Celui-ci cherchait à gagner la province entière pour en faire une base solide d'opérations [2]. Située sur la frontière et à proximité des secours anglais, il était important qu'elle ne tombât pas aux mains des réformés. Pendant que la cour et l'armée royale s'en allaient assiéger Bourges, le cardinal de Bourbon reçut l'ordre de se rendre en Picardie en qualité de lieutenant général [3].

Charles de Bourbon fut dans l'administration de la province tel qu'il s'était montré lors de sa lieutenance à Paris : très ferme à l'égard des huguenots, mais toutefois respectueux de leurs droits. Pour éviter une surprise, il fit chasser les hérétiques des places fortes. Les suspects furent tenus « d'aller en personne

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1722, f° 353, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 22 avril 1562. — *Calendar of state papers, 1561-1562* ; de Paris, 24 avril 1562. — *Journal de l'année 1562*, dans *Revue rétrospective*, t. V, p. 101.

2. *Journal de l'année 1562*, dans *Revue rétrospective*, t. V, p. 181. — *Calendar of state papers, 1562*, p. 188 ; s. l., 27 juillet 1562.

3. Durand (G.), *Inventaires sommaires des arch. communales antérieures à 1790 : Ville d'Amiens*, série AA, t. I, p. 57. — Charles de Bourbon fit son entrée dans Amiens le 27 juillet au son des tambourins et du canon. V. série CC, t. I, p. 522 et 524.

faire leur confession de foi et la signer de leur main dans trois jours » par devant l'évêque du diocèse ou ses délégués. En outre il organisa une surveillance étroite autour d'eux, ordonnant à tous de dénoncer ceux qui feraient « conventicules, prêches, baptêmes, mariages ou autres exercices de la nouvelle secte », mais par contre il défendit aux gens du peuple « d'invader les personnes et maisons des suspects et autres de la même secte, de crier après eulx et autrement les irriter et provocquer de faict ou de parolles, sur peine de la hart [1]. »

Toute son activité n'alla pas à l'administration. Il s'occupa de la défense militaire, leva des troupes [2], parcourut les principales villes de la province, Amiens, Abbeville, Montreuil [3]. Il eut des entrevues avec les gouverneurs soumis à son autorité, en particulier avec le sieur d'Humières, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye [4]. Au milieu de ses nombreuses occupations, le cardinal fut soudain rappelé par une lettre de la reine-mère [5] ; son frère Antoine de Bourbon venait d'être grièvement blessé devant Rouen.

Après la prise de Bourges, l'armée royale était remontée vers le nord et avait assiégé Rouen pour éviter que les protestants ne la livrassent aux Anglais. Le cardinal n'avait pas été étranger à cette détermination. Il tenait à rentrer rapidement dans sa cité, où les huguenots régnaient en maîtres, pillaient sa cathédrale et son abbaye de Saint-Ouen [6]. Il espérait d'ailleurs que ses exhortations à ses ouailles faciliteraient la victoire. Une

1. Durand (G.), *Inventaires somm. des arch. comm. antérieures à 1790 : Ville d'Amiens*, série AA, t. I, p. 57.

2. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 76 ; lettre de Chantonay, de Chartres, 3 septembre 1562.

3. *Calendar of state papers*, *1562*, p. 324 ; s. l., 26 sept. 1562.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3187, f°s 23, 25, 26, 28, 32, orig. ; lettres du cardinal de Bourbon à Jacques d'Humières, de Corbie, 28 août 1562 ; d'Amiens, 29 août ; d'Abbeville, 4, 5 et 9 sept. ; devant Rouen, 26 oct.

5. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1722, f° 522 v° ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 19 nov. 1562.

6. *Journal de l'année 1562*, dans *Rev. rétrosp.*, t. IV, p. 101. — *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins* (coll. des doc. inéd.), t. I, p. 286. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 483 ; de Paris, 14 juin 1562.

lettre qu'il leur adressa ne parvint même pas à destination : les réformés s'en saisirent[1].

Le 16 octobre, Antoine de Bourbon fut frappé d'une arquebusade, qui lui coûta la vie.

* * *

La mort du roi de Navarre soulevait une question fort grave. A qui la lieutenance générale du royaume allait-elle appartenir ? Seul un prince du sang pouvait l'occuper. Un premier projet, qui eut supprimé toute difficulté, fut de faire succéder le fils au père. Mais le jeune Henri n'avait que dix ans. On l'écarta[2].

Restaient en présence les deux frères du défunt, le cardinal de Bourbon et le prince de Condé. Le cardinal était l'aîné, et par la mort d'Antoine il devenait chef de sa maison, puisqu'on ne tenait pas compte du trop jeune roi de Navarre. Mais certains pensèrent que le chapeau de cardinal siérait mal à un lieutenant général du royaume, et on se rappela la délibération des États provinciaux de l'Ile-de-France en mars 1561, qui voulaient même l'exclure du conseil, parce qu'il était cardinal. D'autre part, Condé paraissait beaucoup plus capable d'exercer la charge que son frère, mais il avait contre lui sa religion et son armée. La reine-mère allait cependant soutenir sa candidature, quand elle vit qu'elle s'aliénerait tout le parti catholique.

Dès les premières nouvelles de la blessure d'Antoine, Philippe II écrivit à Catherine. Selon lui, le cardinal par son droit, ses preuves de bon chrétien, ses services au roi et son affection envers elle, était tout désigné pour succéder à son frère. Le roi d'Espagne n'envisageait même pas la possibilité de la candida-

1. *Musée des Archives nationales*, p. 373 ; lettre de Condé aux habitants de la ville de Rouen, s. l., 24 sept. 1562.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1723, f° 49 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 12 nov. 1562.

ture de Condé[1]. Tout ce qu'il avait à reprocher au prince, il chargeait son ambassadeur Chantonay, ainsi que Saint-Sulpice, ambassadeur de France à Madrid, de le dire à la reine[2].

Quand il sut que la blessure était probablement mortelle, Philippe II envoya rapidement un ambassadeur extraordinaire, Francès de Alava, avec des instructions précises. Alava devait s'opposer de toutes manières à la nomination de Condé, même si le prince faisait des concessions. Il portait en outre des lettres au roi, à la reine-mère, aux grands seigneurs de la cour, qu'il devait remettre si le roi de Navarre était mort[3]. Le cardinal de Bourbon avait la sienne. Le roi d'Espagne, comprenant à merveille ce qu'il y avait en lui de faiblesse et de vanité, le complimentait de sa bonté, de sa foi, de son zèle au service de Dieu et de la religion, affirmant que c'était par droit et justice qu'il succéderait à son frère[4].

Ces déclarations ne suffirent point à Philippe II. Il fit encore écrire par le pape. Pie IV envoya le 7 décembre un premier bref à Catherine de Médicis[5], lui recommandant chaudement le cardinal, et trois jours après un second au cardinal lui-même[6]. Conçu dans le même esprit que la lettre du roi d'Espagne, ce dernier bref considérait la lieutenance comme une charge due aux qualités de l'archevêque de Rouen. C'était une réponse à l'objection des États provinciaux de l'Ile-de-France.

Charles de Bourbon ne pouvait pas être indifférent à toutes

1. Arch. Nat., K 1496, n° 129, copie; lettre de Philippe II à Cath. de Médicis, de Madrid, 25 nov. 1562.

2. Arch. Nat., K 1496, n° 128, copie; lettre de Philippe II à Chantonay, de Madrid, 25 nov. 1562. — Cabié (Edm.), *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565*, p. 96; lettre de Saint-Sulpice à Cath. de Médicis, de Madrid, 25 nov. 1562.

3. Arch. Nat., K 1496, n° 132, copie; instruction de Philippe II à Francès de Alava, de Madrid, 29 nov. 1562. — V. également n°s 130 et 131, copies; lettres de Philippe II à Cath. de Médicis et à Chantonay, m. l. et d.

4. Arch. Nat., K 1496, n° 133, copie; lettre de Philippe II au cardinal de Bourbon, de Madrid, 29 nov. 1562.

5. Baronius (C.), *Annales ecclesiastici*, t. XIV, p. 317; s. l., 7 déc. 1562.

6. *Ibid.*, p. 318; s.l., 10 déc. 1562.

ces sollicitations. Les circonstances lui offraient la première place du royaume. Habitué à rester au second rang, il dut s'en effrayer un peu, mais il venait d'exercer coup sur coup deux lieutenances avec assez d'habileté pour avoir en soi quelque confiance, et les flatteries, qui l'accablaient de tous côtés, suffirent à lui dévoiler des qualités qu'il ne se soupçonnait pas.

D'ailleurs ce n'était pas seulement une question de droit. Nous avons vu que, depuis quelques mois, le cardinal s'était montré catholique intransigeant. Condé, au contraire, s'était rallié définitivement au protestantisme. Bien plus, il avait pris les armes contre le roi et repoussé toute tentative de conciliation. Même s'il promettait une fidélité à toute épreuve et un prompt retour à la vraie religion, pouvait-on croire en ses paroles? Évidemment non, car le cardinal savait qu'à l'ambitieuse inconstance d'Antoine, le prince de Condé joignait quelque perfidie. Autant par devoir que par droit, Charles de Bourbon tint à conserver l'avantage que lui donnait son âge et déclara ne point vouloir abandonner ses prérogatives [1]. Déjà il pouvait se croire lieutenant général. L'ambassadeur du Grand Turc arrivait à la cour avec des lettres adressées à Antoine de Bourbon ; ce fut au cardinal qu'il les porta [2].

A ce moment surgit un troisième candidat, qui pensait avoir aussi quelque droit. C'était le duc de Montpensier, alors lieutenant du roi en Guyenne, où il le servait pour le mieux en faisant pendre les hommes et baptiser les enfants. Fort de son titre de prince du sang et de ses bons services à la cause catholique, il accourait, bien vainement d'ailleurs [3].

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 109 ; lettre de Chantonay, du 18 nov. 1562. - Chantonay dit à tort que le cardinal n'avait pas encore reçu la prêtrise. Cette affirmation se retrouve dans une dépêche de l'ambassadeur anglais à Elisabeth, de Chartres, 17 janv. 1563. (V. *Calendar of state papers*, 1563, p. 49.) Elle prit peut-être naissance dans certains bruits tendancieux répandus par les catholiques en faveur de la candidature du cardinal. L'ambassadeur vénitien (Bibl. Nat., f. ital., ms. 1725, p. 1, copie), dans sa dépêche du 8 mars 1563, affirme nettement que le cardinal était ordonné et avait déjà dit la messe.

2. *Journal de l'année 1562*, dans *Rev. rétrospective*, t. V, p. 206.

3. Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 13.

Catherine, en effet, pour couper court à toutes ces rivalités et conserver le pouvoir, déclara qu'elle n'avait besoin de personne pour gouverner le royaume, puisqu'elle avait des conseillers et des ministres [1]. Cette solution contentait Philippe II, qui voyait la lieutenance refusée à Condé [2]. Le prince, de son côté, désespérant de la victoire, avait déjà reconnu le droit de son aîné [3]. Seul, le duc de Montpensier fut mécontent et il se tourna vers le cardinal de Bourbon, déçu lui-même dans ses espérances. Mais ils n'étaient pas hommes à résister bien longtemps à l'habileté audacieuse de Catherine, qui eut vite fait de déjouer leurs calculs. Elle les apaisa en leur déclarant qu'ils seraient les chefs du conseil [4].

Cependant la guerre continuait. Une dernière tentative de conciliation n'aboutit point. Avec son esprit emporté, Condé brusquait les choses. Il répondit à un gentilhomme envoyé par le cardinal que, sans le respect qu'il avait pour son maître, il lui ferait couper la tête [5]. Rien ne put faire éviter la bataille de Dreux. Saint-André y fut tué, Condé et Montmorency pris, mais Guise assura la victoire au parti catholique.

Condé prisonnier se montra plus traitable. La reine-mère vint le rejoindre, traînant avec elle le cardinal de Bourbon [6]. L'assassinat du duc de Guise, le 18 février, facilita encore la conclusion de la paix [7]. Les chefs des deux factions, Condé et

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1722, f° 605, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 3 déc. 1562.

2. Cabié (Edm.), *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565*, p. 109 ; dép. à Cath. de Médicis, du 19 janv. 1563.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1722, f° 605, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 3 déc. 1562.

4. Brantôme, *Œuvres*, t. V, p. 13.

5. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 499 ; de Paris, 15 déc. 1562.

6. *Journal de P. [Nic.] Bruslart, abbé de Joyenval*, dans *Mém. de Condé*, t. I, p. 108. — *Négociations dipl. avec la Toscane*, t. III, p. 502 ; de Paris, 30 déc. 1562.

7. Le cardinal de Bourbon, mis en éveil par quelques paroles échappées à Condé, avait averti Guise du danger qu'il courait. (V. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1724, f° 2 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 2 mars 1563.)

Montmorency, se rencontrèrent dans l'Ile-aux-Bœufs, près d'Orléans, et, sous l'influence conciliatrice de Catherine et du cardinal, un accord fut conclu, dont on ratifia les articles quelques jours après à Amboise [1].

*
* *

Si la paix d'Amboise mit fin aux opérations militaires, elle ouvrit le champ aux rivalités. Autant au cours de la guerre qui l'effaçait, que pendant la paix où il lui fallait écarter les ambitieux, la reine-mère se trouvait dans une situation délicate. Entre le prince de Condé, chef des protestants, et le vieux Montmorency, resté seul chef des catholiques, elle ne se crut pas assez forte pour se passer à la fois de l'un et de l'autre, se souvenant qu'aux premiers jours son droit à la régence avait même été contesté. C'est alors qu'elle conçut un plan extravagant, capable de ruiner d'un seul coup toutes les espérances de ses rivaux : le cardinal de Bourbon en fut la dupe. Pour avoir quelqu'un à leur opposer qui ne porta point ombre à son autorité, elle résolut de le marier.

Depuis qu'elle était arrivée au pouvoir, Catherine de Médicis avait su apprécier la facile bonté du prélat. Il s'était laissé prendre à son charme séducteur. Tous deux auraient voulu éviter la guerre entre les catholiques et les protestants, lui parce que la guerre divisait ses frères, Catherine parce qu'elle la reléguait au second plan. Aussi la régente avait naturelle-

1. Le parlement craignant quelque tumulte avait réclamé la présence d'un prince du sang pour enregistrer l'édit. Le 26 mars au matin, l'archevêque de Rouen et le duc de Montpensier quittèrent Orléans, et le lendemain, en leur présence, le parlement enregistra l'édit de pacification. Trois jours après ils étaient de retour près de la reine-mère et le 1er avril l'escortèrent à son entrée solennelle dans Orleans. V. Arch. Nat., K 1499, n° 56, orig. ; lettre de Chantonay à Philippe II, de Paris, 18 avril 1563. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1724, f° 22, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 mars 1563. — *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 324. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. I, p. 538, 539.

ment cherché dans le cardinal un auxiliaire à sa politique. C'est sur ses conseils qu'avant l'entrée en campagne il était allé trouver Condé à Orléans : sur ses conseils aussi qu'il avait voulu renouer les relations avec le prince avant la bataille de Dreux. C'est avec son aide que Catherine était parvenue à faire conclure la paix d'Amboise. Leurs désirs communs les rapprochaient en partie : l'habileté de la reine-mère sut faire le reste. Elle était femme et fort insidieuse. Il n'en fallait pas davantage pour triompher du bon prélat. Elle eut toujours sur lui une influence considérable, que seule put contrebalancer celle que posséda plus tard le second duc de Guise.

C'est donc sur le cardinal, qu'un mariage devait placer incontestablement à la tête des princes du sang, que la reine-mère compta s'appuyer. Elle était sûre de sa foi solide et non pas fanatique, certaine aussi de la faiblesse de son caractère. Elle voulut, en le mettant au premier rang, reléguer au second le cadet turbulent et l'ancien favori de Henri II.

Une autre raison, plus politique et moins intéressée, poussa peut-être Catherine vers ce projet. A plusieurs reprises les astrologues avaient prédit la mort prochaine des enfants royaux [1]. La disparition de François II, la faiblesse du jeune Charles IX semblaient leur donner raison et, par un pressentiment fort curieux, la reine-mère entrevit les difficultés qui surgiraient, si un jour la succession venait à échoir à la maison de Bourbon dont presque tous les membres étaient protestants. Une descendance catholique issue du cardinal pouvait assurer l'avenir. Mais cette seconde raison était de peu de poids à côté de la première, et elle fut oubliée aussitôt que l'autre eut disparu.

On peut s'étonner de la facilité avec laquelle le prélat accueillit cette proposition de mariage. Cependant, si l'on considère les événements survenus au cours des deux dernières années, ses lieutenances à Paris et en Picardie, les avances

1. *Lettres de Prosper de Sainte-Croix,* dans *Archives curieuses,* 1re série, t. VI, p. 130 ; de Blois, 13 mars 1563.

faites à lui par les chefs de parti, les louanges du pape et du roi d'Espagne, sa candidature à la lieutenance générale du royaume, on comprend plus facilement qu'il ait pu rêver un instant d'être le premier dans l'État. Une seule raison pouvait le retenir ; il était prêtre et il lui fallait renoncer à ses vœux pour rentrer dans la vie laïque. Son amour du sacerdoce n'alla point jusque-là. Il avait d'ailleurs une excuse : c'était pour le bien de la religion.

La seule difficulté était d'obtenir la dispense du pape. La reine mère découvrit son projet au nonce Prosper de Sainte-Croix, qui lui montra toutes les oppositions qu'il soulèverait « à cause des mauvaises conjonctures du temps présent et de la qualité de la matière dont il s'agissoit. » Toutefois il consentit à en parler au pape et même en conscience il trouva l'idée bonne [1]. De son côté le cardinal de Bourbon écrivit à Rome pour solliciter la dispense [2].

A ce moment, le concile de Trente abordait précisément la discussion sur le mariage. Valait-il mieux porter la question devant lui ou la soumettre directement au pape ? Le cardinal de Lorraine était à Trente et pouvait appuyer grandement la proposition. Charles de Bourbon voulut gagner ses bonnes grâces. Il témoigna à sa belle-sœur la duchesse de Guise sa plus chaude affection, son entier dévoûment, lui promit de toujours s'employer au bien de sa maison [3]. On disait même que, s'il obtenait l'autorisation demandée, le cardinal épouserait une fille de la duchesse [4].

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1725, f° 12 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 13 avril 1563. — *Lettres de Prosper de Sainte-Croix*, dans *Archives curieuses*, 1re série, t. VI, p. 130 ; de Blois, 13 mars 1563. — *Calendar of state papers*, *1563*, p. 272 ; s. l., 6 avril 1563.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1725, f° 1, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 8 mars 1563.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3418, f°s 16 et 18, autogr. ; lettres du cardinal de Bourbon à la duchesse de Guise, s. l. [mars 1563], et s. l. [19 mars 1563]. (Pièces justif. n° III.)

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1725, f° 1, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 18 mai 1563.

Les docteurs du concile de Trente avaient déclaré que le pape pouvait dispenser les prêtres du célibat pour quelque grande occasion. C'était d'avance accepter la requête de l'archevêque de Rouen, et, comme le cardinal de Lorraine et les autres ambassadeurs français redoutaient l'hostilité des prélats italiens, ils aimèrent mieux s'adresser directement à Rome que de poser la question en plein concile [1].

Mais contre toute attente le pape refusa. Il trouva que la demande n'était ni urgente ni justifiée, puisque la succession au trône ne semblait point menacée, le roi jeune encore ayant deux frères et le royaume comptant d'autres princes du sang catholiques.

Ce fut une grande déception pour le cardinal. Catherine, qui abandonnait ses projets aussi rapidement qu'elle les formait, avait déjà trouvé un autre moyen de s'assurer le pouvoir. Elle fit proclamer majeur le jeune Charles IX (17 août 1563). Charles de Bourbon resta avec ses illusions perdues.

Le refus de Rome l'irrita, car il se sentit la dupe de toute cette intrigue. Il chercha une excuse. Il avait voulu, dit-il, faire simplement peur à Condé, que « par ce boult-là il povoit tenir en bride ». Le pape, par lettre particulière, lui aurait écrit son intention, et il s'y serait conformé entièrement [2]. L'excuse était mauvaise. Elle ne trompa personne, et le cardinal, effrayé de sa propre audace, craignit un instant que Condé ne se vengeât du coup préparé contre lui [3].

Une seconde fois Charles de Bourbon était victime de sa crédulité, et ce ne fut pas encore la dernière.

1. *Instructions et lettres des rois très chrestiens et de leurs ambassadeurs, et autres actes concernant le concile de Trente*, 4e éd., 1654, p. 408; lettre de Lanssac à Cath. de Médicis, de Trente, 28 mars 1562 (a. st.) — Spondanus (H.), *Annalium eminent. card. C. Baronii continuatio*, t. III, p. 421. — Sarpi (P.), *Istoria del concilio Tridentino*, éd. F. Micanzio, t. IV, p. 88.

2. Arch. Nat., K 1500, n° 53, orig.; dép. de Chantonay à Philippe II, de Paris, 8 juin 1563. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 159; dép. de Chantonay, de Paris, 7 juin 1563.

3. *Ibid.*

***

Les déceptions avaient été grandes. Ambitionner la lieutenance générale du royaume, puis un mariage qui l'eût placé à la tête des princes du sang, et ne réussir qu'à se couvrir de ridicule, tel avait été le rôle du cardinal de Bourbon durant ces derniers mois. Catherine de Médicis, responsable en partie de tous ses malheurs, voulut les lui faire oublier. Depuis deux ans il était question de lui donner la légation d'Avignon, mais la guerre civile avait interrompu les négociations. On les reprit.

A la fin de 1561, Avignon et le Comtat-Venaissin, possessions du pape, n'avaient pas échappé aux troubles qui agitaient toute la France. Le roi de Navarre y vit une occasion de mettre la main sur ces provinces enclavées au milieu du royaume. Il engagea son frère Charles à en rechercher la légation, que tenait alors le cardinal Farnèse. Mais il avait compté sans l'opposition du pape, qui, voyant déjà ses terres aux mains des Français, fit partir immédiatement Fabricio Serbelloni, son parent, avec ordre de fortifier la ville. En même temps il demanda l'appui de Philippe II, au cas où Antoine de Bourbon deviendrait plus menaçant [1].

Cette attitude belliqueuse de Pie IV ne dura point. Malgré l'activité de Serbelloni, le pape fut réduit à solliciter la protection de Charles IX contre les huguenots, qui menaçaient d'enlever Avignon [2]. C'était promettre la légation au cardinal de Bourbon. Du moins réclama-t-il des garanties. Il voulut que le prélat s'engageât à conserver le pays en l'obéissance de Rome, à en chasser les hérétiques ; que le roi de Navarre non

1. Susta (J.), *Die rœmische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, t. I, p. 281 ; instructions du pape à son envoyé vers Philippe II, du 18 oct. 1561. — Fabricio Serbelloni était le troisième fils de Jean-Pierre Serbelloni, dont la sœur Cécile fut mère de Pie IV.

2. *Négociations ou lettres d'affaires ecclés. et polit. écrites par Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, légat en France*, Paris, 1658, in 4°, p. 38 ; lettre d'Hipp. d'Este au card. Borromée, de Saint Germain, 30 janv. 1562.

seulement consentît à l'exécution de ces promesses, mais encore la facilitât [1].

On accueillit mal ces exigences à la cour de France. Le cardinal de Bourbon se froissa de la défiance qu'on lui marquait. Il fallut toute l'habileté du nonce pour le calmer [2]. L'affaire en était là, lorsque survint le massacre de Vassy : on l'oublia.

Au commencement de 1564, Catherine crut bon de reprendre les pourparlers [3]. Elle sut résoudre les difficultés que soulevait l'échange de la légation [4], mais la paix régnait maintenant dans le Comtat et le pape n'avait plus un besoin pressant de l'appui du roi de France. Il posa de nouvelles conditions : le vice-légat et les autres officiers seraient tous Italiens. Le cardinal de Bourbon, exaspéré par cette nouvelle marque de défiance, voulut tenir la légation comme l'avaient tenue ses prédécesseurs, c'est-à-dire en toute liberté [5]. Devant son obstination, Pie IV abandonna ses exigences.

Le 1er avril 1565 la chancellerie pontificale expédia la bulle nommant le cardinal légat en Avignon [6]. Des concessions réciproques avaient facilité les dernières négociations. Le pape récompensait lui même le cardinal Farnèse en lui donnant la légation du patrimoine de Saint-Pierre. Charles de Bourbon cédait au cardinal d'Altaëmps, neveu de Pie IV, la riche abbaye de la Trinité de Vendôme d'un revenu annuel de plus de dix mille livres et lui réservait sa succession dans Avignon. En

1. Susta (J.), *Die rœmische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*, t. I, p. 333 ; lettre du card. Borromée au card. de Ferrare, du 10 janv. 1562.

2. *Négociations ou lettres d'affaires...... d'Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare*, p. 80 ; lettre d'Hipp. d'Este au card. Borromée, de Saint-Germain, 23 février 1562.

3. Arch. Nat., K 1502, n° 15, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Condom, 9 août 1564.

4. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. II, p. 231 et 232 ; à M. du Ferrier, de Saint-Rémy, 17 oct. 1564 ; à l'évêque de Saint-Papoul, de Saint-Rémy, 18 oct. 1562.

5. Arch. Nat., K 1502, n° 64, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, d'Arles, 8 décembre 1564.

6. Bibliothèque d'Avignon, ms. 2671, f° 94, copie ; de Rome, 1er avril 1565.

outre, pour plaire au pape, il conservait le vice-légat en fonction [1].

Cette nouvelle dignité, avec les riches revenus qu'elle comportait et les dons annuels de la ville au légat, ne fut point la seule consolation du cardinal. C'est l'époque où de tous côtés des bénéfices s'offrent à lui. Il avait cédé son évêché de Carcassonne à François de Faucon. Celui-ci étant mort le 22 septembre 1565, il en reprit possession en vertu du droit de regrès. Il s'en démit seulement deux ans plus tard en faveur du cardinal Vitelli [2].

A peu près au même temps le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui venait de passer à la Réforme, fut déclaré rebelle et criminel de lèse-majesté. Une bulle du 24 septembre 1569 donna son évêché au cardinal de Bourbon [3].

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1724, f° 265 et ms. 1725, f° 75, copies ; dép. des ambass. vénitiens, de Toulouse, 21 mars 1565 ; — ms. 1724, f° 286, copie ; de Bordeaux, 20 mai 1565. — De Thou, *Histoire universelle*, éd. de 1734, t. IV, p. 668. — Castrucci (S. F.), *Istoria della città d'Avignone e del Contado Venesino*, Venise, 1678, in-4°, p. 408. — Le vice-légat en fonction était Laurent de Lenti, évêque de Fermo.

M. R. Rey, dans son étude sur *Le cardinal d'Armagnac, colégat à Avignon* (*Annales du Midi*, t. X, année 1898), dit que le cardinal de Bourbon fit une entrée solennelle dans la ville le 14 juin 1565. Cela semble impossible, car le 11 juin le prélat était à Bayonne (V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3187, f° 68, orig. ; lettre du card. de Bourbon au sieur d'Humières, de Bayonne, 11 juin 1565), et le 15 juin il s'y trouvait également (Cf. Bibl. Nat., f. fr., ms. 20647, f° 11 v°, copie ; mémoire sur l'entrée de la reine d'Espagne.)

Charles de Bourbon avait obtenu la légation, mais toujours révocable au bon plaisir du pape. Ce fut en vain que sous Pie V, successeur de Pie IV, il essaya de l'obtenir à vie (Cf. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 64, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 nov. 1566). Il ne devait d'ailleurs pas l'administrer lui-même. Il fit nommer son colégat le cardinal Georges d'Armagnac et lui en abandonna le gouvernement. Cependant il fut loin de s'en désintéresser complètement et nombreux sont les témoignages qui prouvent son intervention. — Cf. Arch. du Vatican, Brevi armarium 44, t. XXX, f° 76 ; — lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 50, 53, 56, 191, etc. — Bibl. d'Avignon, mss. 2805, f° 1 ; 2658 ; 2816, f° 398 ; 2822, f° 30. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3406, f° 9. — Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 178, 297 ; t. II, p. 317.

2. Mahul (A.), *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse... de Carcassonne*, t. V, p. 488 à 490.

3. Delettre (abbé), *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 257.

Quand la paix de Saint-Germain eut ramené les protestants à la cour, Charles IX voulut rendre à l'ancien évêque tous ses biens. Charles de Bourbon, soutenu par le pape, refusa de s'en dessaisir. Un conflit était imminent, quand la mort subite du cardinal de Châtillon vint trancher le différend (14 février 1571)[1]. Le cardinal de Bourbon conserva l'évêché sans contestation jusqu'en 1575, où il l'échangea contre l'abbaye de la Couture du Mans[2].

A côté des gros revenus, les petits ne firent point faute. De 1564 à 1571 le cardinal vit presque chaque année ses bénéfices s'accroître. Successivement il reçut les abbayes de Saint-Jean des Vignes (1565), Saint-Honorat de Lérins et Montiéramey (1567), Fontenelle (1569), Pontlevoy (1571)[3]. Il prit encore possession des quatre principales abbayes du cardinal de Châtillon : Sorèze, Saint-Germer, Froidmont, Saint-Lucien de Beauvais, qui, au dire de l'ambassadeur espagnol, valaient autant que les quatorze restantes[4].

Ce cumul vraiment exagéré n'alla pas sans soulever de nombreuses protestations, et il est curieux de voir le pape chercher à l'expliquer par la nécessité de procurer à Charles de Bourbon un rang et des ressources proportionnés à sa dignité cardinalice[5]. Quand, en juillet 1576, une grave maladie fit craindre pour sa vie, on estima que, s'il venait à mourir, vaqueraient plus de quatre cent mille livres de rente des biens d'église[6]. Cette richesse colossale, cet appétit insatiable firent même dire

1. Barthélemy (Ed. de), *Journal d'un curé ligueur de Paris*, p. 122. — *Calendar of state papers, 1567 1571*, p. 389 ; de Paris, 8 janv. 1571. — Cabié (Edm.), *Guerres de religion dans le sud-ouest de la France... de 1561 à 1590*, col. 161 ; lettre de Saint-Sulpice à l'abbé de Marcillac, du 20 déc. 1572.

2. Delettre (abbé), *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 272.

3. V. l'*Appendice* n° II : les abbayes de Charles de Bourbon.

4. Arch. Nat., K 1510, n° 39, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 14 sept. 1568.

5. Musset (G.), *Les insinuations ecclésiastiques dans le diocèse de Saintes en 1565*, dans *Arch. hist. de Saintonge et Aunis*, t. XXXV, p. 301 ; bulle de Pie IV, du 31 août 1565.

6. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1729, p. 794, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 12 juil. 1576.

à un ambassadeur du roi d'Espagne qu'on serait toujours maître du cardinal en lui donnant évêchés et abbayes [1].

L'ambassadeur le connaissait mal. Il n'y eut jamais que deux choses qui préoccupèrent sérieusement Charles de Bourbon et qui, l'une après l'autre, furent les causes déterminantes de sa conduite : la fortune de sa maison et la défense de la religion catholique.

1. Arch. Nat., K 1507, n° 52, orig. : relation du docteur Enveja, du 22 févr. 1567.

CHAPITRE III

LES DÉCEPTIONS FAMILIALES

A la première guerre civile, qui avait bouleversé la France, succéda une période plus calme où l'on prit plaisir à oublier les émotions passées. Les principaux chefs étaient morts. Il ne restait plus aux catholiques que le vieux Montmorency bien éloigné du fanatisme, aux protestants le prince de Condé qui s'était attiré la défiance de ses coreligionnaires en signant la paix d'Amboise. Catherine de Médicis eut beau jeu. Sous son influence conciliante, les ennemis de la veille se rapprochèrent et d'un commun accord allèrent enlever Le Havre aux Anglais.

Durant ces quelques années de politique modérée que dirige la reine-mère, le cardinal de Bourbon prend le rang qui lui convient. Le premier de la cour par ses titres, sinon par son influence, il est le conseiller de chaque heure, présent à toutes les cérémonies officielles, à tous les conseils importants. Sans cesse aux côtés de la reine[1], dont il a oublié la trahison, il se laisse diriger par elle, car sa bonté ne sait point résister à ses exigences. Catherine est certaine de trouver chez lui une approbation de tous ses actes. Elle s'appuie également sur le duc de Montpensier, prince du sang comme lui, et d'aussi

1. Les mentions relatant la présence du cardinal sont innombrables. Je ne citerai qu'un passage des *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard (Soc. de l'hist. de Fr.), p. 11, qui parle du voyage de la reine-mère en 1569, alors qu'elle va rejoindre le duc d'Anjou. « Elle [Catherine] fait le chemin de Paris à Tours en trois jours et demy, qui ne fut sans incommodité et beaucoup d'accidents dignes de risée, pour y estre le pauvre M. le cardinal de Bourbon, qui ne l'abandonnoit jamais, qui toutefois n'estoit de telle humeur ny de complexion pour telles courvées. »

bonne volonté. Avec eux elle entreprend de mener à bien l'entente commencée entre les partis.

Les deux hommes ont montré quelque intolérance au cours de la dernière guerre, mais ce fut au moment où les esprits étaient surexcités par la crainte d'une défaite. Maintenant que la paix règne et que la foi catholique semble en moindre péril, le cardinal et son parent se laissent gagner par les voix persuasives de Catherine et du chancelier. Lorsqu'en février 1564 le cardinal de Lorraine revient de Trente en proposant d'appliquer en France les décrets du concile, Charles de Bourbon en repousse la publication, parce qu'elle troublerait l'édit de paix [1].

Mais, si les querelles religieuses ont cessé, la rivalité subsiste entre les ambitions. Il est dans le royaume une maison puissante, qui a pour chef le vieux connétable de Montmorency et dont l'influence s'étend à la fois sur le parti catholique et le parti protestant. Le connétable jouit de l'autorité considérable que lui vaut sa longue carrière dans les armées et les conseils du roi. Seul survivant du triumvirat, il trouve en outre des lieutenants dévoués dans ses fils, le maréchal de Montmorency et Damville, qui comme lui reconnaissent la suprématie du pape, et dans ses neveux, les Châtillons, dont le prestige est énorme auprès des réformés. Tout son crédit, le vieillard le fait servir à la défense de ses intérêts et de ceux de sa famille.

A Montmorency un seul homme peut s'opposer, Condé, dont l'ambition, qui n'a d'égale que l'inconstance, va faire un adversaire redoutable. Le prince, fier de son titre, n'entend point rencontrer de rivaux à la cour, et, s'il n'ose pas dès les premiers jours s'attaquer au connétable, dont il a d'ailleurs épousé la petite nièce, Eléonore de Roye, c'est qu'il se sait en défiance chez les protestants et que les amours faciles, que lui offre l'entourage du roi, le distraient momentanément de toute pensée sérieuse. Mais le conflit est latent. Dans cette lutte,

1. Arch. Nat., K 1501, n° 35, déchiffr. : dép. de Chantonay à Philippe II, de Paris, 9 févr. 1564.

où la religion n'est plus en jeu, le cardinal de Bourbon n'hésite pas à soutenir son frère de tout son pouvoir[1].

Précisément, le prélat cherche à mettre à profit la mésintelligence qui existe entre Condé et les réformés pour séparer le prince de ses anciens amis. Puisque ceux-ci l'abandonnent, pourquoi ne chercherait-il pas un appui parmi les catholiques dont beaucoup jalousent le connétable de Montmorency? Et le cardinal reprend un rêve qu'il a souvent caressé : ramener au catholicisme toute sa famille. L'occasion lui semble favorable ; Condé se prête de bonne grâce à ses combinaisons et le prélat plein d'espérance annonce déjà la prochaine conversion du prince[2].

La paix a rétabli non seulement les bonnes relations de Charles de Bourbon avec son frère, mais encore les liens d'amitié qui l'ont uni jadis à sa belle-sœur Jeanne d'Albret. Depuis que la reine de Navarre est passée à la Réforme, elle y est restée fidèle, montrant dans ses croyances autant de constance que son mari a montré de mobilité dans les siennes. Aussi le cardinal a-t-il cessé tout rapport avec cette femme ; il avait même essayé d'en détacher son frère Antoine et, depuis la mort de celui-ci, il a semblé oublier également son neveu et filleul, Henri de Bourbon. La paix d'Amboise réveille toutes ces anciennes amitiés. Le prélat se rapproche de son neveu et profite d'un premier séjour de Jeanne d'Albret à la cour pour le présenter aux ambassadeurs étrangers[3]. Dans le grand voyage que Catherine entreprend à travers la France, il s'efface devant le jeune homme qu'il déclare bien haut être le chef de sa famille[4] et partout, dans les cérémonies officielles comme aux entrées solennelles dans les villes, il cherche toujours

1. Arch. Nat., K 1499, n° 23, orig. ; sommaire de la chancellerie des lettres de Chantonay à Philippe II, de mars-avril 1563.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms 1725, p. 54, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 17 janv. 1564. — *Lettres de Prosper de Sainte-Croix* dans *Archives curieuses*, 1re série, t. VI, p. 154 ; de Paris, 15 janv. 1564.

3. *Calendar of state papers, 1564-1565*, p. 165 ; de Lyon, 27 juin 1564.

4. Godefroy (Th.), *Le cérémonial françois*, t. I, p. 901.

« selon sa louable coutume à le pousser devant lui le plus possible[1]. »

Désormais le seul but de Charles de Bourbon est de soutenir les intérêts de sa maison, et il ne cesse de le prouver en maintes occasions[2]. A voir l'union qui régnait dans cette famille quelque temps auparavant si désunie, on put croire avec le cardinal que tout se terminerait par un parfait accord de communes pensées et de communes croyances. Peu s'en fallut en effet que son rêve ne se réalisât.

La cour était dans Arles, quand on apprit soudain que le cardinal de Lorraine et Condé s'étaient rencontrés à Soissons. Peu de temps après l'archevêque de Reims recevait le prince dans un de ses châteaux et l'y gardait trois jours[3]. Ce rapprochement entre deux hommes, qui s'étaient jadis voués une haine implacable, surprit fort. On n'avait point cru possible une alliance entre le Lorrain et le prince que sous François II il avait fait condamner à mort. Mais le seul lien, qui rattachait Condé aux Montmorency, venait de se rompre. Eléonore de Roye était morte le 23 juillet 1564. Louis de Bourbon, jamais satisfait, convoitait maintenant la connétablie et, comme il trouvait devant lui Montmorency désireux de réserver sa charge à un de ses fils, il chercha un appui chez un homme non moins ambitieux que lui et que les évènements avaient écarté du pouvoir : le cardinal de Lorraine.

Il est fort probable que Charles de Bourbon servit d'intermédiaire dans ce rapprochement. Réunir Condé aux Lorrains, c'était accentuer la séparation entre les huguenots et le prince :

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 20647, f° 11, copie ; avis sur l'entrée de la reine d'Espagne à Bayonne, publié dans *Lettres de Cath. de Médicis*, t. II, p. 293, note. — Aux conférences de Bayonne, Charles de Bourbon se montra bon catholique, mais ne s'écarta jamais de la ligne de conduite que lui traça Catherine. Et si des paroles de sang ont été prononcées, ce fut en secret. Certainement le prélat n'en eut pas connaissance.

2. Arch. Nat., K 1504, n° 32, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Bayonne, 27 juin 1565. — *Calendar of state papers, 1564-1565*, p. 239 ; d'Edimbourg, 7 nov. 1564.

3. *Calendar of state papers, 1564-1565*, p. 248 ; d'Arles, 24 nov. 1564.

c'était l'amener insensiblement à la conversion. Ce qui est certain toutefois, c'est que le cardinal fut tenu au courant de leurs relations secrètes[1].

On eut bientôt des preuves visibles de cette alliance des Bourbons et des Lorrains contre la famille du connétable. Le 8 janvier 1565, le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, voulant faire respecter un édit du roi qui interdisait à tout groupe armé de pénétrer dans la ville, refusa de laisser entrer le cardinal de Lorraine qu'accompagnait une faible escorte. Un léger combat s'engagea près de la porte Saint-Denis. Quelques jours plus tard Coligny, appelé par Montmorency, accourut à Paris avec une petite troupe et se mit à la disposition du parlement pour maintenir l'ordre.

Condé tint à réparer l'affront fait à son allié. Il arriva devant la ville avec trois cents cavaliers, mais le maréchal lui fit dire que, s'il venait avec des idées pacifiques, il n'avait pas besoin de tant de gens, et il le pria d'entrer seul. Le prince n'osa pas : il se contenta de se plaindre au roi. Cet incident souleva une grande discussion au conseil. Le connétable défendit son fils, mais le cardinal de Bourbon l'apostropha vivement : puisqu'on permettait à Coligny d'entrer dans Paris, pourquoi le refusait-on à Condé, prince du sang, que le service du roi concernait bien plus que les fils et les neveux du connétable? Montmorency n'osa point répliquer au cardinal prince[2].

L'union n'avait du reste plus rien de secret. Condé allait jusqu'à dire publiquement qu'il y avait certaine sorte de gens qui avaient entrepris de lutter avec les princes du sang, que ce n'était pas chose à supporter, qu'il était besoin qu'on les châtiât avec le bâton[3]. Pour sceller l'alliance entre les deux

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1724, f° 245 v° et ms. 1725, p. 65, copies; dép. des ambass. vénitiens, de Montpellier, 8 janv. 1565.

2. Arch. Nat., K 1503, n° 30, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Toulouse, 4 févr. 1565. — La scène est racontée par Fr. Decrue, *Anne, duc de Montmorency*, p. 437.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1725, p. 82, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Potinsac, 26 mai 1565.

maisons, on parla du mariage possible de Condé avec la veuve du duc de Guise ou Marie Stuart[1]. C'eut été évidemment le meilleur moyen de se rendre maître du prince que de se l'attacher par l'intérêt.

Peut-être trop confiants dans le succès de leur entreprise, le cardinal de Bourbon et les Lorrains mirent moins d'ardeur à conquérir Condé. Or, autant que le connétable, les protestants avaient été effrayés de ses nouvelles inclinations. Aux premiers bruits du mariage, ils craignirent de perdre à jamais leur chef et commencèrent à intriguer pour le retenir au milieu d'eux. Dès le 15 mars 1565, Gaspar Barchino, correspondant à Paris de l'ambassadeur d'Espagne, écrivait à son maître que, pour s'attacher définitivement Condé, il fallait que le cardinal de Bourbon se réveillât, que celui de Lorraine fît de belles promesses, et que Catherine l'attirât à la cour avec de grands honneurs[2]. Dix jours plus tard, il annonçait que les huguenots offraient pour femme à Condé mademoiselle de Longueville, protestante comme lui, et qu'ils consentiraient plutôt à le voir épouser sa maîtresse, Isabelle de Limeuil, qu'une femme de la maison de Lorraine[3].

Ces avertissements étaient fort bons. Les entrevues continuèrent quelque temps entre Condé et l'archevêque de Reims ; ils se rencontrèrent encore en mai à Soissons. Mais quand le prince, qui désirait surtout le mariage avec la reine d'Ecosse, eut reconnu la fourberie des Lorrains et la vanité de ses espérances, il coupa court aux pourparlers[4], et, cédant aux sollicitations des protestants, il épousa le 6 novembre mademoiselle de Longueville. Il était à jamais perdu pour le parti catholique.

1. Aumale (D'), *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 271.

2. Arch. Nat., K 1503, n° 44, orig. ; dép. de Gaspar Barchino à Fr. de Alava, de Paris, 15 mars 1565.

3. *Ibid.*, n° 47, orig. ; dép. de Gaspar Barchino à Fr. de Alava, de Paris, 25 mars 1565.

4. Arch. Nat., K 1504, n° 56, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Mont-de-Marsan, 30 juillet 1565.

*
* *

Le dépit de Charles de Bourbon fut d'autant plus grand que le succès avait paru plus certain. Dans le brusque revirement de son frère, le prélat reconnut facilement l'œuvre des réformés. Parmi eux, Jeanne d'Albret était vraisemblablement une des plus coupables. Le cardinal se rappela que déjà, en 1562, elle avait été la mauvaise conseillère d'Antoine de Bourbon. Elle prenait maintenant sur son beau-frère l'ancienne influence qu'elle avait eue sur son mari. L'archevêque de Rouen conçut contre elle une inimitié violente qu'il ne tarda point à laisser paraître.

Charles IX et Catherine remontaient vers le nord en compagnie de la reine de Navarre, lorsque Condé vint les rejoindre à Niort. Le prince et Jeanne d'Albret eurent l'audace de faire prêcher publiquement à la cour. Le cardinal s'en plaignit, mais ce fut principalement contre sa belle-sœur qu'il dirigea ses attaques, l'accusant d'aller contre les édits et de vouloir troubler le royaume. La reine-mère dut interdire les prêches, sinon dans les chambres, les portes closes [1].

Ces restrictions ne suffirent point à calmer l'animosité du prélat contre la reine de Navarre. Lors du mariage d'Antoine, il avait renoncé en faveur de son frère à tout droit de succession. Il prétendit faire annuler la clause du contrat et rentrer en possession de ses biens [2]. Un évènement explique cette attitude brutale de Charles de Bourbon. C'est l'arrivée à la cour, en janvier 1566, du cardinal de Lorraine. Vis-à-vis de Montmorency tolérant, l'archevêque de Reims se posa en champion du catholicisme et s'attaqua vigoureusement aux protestants. Il entraîna dans sa politique le cardinal de Bourbon resté seul entre les factions.

1. *Calendar of state papers, 1564-1565*, p. 535 ; s. l., 11 déc. 1565.

2. Cayet (P.), *Chronologie novenaire*, p. 166, col. 1. — *Traicté sur la déclaration du Roy pour les droits de prérogative de Monseigneur le cardinal de Bourbon*. Paris, 1588, in-8°.

La situation se modifia dans l'entourage du roi. A la rivalité de deux hommes, Montmorency et Condé, se substitua l'hostilité de deux partis, les modérés et les intransigeants. Les modérés se recrutaient surtout parmi les réformés, mais ils comptaient aussi dans leurs rangs le chancelier de L'Hôpital, la reine-mère et même le connétable qui désiraient l'ordre avant toute chose. Les intransigeants, groupés autour du cardinal de Lorraine, étaient peut-être moins nombreux, mais leur activité suppléait à cette infériorité.

Ce furent bientôt des contestations continuelles [1]. Le maréchal de Montmorency et les amis de l'amiral de Coligny voulaient que l'on respectât les libertés accordées aux réformés ; les cardinaux de Lorraine et de Bourbon sollicitaient Catherine de les restreindre le plus possible [2]. La reine-mère, s'efforçant d'apaiser les conflits, se vit reprocher par l'archevêque de Rouen de négliger trop l'intérêt de la religion [3]. D'ailleurs, elle ne réussit pas toujours à maintenir le calme.

Un matin, le cardinal de Bourbon vint se plaindre à elle que le comte de Porcien fît prêcher publiquement dans quelques châteaux qu'il possédait au diocèse de Rouen. Le comte, appelé, protesta faiblement, mais Coligny présent prit sa défense, s'étonnant de voir un archevêque empêcher de répandre la parole divine. Le cardinal riposta, disant qu'il faisait tout pour le service de Dieu et du roi, et que d'ailleurs il n'avait jamais

1. Ainsi à Moulins, à propos d'une réclamation des habitants de Dijon, qui se plaignaient de l'exercice de la religion protestante dans leur ville, une discussion violente s'éleva entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de L'Hôpital. Le cardinal, se sentant le plus faible, fit intervenir Charles de Bourbon, qui le soutint chaudement, et tous deux fort en colère quittèrent la salle du conseil. Il fallut toute l'habileté de Catherine pour apaiser le conflit. V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 17302, f° 11, copie ; lettre sans signature ni adresse, de Moulins, 16 mars 1566. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 7 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Moulins, 17 mars 1566. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, éd. Mich. et Pouj., p. 19. Ce dernier raconte le fait un peu différemment.

2. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 228.

3. Arch. Nat., K 1505, n° 81, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Moulins, 16 mars 1566.

introduit les Anglais en France. L'amiral releva l'insulte. « Monseigneur, vous ne devez pas traiter ainsi un gentilhomme de ma valeur. » — « Et vous, répliqua le cardinal, ayez plus de respect pour un prince tel que moi. » La reine-mère dut leur imposer silence, mais la querelle ne s'arrêta point là. Coligny irrité quitta la cour et partit au-devant de Condé qui s'y rendait. Le cardinal, de son côté, envoya un gentilhomme à son frère pour savoir lequel des deux il voulait favoriser. Le prince parvint à les réconcilier [1].

Ces querelles fréquentes excitaient les adversaires. Au mois de juin de l'année suivante, le cardinal de Bourbon et le duc de Montpensier réussirent à faire envoyer au parlement de Paris un édit interdisant tout exercice de la religion réformée dans la ville ou les bourgs voisins [2]. C'était une provocation. La lutte semblait imminente. Elle fut décidée, lorsque Condé, que l'ambition menait toujours, perdit l'espoir d'obtenir la lieutenance générale du royaume, que Catherine avait semblé lui promettre. Le duc d'Anjou, frère du roi, la reçut, mais les protestants trouvèrent un chef.

Cependant le cardinal de Bourbon n'eut point voulu une guerre. Si sa piété faisait de lui un ennemi des huguenots, son affection encore forte pour sa famille s'opposait à leur complet écrasement, qui eut été la ruine d'une grande partie des siens. Après la bataille de Saint-Denis, qui coûta la vie au connétable de Montmorency, Condé écrivit au roi et à Catherine pour les supplier de mettre fin aux calamités qui accablaient le royaume. Le cardinal de Bourbon appuya de tout son pouvoir la requête de son frère, en montrant à la reine-mère la grande responsabilité qu'elle assumerait, si elle refusait de traiter [3]. Il

1. Arch. Nat., K 1506, n° 86, orig.; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 26 nov. 1566. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f°s 64 et 65, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 nov. et 12 déc. 1566.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 119 v°, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 13 juin 1567.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 210 v°, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 mars 1568. — *Calendar of state papers, 1566-1568,* p. 422; de Paris, 1er mars 1568.

eut plusieurs conférences secrètes avec Damville, connu pour ses opinions modérées [1]. Sous cette influence, la paix fut conclue et signée le 13 mars 1568 à Longjumeau.

Une fois de plus, les Bourbons catholiques se rapprochèrent des Bourbons protestants. L'archevêque de Rouen, le duc de Montpensier lui-même, abandonnèrent les idées intransigeantes des Lorrains. Ils affirmèrent hautement qu'ils avaient à cœur l'honneur de leur maison [2]. Le cardinal fit de nouvelles tentatives auprès de son frère. Il lui promit satisfaction et sécurité, s'il abandonnait le parti calviniste : mais en vain [3]. Il se heurta à un refus opiniâtre. Condé lui signifia que, si le cardinal de Lorraine ne quittait pas la cour avant son arrivée, il pourrait bien rougir de son sang son vêtement noir [4]. De telles paroles rendaient les rivaux irréconciliables. L'entêtement de son frère à rester parmi les hérétiques rejeta une fois de plus le cardinal de Bourbon vers les Lorrains.

D'ailleurs la paix ne fut qu'une simple trêve. Catherine, encouragée par l'exemple de Philippe II, tenta de s'emparer de Coligny et de Condé. Ils échappèrent et entrèrent en campagne. A nouveau l'archevêque de Rouen se laissa conduire par l'archevêque de Reims [5], qu'il déclarait être l'unique soutien de la religion menacée [6]. Il semble même qu'il prît plaisir à s'effacer devant son cousin. A la procession de la Saint-Michel (29 septembre 1568), lui, prince du sang, se contenta

1. Arch. Nat., K 1509, n° 16, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 16 févr. 1565.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 15546, f° 1 ; procès-verbal de l'assemblée du 1er mai 1568, analysé dans *Lettres de Cath. de Médicis*, t. III, p. XXIV. — *Calendar of state papers, 1566-1568*, p. 453 ; de Paris, 2 mai 1568.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 242 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 24 juin 1568.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 574 ; de Paris, 21 mai 1568.

5. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1726, f° 275 v° ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 21 sept. 1568. — Dans une nouvelle discussion survenue entre le chancelier de L'Hôpital et le cardinal de Lorraine, celui-ci trouva encore un appui auprès de Charles de Bourbon.

6. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. III, p. XL.

d'escorter le cardinal de Lorraine qui portait le Saint-Sacrement [1].

Un évènement imprévu vint rompre cette bonne entente et rappeler une fois de plus le prélat à ses devoirs de famille. Le 13 mars 1569, Condé était assassiné sur le champ de bataille de Jarnac.

*
* *

Avec Condé le cardinal perdait le dernier de ses frères [2] : et cependant sa mort ne l'affligea pas, ou du moins il ne laissa point paraître sa douleur. Le grand désir du prélat avait été de ramener l'égaré dans le bon chemin. A chaque paix, à chaque trève, il fit entendre au prince ses exhortations, mais jamais Condé ne les écouta sincèrement. Sa plus ou moins grande facilité varia avec le crédit dont il jouit auprès des protestants. L'espoir d'un mariage avec Marie Stuart ou de la lieutenance générale le rapprocha un instant du catholicisme. L'espoir détruit, il revint à l'hérésie. Les nombreuses déceptions, que le cardinal éprouva, avaient singulièrement diminué sa tendresse pour son cadet.

Lorsqu'il eut appris la victoire du duc d'Anjou et la mort du prince, le prélat se rendit chez le roi. « Sire, lui dit-il, vous avez un grand et valeureux frère ; j'en ai perdu un misérable et impie. Je rends grâces à Dieu et me réjouis avec Votre Majesté [3]. » C'était une oraison funèbre un peu brève, mais ses plaintes eussent été mal accueillies dans l'allégresse de la cour.

1. Barthélemy (Ed. de), *Journal d'un curé ligueur de Paris*, p. 99.

2. La mort violente de tous les frères du cardinal frappa les contemporains. Jean Dorat adressa à ce sujet une courte pièce en vers latins à Charles de Bourbon. Elle est publiée dans *Les mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière,* éd. Le Laboureur, t. II, p. 622 ; — dans *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, éd. Mich. et Pouj., p. 21. — Une note marginale se trouvant à côté d'une copie de cette pièce l'attribue à Passerat. V. Bibl. Nat., f. Dupuy, ms. 837, f° 30.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 12, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Metz, 21 mars 1569. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 587 ; de Metz, 23 mars 1569.

L'affection, qu'il avait toujours portée à sa famille, retomba dès lors sur ses cinq neveux, seuls descendants des nombreux enfants mâles du duc de Vendôme. Tous grandissaient au sein de la religion protestante. L'aîné, Henri de Bourbon, l'unique fils d'Antoine, âgé déjà de seize ans, était resté sous la surveillance de sa mère Jeanne d'Albret. Des quatre autres, fils de Condé, trois étaient nés d'Eléonore de Roye, Henri, François et Charles ; le plus jeune, appelé Charles également, de Françoise d'Orléans, duchesse de Longueville[1]. Ce dernier trouvait dans sa mère une tutrice naturelle ; mais les trois premiers, dont l'aîné avait à peine quinze ans, eurent besoin d'un tuteur.

La première pensée du cardinal, en apprenant la mort de son frère, fut pour ses neveux. Après avoir félicité le roi de la victoire, il se jeta à ses genoux. « Ayez pitié de pauvres orphelins, dit-il : faites-les venir auprès de Votre Majesté, où ils seront élevés dans la vraie religion, pour que les ennemis de Dieu ne les prennent point, comme ils ont fait de leur père ». Il demanda aussi qu'on les laissât jouir de leurs biens et des gouvernements que possédait Condé. Le roi se réserva ; il voulait, répondit-il, une confirmation de la mort du prince, avant de prendre une décision[2]. Mais la mort n'était que trop réelle, et le cardinal renouvela sa demande[3]. Par lettres patentes du 21 octobre 1569, le roi le nomma tuteur des trois enfants d'Eléonore de Roye et administrateur de leurs biens[4].

Quoique ses neveux fussent restés auprès de la princesse leur belle-mère et que celle-ci eût écrit à la reine d'Angleterre pour se mettre sous sa protection, quoique l'aîné, Henri, combattît déjà au côté de son cousin le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon n'en défendit pas moins leurs intérêts. Ce ne fut pas chose facile, car il rencontra l'opposition du cardinal de Lor

1. Voir l'*Appendice*, n° I b.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 12, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Metz, 21 mars 1569. — *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins*, t. II, p. 548.

3. *Calendar of state papers, 1569-1571*, p. 78 ; de Paris, 14 juin 1569.

4. Arch. Nat., X[1a] 8628, f° 451 v° ; lettres patentes de Charles IX, de Saint-Germain-des Prés, 2 nov. 1570. (Pièces justif. n° IV.)

raine, qui s'acharna sur ces derniers Bourbons comme sur une proie.

Il est curieux de noter que l'affection de l'archevêque de Rouen pour ses neveux suffit à en faire l'adversaire d'un homme, qui avait toujours eu sur lui une influence énorme. Lui si faible d'ordinaire, il sut prendre une attitude énergique, quand la ruine menaça les siens.

Le 1er août, le roi fit enregistrer par le parlement un édit portant confiscation des biens des huguenots[1]. Lorsque la cour, soutenue par l'archevêque de Reims, voulut procéder à l'exécution de l'édit, principalement contre les chefs du parti la reine de Navarre et la princesse de Condé, Charles de Bourbon ne craignit pas de s'y opposer. Il reprocha même publiquement à son cousin de vouloir moins l'accroissement de la religion que le malheur de sa maison[2]. Puis il se fit confirmer par le roi dans sa charge de tuteur et de curateur de ses neveux jusqu'à leur majorité[3].

Ce n'est pas que le cardinal eût perdu son intransigeance. Les exhortations de Philippe II auraient suffi à la lui conserver[4]. Lorsqu'on parla, devant la résistance des réformés, de leur accorder la paix avec l'exercice de la religion, le prélat protesta hautement : malgré les multiples obligations qu'il avait envers le roi, qui le comblait de biens et d'honneurs, malgré son sang qui le rattachait au trône, il quitterait le royaume et s'en irait à Rome plutôt que d'assister à la ruine de sa patrie[5]. Quelques semaines auparavant, il avait déclaré à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne désarmerait pas, tant qu'il resterait en France

1. Barthélemy (Ed. de), *Journal d'un curé ligueur de Paris*, p. 108.

2. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 601 ; s. l., 22 sept. 1569.

3. Arch. Nat., X1a 8628, f° 451 v° ; lettres patentes de Charles IX, de Saint-Germain-des-Prés, 2 nov. 1570. (Pièces justif. n° IV.)

4. Croze (De), *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 345 ; lettre de Philippe II au card. de Bourbon, du 30 déc. 1569. — La réponse du cardinal au roi d'Espagne, d'Angers, 15 févr. 1570, se trouve en original aux Arch. Nat., K 1515, n° 46a.

5. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 117 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Angers, 31 janv. 1570.

un seul hérétique[1]. Les coupables, selon lui, n'étaient pas les enfants encore irresponsables, auxquels le roi pouvait pardonner : c'étaient les deux étrangères, que le mariage avait introduites dans sa famille, Jeanne d'Albret et Françoise d'Orléans. Vis-à-vis d'elles, point de ménagements.

Pourtant cette belle ardeur ne dura point. Catherine de Médicis, qui rêvait toujours de la paix, sut profiter du désaccord que la rivalité d'intérêt faisait naître entre Charles de Bourbon et l'archevêque de Reims, et fut assez habile pour l'entretenir[2]. Le cardinal, livré à ses propres forces, ne résista pas longtemps à l'enjôleuse. Il refusa d'abord énergiquement de négocier un accord au nom de Charles IX avec les députés de la reine de Navarre, sous prétexte qu'il ne pourrait s'exprimer à cœur ouvert ; toutefois, croyant l'occasion favorable pour ramener sa belle-sœur au catholicisme, il consentit à entrer en pourparlers avec elle. Il lui montra tout le mal qu'elle se faisait ainsi qu'à son fils, affirma que son peuple suivrait docilement son exemple, si elle se convertissait[3]. Mais il aurait fallu une voix plus persuasive que celle du cardinal pour triompher de Jeanne d'Albret. Il s'en rendit compte lui-même et avoua bientôt au nonce que les huguenots ne céderaient jamais dans leurs revendications[4]. Et dans cet aveu fait par le prélat, il y avait déjà un indice de concession.

Il eut d'ailleurs des excuses à sa faiblesse. On préparait entre la France, Philippe II et les princes catholiques d'Allemagne un immense projet d'alliance qui, dans un avenir prochain, devait amener la destruction définitive de l'hérésie. Le cardinal s'en enthousiasma, et l'espoir du rapide triomphe de sa

1. Arch. Nat., K 1512, n° 116, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Tours, 11 oct. 1569.

2. Arch. Nat., K 1514, n° 104, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 22 mai 1569 ; — K 1512, n° 175, orig. : sommaire de la chancellerie des dépêches de Fr. de Alava à Philippe II, du 8 nov. au 4 déc. 1569.

3. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 610 ; d'Angers, 31 janv. 1570.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 127, copie ; dép. des ambass. vénitiens, d'Angers, 18 févr. 1570.

religion le fit condescendre plus facilement à une paix momentanée avec les réformés[1]. Enfin il fut entièrement conquis par une proposition toute nouvelle que lui soumit Catherine et qui était bien faite pour le séduire : un mariage entre le roi de Navarre et sa fille Marguerite de France. Cette sorte d'alliance, qui avait failli donner de si beaux résultats avec Condé, semblait le moyen le plus rapide et le plus sûr pour attirer le jeune prince au catholicisme. Aussi le cardinal se fit-il le champion du projet. Hautement il se porta garant des bonnes dispositions de son neveu que seule, affirmait-il, la tyrannie de l'amiral empêchait d'abandonner les doctrines hérétiques[2]. D'ailleurs à ce moment le parti modéré l'emportait. Les Lorrains opposés à tout accord quittèrent la cour. La paix fut signée à Saint-Germain le 8 août 1570.

Devant les avantages considérables concédés aux réformés, le cardinal versa des larmes. Mais c'étaient des larmes de joie, comme le dit l'ambassadeur espagnol, et l'oncle attendait avec impatience le moment où il pourrait embrasser ses neveux[3].

Sa nouvelle attitude ne plut point à Philippe II ni au pape[4]. L'ambassadeur d'Espagne, qui quelque temps auparavant conseillait à son maître de féliciter le prélat de ses bonnes intentions[5], alla jusqu'à l'accuser publiquement de favoriser l'hérésie. A dire vrai le reproche était immérité et toute la cour condamna l'audace de l'ambassadeur[6]. Peu importait d'ailleurs

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 150 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Chateaubriand, 19 avril 1570.

2. *Ibid.*, f° 155 v° ; de Chateaubriand, 3 mai 1570. — De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 62.

3. Arch. Nat., K 1516, n° 21, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 21 juill. 1570.

4. Le pape Pie V écrivit au cardinal de Bourbon son mécontentement au sujet de cette paix dans un bref daté de Rome, 23 sept. 1570, où il l'exhortait à défendre la foi catholique, le menaçant de punitions s'il manquait à son devoir. V. Falloux (Cte de), *Histoire de Saint Pie V*, 2e éd., t. I, p. 259.

5. Arch. Nat., K 1510, n° 43, orig. ; dép. de Fr. de Alava à Philippe II, de Paris, 30 sept. 1568.

6. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1727, f° 300 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Blois, 28 sept. 1571. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 64 ; à M. de Fourquevaux, s. l., 6 août 1571.

à l'archevêque de Rouen, qui voyait sa maison triomphante hors des dangers où l'avait jetée l'inconstance de ses frères.

∴

Charles de Bourbon n'avait pas attendu la conclusion de la paix pour renouer de bonnes relations avec Jeanne d'Albret. Une transaction mit fin au procès qu'il lui avait intenté pour se faire restituer ses biens patrimoniaux, par laquelle le prélat abandonna tous ses droits sur une promesse de cent mille livres[1]. Les sentiments d'affection étaient si sincères, que son filleul osa solliciter son appui pour demander à Charles IX la continuation de ses « états et pensions », et le cardinal obtint main-levée sur certains biens du jeune prince, que le fisc royal avait saisis en Flandre[2].

Mais, si Catherine et Charles de Bourbon désiraient ardemment la conclusion du mariage projeté, Jeanne d'Albret se montra beaucoup plus réservée. Une première ambassade de Biron auprès d'elle resta sans résultat. Une seconde en novembre 1571 eut plus de succès. Jeanne avoua ses craintes, et, si elle refusa de venir à Paris, elle consentit du moins à négocier par l'intermédiaire du cardinal de Bourbon[3]. Finalement elle rejoignit la cour à Blois. L'archevêque de Rouen était venu au-devant d'elle jusqu'à Tours[4].

Le 11 avril les articles du contrat furent arrêtés. Charles de Bourbon renonça de nouveau en faveur de son neveu à toute succession, qui pourrait lui revenir, et lui abandonna les cent mille livres dues par sa mère. On régla aussi la cérémonie du mariage, que le cardinal devait bénir suivant le rite catho-

1. *Traicté sur la déclaration du roy pour les droits de prérogative de Monseigneur le cardinal de Bourbon*. Paris, 1588, in-8°.

2. *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 10; au cardinal de Bourbon, de Luzey, 13 sept. 1570.

3. Barthélemy (Ed. de), *Correspondance inédite d'Armand de Gontaut-Biron*, p. 46; à Cath. de Médicis, de Sauveterre, 12 nov. 1571.

4. Bordenave (N. de), *Histoire de Bearn et Navarre, 1517-1572* (Soc. de l'hist. de France), p. 330.

lique[1]. C'était auprès de lui désormais que Jeanne d'Albret, isolée dans cette cour ennemie, cherchait un appui, et, lorsqu'elle mourut le 9 juin 1572, elle le pria de servir de père et de protecteur à ses deux enfants[2].

Pendant que l'on tranchait les derniers points en litige, un autre mariage se préparait. L'aîné des fils de Condé, Henri de Bourbon, se fiançait à sa cousine germaine Marie de Clèves, fille de François de Clèves, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon. Marie était donc aussi une nièce du cardinal. Toute jeune encore à la mort de sa mère, elle avait été confiée à sa tante Jeanne d'Albret et avait grandi au sein de la religion protestante avec la fille de la reine de Navarre, Catherine. Cette nouvelle union était décidée depuis bien longtemps : personne ne songea à s'y opposer. Le cardinal comptait sur l'avenir pour triompher des tendances hérétiques des jeunes fiancés.

Alors que tout semblait résolu, les difficultés surgirent. Non seulement il fallait une autorisation du souverain pontife pour que Marguerite de France, de religion catholique, s'unît à un protestant, mais encore des dispenses étaient nécessaires pour que les cousins épousassent leurs cousines. Or Pie V, malgré les promesses de Catherine, qui lui assurait la conversion prochaine de Henri de Bourbon après son mariage, s'entêtait dans un refus. Il voulait, avant d'accorder l'autorisation, que Navarre eut abjuré. Il mourut le 1er mai, mais son successeur Grégoire XIII ne se montra pas plus facile.

La disparition de Jeanne d'Albret sembla mettre fin à une partie des difficultés : car nul ne doutait, et le cardinal moins

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 753 et 763 : de Paris, 16 mars et Blois, 15 avril 1572. — Le texte du contrat arrêté à Blois le 11 avril est publié dans *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, f° 153 v° ; — La Popelinière, *L'histoire de France*, t. II, f° 43. — D'après une note sur le mariage (Arch. Nat., K 1531, n° 11 *bis*), la somme due au cardinal et laissée par lui à son neveu aurait été de soixante-quinze mille livres.

2. Le testament de Jeanne d'Albret, dont le cardinal et Coligny furent les exécuteurs, est publié dans *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, f° 168 v°.

que tout autre, que, la mère étant morte, la conversion du fils ne fût plus aisée[1]. Aussi le 8 juillet il alla le chercher à Palaiseau et tous deux entrèrent dans Paris solennellement[2].

Cependant le pauvre cardinal restait dans une situation bien fausse. Quoiqu'il désirât ardemment le mariage de son neveu, son respect de la puissance pontificale le forçait à en attendre une autorisation. D'un côté Catherine le pressait vivement de bénir l'union, de l'autre le nonce le rappelait à ses devoirs de pieuse obéissance[3]. Entre les deux partis il fallait choisir. Devait-il sacrifier sa famille à sa religion, ou manquer à sa religion pour sauver sa famille ? Déjà le prince de Condé, fatigué de ces retards, avait épousé Marie de Clèves suivant le rite protestant. Le cardinal n'assista pas à la cérémonie, célébrée d'ailleurs dans une intimité fort restreinte ; mais, quand il voulut adresser quelques reproches à son neveu, celui-ci lui répondit qu'il n'avait besoin pour son mariage que d'une autorisation, celle du roi[4].

Charles de Bourbon hésitait toujours et la situation menaçait de se prolonger fort longtemps, quand Charles IX et Catherine de Médicis, pressés d'aboutir pour des raisons différentes, usèrent de sa crédulité pour vaincre sa résistance. Ils lui

1. Theiner (A.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 338 et 339 ; il vescovo di Gajazzo al cardinale di Como, de Paris, 9 et 20 juin 1572.

2. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. VI, p. 469. — *Calendar of state papers, 1572-1574*, p. 144 ; de Paris, 9 juillet 1572. — L'ambassadeur vénitien (V. Tommaseo (N.), *Relations des ambass. vénitiens*, t. IV, p. 254) dit : « [Il cardinale] in parte col suo perpetuo ossequio ha ridotte le cose a termine che suo nipote, il principe di Navarra, di ribelle e inimico che prima era chiamato dal re, al presente è, o presto sara, cognato della Maestà sua ; nel quale negozio il proceder del cardinale ha concorso a si buono effetto. »

3. Arch. Nat., K 1530, n° 18, orig. : dép. de Diego de Cuniga à Philippe II, de Paris, 20 août 1572. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 804 ; de Paris, 20 août 1572.

4. Arch. Nat., K 1530, n° 13, orig. ; dep. de D. de Cuniga à Philippe II, de Paris, 8 août 1572. — Le prince de Condé fut marié à Blandy (canton du Châtelet-en-Brie, Seine-et-Marne), le 12 août. Aucun prince du sang, sauf le roi de Navarre, n'assista à la cérémonie, tous ayant pris diverses excuses.

montrèrent une lettre qu'envoyait, dirent-ils, l'ambassadeur de France à Rome. Cette lettre fausse annonçait comme prochaine l'arrivée de l'autorisation, que le cardinal de Lorraine alors en Italie avait enfin obtenue du pape[1]. Rien ne s'opposait plus à la conclusion du mariage. Le 17 août le cardinal de Bourbon célébra les fiançailles au Louvre, et le contrat y fut signé[2]. Le lendemain il reçut les jeunes gens sur un échafaud dressé devant le portail de Notre-Dame de Paris et bénit leur union[3]. Or six jours après avait lieu la tuerie de la Saint-Barthélemy.

Il est difficile de connaître les véritables sentiments du cardinal sur le massacre. Dans des instants aussi tragiques sa pauvre personnalité disparaît. Aucune relation ne nous parle de lui.

1. Arch. Nat., K 1530, n° 18, orig.; dép. de D. de Çuniga à Philippe II, de Paris, 20 août 1572. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. III, p. 804; de Paris, 20 août 1572. — De Thou, *Histoire universelle*. t. VI, p. 377. — *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, f° 179. — D'après ce dernier ouvrage, le pape aurait envoyé une première dispense que le cardinal de Bourbon n'aurait pas jugée assez complète. Ce fait paraît invraisemblable. Il est peu probable que Grégoire XIII ait transigé, surtout d'une manière si peu franche. Les autres relations contemporaines ne parlent d'ailleurs point de cette première dispense, ni Camillo Capilupi dans *Lo stratagéma di Carlo IX re di Francia contro gli ugonotti ribelli di Dio e suoi* (Roma, 1572, in-4°), ni les dépêches des ambassadeurs vénitiens, toscans et espagnols. Cependant cette erreur est passée dans les histoires de l'époque : La Popelinière, *L'histoire de France*, t. II, f° 63 v°. — De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 376. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 402. Les deux premiers ont certainement connu les *Mémoires de l'estat de France*; Davila peut-être aussi, ou bien a-t-il simplement copié l'un d'eux.

Il est probable que l'auteur des *Mémoires* a cru voir cette première dispense dans un bref du pape au cardinal de Bourbon, de Rome, 7 juillet 1752, qui n'est qu'un encouragement à la conversion du roi de Navarre et des autres hérétiques. V. Saulnier (Eug.), *Une prétendue dispense du mariage de Henri de Bourbon et de Marguerite de France en août 1572* dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes* t. LXXI, 1910.

2. De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 377 — *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, f° 189 v°. — Le texte du contrat signé le 17 août se trouve dans Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IX, p. 216.

3. *Mémoires de Marguerite de Valois* (Soc. de l'hist. de France), p. 25. — *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins*, t. II, p. 664. — Godefroy (Th.), *Le cérémonial françois*, t. II, p. 45 et suiv.

Nul doute cependant qu'on l'ait tenu à l'écart du complot. Mais le condamna-t-il ? Il n'avait jamais montré grande pitié vis-à-vis des réformés et l'on connaît la manière assez vigoureuse dont il usa pour chasser l'hérésie de son diocèse. D'ailleurs pouvait-il condamner le massacre, quand le pape lui-même l'approuvait ? Et ce massacre n'était-il pas doublement heureux, puisqu'il faisait disparaître le grand chef protestant, Coligny, et qu'il provoquait le retour de ses neveux au catholicisme ? Devant la mort, les jeunes gens avaient en effet promis d'abjurer. Le prélat tout joyeux se chargea de leur conversion.

Convertir des enfants lui sembla chose facile, d'autant plus que Jeanne d'Albret n'était plus là pour contrarier ses projets. Au lendemain même de sa mort, il avait commencé ses exhortations[1]. Maintenant ce fut une initiation méthodique. Chaque jour il passa plusieurs heures auprès de ses neveux pour ouvrir leurs yeux à la lumière[2]. Se défiant de ses qualités persuasives, il fit appel à quelques théologiens, principalement au père Maldonat, jésuite, qu'il tenait en grande estime. Un évènement vint hâter le bon succès de ses efforts. Un des plus célèbres prédicateurs protestants, Hugues Sureau du Rosier, abjura solennellement, proclamant la vérité supérieure du catholicisme[3]. Il fut d'un utile exemple.

La première, la jeune princesse de Condé céda : quelques jours après le prince reconnut son erreur, mais il y mit des conditions. Il voulut abjurer entre les mains de son oncle le cardinal, dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés et non pas à Notre-Dame devant l'évêque de Paris, comme on le

1. Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 338 et 339 : il vescovo di Gajazzo al cardinale di Como, de Paris, 9 et 20 juin 1572.

2. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. I, p. 423.

3. De Thou, *Histoire universelle*, t. VI, p. 459. — La Popelinière, *L'histoire de France*, t. II, f°s 77 et 79. — Du Rosier s'était converti sans doute parce qu'il trouvait trop dur le régime de la prison où on l'avait enfermé. Quelque temps après, envoyé avec le père Maldonat à Metz pour convertir la duchesse de Bouillon, il s'enfuit en Allemagne, revint au protestantisme et écrivit sa nouvelle profession de foi. Cf. *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. II, f° 104.

désirait[1]. Enfin ce fut le tour du roi de Navarre et de sa sœur Catherine de Bourbon[2]. Le jour de la Saint-Michel tous allèrent entendre la messe en grande pompe[3]. Le cardinal triomphait : le soir même de l'abjuration de son filleul, il écrivit au pape pour lui annoncer sa victoire[4].

Il ne lui restait plus qu'à obtenir de Rome l'absolution pour les princes et le pardon pour soi-même, car il connaissait maintenant la ruse de la lettre fausse et se croyait coupable d'avoir été contre la volonté du pape. Grégoire XIII, dont la nouvelle de la Saint-Barthélemy avait apaisé la colère, se montra prêt à tout accorder. Le 3 octobre, le cardinal lui annonça officiellement la conversion de ses cinq neveux (les jeunes fils de Condé avaient suivi l'exemple de leur aîné) et de ses deux nièces, Catherine de Bourbon et Marie de Clèves. Le 1er novembre, le pape répondit par trois brefs, félicitant le cardinal d'avoir été l'auteur d'une si heureuse entreprise et absolvant les princes[5]. Toutefois il tint à ce que le mariage de Condé fût célébré à nouveau suivant le rite catholique[6]. Quelques jours

1. Arch. Nat., K 1530, n° 63, orig. ; lettre de D. de Çuniga au duc d'Albe, de Paris, 23 sept. 1572.

2. Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 48. — Arch. Nat., K 1530, n° 68 *bis*, orig. ; dép. de D. de Çuniga à Philippe II, de Paris, 28 sept. 1572. — La princesse de Condé abjura le 12 septembre, le prince le 18 et le roi de Navarre le 26.

3. Arch. Nat., K 1530, n° 71, orig. ; dép. de D. de Çuniga à Philippe II, de Paris, 29 sept. 1572.

4. Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 339 ; lettre du card. de Bourbon au pape, de Paris, 26 sept. 1572.

5. *Copie des lettres du roy de Navarre et de Messeigneurs le cardinal de Bourbon et prince de Condé, envoyées à nostre très sainct père le Pape, ensemble les responces de sa Sainteté, latines et traduictes en françois.* Paris, 1573, in-8°. — Les lettres sont précédées d'une courte préface de Jean Touchard, datée du collège de Navarre le 1er janvier 1573 et adressée au cardinal de Bourbon. Il y est qualifié de « vray jardinier qui avez faict enrouser et si soigneusement renouveler ceste plante (la tige royale de Saint Louis) que toute la postérité vous en sera très redevable des fruicts que nous espérons à la conservation et repos perpétuel de nostre très saincte mère l'église, à la gloire de ce sceptre très chrestien et félicité publique ».

6. *Les actes et dispence du mariage confirmé, contracté et célébré par l'auctorité apostolique entre très nobles et très illustres Henri de Bourbon et Marie*

plus tard, l'archevêque de Rouen, après avoir fait confesser les princes et leurs femmes à des docteurs orthodoxes, dit en leur présence la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois et leur donna la communion.

Le rêve du cardinal était enfin réalisé. Il avait réuni toute sa famille dans l'obéissance à Rome. Ses plus jeunes neveux avaient rejoint la cour avec leur mère, Françoise d'Orléans, où désormais ils reçurent une éducation chrétienne sous la direction de leur oncle. La conversion semblait sincère. Les princes prirent d'eux-mêmes une croix d'or qu'ils suspendirent sur leur poitrine, dont ils ne se séparaient que la nuit pour dormir [1]. Le roi de Navarre, de sa propre initiative, rétablit la religion catholique dans son royaume, d'où sa mère l'avait chassée quelques années auparavant [2]. C'était, avec leur retour au catholicisme, le triomphe assuré des Bourbons.

Le cardinal s'était donné tout entier à cette œuvre. Combien grande fut sa désillusion, quand les évènements lui montrèrent que tout n'avait été qu'un jeu. Moins d'un an après, Navarre et Condé essayèrent une première fois de s'enfuir devant La Rochelle. Deux nouveaux complots amenèrent l'arrestation momentanée du roi de Navarre et du duc d'Alençon, son complice. Condé, qui était dans son gouvernement de Picardie, partit pour l'Allemagne et revint au protestantisme. Un voyage de son oncle auprès de lui fut inutile [3].

Lorsque Charles IX mourut le 30 mai 1574, le cardinal de Bourbon ne conservait plus d'espérances. Après avoir été trompé par ses frères, il était trompé par ses neveux. Une fois de plus sa famille trahissait sa bonne foi. Tous ses efforts

de Clèves, prince et princesse de Condé. Paris [1573], in-8°. — Ce nouveau mariage fut célébré le 4 décembre par le cardinal en son abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 11575, f° 488, analysé dans *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins*, t. II, p. 664.

2. Par un édit du 6 octobre 1572, publié par La Popelinière, *L'histoire de France*, t. II, f° 84. — Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 342.

3. Arch. Nat., K 1535, n° 57, déchiffr. : dép. de D. de Cuniga à Philippe II, de Paris, 16 avril 1574.

n'avaient servi qu'à ramener au catholicisme trois enfants, les derniers fils de Condé, trop jeunes encore pour oser ne pas croire comme on leur commandait. A ceux-ci seuls il conserva sa bienveillance, mais il avait épuisé toute son ancienne bonté : jamais plus il ne transigea dans l'intérêt de sa famille avec ses croyances religieuses.

CHAPITRE IV

LA NAISSANCE DE LA LIGUE

Avec l'avènement de Henri III s'ouvre une nouvelle période dans la vie du cardinal de Bourbon. Les derniers mois du règne précédent ont brisé entièrement les liens d'amitié qui l'unissaient à sa famille, du moins au roi de Navarre et au prince de Condé, qui en sont les principaux membres, car ses trois autres neveux grandissent sous sa surveillance et il les garde avec un soin jaloux. Les déceptions successives, peut être l'âge aussi, car le prélat vieillit, l'ont conduit à ne plus s'attacher qu'à sa religion. Le triomphe du catholicisme est désormais son unique pensée. Comme il n'a plus d'intérêt personnel à défendre dans la lutte des partis, puisqu'il renie ses neveux hérétiques, son caractère faible va le soumettre à l'influence de ceux qui l'entourent. Jadis l'amitié qu'il portait aux siens lui fit prendre quelquefois une attitude énergique. Maintenant, s'il retrouve cette énergie, c'est toujours à l'instigation intéressée de ses conseillers intimes, qui tous chercheront à faire de lui un défenseur de leur propre cause. Ses idées pacifiques, sa bonté, sa grande amitié pour Catherine de Médicis, l'attachent d'abord au parti modéré, que dirige la reine-mère : mais, quand il voit la politique de celle ci impuissante à extirper l'hérésie, alors il se joint délibérément au parti de la guerre. Sollicité par les Lorrains, il fait alliance avec eux. Une dernière fois Catherine parvient à le ressaisir, avant qu'il tombe à jamais aux mains de Henri de Lorraine.

A la mort de Charles IX, la paix était loin d'être parfaite dans tout le royaume. Damville, dont le nom avait été prononcé au cours du dernier complot, régnait en maître dans son gou-

vernement de Languedoc : Condé armait sur le Rhin. Le caractère indolent de Henri III n'était pas fait pour remédier au mal. Le nouveau roi laissa le champ libre à Catherine, si habile dans l'art des expédients, mais si peu propre à résoudre une question difficile et à la terminer d'une seule fois. Quand, après son voyage par l'Italie du nord, Henri III eut rejoint la cour à Lyon, il fallut pourvoir aux affaires urgentes. Sans forces ni argent, le gouvernement usa de la négociation. Le cardinal de Bourbon, qui, seul avec le duc de Montpensier parmi les princes et seigneurs, avait son entrée au conseil[1], fut tout désigné pour y participer.

D'abord on décida de l'envoyer à Genève vers le prince de Condé, pour l'engager à rejoindre la cour[2]. Mais le danger semblant plus pressant au midi, il partit pour Avignon. C'était, disait-on, afin de préparer les chambres et logis nécessaires à la venue du roi[3]. En réalité le prélat devait s'aboucher avec Damville[4]. On croyait à un heureux succès, car ses relations avec le maréchal étaient des plus cordiales[5]. Charles de Bourbon arriva dans Avignon le 21 octobre[6], mais ce fut en vain

1. *Mémoires de Philippe Hurault, comte de Cheverny*, éd. Mich. et Pouj., p. 475, col. 2.

2. Florence, Archivio mediceo, ms. 4603, f° 427, orig. ; dép. d'Alamani au grand duc, de Lyon, 18 oct. 1574. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1728, p. 423, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Lyon, 15 oct. 1574. — *Calendar of state papers, 1572-1574*, p. 565 ; de Lyon, 23 oct. 1574.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. V, p. 99 ; de Lyon, 14 oct. 1574. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. I, p. 33.

4. Florence, Archivio mediceo, ms. 4603, f°s 428 v° et 429, orig. ; dép. d'Alamani au grand-duc, de Lyon, 14 et 19 oct. 1574. — Arch. Nat., K 1534, n° 32, déchiffr. ; dép. de D. de Çuniga à Philippe II, de Lyon, 2 nov. 1574.

5. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1728, p. 427, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Lyon, 19 oct. 1574. — L'ambassadeur affirme que le cardinal avait près de lui un fils naturel de Damville, auquel il avait fait donner vingt mille livres de rente des biens d'église.

6. Bibl. d'Avignon, ms. 2836, feuille de garde. — Justin (Le père) [J.-F. Boudin], *Histoire des guerres civiles excitées dans le Comtat-Venaissin*, éd. Bargavel, p. 316. — Le prélat ne fit son entrée solennelle que cinq jours plus tard.

qu'il engagea les pourparlers. Malgré les efforts de l'amiral de Villars, oncle du révolté, celui ci se refusa obstinément à toute entrevue [1]. D'autres négociations n'eurent pas un meilleur résultat. A la demande du cardinal, Henri III descendit même jusqu'à Avignon [2], mais l'esprit de suite, qui faisait tant défaut à la mère, manquait également au fils : déjà fatigué, il remonta vers le nord et songea au mariage.

Pendant ce temps, les protestants réunissaient une assemblée et leurs demandes excessives laissaient peu d'espoir en une paix prochaine. A la prière de Catherine, le cardinal de Bourbon fit une dernière tentative auprès de Condé, qui menaçait d'entrer en France avec une armée. « Songez, lui écrivit-il, qui vous estes, que vous faictes, et le piteux succez que vous pouvez attendre d'une si peu louable entreprise ; et considere[z] aussi la fin de ceulx, qui par cy-devant se sont laissez tumber en cest erreur, que de s'attaquer contre le commandement de Dieu à leur roy et à leur patrie, les grâces que sa divine bonté vous a départies de vous avoir fait naistre tel que vous estes, le bon traitement que vous avez receu du Roy, la majesté duquel vous irriteriez tousjours d'avantaige au lieu de la recongnoistre, et l'entière ruyne et désolation de vostre patrie, laquelle ayant supporté le faix de tant de guerres passées et ne pouvant presque plus respirer, ne doibt espérer suport ny protection plus seure que de vous mesmes, qui estes au nombre des principaux qu'elle a enfantez, et dont plustôt il seroit besoin qu'elle fust avortée, que de voulloir ainsi l'affliger en tournant contre elle les propres forces et moyens que Dieu vous a donnez pour la secourir et conserver [3]. » La lettre n'était pas

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 29 ; de Lyon, 9 nov. 1574.

2. Arch. Nat., K 1434, n° 35, déchiffr. ; dép. de D. de Çuniga à Philippe II, de Lyon, 16 nov. 1574.

3. Bibl. Nat., f. Colbert, ms. 29, f° 215, orig. ; lettre du card. de Bourbon au prince de Condé, de Paris, 21 août 1575, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 198. — Cette lettre ne parait pas avoir été rédigée par le cardinal. Le style diffère étrangement du sien, qui est ordinairement lourd, embarrassé et souvent peu clair. La signature étant seule autographe, on peut croire que le cardinal n'a fait que signer la lettre.

sans éloquence, mais il lui manquait cette chaude amitié que le cardinal dispensait si généreusement aux siens. Il avait plus écouté pour l'écrire les conseils de la reine-mère que ses propres sentiments.

Cet appel à la concorde resta sans réponse. Bien au contraire quelques semaines plus tard le duc d'Alençon, frère du roi, s'enfuit de la cour. Catherine de Médicis, craignant une entente entre les huguenots et les politiques, se mit à sa poursuite, emmenant avec elle le cardinal de Bourbon [1]. Elle parvint à faire conclure une trêve de sept mois. Mais bientôt les hostilités recommencèrent et elle rentra dans Paris, traînant toujours le cardinal [2]. Quelque temps après le roi de Navarre s'enfuit à son tour. La victoire de Dormans remportée par le jeune duc de Guise ne sauva pas la situation, que l'indolence du roi avait laissé s'aggraver [3]. Menacé jusque dans sa capitale, Henri III dut céder aux exigences de ses ennemis. Catherine, envoyée une seconde fois en négociatrice, traita le 8 mai à Beaulieu.

Le cardinal n'avait point varié d'opinion. « Ce réaulme a grand besoin d'une bonne paix, écrivait-il au duc de Nevers, car il est ruiné sans cela. Mais je prie à Dieu qu'il nous doinct ce qu'il nous est nécessaire [4]. » Cette dernière phrase indique suffisamment ses désirs secrets, qui sont également ceux de la plupart des catholiques. Ils veulent la paix, mais à leur avantage. Or le nouveau traité est loin de les satisfaire. Il accorde aux protestants l'exercice du culte partout, sauf à Paris et là où la cour se trouvera, huit places de sûreté et

1. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. I, p. 83. — La Bibl. Nat., f. fr., ms. 3396, f° 15, possède une lettre autographe du cardinal au roi, de Mantes, 23 sept. 1575, au sujet de ces négociations avec le duc d'Alençon.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. I, p. 111.

3. D'après L'Estoile (t. I, p. 122), à cet instant si critique, le roi ne faisait « quasi autre chose que de se proumener aux environs de Paris pour y voir les plus belles maisons et en acheter une qui fust au gré de lui et de la roine sa femme ».

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 60, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Blois, 5 oct. 1575.

des chambres mi-parties. Jamais les réformés n'ont obtenu de si importantes concessions.

Avec tous les catholiques, qui ne voyaient dans la dernière guerre que la victoire de Dormans, le cardinal de Bourbon protesta. Avec tous les prélats qui étaient en cour, il refusa d'assister au *Te Deum* d'actions de grâces chanté à Notre-Dame par les musiciens du roi, les chanoines ne l'ayant pas voulu. De leur côté les Lorrains déclarèrent ne pas accepter un tel traité. Dans le peuple l'explosion de mécontentement fut plus violente encore. Des gens parcoururent les rues, criant contre le roi et contre Catherine[1].

Cependant, sollicité sans doute par la reine mère, le cardinal consentit à écrire au pape pour lui exposer les raisons de la paix[2]. Mal lui en prit. On l'accusa d'y adhérer. Ce qu'il avait fait par bonté fit porter contre lui ce qui lui semblait la pire des accusations. Déjà souffrant, cette pensée aggrava son mal au point qu'il faillit perdre la vie. Pour se justifier, il osa demander au roi des lettres patentes témoignant qu'il n'avait jamais souscrit aux articles du traité et qu'au contraire il avait toujours conseillé une religion unique[3].

Ainsi, délibérément, parce qu'il vit que la politique pacifique de Catherine n'aboutissait qu'au triomphe des huguenots, peut-être aussi par crainte de l'opinion, le cardinal se jeta dans le catholicisme intransigeant. Il y retrouva les Lorrains.

*
* *

De même qu'en 1561 l'édit de janvier avait rapproché François de Lorraine et Montmorency, l'édit de Beaulieu forma un premier lien entre le duc de Guise et le cardinal. Mais cette

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1729, p. 723, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 15 mai 1576. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 67 ; du 17 mai 1576.

2. Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 222 ; lettre du card. de Bourbon au pape, de Paris, 18 juin 1576.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1729, p. 788, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 16 juill. 1576.

alliance prit une importance considérable, parce que l'irritation, qui les poussait l'un vers l'autre, fut commune à tous les catholiques. Henri de Lorraine, que depuis quelque temps l'ambition travaillait, fit habilement sienne la cause de la religion. De l'ambition d'un chef et du mécontentement général naquit la Ligue. Le cardinal y entra comme tout bon catholique effrayé par les progrès de l'hérésie.

Cependant la Ligue portait en elle autre chose qu'une alliance contre les réformés. C'était aussi une protestation contre l'inertie du roi et sa trop grande bienveillance envers eux, une sorte de révolte que les loyalistes n'osaient approuver. C'est pourquoi le chapitre de la cathédrale de Rouen résista aux exhortations pressantes de son archevêque, qui l'engageait à y adhérer. Il n'y entra que quelques mois plus tard, quand Henri III s'en fut déclaré chef[1]. Le cardinal n'eut point les scrupules de ses chanoines. Poussé par l'un de ses suffragants, Claudes de Saintes, évêque d'Évreux, il considéra seulement le danger couru par la religion catholique. A ces idées nouvelles correspondirent une attitude et des actes nouveaux.

Après la promulgation de l'édit de paix, la cour s'en alla quelques jours à Dieppe. Au passage, les députés du parlement de Rouen prièrent le cardinal de Bourbon, leur archevêque, de les présenter à Henri III. Le prélat s'excusa, laissant déjà paraître ses véritables sentiments : « Le roi, leur répondit-il, vous pourroit dire quelque chose où je ne vouldrois estre présent. » D'autre part, il avertit ses chanoines qu'à son retour il séjournerait un certain temps parmi eux « pour tascher par tous moyens à faire cesser les presches introduictes en ceste ville[2] ».

1. Floquet (A.), *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 171. — Le cardinal de Bourbon avait écrit le 27 décembre 1576 à ses vicaires généraux « d'assembler le clergé et de l'exhorter d'estre de la ligue sainte et de donner confort et aide à ceux qui en étaient ». Mais le chapitre de la cathédrale, après avoir pris l'avis des chapitres d'Amiens et de Beauvais, remit sa résolution à plus tard. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 271.

2. Floquet (A.), *Hist. du parlement de Normandie*, t. III, p. 164.

Vers le milieu de juillet, la cour revint à Rouen où elle resta quelques jours. Le cardinal en profita pour tenir parole. Il s'informa exactement de l'heure du prêche, du nombre des assistants, s'ils étaient armés ou non. Puis, ayant convoqué les membres catholiques du parlement, assemblé plusieurs sergents et bourgeois qu' « il fit armer de harquebuses et pistolles », il se dirigea vers le prêche en leur compagnie, revêtu de sa robe rouge et de son rochet, faisant porter devant lui sa croix archiépiscopale. Les huguenots, surpris par cette troupe en armes, n'eurent pas le temps de s'enfuir. Ceux qui l'essayèrent furent bientôt arrêtés. Au ministre qui prétendait être là par l'autorité du roi, le cardinal demanda « à qui il appartenoit de prescher l'évangille et la saincte parolle de Dieu, et s'il appartenoit au roy ou aux évêques d'envoyer et auctoriser ceux qui preschent la ditte parolle. » Puis il monta en chaire et les huguenots durent entendre un sermon, étudié dit de Thou, où le prélat les supplia de revenir à la religion de leurs pères et de le prendre comme pasteur, mais qu'il termina par une défense « de ne se plus assembler en la ditte ville ni es environs sur peine de leurs vies pour faire telz presches. »

Les protestants, invoquant l'édit, allèrent se plaindre au roi ; mais le cardinal apporta un procès-verbal de ce qui s'était passé, signé de notaires et de gens de justice présents. Henri III eut pour le recevoir un de ces mots ironiques, où il excellait : « Comment preschez vous voz huguenotz ? Les convertirez vous bien ? Ils sont venus à moi pour vous faire pendre[1]. »

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 11575, f° 679 v° ; analysé très sommairement dans *Mémoires de Claude Haton, curé de Provins*, t. II, p. 81. — *Mémoires journaux de P. de L'Estoile*, t. I, p. 140. — De Thou, *Histoire universelle*, t. VII, p. 428. — Du Breul, dans *La vie de Charles de Bourbon*, en fait un récit tout à la louange du cardinal, qu'il termine par ces mots : « Sa parole eut tant de poids que les huguenots cessèrent les dits prèches et depuis ne s'en est fait en la dicte ville. » Il semble avoir tiré ses renseignements d'une pièce fort curieuse intitulée : *La saincte et très chrestienne résolution de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal de Bourbon, pour maintenir la religion catholique et l'eglise romaine...*, par F. I. B. Jacques Berson, docteur en théologie, imprimée dans *Archives curieuses*, 1re série, t. XI, p. 63, qui, avec de nombreux détails, présente le cardinal comme un véritable

L'affaire en resta là : mais cette violation de l'édit de paix par un prince du sang n'était point faite pour donner confiance aux réformés, et elle encouragea les catholiques dans leurs protestations.

Cette nouvelle attitude du cardinal ne lui était pas personnelle et c'est pourquoi elle nous surprend moins. Un besoin de révolte était dans l'air. Aux États de Blois réunis sur l'ordre du roi, les députés furent unanimes à ne désirer qu'une religion. Mais il fallut trouver le moyen d'y parvenir. Les uns proposèrent la guerre, les autres la paix. Le cardinal préférait un triomphe pacifique, mais la lutte ne l'épouvantait pas. Lorsqu'on lui demanda son avis sur les mesures à prendre : « ces deux moyens, répondit-il, doivent estre tellement en la main et en la puissance du roi que, si l'un vient à luy manquer, il puisse promptement avoir recours à l'autre [1]. »

Au milieu de février, les délégués envoyés auprès des princes réformés pour les prier d'abjurer revinrent avec de vagues promesses du roi de Navarre ; quant à Condé, il avait refusé de les recevoir. Dès lors, tout espoir d'entente disparaissant, le cardinal prit délibérément le parti de la guerre. Nul doute que les intransigeants l'y poussassent fortement. Lorsque la reine-mère proposa d'attendre la réunion d'un concile national demandé par le roi de Navarre, il s'y opposa, ajoutant même « qu'il y avoit plus d'intérêt que nul autre pour y avoir deux neveux, mais qu'il leur serviroit de bourreau, s'ils étoient huguenots et rebelles [2] ». Quelques jours après, alors que certains, par prudence, inclinaient vers la paix, il déclara « qu'il ne falloit point s'arrêter aux forces humaines, que Dieu donne le cœur et les forces à ceux qui combattent ses ennemis [3] ».

modèle de bonté, de douceur et de sainteté. La dernière phrase prononcée par le prélat soulève quelque doute à ce sujet.

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 238 : « advis de Monseigneur le card. de Bourbon » [du 2 janv. 1577].

2. *Ibid.*, t. I, p. 272 ; cité dans *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 83.

3. *Ibid.*, t. I, p. 274 ; cité dans *Collect. des procès-verbaux des ass. générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 87.

Il faut d'ailleurs savoir gré à Charles de Bourbon de la sincérité de ses intentions et des efforts qu'il fit pour rendre la guerre efficace. Le peu d'argent, dont le roi disposait, s'était toujours opposé à un succès définitif. Le cardinal se multiplia pour en procurer. Si ses exhortations aux États restèrent vaines [1], il fut plus heureux auprès du clergé. Le pape l'avait chargé, avec quelques autres prélats, de procéder à l'aliénation de cinquante mille écus de rente des biens d'église. Or il se trouva que l'aliénation dépassa le chiffre convenu. Le clergé protesta. Le cardinal reconnut « qu'à la vérité on avait excédé le mandement du pape, mais que c'était pour certains frais qu'il n'était pas raisonnable de faire supporter au roi ». Naturellement, Henri III l'appuya et obtint gain de cause [2]. Outre cette première contribution, avec l'aide des cardinaux, il fit offrir au roi par le clergé la solde de cinq mille hommes [3].

Ses bons offices ne s'arrêtèrent point là. Henri III, toujours à court d'argent, réclama de sa bonne ville de Paris une aide de trois cent mille livres, à lever au prorata de la taxe sur les fortifications, moyen plus rapide que tout autre. La municipalité refusa. A des lettres pressantes, elle répondit par des remontrances. Pour accélérer la levée et le remplacer dans sa capitale pendant la durée de la guerre, Henri III décida de nommer un lieutenant général : il choisit le cardinal de Bourbon. Le 15 avril, le prélat se présentait à l'hôtel de ville et réclamait la prompte remise de la taxe [4].

Cette arrivée ne fit pas trop peur à la municipalité. Des assemblées furent tenues les 26 et 27 avril sans aucun résultat. Le cardinal dut se rendre le 29 au parlement et trois jours

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 171.

2. Taix (G. de), *Mémoires sur les affaires du clergé de France*, p. 3 ; cité dans *Collect. des procès verbaux des ass. générales du clergé de France*, t. I, p. 99.

3. Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 76.

4. Arch. Nat., X1a 8633, f° 342 ; lettres patentes de Henri III données à Blois le 16 avril 1577, enregistrées au parlement de Paris le 18 avril et au bureau de la ville le 2 mai. (Pièces justif. n° X. — *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 88.

après il s'en vint exhorter l'assemblée générale réunie en la grande salle de l'hôtel de ville. Il sut d'autant mieux la persuader qu'elle n'avait plus aucun motif pour refuser. Mais elle n'accorda que cent mille livres et rejeta la répartition au prorata de la taxe sur les fortifications[1]. C'était encore un retard. Henri III, furieux, donna un délai de huit jours pour lui fournir les cent mille livres. Malgré les efforts du cardinal de Bourbon et du prévôt des marchands, les huit jours passèrent et d'autres encore. Le roi fit alors saisir chez les receveurs particuliers les deniers affectés au paiement des rentes de la ville et laissa à la municipalité le droit de choisir le mode de levée[2].

Cette question d'argent réglée, la lieutenance du cardinal devint beaucoup plus facile. Ses fonctions se bornèrent à recevoir les ordres de la cour et à veiller aux affaires urgentes avec le conseil de quelques membres du parlement et de la municipalité parisienne[3]. On n'avait plus à craindre de désordres dans cette ville entièrement acquise au catholicisme, mais la douce bonté du prélat n'était pas inutile pour rendre moins difficiles les relations du roi avec sa capitale, où entrait déjà quelque défiance[4].

Cependant la guerre commencée se poursuivait sans grande vigueur. Les catholiques réussirent à prendre plusieurs places. Damville revint ouvertement à leur parti. Henri III, toujours sans ressources, se montra satisfait de ces avantages et se hâta de traiter. La paix fut signée à Bergerac, le 17 septembre 1577. L'édit de Poitiers accorda aux protestants la liberté du culte dans les faubourgs d'une ville par bailliage et dans certaines

1. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 95, note 1.

2. *Ibid.*, t. VIII, p. 99, note 3.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 127, 129, 135, note 1.

4. Lors du renouvellement partiel de l'échevinage, le 16 août 1577, le roi intervint dans l'élection contre les privilèges de la ville. Ce n'était pas une chose inaccoutumée, mais elle était toujours mal accueillie. Au lieu de laisser le cardinal proclamer échevins les deux hommes désignés par le scrutin, le roi se le fit envoyer à Poitiers, l'ouvrit lui-même et déclara élus Jean Boué et Louis Abelly, dont le cardinal reçut les serments le 23 août. Cf. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 131 et 132.

places qu'ils occupaient encore lors de la signature du traité. Ils perdirent la moitié des chambres mi parties et n'entrèrent plus que pour un tiers dans celles qui furent conservées.

L'édit restreignait considérablement les avantages accordés aux réformés. Cependant, avec tous les catholiques, le cardinal avait espéré mieux[1]. Il pensait que le roi, suivant le désir des États généraux, refuserait la liberté du culte. A la nouvelle des articles de la paix, il crut devoir protester ainsi que tout le clergé parisien[2], et, pour marquer son mécontentement, il refusa d'assister à l'enregistrement de l'édit[3]. S'il fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces et allumer des feux de joie, ce fut uniquement pour remplir jusqu'au bout et consciencieusement sa charge de lieutenant général[4].

*
* *

L'irritation des catholiques s'était un peu calmée avec la reprise de la lutte : elle disparut presque devant le peu de succès des armées royales. Force leur fut d'accepter la situation, ne pouvant obtenir mieux, et, comme tous ses coreligionnaires, Charles de Bourbon fut contraint de consentir à la paix. Son fanatisme tomba d'autant plus vite que, par un artifice de la reine-mère, il se trouva soudain isolé au milieu des gens les plus pacifiques du royaume. Catherine de Médicis l'emmena avec elle dans un fort long voyage à travers le midi, qui eut pour prétexte la conduite de Marguerite de France à son mari, mais dont le véritable but fut d'apaiser les conflits latents et de semer partout la concorde. Le duc de Montpensier,

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4125, f° 46, orig. ; lettre du card. de Bourbon au sieur de Germigny, de Paris, 27 sept. 1577.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1730, p. 157, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Poitiers, 3 oct. 1577.

3. Bibl. Nat., cinq cents Colbert, ms. 9, f° 57, orig. ; lettre de La Mothe-Fénelon au roi, de Paris, 8 oct. 1577.

4. Bibl. Nat., cinq cents Colbert, ms. 9, f° 55, orig. ; lettre du card. de Bourbon au roi, de Paris, 8 oct. 1577. — *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 140.

dont les sentiments tolérants s'étaient manifestés aux États de Blois, les accompagna, ainsi que quelques conseillers intimes. Le prélat fut le seul de la troupe qui eût montré de l'intransigeance au cours des dernières luttes, et Catherine le connaissait trop bien pour le redouter. Isolé, il se laissa influencer par le milieu qui l'entourait et une fois de plus tomba aux mains de la reine-mère.

Tout d'abord ce fut un voyage d'agrément. Les discussions sérieuses commencèrent quand le roi de Navarre eut rejoint le cortège à La Réole, discussions toutes amicales d'ailleurs, puisque la paix n'était pas rompue. L'arrivée du maréchal de Biron faillit amener des complications fâcheuses. La reine de Navarre et le cardinal s'interposèrent [1].

Malgré la bonne volonté des négociateurs, les pourparlers furent souvent difficiles. La surprise d'une ville, une entrevue ajournée réveillait les soupçons. « Nous ne savons icy si nous sommes en paix ou en guerre », écrivait le cardinal de Bourbon [2]. Il est curieux de voir agir Catherine au milieu de toutes ces difficultés. Quoique habituée par une longue pratique à dénouer les situations délicates, elle ne prend aucune décision sans avoir consulté ses conseillers. Elle semble se défier d'elle-même, repousser toute responsabilité. Continuellement elle se réfère au cardinal de Bourbon, au duc de Montpensier, pour les choses les plus infimes [3]. Le prélat ne pousse d'ailleurs plus à la guerre. Il accepte la politique de la reine-mère, et elle est si contente de ses services qu'à plusieurs reprises elle demande au roi de lui écrire personnellement pour l'en remercier [4]. Mais, s'il est revenu à des sentiments plus modérés, le cardinal n'entend nullement faire des concessions aux réformés. Quand les ministres se montrent trop exigeants, il leur répond « bon et

1. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VI, p. 64 : de Tonneins, 9 oct. 1578.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4125, f° 47, orig.; lettre du card. de Bourbon au sieur de Germigny, d'Auch, 3 déc. 1578.

3. Cf. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VI, p. 40 à 277, *passim.*

4. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VI, p. 55 et 134 ; de La Réole, 5 oct. et Auch, 25 nov. 1578.

bien à propos ». A l'un d'eux, qui lui reproche d'avoir empêché l'exercice de la religion à Rouen, il réplique que les catholiques de son archevêché obéissent au roi, qu'ils ne feront jamais rien contre sa volonté et que d'ailleurs « ils n'ont pas mis les Anglois en France[1] ».

Malgré quelques discussions aigres-douces, on tomba d'accord. Le traité de Nérac renouvela l'édit de Poitiers, et les huguenots obtinrent quinze places de sûreté pour six mois. Ce n'était évidemment qu'un expédient. Lorsqu'il faudrait rendre les places, les mêmes difficultés se présenteraient.

Catherine et sa suite continuèrent leur route à travers le midi, prêchant partout l'union et la concorde. Le cardinal trouvait le voyage bien long. Au commencement de juin 1579, il quitta un instant la reine-mère pour séjourner dans sa légation d'Avignon[2]. A Grenoble, il chercha quelques distractions dans la visite de la Grande Chartreuse[3]. Ce n'était point son « naturel d'estre parmi les huguenots » et il désirait fort revenir dans son archevêché[4]. Enfin après des négociations aussi vaines que longues, où Catherine, avec son aide[5], essaya de gagner à la cause du roi le maréchal de Bellegarde et Lesdiguières, ils reprirent le chemin du nord. Dans les premiers jours de novembre, ils arrivèrent à Paris sans avoir obtenu de résultats appréciables. Les expédients de la reine-mère n'aboutissaient point.

Sa présence et celle du cardinal étaient d'ailleurs fort souhaitées dans la capitale. Le roi réclamait de l'argent à l'assemblée générale du clergé qui, loin d'en donner, exigeait des réductions de taxes et la publication des décrets du concile de Trente. Pendant ce temps le prince de Condé, mécontent de

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VI, p. 256 ; de Nérac, 9 févr. 1579.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 1, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, d'Avignon, 3 juin 1579.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3321, f° 28, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Grenoble, 23 juillet 1579. Pièces justif. n° VI.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3353, f° 21, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Grenoble, 27 août 1579.

5. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VII, p. 82, 84, 173, 176, 184.

n'avoir pu prendre possession de son gouvernement de Picardie suivant les termes de l'édit, avait surpris La Fère et s'y fortifiait. Ce pouvait être l'étincelle capable de rallumer la guerre civile. Immédiatement Catherine partit trouver le prince et appela près d'elle le cardinal de Bourbon et la princesse douairière de Condé [1]. Ils la rejoignirent tous deux à Chauny.

Le détail de cette négociation montre quel docile instrument le cardinal était aux mains de la reine-mère. Celle-ci imagine un plan fort habile pour vaincre la résistance du huguenot. Une entrevue est ménagée à une demi-lieue de la ville, dans le petit bourg de Viry. Le cardinal et la princesse partent en avant. Bien stylés, ils exposent à Condé combien est inopportune son arrivée à La Fère ; c'est une faute qu'il faut réparer en quittant la ville et en allant trouver le roi. Le cardinal l'exhorte au nom de l'amitié qu'il lui a toujours portée ; la princesse sa belle-mère le prie de penser à son honneur et à celui de sa famille. A ce moment survient Catherine, qui à son tour essaie de toucher le rebelle [2].

Le lendemain la reine-mère a, seule avec lui, un nouvel entretien. Au milieu de la discussion, on apporte une lettre du cardinal et de la princesse, qui supplient Condé de quitter La Fère [3]. Mais ni menaces ni prières ne le firent fléchir. Catherine et ses compagnons s'en revinrent sans avoir rien obtenu.

Le clergé se montrait aussi fort peu traitable. Après de nombreux efforts, Charles de Bourbon parvint à ménager un accord entre le roi et les prélats, non sans éveiller d'ailleurs la défiance de l'un et l'autre parti [4].

1. Arch. Nat., K 1555, n° 117, déchiffr. ; dép. de Juan de Vargas à Philippe II, de Paris, 7 déc. 1579.

2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VII, p. 208 ; de Chauny, 16 déc. 1579.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VII, p. 208 ; de Chauny, 16 déc. 1579.

4. Le clergé accordait au roi un million cinq cent mille livres pendant dix ans et cent mille livres pour les arrérages. V. Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 108, note 2. — L'assemblée venait de supprimer la pension annuelle des cardinaux qui atteignait quarante mille livres, dont le cardinal touchait à lui seul la moitié. (V. Taix (G. de),

Il était temps, car les hostilités recommençaient. Les succès furent partagés. Le roi de Navarre s'empara brillamment de Cahors, mais Condé fut obligé de quitter La Fère. Le duc d'Anjou, qui jetait un regard d'envie sur les Pays Bas, fit conclure la paix. Un traité, signé à Fleix le 26 novembre 1580, renouvela les conventions de Nérac et laissa pour six ans encore les places de sûreté aux protestants.

La situation restait la même et les adversaires n'avaient aucune raison de désarmer. Mais ils étaient lassés des guerres continuelles et toute leur attention fut attirée par la lutte qui se déroula aux Pays-Bas. Pendant quatre ans les événements extérieurs empêchèrent les partis de s'entre-déchirer. Mais ce n'était qu'une trêve, au cours de laquelle prirent corps les idées ambitieuses de Henri de Lorraine et se fixa la destinée tragique du cardinal de Bourbon.

Mémoires des affaires du clergé de France, p. 244-245). Cependant elle tint toutes ses réunions dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et, dès son retour, le cardinal fit aménager une salle spéciale pour les sessions. Le 7 février, jour de la sexagésime, tous les députés communièrent de sa main. V. Du Breul (J.), *Inclyti cœnobii D. Germani a pratis chronica* (Bibl. Nat., f. lat., ms. 12838, f° 202.)

CHAPITRE V

BOURBONS ET LORRAINS

Depuis l'avénement de Henri III, Charles de Bourbon a rompu toutes relations suivies avec ses deux neveux, Navarre et Condé, et si parfois il les a exhortés à mettre bas les armes, c'est uniquement à la prière de la reine-mère et pour éviter au royaume une ruine complète [1]. Plus jamais il n'a été question de religion entre eux. Les deux seules préoccupations du prélat sont désormais la défense de sa foi et l'éducation de ses trois autres neveux, frères de Condé. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, les enfants sont restés à la cour avec la princesse leur belle-mère et mère. Avec elle ils ont embrassé le catholicisme et depuis ils vivent sous sa direction et celle de leur oncle. Françoise d'Orléans n'a rien d'une fanatique. Elle a délaissé l'hérésie sans trop de scrupules et maintenant elle montre assez peu d'ardeur pour sa nouvelle religion. Peut-être parce qu'il la croit d'un mauvais exemple pour ses neveux, le cardinal les garde le plus possible près de lui. Durant le long voyage qu'il fait dans le midi en compagnie de la reine-mère, il emmène François et Charles, fils de Françoise ; l'autre Charles reste au collège où il étudie, car il se destine à la carrière ecclésiastique [2].

L'aîné François, marquis de Conti, est d'une intelligence médiocre et peut à peine parler tant il bégaie. Cependant son

1. Il faut noter toutefois que, tout en poussant à la guerre contre ses neveux huguenots, le cardinal empêcha toujours la ruine sa famille. Ainsi, en juin 1580, il fit ajourner un édit portant confiscation des biens de Condé. Cf. *Calendar of state papers, 1579-1580,* p. 305 ; de Paris, 15 juin 1580.

2. *Mémoires du consul Trinque, 1570-1615,* dans *Revue de l'Agenois,* 1883, p. 531.

titre de prince du sang en fait un personnage si considérable qu'au cours de sa révolte contre son frère, le duc d'Anjou s'est réclamé de son appui et a demandé pour lui une compagnie d'ordonnance. C'était indisposer Henri III contre le jeune homme. Le cardinal répara la sottise en se portant garant de la fidélité de son neveu et en affirmant que celui ci s'en remettait au bon plaisir de son roi [1].

Au retour du grand voyage à travers la France, le prélat songea à le marier. Précisément Jeanne de Coësme, fille unique de Louis de Coësme, seigneur de Lucé, et d'Anne de Pisseleu, venait de perdre son mari, Louis comte de Montafié. Elle possédait les riches seigneuries de Bonnétable et de Lucé. Bien qu'elle fût de petite noblesse et de quelques années plus âgée que le marquis, le cardinal trouva le parti fort avantageux. Jeanne de son côté accueillit très favorablement un projet d'alliance qui l'unissait aux princes du sang. Pour gagner l'approbation de Condé, elle lui envoya deux superbes chevaux [2] et consentit à déshériter complètement une fille, qu'elle avait de son premier mari, en faveur des enfants qu'elle aurait du marquis [3]. Le 17 décembre 1581, le cardinal de Bourbon bénit le mariage au Louvre dans une petite chapelle touchant sa chambre [4].

Celui que le cardinal affectionnait le plus parmi ses neveux était Charles, le dernier fils d'Eléonore de Roye, car il se destinait à l'état ecclésiastique. Charles, né le 30 mars 1562

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1729, f° 636, copie ; dép. des ambass. vénitiens, environ mars 1576. — Le prélat fit aussi donner à son neveu une pension sur la recette générale de Rouen. V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 15905, f°s 243 et 264, orig. ; lettres du cardinal de Bourbon à Bellièvre, de Port-Sainte-Marie, 8 janv. et Grenoble, 3 août 1579.

2. *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye* (Soc. de l'hist. de Fr.), t. II, p. 136.

3. *Calendar of state papers, 1581-1582*, p. 396 ; de Paris, 11 déc. 1581.

4. *Mémoires journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 37. — *Calendar of state papers, 1581-1582*, p. 402 ; s. l., 17 déc. 1581. — Au dire de l'ambassadeur anglais (*Calendar* ... p. 396), le marquis accepta d'autant plus facilement le mariage qu'il voulait se libérer de la tutelle de son oncle pour suivre le duc d'Anjou dans ses entreprises.

dans le petit village de Gandelu, où la princesse sa mère en s'enfuyant de Paris accoucha de deux fils jumeaux, était d'une nature délicate, mais d'une intelligence vive qui promettait beaucoup. Le cardinal prit un soin particulier de son éducation. L'ayant confié à Jean Touchard, premier archidiacre de l'église de Rouen et abbé de Bellozanne, qui avait quelque réputation dans les lettres grecques et latines, il surveilla lui-même ses études, et, quand il fut contraint d'accompagner Catherine à travers le midi, il le recommanda à la bienveillante attention du duc de Nevers, qu'il pria de s'intéresser au jeune homme comme à son propre fils[1]. Quant à son éducation religieuse, elle fut confiée aux jésuites, que le cardinal tenait en particulière estime, et il recommanda expressément « qu'il ne reç[ût] [s]es sacremans que par eulx ». Regrettant l'imperfection de ses propres études, il voulut au contraire faire de son neveu « un cardinal Borromée[2] ».

Le jeune homme était appelé à lui succéder dans ses titres et bénéfices, comme lui-même avait succédé à son oncle le premier cardinal de Bourbon. Et de même qu'il avait grandement bénéficié de la situation prépondérante de ce dernier, son neveu profita de l'influence considérable qu'il possédait. Le cardinal le pourvut d'abord de grasses abbayes en lui abandonnant en 1577 celle de Froidmont[3] et trois ans plus tard celle de Saint-Pierre de la Couture. Puis, soucieux de lui ménager les faveurs du pape, il refusa de le laisser aller en Angleterre pour négocier le mariage du duc d'Anjou et d'Elisabeth[4]. Cette

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3321, f° 28, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Grenoble, 23 juill. 1579. (Pièces justif. n° VI.)

2. *Ibid.* — Saint Charles Borromée ne mourut que le 3 novembre 1584. Il est curieux de constater que, dès 1579, on le citait déjà comme un modèle de vertu et de sagesse.

3. Depuis 1574, Charles de Bourbon possédait l'abbaye de la Trinité de Vendôme, que le cardinal de Bourbon avait cédée en 1565 au cardinal d'Altaëmps.

4. *Calendar of state papers, 1579-1580*, p. 371, 386, 516; de Paris, 1er et 9 août et 15 déc. 1580. — Le cardinal lui substitua son puîné, le comte de Soissons.

attention eut sa récompense. Dès la fin de 1581, Grégoire XIII lui promit pour le jeune homme un chapeau dans la prochaine promotion de cardinaux [1]. L'archevêque de Rouen ne tarda pas à rappeler la promesse donnée [2], et le 4 décembre 1583 le pape y satisfit [3]. Désormais Charles de Bourbon prit le nom de cardinal de Vendôme. Quoiqu'il ne fût pas prêtre, il avait été nommé quelques mois auparavant coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Rouen [4].

Le cardinal de Bourbon s'était ainsi formé une nouvelle famille, restreinte il est vrai, mais fidèle à Rome, car ses neveux montraient « beaucoup de penchant pour la foi catholique [5] ». La défense de la religion, n'allant plus désormais contre les intérêts des siens, l'absorba tout entier. Son zèle, que stimulaient les progrès de l'hérésie, grandit encore, car la nature sensible et pieuse de Henri III lui fit espérer le triomphe prochain et définitif du catholicisme.

Dès les premiers mois de son règne, Henri III avait donné bon espoir au cardinal. Lors de leur séjour en Avignon, vers la fin de 1574, le prélat le mit en relations avec ses protégés les jésuites, et le roi fut si charmé de ses nouveaux compagnons, qu'il ne les quitta bientôt plus [6]. Il se plaisait aux processions qui se déroulaient par la ville pendant l'avent, où des hommes, suivant des coutumes italiennes, parcouraient les rues vêtus de sacs et se fouettant, ce qui leur valait le surnom de flagellants [7]. Ces pratiques excessives n'étaient point du goût de

1. *Calendar of state papers*, 1581-1582, p. 282 ; de Paris, 22 nov. 1581.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 239, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 23 nov. 1583.

3. *Gallia christiana*, t. XI, col. 101. — Le jeudi 16 janv. 1584, le roi lui remit son chapeau en grande cérémonie, ainsi qu'au cardinal de Joyeuse.

4. *Gallia christiana*, t. XI, col. 101 ; depuis le 1er août 1582. Le cardinal de Bourbon avait commencé dès 1580 les négociations à ce sujet. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départementales de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 272.

5. Tommaseo (N.), *Relations des ambass. vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, t. II, p. 635.

6. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 173.

7. De Thou, *Histoire universelle*, t. VII, p. 164.

Catherine de Médicis, qui voyait dans les fêtes et les réjouissances un meilleur moyen de gouvernement. Elle avertit le cardinal qu'il eût à cesser ses pieuses exhortations auprès du roi [1]. Cependant le souvenir de ce séjour en Avignon fut si vivace que, quelques années plus tard, Henri III créa la congrégation de l'Annonciation de Notre-Dame, que l'on appela les Pénitents blancs et qui rappela en tout point les compagnies de flagellants. Le cardinal en fut nommé recteur [2].

Le nouvel ordre que Loyola lançait à la défense de la papauté avait trouvé dans Charles de Bourbon un puissant protecteur. Dès les premiers jours le prélat s'était intéressé à lui, entraîné par l'exemple de son cousin le cardinal de Lorraine [3]. Mais sa bienveillance première envers les jésuites se changea en véritable amitié quand il eut appris à les connaître davantage, c'est-à-dire après 1565, lorsqu'il fut nommé légat en Avignon où ils venaient d'ouvrir un collège. L'éloquence d'un des leurs, le père Possevin, le séduisit tellement qu'il l'envoya quelque temps à Rouen pour y combattre l'hérésie [4]. Dès son retour Possevin fut placé à la tête du collège et il sut attirer sur son établissement les faveurs du cardinal [5].

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 173.

2. La charge de recteur était annuelle et purement honorifique. Un vice-recteur touchant une pension de quatre mille francs était chargé du travail. V. *Les statuts de la congrégation des pénitens de l'Annonciation de Notre-Dame*, Paris, 1583, in-8°, publiés dans *Archives curieuses*, 1re série, t. X, p. 435. — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, introduction, p. 31 ; — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 459 ; de Paris, 21 mars 1583.

3. Douarche (A.), *L'université de Paris et les Jésuites aux XVIe et et XVIIe siècles*, p. 63 et 64.

4. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 267. — Chossat (Le p. M.), *Les jésuites et leurs œuvres à Avignon, 1553-1768*, p. 18. — On retrouve encore les jésuites prêchant à Rouen par ordre du cardinal de Bourbon en juin 1583. V. Robillard de Beaurepaire, *op. cit.*, t. I, p. 73.

5. Charles de Bourbon consentit d'abord à ce que la pension annuelle de cent écus payée au collège sur la légation fût perpétuelle. Le 6 septembre 1569, il accorda aux jésuites une nouvelle rente de douze mille livres tournois à prendre sur les biens confisqués des hérétiques. Comme le cardinal d'Armagnac, son colégat, avait déjà disposé de ces biens avec tant de

A Paris, plus encore que dans le Comtat, les jésuites eurent besoin de l'appui de Charles de Bourbon, car ils s'attaquaient à la vieille université, dont la force était aussi considérable que l'autorité incontestée. Mais ici le prélat ne put que prêcher la concorde aux deux adversaires dans l'espoir qu'une entente serait favorable aux nouveaux venus [1]. Du moins leur abandonna-t-il en janvier 1580, pour en faire une maison professe, l'ancien hôtel de La Rochepot et de Damville situé rue Saint-Antoine, qu'il avait acheté à cette intention de Madeleine de Savoie, veuve du connétable de Montmorency [2].

Ne réussissant pas à les faire triompher à Paris, il les établit dans son diocèse. Dès 1572 il montrait à la municipalité de Rouen la nécessité d'un collège « pour instruire la jeunesse en bonnes mœurs ». Dix ans plus tard c'était chose faite [3]. En

libéralité qu'ils ne représentaient plus une somme suffisante pour constituer la rente, le cardinal écrivit de sa propre main qu'elle leur fût payée avant toute autre. Quand le traité de Nimes, ratifié par Grégoire XIII en 1579, eut rendu aux protestants leurs biens dans le Comtat, le prélat essaya de compenser la perte subie par le collège en lui assignant sur sa légation cent nouveaux écus de rente, et il obtint du pape que cette seconde donation fût également perpétuelle.

Son appui ne se borna pas à des secours pécuniaires. Des bruits hostiles, répandus par les adversaires des jésuites, excitaient contre eux la fureur populaire. On vit même les Avignonnais donner l'assaut au collège de leur ville. A la prière de ses protégés, le cardinal de Bourbon publia partout la fausseté des accusations portées contre eux. V. Chossat (Le p. Marcel), *Les jésuites et leurs œuvres à Avignon, 1553-1768*, p. 28, 41 à 45.

1. Douarche (A.), *L'université de Paris et les jésuites aux XVIe et XVIIe siècles*, p. 95. — Féret (P.), *L'université de Paris et les jésuites dans la seconde moitié du XVIe siècle*, dans *Revue des Questions historiques*, 1899, t. LXV, p. 480.

2. Félibien (D. M.), *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 732. — Cette installation souleva les protestations du clergé parisien qui voyait dans les jésuites des concurrents, puisqu'ils avaient le droit d'administrer les sacrements. V. Barthélemy (Ed. de), *Journal d'un curé ligueur de Paris*, p. 184.

3. Robillard de Beaurepaire (Ch. de), *Inventaires sommaires des archives communales antérieures à 1790 : Ville de Rouen*, t. I, p. 224, 226, 242. — En réalité, il y avait songé dès son séjour à Avignon en 1565, puisqu'au mois d'août de la même année il consultait à ce sujet les chanoines de son église. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départementales de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 267. Le collège ne fut d'ailleurs ouvert qu'à la fin de l'année 1592.

même temps il approuvait hautement l'initiative de Henri de Lorraine, qui en fondait un autre à Eu [1].

Ces services ne devaient pas être perdus. L'ordre fut un des principaux soutiens de la Ligue.

*
* *

Le cardinal de Bourbon et le duc de Guise s'étaient rencontrés dans la protection qu'ils accordaient aux jésuites. Mais, tandis que l'un voyait seulement l'intérêt de la religion, l'autre estimait déjà combien cette force nouvelle pourrait servir à son ambition. En effet la situation intérieure s'aggrave chaque jour. Le roi, marié depuis plusieurs années déjà, n'a pas encore d'enfant. On ne lui connaît aucun bâtard et ses caprices de débauché laissent peu d'espoir en la venue d'un héritier. D'autre part le duc d'Anjou ne se marie pas. S'il est fiancé avec Elisabeth d'Angleterre, l'union reste problématique et ne semble pas pouvoir être féconde, tant la santé du duc est frêle et ses mœurs dissolues. Toute la descendance mâle de Henri II et de Catherine de Médicis menace de s'éteindre sans postérité. La couronne reviendrait alors au chef de la maison de Bourbon, à l'hérétique roi de Navarre.

Sur la prédiction des astrologues, cette idée s'est fait jour depuis longtemps déjà et Catherine, la première, s'en est inquiétée, lorsqu'en 1563 elle voulut marier le cardinal de Bourbon. Mais, quand la majorité de Charles IX lui eut assuré le pouvoir, elle abandonna son projet aussi vite qu'elle l'avait conçu. Après la mort du jeune roi et les premières années du règne de Henri III l'idée reparaît plus forte, car les protestants sont plus menaçants. Le 3 août 1578, Juan de Vargas, ambassadeur d'Espagne, note dans sa dépêche les bruits qui circulent : si le roi et son frère viennent à mourir, d'après la loi salique c'est Navarre qui doit leur succéder [2]. La France catholique attend donc un roi protestant.

1. *Gallia christiana*, t. XI, col. 97.

2. Arch. Nat., K 1546, n° 72, déchiffr. ; dép. de J. de Vargas à Antonio Perez, de Paris, 3 août 1578.

Or à ce moment brille de tout son éclat la puissante maison de Lorraine. Après la disparition de François, duc de Guise, son frère le cardinal a pu conserver son influence grâce à sa haute intelligence et sa grande habileté. Mais l'absence d'un chef militaire qui l'appuyât lui valut des alternatives fréquentes de faveur et de disgrâce. A sa mort, son neveu Henri de Lorraine n'a encore que vingt quatre ans, mais il a déjà montré toute l'énergie dont il est capable lors du massacre de la Saint-Barthélemy. La guerre contre les huguenots, sa victoire de Dormans sur les protestants allemands, la balafre qu'il a reçue à la joue, suffisent pour réveiller le souvenir du grand duc de Guise. Quand de tous côtés de violentes protestations éclatent contre l'édit de Beaulieu, il voit l'occasion de se créer d'un seul coup un parti formidable. Il se fait le champion de la religion menacée et gagne ainsi le cœur de tous les catholiques.

Henri de Lorraine vit certainement de bonne heure le passage possible de la couronne sur la tête du roi de Navarre. C'était une voie toute préparée à son ambition : au nom des catholiques il s'opposerait au règne du huguenot. Bientôt même les papiers de l'avocat David montrèrent qu'il avait d'autres desseins, que les descendants de Charlemagne ne voulaient céder en rien aux descendants de Hugues Capet.

Ce n'était pas la force qui manquait au duc de Guise : sa famille seule suffisait à la lui donner. De ses deux frères Charles et Louis, le premier passait pour habile homme de guerre, le second se montrait digne successeur du cardinal de Lorraine dont il avait hérité des principaux bénéfices et du siège archiépiscopal de Reims. Sa sœur Catherine avait épousé le duc de Montpensier, un prince du sang. Il avait comme cousins germains les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, comme beau frère le duc de Nevers, comme allié le duc de Mercœur. Mais la maison de Lorraine ne devait sa puissance qu'à la faveur dont Henri II l'avait honorée. C'était en somme une famille de parvenus, qui rivalisait difficilement avec les princes du sang ou la vieille noblesse française. Pour beaucoup c'était

même une maison étrangère. Guise s'ingénia à faire disparaître cette défiance, qui pouvait naître chez ses partisans. A sa puissance matérielle il voulut ajouter le prestige d'un nom. Personne n'était plus propre à donner ce prestige que Charles de Bourbon.

Le prélat était par lui-même une force. Cardinal, légat du pape en Avignon, pourvu de l'une des plus importantes métropoles du royaume, il exerçait dans l'Eglise une influence considérable dont il avait donné des preuves lors des dernières discordes entre le roi et le clergé. Pourtant, ce que Guise rechercha en lui, ce fut non point l'appui du prélat puissant, mais bien l'autorité du prince du sang. C'était justifier ses réclamations aux yeux du plus grand nombre que de les faire porter par le cardinal. C'était donner confiance aux timides que son ambition pouvait effrayer. C'était en un mot dissimuler la faction des Lorrains derrière le parti des catholiques.

L'alliance avec le cardinal de Bourbon avait un autre avantage considérable ; elle fournissait un prétendant à la couronne. Le premier parmi les Bourbons catholiques ne pouvait-il s'opposer au roi de Navarre ? L'oncle ne pouvait-il revendiquer les droits dont se targuait le neveu ? Et le seul fait de poser la question enlevait au Béarnais bien des sympathies.

D'après L'Estoile, lors des conférences qui eurent lieu à Nérac à la fin de 1578, Henri de Bourbon aurait lancé au cardinal une parole piquante touchant la possibilité de sa royauté. « Dites-leur qu'ils vous fassent pape, avait-il ajouté : ce sera chose qui vous sera plus propre et si seres plus grand qu'eux ni tous les rois ensemble[1]. » Si cette anecdote est fausse ou

1. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. I, p. 274. — Je ne crois pas que dès cette époque on ait parlé publiquement de la candidature du cardinal. J. de Vargas, dans sa dépêche à Antonio Perez, de Paris, 3 août 1578 (Arch. Nat., K 1546, n° 72, orig.), parle de la succession à la couronne : en cas de mort du roi et de son frère, le roi de Navarre leur succéderait. Il ne dit mot de la candidature possible du cardinal. — Il faut noter en outre qu'à la date du 16 octobre donnée par L'Estoile à ce propos, la reine-mère et le cardinal n'étaient pas encore à Nérac, comme le prétend l'auteur. Ils ne devaient s'y rendre que le 15 décembre. En vérité, ils avaient déjà rencon-

du moins prématurée, nul doute que dès cette époque Guise ait songé à faire de l'oncle un obstacle au neveu. La combinaison était d'autant plus avantageuse que le cardinal avait près de soixante ans. Au cas où la race des Valois s'éteindrait sans postérité et que le vieillard fût préféré à l'hérétique Béarnais pour occuper le trône royal, la question de succession se poserait de nouveau à la mort sans doute peu lointaine du cardinal-roi. Le droit violé une première fois ne pourrait-il l'être une seconde, en faveur des descendants de Charlemagne ?

Deviner les desseins secrets de Henri de Lorraine est évidemment fort difficile. Il agit toujours par lui-même, ne confia jamais ses projets intimes, pas plus à ses frères qu'à l'ambassadeur d'Espagne. Mais il faut cependant reconnaître que systématiquement il s'attaqua à la maison de Bourbon et voulut s'élever sur sa ruine.



Le cardinal avait toujours entretenu de bonnes relations avec les Lorrains. Les quelques désaccords, qui naquirent à certains moments de la rivalité des deux familles, n'avaient pu briser une amitié d'enfance que de continuels rapports vinrent encore fortifier. C'est d'ailleurs auprès de cette maison que Charles de Bourbon, dans l'adversité comme dans le bonheur, avait trouvé un appui constant, car elle représentait toute une politique vers laquelle peu à peu il s'acheminait. C'est aux Lorrains qu'il s'était adressé quand il avait songé au mariage, quand il avait voulu convertir Condé. C'est vers eux que le rejetèrent la trahison de ses frères et de ses neveux et la proclamation de l'édit de Beaulieu [1]. Rien n'était plus facile que d'améliorer des relations, dont l'origine était la communauté

tré Navarre, mais c'était à La Réole. La sûreté d'information de L'Estoile peut donc être suspectée.

1. *Mémoires de Marguerite de Valois* (Soc. de l'hist. de Fr.), p. 86. — « Mon frère ne s'ouvrist pas d'avantage devant cette compagnie pourquoy il le (le voyage de Marguerite en Flandre) desiroit, à cause que Monsieur le cardinal de Bourbon y estoit, qui tenoit pour le guisart et l'espagnol. »

de religion et dont le but semblait être la sauvegarde de cette religion même.

A ce moment, Charles de Bourbon avait comme conseiller intime Louis de Mainteternes, abbé de Châtrices et vicaire général de son archevêché. Les renseignements nous manquent sur ce personnage. Nous savons seulement qu'il était depuis longtemps au service du cardinal, puisque dès juillet 1562 il prit possession en son nom de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qu'il avait su mériter suffisamment ses faveurs et son amitié pour obtenir de lui l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. Le conseiller fut plus perspicace que le maître. Il vit clairement les intrigues ambitieuses de Guise. Connaissant la faiblesse du cardinal, il s'efforça d'écarter le duc de lui le plus possible. Comme un jour, en présence de l'historien de Thou, un des partisans des Lorrains lui reprochait ce manège, il s'en excusa d'abord timidement, puis, parlant avec plus de liberté, il ajouta que « si après sa mort son maître avoit le malheur de se livrer aux Guises, il prévoyoit qu'ils ne manqueroient pas de le brouiller avec tous les princes de sa maison et d'engager ensuite ce vieillard crédule dans des démarches qui ne deviendroient pas moins funestes à sa personne qu'à l'estat[1] ».

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. VIII, p. 553. — Je n'ai pu retrouver que fort peu de renseignements sur Louis de Mainteternes, dit Mornay-Théribus, au dire de l'abbé Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, t. III, p. 257. Des recherches faites dans la famille des Mornay n'ont rien donné. Dans les registres capitulaires de la cathédrale de Rouen, il est cité successivement comme archidiacre du Grand-Caux, du Vexin français, secrétaire de Charles de Bourbon dès 1555, son vicaire général et son trésorier de 1558 à 1581. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G t. I, p. 30. Les Arch. Nat. possèdent, sous la côte Y 105, f° 50 v°, une donation faite par lui à sa sœur, Marie de Mainteternes, femme d'Etienne de La Rocque, chirurgien juré du roi à Gaillon, de tout ce qu'il possède aux paroisses de Saint-Aubin et de Gaillon (du 24 mars 1564, n. st.). Du Breul, dans ses *Inclyti cœnobii D. Germani a pratis chronica* (Bibl. Nat., f. lat., ms. 12838, f° 198), donne à la date de 1568 comme mari à sa sœur Nicolas Jacquart, docteur en médecine. — De Thou semble dire que l'abbé de Châtrices mourut peu après 1580. Or une signature : de Mainteternes, se trouve dans des actes passés au nom du cardinal de Bourbon en date de Paris 26 mai 1580 et 16 décembre 1584. V. Bertrand de Cugnac : *Jonzac et Ozillac* dans *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, t. XX, p. 318.

Henri de Lorraine s'efforça de contrecarrer cette influence hostile, qui devait d'ailleurs bientôt disparaître par la mort du vieux conseiller. André de Bourbon, sieur de Rubempré, « homme ambitieux et propre à goûter les projets les plus chimériques », était aussi fort avant dans les bonnes grâces du cardinal, son parent[1]. Le duc lui fit parler par l'avocat Louis d'Orléans, fervent ligueur, et par le frère de son secrétaire Péricard. Rubempré lui fut bientôt acquis[2]. Encore quelque temps et le cardinal allait également lui appartenir.

Les relations intimes entre Charles de Bourbon et les Lorrains commencèrent au retour du grand voyage qu'il accomplit avec la reine mère à travers le midi. Au mois de juin 1580, il partagea les revenus de ses abbayes de Corbie et d'Ourscamps avec le cardinal de Guise[3]. Quelques mois plus tard il consentit à lui céder sa légation d'Avignon si ambitionnée ; différentes causes empêchèrent d'ailleurs la réalisation du projet[4].

Peu de temps se passa avant qu'apparurent des preuves plus visibles de leur alliance. Aux États généraux de 1576, Henri III avait refusé de promulguer les décrets du concile de Trente, malgré les demandes pressantes du clergé et des catholiques exaltés. Un complot se forma pour lui forcer la main au moyen des conciles provinciaux. Charles de Bourbon avait déjà mani-

1. André de Bourbon, sieur de Rubempré, petit-fils naturel de Jean II de Bourbon et de Jeanne de Rubempré, était né après 1516. Il fut chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur d'Abbeville. V. Anselme (Le p.), *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 378, et les mss. d'Hozier : Bibl. Nat., f. fr., ms. 26940, nos 231 et suiv. ; 26941, nos 94, 102, 112 ; et 26942, nos 144, 162, 174.

2. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. II, p. 118.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VII, p. 265-266 ; de Saint Maur-les-Fossés, 23 juin 1580.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 412 ; de Paris, 23 avril 1581. — La légation d'Avignon était fort recherchée. En 1578, on avait parlé de la donner au cardinal de Birague, qui voulait abandonner la chancellerie. (Cf. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1730, p. 458, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Melun, 23 sept. 1578). Le cardinal de Guise la recherchait depuis quelque temps. En outre le duc de Joyeuse la voulait pour son frère qui allait être créé cardinal. (V. *Ibid.*, ms. 1733, p. 99 et 105, copie ; de Paris, 10 et 24 juin 1583). Le grand duc de Toscane la souhaitait aussi pour son frère.

festé à plusieurs reprises le désir de réformer son église de Rouen[1]. Le 1er mars 1580, avant de donner l'*osculum sanctum* aux membres de l'assemblée du clergé qui se séparait, il leur avait promis de convoquer le plus tôt possible un concile provincial[2]. Sur les exhortations du pape il ne différa pas plus longtemps. Par ses lettres du 20 septembre 1580, il en fixa la réunion dans sa ville de Rouen au premier dimanche de l'avent : elle fut retardée ensuite jusqu'au dimanche de Quasimodo (23 avril)[3].

Ce qui était grave, c'était non pas de convoquer un concile provincial, mais de vouloir y promulguer les décrets du concile de Trente. Pour aller aussi ouvertement contre la volonté du roi, il fallait une audace que le cardinal n'aurait pas eue seul. Mais il avait à ses côtés Claude de Saintes, évêque d'Evreux, tout dévoué à la maison de Lorraine[4] ; et, bien que l'évêque méritât l'entière confiance du duc de Guise, celui-ci se rendit lui-même à Gaillon par trois fois pendant la session[5]. Le concile satisfit à ses espérances et à celles du pape. Grégoire XIII en ratifia les décrets, et le 31 août Charles de Bourbon donna ordre à ses suffragants de les publier et de les observer[6].

1. Le cardinal avait fait publier un nouveau bréviaire diocésain de l'église de Rouen suivant la bulle de Pie V de 1568, qui réformait le bréviaire romain pour le rendre plus conforme aux décrets du concile de Trente : *Breviarium insignis metropolitanæ ecclesiæ Rothomagensis reverendissimi et illustrissimi principis et domini cardinalis a Borbonio archiepiscopi ac Neustriæ, primatis auctoritate...* Parisiis, 1578, petit in-8°, 2 vol. — Le bréviaire fut réimprimé sans changement en 1594. — V. aussi Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 269, 270, 271.

2. Taix (G. de), *Mémoires des affaires du clergé de France*, t. I, p. 359.

3. Bessin (D. G.), *Concilia rotomagensis provinciæ*. Rouen, 1717, in f°, t. I, p. 194 et suiv.

4. Thou (de), *Histoire universelle*, t. VIII, p. 553.

5. *Calendar of state papers, 1581-1582*, p. 151 ; de Paris, 5 mai 1581.

6. Bessin (D. G.), *Concilia rotomagensis provinciæ*, t. I, p. 197. — Theiner (Aug.), *Annales ecclesiastici*, t. III, p. 357. — Saintes (Claude de), *Le concile provincial des diocèses de Normandie tenu à Rouen l'an 1581 par M. l'ill. et révér. cardinal de Bourbon, archevêque dudit lieu...* Paris, 1583, in-8°.

L'exemple du cardinal fut bientôt suivi. Quelques mois plus tard l'archevêque de Bordeaux réunit un concile dans sa ville métropolitaine. L'année suivante ce fut le cardinal de Guise, archevêque de Reims, puis l'archevêque de Tours. Ceux de Bourges, d'Aix, les imitèrent[1].

C'était une première victoire pour le parti ligueur. C'était aussi un triomphe du duc de Guise. Son influence sur le prélat se marque de jour en jour davantage. Déjà il cherche à se dissimuler derrière lui, à en faire son porte-parole. Le roi toujours aux prises avec les difficultés financières avait convoqué à la fin de 1583 une assemblée de notables à Saint-Germain-en-Laye. Au cours de la discussion, le premier président au parlement de Paris osa dire que la Normandie était en partie cause de la pauvreté du trésor, car elle avait refusé de payer certains impôts nouveaux. Le cardinal de Bourbon saisit l'occasion pour s'attaquer au gouvernement. Au lieu d'accuser à tort sa province, insinua-t il, il fallait bien mieux rechercher les causes d'une mauvaise administration, pourquoi les gens de justice ne songeaient qu'aux pots de vin, ceux des finances qu'à dilapider les deniers publics ; chasser les huguenots était le seul moyen de rendre au royaume avec l'unité de la foi son ancienne splendeur et son ancienne prospérité.

Cet appel à une nouvelle guerre exaspéra le roi. Il voyait bien, déclara-t il, que cette proposition ne venait pas du cardinal, que d'autres la lui avaient suggérée : et sa réplique fut si violente que le prélat ne sut que répondre[2]. Henri III avait découvert Guise derrière les paroles du cardinal. Les menées

1. Hardouin, *Collectio regia maxima conciliorum ab anno 34 ad annum 1714*, t. X, col. 1221 et suiv. — Le concile de Rouen avait remis en avant la question des décrets du concile de Trente. Le nonce obtint du roi la permission d'aviser avec les cardinaux de Birague, de Bourbon et quelques autres seigneurs, aux moyens de publier les decrets en France. On n'aboutit à aucun résultat. V. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1732, p. 411 et 425, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 30 nov. et 24 déc. 1582.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 234, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 25 nov. 1583. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 457 ; de Paris, 18 nov. 1583.

du Lorrain n'étaient plus un secret pour personne. On savait si bien à cette époque qu'il intriguait auprès de l'archevêque de Rouen, que l'historien de Thou ne craint point de citer à l'appui de cette thèse un fait qui eut vraisemblablement une autre cause.

Le chapitre de l'église de Rouen jouissait en souvenir de saint Romain, un des premiers évêques de la ville, du droit de délivrer chaque année un prisonnier des mains de la justice. Ce privilège avait attiré à plusieurs reprises de graves abus, et on avait vu les pires scélérats graciés par le choix des chanoines. Plusieurs fois on parla de l'abolir. A l'assemblée des notables de Saint-Germain, Jean de La Guesle, président au parlement de Paris, souleva de nouveau la question. « Le cardinal de Bourbon, qui estoit présent...., entra en fureur et se jeta aux genoux du roi avec autant d'empressement que s'il se fût agi de sa dignité, de ses biens et de son salut éternel, en suppliant Sa Majesté d'obliger La Guesle à lui faire satisfaction et à l'église de Rouen sur l'outrage sanglant qu'il venoit de leur faire... Ce cardinal en fut très piqué non seulement à cause de l'injure qu'il prétendoit lui être faite à lui-même, mais parce qu'on lui ôtoit par là, disoit-il, le moyen de ramener au droit chemin des misérables qui se perdoient et de les enrôler dans la sainte Union. » Et de Thou ajoute que des « scélérats déjà chargés de crimes ne faisoient aucune difficulté de s'engager à en commettre de nouveaux et s'enrôloient sans peine dans la conspiration formée contre le roi et l'état », sûrs qu'ils étaient de l'impunité[1]. Or il est fort probable, sinon certain, que le cardinal ne fit dans cette circonstance que défendre les intérêts de son église. Peut-on croire en effet qu'il se fût résolu à recruter des partisans même parmi ces criminels, dont le nombre forcément restreint n'aurait pu donner qu'un bien petit secours ! D'ailleurs un examen sérieux de ceux qui furent graciés par le chapitre va contre l'affirmation de l'historien[2].

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. IX, p. 83 à 86.
2. Voir l'*Appendice* n° III.

Mais un autre incident montre beaucoup plus clairement combien le cardinal était dès cette époque acquis aux Lorrains. On sait quelle importance on attachait alors aux questions de préséance. A cette même assemblée de Saint-Germain, une querelle s'éleva sur ce sujet entre Charles de Bourbon, neveu de l'archevêque de Rouen, et le cardinal de Guise. Le jeune Charles, fort de son titre de prince du sang, refusa de céder le pas au Lorrain, et, malgré les conseils de son oncle qui ne l'aurait pas voulu voir disputer la première place à un cardinal prêtre, lui qui n'était pas encore entré dans les ordres, il en référa au roi qui lui donna raison. Le cardinal de Guise piqué n'assista plus aux séances [1].

Ainsi le cardinal de Bourbon en était arrivé à sacrifier l'intérêt de sa famille même catholique à celui de la maison de Lorraine. Après avoir abandonné au cardinal de Guise une partie des abbayes qu'autrefois il réservait à son neveu, il lui accordait maintenant la préséance. Les intrigues des Lorrains portaient leurs fruits.

Or le duc d'Anjou s'affaiblissait de jour en jour. Ses dernières campagnes de Flandre l'avaient épuisé. En février 1584, après avoir fêté joyeusement le carnaval à Paris, il se retira à Château-Thierry, où il fut pris d'une fièvre violente. On conserva bientôt peu d'espoir de le sauver.

Dès cette époque, au dire de Duplessis-Mornay, courait par le royaume un certain livre en latin soutenant vivement la candidature du cardinal à la couronne de France [2]. Le bruit se répandit à la cour que Charles de Bourbon lui même aurait déclaré qu'en cas de mort de Henri III et de son frère, il ne pensait pas que le peuple consentît jamais à avoir un roi hérétique et que par conséquent il espérait monter sur le trône [3].

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. IX, p. 86.

2. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 564 ; « lettre de discours sur les divers jugemens des occurences du temps faicte par M. Duplessis, du 18 mars 1584. »

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 360, copie ; dép des ambass. vénitiens, de Paris, 13 avril 1584.

Au commencement d'avril, des nouvelles de Château-Thierry annoncèrent l'état désespéré de Monsieur. On apprit alors d'une façon certaine que le cardinal se prétendait héritier présomptif de la couronne, non seulement parce que son neveu était hérétique, mais parce qu'il y avait moins droit que lui, étant plus éloigné de la race royale[1]. Certains dirent même que le prélat avait traité son filleul de bâtard, parce que Jeanne d'Albret, sa mère, s'était déjà mariée une première fois avant d'épouser Antoine de Bourbon[2].

Le 10 juin, le duc d'Anjou expirait et sa mort posait la question de succession au trône de France.

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 378, copie ; de Paris, 11 mai 1584. — Arch. Nat., K 1563, n° 13, déchiffr. ; dép. de Tassis à Philippe II, de Paris, 10 mai 1584.

2. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 515 ; de Paris, 25 juin 1584.

DEUXIÈME PARTIE

L'HÉRITIER PRÉSOMPTIF

CHAPITRE PREMIER

LA LIGUE S'ARME

La disparition du duc d'Anjou fait date dans le règne de Henri III. La période qui suit diffère étrangement de celle qui précède. Non pas que la transition soit brusque ; cette mort ne change en rien la situation des partis, mais elle la précise singulièrement. Une seule idée désormais préside aux destinées du royaume. Henri III n'a pas d'enfant ; on est persuadé qu'il n'en aura jamais. A qui reviendra la couronne ? On croyait qu'elle appartenait légitimement au roi de Navarre. La candidature du cardinal de Bourbon soulève les plus graves difficultés.

Deux prétendants sont donc sur les rangs, l'oncle et le neveu, l'un soutenu par les protestants, l'autre par le parti des Lorrains. Henri III voit avec colère ce nouveau prétexte à la discorde. Il déclare qu'il est, ainsi que la reine, en parfaite santé, tous deux jeunes et capables avec l'aide de Dieu d'avoir une nombreuse progéniture ; mais il persuade seulement les gens amis de la paix, qui refusent de se préoccuper des difficultés à venir.

Les deux partis prennent aussitôt position. Comme le roi de Navarre a semblé jusqu'ici le véritable héritier présomptif, ce sont les ligueurs qui attaquent. La guerre s'ouvre par un

échange de pamphlets presque tous anonymes, que les meneurs répandent à l'envi pour gagner des partisans. La plupart sont écrits en français, quelques-uns en latin, ce qui leur vaut sans doute une plus grande autorité. Mais aucun n'échappe au fanatisme. Les théoriciens cherchent cependant à l'éviter. Pour établir leur thèse, ils s'appuient sur les juristes les plus réputés, remplissent leurs œuvres de citations de droit romain et de droit canon, les illustrent d'exemples que leur fournit l'histoire. Toutefois la violence les entraîne le plus souvent, car il leur faut réfuter les raisons de leurs adversaires et se justifier de leurs accusations. Aussi les libelles se répondent-ils les uns aux autres. Leur nombre considérable témoigne de l'âpreté de la lutte [1].

Le principal argument des partisans du cardinal est qu'en ligne collatérale le droit de *proximité* se substitue au droit d'*aînesse*, c'est-à dire que celui-ci disparaît avec le dernier représentant de la ligne directe. Louis X mourant sans enfant a supprimé le droit d'aînesse dans la maison de saint Louis, et c'est parce qu'il était le plus proche parent du roi défunt que Philippe V est monté sur le trône. C'est aussi par droit de proximité que Charles IV a succédé à Philippe V, Philippe VI à Charles IV, Louis XII à Charles VIII, François Ier à Louis XII, Charles IX à François II, Henri III à Charles IX. A Henri III doit succéder le plus proche parmi les princes du sang, c'est-à-dire l'oncle, qui est moins éloigné d'un degré que le neveu.

A ces raisons les partisans du roi de Navarre répondent que le droit d'aînesse est toujours transmissible, que le droit de succession une fois entré dans une lignée n'en sort point avant qu'elle ne soit complètement éteinte, qu'en conséquence le roi

1. Matthieu Zampini publia des premiers un libelle en latin soutenant les droits du cardinal de Bourbon. — En 1588 parut une réponse attribuée à François Hotman : *Ad tractatum Matthæi Zampini I. C. Recanatensis, de successione prærogativæ primi principis Franciæ, ornatissimi viri P. C. A. F. civis parisiensis et regii consiliarii responsio*. S. l., 1588, in-8°. — En 1590 un pamphlet répondit à ce dernier libelle : *De successione prærogativæ primi principis Franciæ ab impugnantium injuria jure vindicata, propugnatore Matthæo Zampino Recanatensi I. C.* Parisiis, 1590, in-8°.

de Navarre hérite des prérogatives de son père. Chacune de ces affirmations est accompagnée de textes juridiques ou de faits historiques. Un précédent souvent allégué par les ligueurs fera mieux comprendre toute l'ardeur que les deux partis mettent à ces controverses. Louis le Pieux a succédé dans l'empire à son père Charlemagne, quoique son frère aîné, Pépin, eût laissé en mourant un fils nommé Bernard. Dans ce cas l'oncle l'a emporté sur le neveu [1].

Cet exemple embarrasse fort les protestants. Les uns essaient de tourner la difficulté en citant un passage du *Chronicon martinianum* prétendant que Louis le Pieux était le fils aîné de Charlemagne [2]. Les autres l'abordent hardiment. Charles ayant fait le partage de son empire et Pépin s'étant vu donner l'Italie, son fils Bernard ne pouvait rien réclamer davantage et d'ailleurs, pour porter la couronne impériale, il fallait non seulement être le plus proche du dernier empereur, mais encore agréé par le peuple romain.

Ce sont là surtout discussions d'érudits qui intéressent médiocrement la foule. D'autres faits plus récents la frappent davantage. Lors du mariage d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, le cardinal a renoncé en faveur de son frère « aux successions tant paternelles que maternelles » qui pouvaient lui échoir [3], et il a renouvelé cet abandon aux noces de son neveu et de Marguerite de France [4]. Pourquoi ne tient-il pas ses promesses?

Les ligueurs répondent qu'en effet le cardinal a renoncé à

1. Cet exemple est allégué dans les deux ouvrages suivants : *Le droict de monseigneur le cardinal de Bourbon à la couronne de France défendu et maintenu par les princes et catholiques françois*. Paris, 1589, in-8°, et *De la succession du droict et prérogative de premier prince du sang de France, déférée par la loy du royaume à monseigneur Charles, cardinal de Bourbon, par la mort de monseigneur François de Valois, duc d'Anjou*. Paris, 1588, in-8.

2. *Ad tractatum Matthæi Zampini I. C. Recanatensis, de successione prærogativæ primi principis Franciæ, ornatissimi viri P. C. A. F. civis parisiensis et regis consiliarii responsio*. S. l., 1588, in-8°.

3. *Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et de trois fameux advocats sur le faict de la Ligue*... S. l., 1586, in-8°.

4. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IX, p. 216.

tous les biens que la maison de Bourbon, d'Alençon et de Vendôme pouvait lui réserver. Toutefois la renonciation n'a pas été complète, puisque, par un procès intenté contre Jeanne d'Albret après la mort de son frère, il a obtenu une compensation de cent mille livres. Or ces cent mille livres n'ont jamais été payées. Il est vrai que le cardinal les a données en dot à Henri de Bourbon. Mais, en admettant même que la renonciation soit valable, elle ne s'étend qu'aux biens patrimoniaux. Elle ne peut comprendre un droit auquel personne ne songeait lorsqu'elle fut faite, puisque Charles IX était encore jeune et que ses deux frères semblaient assurer la succession à la couronne. D'ailleurs, en l'alléguant, les partisans du roi de Navarre n'avouent-ils pas la priorité des droits de l'oncle sur ceux de son neveu [1] ?

Malgré les efforts des ligueurs, cette priorité n'apparaît point évidente. On se rappelle encore que, lors de la bonne entente entre les prétendants, Henri de Bourbon marchait toujours le premier devant le cardinal dans les cérémonies officielles. Des actes subsistent, où sa signature précède celle du prélat [2]. Parmi les défenseurs même du cardinal des discussions s'élèvent sur l'origine de ses droits. Les uns déclarent qu'il doit succéder à Henri III comme héritier du duc d'Anjou : d'autres critiquent cette théorie, car d'après elle, à la mort du cardinal, le roi de Navarre, qui sera son héritier, devrait lui succéder, tandis qu'en réalité le droit véritable appellera selon eux au trône de France le duc de Montpensier à l'exclusion de Henri de Bourbon. C'est déjà préparer l'avenir [3].

Cette incertitude chez les théoriciens ligueurs témoigne de

1. *Traicté sur la déclaration du roy pour les droits de prérogative de monseigneur le cardinal de Bourbon.* Paris, 1588, in-8°.

2. Legrain (Bapt.), *Décade contenant la vie et gestes d'Henry le Grand.* Paris, 1614, in-f°, p. 67.

3. *Advertissement sur les lettres octroyées à monsieur le cardinal de Bourbon.* S. l., 1588, in-8°. — *Explicatio errorum cujusdam scripti cui incognitus author titulum fecit : advertissement sur les lettres octroyées à monsieur le cardinal de Bourbon, authore Matthæo Zampino Recanatensi I. V. Doct.* S. l., 1589, in-8°.

la faiblesse de leurs arguments. Certains partisans du cardinal reconnaissent même la priorité des droits de son neveu. En 1587, dans un manifeste envoyé par le conseil de la Ligue de Paris aux villes de province, il est dit : « Advenant le cas de la mort du roy sans enfants... seront les Estats priez de la part des catholiques de favoriser à la nomination royale sur tous les princes catholiques mon dit sieur le cardinal de Bourbon tant parce qu'il est prince très catholique, ennemy des hérétiques qu'aussi il est prince françois, doux, aggréable et vertueux, de la race ancienne des roys de France, qui le rend très recommandable non comme héritier et successeur, estant trop remot en degré, mais capable d'eslection et de l'honneste préférence pour sa religion et ses vertus[1]. »

C'est sur ce terrain que se sont placés les défenseurs du cardinal vraiment sincères. La question religieuse est pour eux la seule raison d'être de sa candidature et son seul appui. Sauf Guise, qui peut espérer des avantages particuliers dans l'accession au trône de Charles de Bourbon, les ligueurs acceptent la royauté du prélat uniquement parce qu'elle exclue le protestant ; et, laissant la question juridique aux subtils controversistes, ils vont surtout faire appel au sentiment religieux pour gagner des partisans.

A l'archevêque, dont on connaît la douce bonté, la piété profonde, la foi ardente, ils opposent le roi de Navarre hérétique et relaps. Les prédicateurs tonnent en chaire contre lui. Pour effrayer le peuple, ils lui montrent ce qu'il peut attendre d'un tel maître. Un libelle écrit sous le nom d'un catholique anglais raconte aux catholiques français ce que souffrent pour leur foi leurs coreligionnaires d'Outre-Manche[2]. Des planches représentant leurs supplices sont exposées dans Paris et des gens, une baguette à la main, en expliquent le sujet. Peu de temps

1. Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, introd., p. 35.

2. *Advertissement des catholicques anglois aux françois catholicques du danger où ils sont de perdre leur religion et d'experimenter comme en Angleterre la cruauté des ministres, s'ils reçoivent à la couronne un roi qui soit hérétique*, par Louis d'Orléans, publié dans *Archives curieuses*, 1re serie, t. IX, p. 5.

après un immense tableau reproduisant les mêmes scènes est placardé dans le cimetière Saint-Séverin : il faut un ordre du roi pour le faire disparaître. Les faits semblent justifier ces fables ; on croit que Marie Stuart paie dans la prison de Fotheringhay son attachement à la religion catholique.

Les partisans de Navarre répondent en démasquant l'ambition des Lorrains qu'ils appellent « les premiers espagnols françois[1] ». Ils montrent combien est libéral le roi qui a rétabli le catholicisme dans ses états et l'autorise même dans les villes où il passe[2]. Quant à Henri de Bourbon, assez habile pour ménager l'avenir, il proteste de sa fidélité dans la foi et la religion chrétiennes et déclare qu'il s'est toujours soumis aux saints conciles[3].

Entre les deux partis vit une majorité de gens calmes, inquiets de cette rivalité chaque jour plus agressive qui doit fatalement conduire à la guerre civile. Aux discussions succéderont les coups. Or, empêcher les discussions semble chose impossible, sinon en faisant désavouer par le cardinal lui-même les menées de ses partisans. Quelques-uns l'essaient.

Le plus intéressant des libelles qui se sont proposés ce but parut anonyme en 1586 sous le titre de *Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et trois fameux advocats*[4]. Ce livret est certainement l'œuvre d'un catholique. Il est précédé d'une épître fort respectueuse adressée au prélat, où l'auteur s'excuse de lui donner des avis ; mais, de même que les spectateurs indiquent aux comédiens quel doit être leur jeu, parce qu'ils

1. *Réponse aux déclarations et protestations de messieurs de Guise, faites sous le nom de M. le cardinal de Bourbon, pour justifier leur injuste prise d'armes...* S. l., 1585, in-8°, publiée dans *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 79.

2. *Ibidem.*

3. *Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies publiées contre lui et protestations de ceux de la Ligue qui se sont élevées en ce royaume.* S. l., 1585, in-8°, publiée dans *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 120.

4. *Conférence chrestienne de quatre docteurs théologiens et trois fameux advocats sur le faict de la Ligue et levée des armes faicte depuis quelque temps en France au nom de monseigneur le révér. et illustr. prince Charles, cardinal de Bourbon, contenant response au libelle intitulé « Le Salutaire », publié par ceux de la dite Ligue...* S. l., 1586, in-8°.

peuvent le juger sainement, de même les sujets, qui aperçoivent mieux les fautes des princes que ces princes eux-mêmes, peuvent les conseiller.

La forme du libelle est ingénieuse. L'auteur suppose une conférence entre trois avocats et quatre théologiens. Après quelques pages discrètes sur les dangers de l'ambition, il rapporte ce qu'ont dit les avocats. Au point de vue juridique, ils donnent raison au neveu contre l'oncle, et, ce qu'ils blâment surtout, c'est la manière dont le cardinal use pour faire prévaloir ses droits. Pourquoi, s'il croit à la justesse de ses réclamations, se faire un bouclier d'un parti très fort comme le parti catholique ? Pourquoi s'appuyer sur les Espagnols et le duc de Savoie, les ennemis de la France, s'allier aux ligueurs, qui veulent non seulement déshériter le roi de Navarre, mais encore lui ôter l'honneur et la vie ? A quoi peut-on aboutir ? A la guerre civile, parce que lui, déjà vieil et débile, espère succéder à un jeune roi plein de vie ; la guerre, pour l'espérance d'une couronne que Dioclétien, Carloman, Charles-Quint et tant d'autres ont méprisée. S'il sort vainqueur, il ne règnera qu'avec l'invincible regret d'avoir détruit sa famille et accablé ses sujets. Qu'il préfère donc une vie tranquille et pleine d'honneurs au milieu de la paix du royaume.

S'il est uniquement poussé par son zèle religieux, les théologiens vont lui répondre. La bonne intention ne suffit point quand les moyens sont mauvais. Ce n'est pas par la guerre que Dieu a toujours condamnée, mais bien par l'exemple qu'il faut vaincre les ennemis de la religion catholique. D'ailleurs Henri de Bourbon n'est nullement hostile à cette religion qu'il maintient dans son royaume de Navarre. Pourquoi ne la maintiendrait-il pas dans son royaume de France ? Et Dieu a-t-il jamais abandonné son peuple ?

Tel fut l'appel adressé au cardinal de Bourbon. Il ne voulut point l'entendre. Sa première pensée fut évidemment la défense de la religion ; c'est pour elle qu'il avait crié ses premières protestations après l'édit de Beaulieu en 1576, pour elle aussi qu'il disputa la couronne à son neveu hérétique. Mais le prélat

n'a t il pas été poussé à l'alliance lorraine par l'espérance de la couronne de France? C'était peut-être une bien folle prétention de la part d'un vieillard âgé de soixante ans passés que de vouloir succéder à un jeune roi de trente-cinq ans à peine. Cependant il faut se rappeler que jadis le cardinal avait ambitionné la lieutenance générale du royaume : il avait même accepté l'idée d'un mariage qui l'aurait mis à la tête des princes laïcs. L'espoir d'une couronne ne pouvait donc pas lui déplaire, mais, il faut le dire, ce ne fut point la cause initiale de son alliance avec le duc de Guise.

Son grand crime fut de manquer de clairvoyance. En effet sa candidature ne pouvait rien résoudre. En admettant qu'il survécût au roi, qu'il lui succédât, sans enfant il ne pouvait espérer si âgé avoir une progéniture. On parla d'un mariage avec la duchesse de Montpensier, sœur de Guise et veuve depuis trois ans : plaisanterie à laquelle on n'attacha point d'importance et qui ne fut qu'une source de ridicule pour le malheureux cardinal [1]. Lui mort, à qui reviendrait la couronne, sinon au roi de Navarre? Au duc de Montpensier, beau-fils de la duchesse? Quelques pamphlétaires seuls osèrent prononcer son nom. Guise ne voulait pas poser la question. Quand Catherine s'en inquiéta, il lui fit croire que le fils du duc de Lorraine, petit fils de la reine-mère et par conséquent du sang des Valois, pourrait prétendre au trône. Au roi d'Espagne, il laissa entendre qu'un prince fort puissant pourrait seul y aspirer. Mais au cardinal, si jaloux du sang des Bourbons, quelles explications donna Guise? Les documents sont muets sur ce point. Peut-être le prélat songea-t-il à ses neveux catholiques! La fidélité à son égard du cardinal de Vendôme, le plus habile des trois, pourrait le faire croire. Ce n'était certainement point l'idée du Lorrain.

Quoiqu'il en soit, le cardinal de Bourbon fut un instrument docile aux mains de son allié. De son nom il couvrit ses plus

1. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 242 ; séquence du cardinal de Bourbon et de la Montpensier ; — p. 265 ; coq à l'asne.

audacieuses réclamations. Il fut véritablement le « chameau de la Ligue » [1].

Charles de Bourbon devait subir les conséquences de son erreur. Les pamphlétaires font souvent preuve de perspicacité : vis-à-vis du prélat leurs prévisions furent remarquablement justes. En mai 1585 parut un pasquin des plus curieux sous la forme d'un « arrest prononcé en chausses rouges par Maistre Harlequin, président en la cour matagonesque des Archifols, sur le différend meu entre Messieurs Chicot et Sibilot et l'intervention de Maistre Pierre du Faur l'Évesque » [2]. Chicot, le roi de Navarre, et Sibilot, le duc de Guise, sont en procès pour recueillir un héritage. Survient Maître Pierre « portant son chapeau solennel de plumes et de feuilles vertes avec quelques couronnes gorrières au dessous... une grosse barrette de peau de veau, assez poupinement élabourée, selon son humeur, la barbe faite à l'estuvée, ses habits à la gorgiasse, ses chausses de lin grelin gringottées de sonnettes », qui déclare avoir seul droit à l'héritage. Mais, attendu que le possesseur vit encore, la cour matagonesque renvoie le procès à plus tard, condamnant seulement Maître Pierre du Faur l'Évesque aux dépens. La sentence du tribunal des Archifols fut exécutée : le cardinal eut à se repentir de sa malheureuse intervention.

⁂

La candidature de Charles de Bourbon n'avait chance de succès que si elle était posée énergiquement dès les premiers jours. Attendre pacifiquement la mort de Henri III pour proclamer le droit du prélat et exclure son neveu les armes à la main eût été dangereux, car l'issue d'une guerre contre

1. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 222. — L'Estoile, t. III, p. 100, énumère les livres qui constituaient une certaine bibliothèque imaginaire de madame de Montpensier. Le cardinal de Bourbon y est dit l'auteur de « l'Oisonnerie générale » en trois volumes, illustrée et mise en lumière par Cornac et Leclerc, son médecin.

2. *Ibid.*, t. II, p. 236.

Navarre, soutenu par les protestants et les loyalistes, semblait assez douteuse : les huguenots résistaient heureusement depuis plus de vingt ans aux efforts des catholiques et leur chef s'était révélé dans la dernière campagne fort habile homme de guerre. Au contraire fortifier dès maintenant le parti de la Ligue, affaiblir insensiblement ses adversaires, leur reprendre leurs places de sûreté, faire exclure du trône le roi de Navarre et proclamer le cardinal héritier présomptif, en un mot enlever peu à peu toute autorité au huguenot et l'enserrer dans un réseau de formidables forces prêtes à l'écraser, tel était le meilleur parti à prendre et tel fut celui que Guise adopta.

Dès lors le Lorrain dirige tout avec une merveilleuse habileté. Charles de Bourbon ne fait que suivre ses ordres. Ce ne sont pas à vrai dire des ordres, car le duc sait ménager les susceptibilités du prélat : mais il parvient à lui suggérer ses propres idées, que le cardinal croit siennes. Le vieillard se prête de bonne grâce à ce jeu, tant il est dominé par la supériorité de son allié. Cependant cette vie active est loin de lui convenir. A certains moments, fatigué des difficultés sans cesse nouvelles, il regrette le calme des anciens jours : mais Guise triomphe bientôt de cet abattement passager.

A peine le duc d'Anjou fut-il mort que Henri de Lorraine commença la réalisation de ses desseins. Dès le début de juillet il vint prendre congé du roi. Des affaires urgentes, dit-il, l'appelaient dans ses domaines et il laissa entendre que son absence serait d'assez longue durée. En même temps Mercœur se retira dans son gouvernement : madame de Nemours s'en alla en Piémont ; les ducs de Nevers et de Mayenne annoncèrent leur départ prochain. En quelques jours tous les membres de la famille de Lorraine eurent quitté la cour [1].

Le roi ne s'en inquiéta point. Il s'occupait alors de l'aménagement d'une chapelle, qu'il installait au bois de Vincennes sous le vocable de la Madeleine par respect pour la grande pénitente. Son principal souci était de faire une inauguration

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 518 ; de Paris, 10 juill. 1584.

magnifique. Les Lorrains partis, il voulut au moins que le cardinal de Bourbon rehaussât par sa présence l'éclat de la solennité. Le prélat s'excusa : l'administration de son diocèse le réclamait, déclara-t-il, et il quitta la cour quelques jours avant la cérémonie [1].

Henri III put croire à une vengeance de la part de l'archevêque de Rouen, ayant donné récemment au cardinal de Joyeuse, frère de son mignon, l'abbaye de Marmoutiers que le vieillard convoitait [2]. Cependant ce départ l'inquiéta, car on apprit à ce moment que durant la dernière semaine le cardinal s'était trouvé continuellement en compagnie du duc de Guise qui, malgré le congé pris du roi, séjournait encore à Paris, qu'ils s'étaient rencontrés dans la ville et aux environs, mangeant toujours ensemble à l'hôtel de l'un ou de l'autre [3]. Aussi, quand Charles de Bourbon vint à son tour prendre congé de lui, Henri III ne put retenir une parole piquante : « Adieu, mon oncle, dit-il ; recommandez-moi au duc de Guise [4]. »

Il regretta bientôt de l'avoir laissé partir. Des bruits alarmants vinrent de l'est : Guise avait parlé à certains capitaines de reîtres, puis aux gouverneurs des villes picardes ; tous ceux de sa maison s'assemblaient pour le moment dans Nancy et on disait qu'ils ne viendraient pas de longtemps à Paris. Le cardinal de Bourbon, qu'on manda plusieurs fois à la cour, s'obstina à rester à Gaillon avec son neveu le cardinal de Vendôme [5]. Tous ces agissements cachaient évidemment quelque dessein. Henri III inquiet publia le 11 novembre un édit déclarant

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 427, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 20 juill. 1584. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 510 ; de Paris, 29 mai 1584.

2. *Ibid.* — L'abbaye de Marmoutiers appartenait à Jacques d'Avrilly, favori du feu duc d'Anjou. Le cardinal de Bourbon avait déjà passé contrat avec lui pour en prendre possession, quand la volonté du roi vint déjouer ses plans.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 430, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 20 juill. 1584.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 522 ; de Paris, 13 juill. 1584.

5. Florence ; Archivio mediceo, ms. 4612, f° 509, orig. ; dép. de G. Busini à Bélisario Vinta, de Paris, 12 nov. 1584.

criminels de lèse-majesté tous ceux qui feraient ligue ou association [1]. En même temps il donna ordre aux cardinaux de Bourbon et de Vendôme, aux ducs de Guise et de Mayenne, de le rejoindre à Saint-Germain [2]. Les deux cardinaux obéirent seuls. Leur présence suffit à calmer momentanément l'inquiétude du roi [3].

En arrivant à la cour, l'archevêque de Rouen y trouva deux ambassadeurs du roi de Navarre, Duplessis-Mornay et le comte de Laval, qui sollicitaient au nom des protestants l'occupation pendant quelque temps encore des places de sûreté qu'ils devaient rendre. Le premier jour où il les rencontra, le cardinal se montra fort aimable ; il chargea même Duplessis-Mornay de présenter à son neveu ses meilleures amitiés, de l'assurer qu'il serait toujours son serviteur. Mais, quand le protestant, joyeux de la décision du roi qui laissait les places de sûreté à ses coreligionnaires, vint prendre congé de lui, le prélat surpris par la nouvelle ne put cacher son mécontentement et resta court, dévoilant ses véritables sentiments au perspicace ambassadeur [4].

Rendu soupçonneux par cette singulière bienveillance du roi envers les réformés, l'archevêque de Rouen essaya de connaître sa pensée intime. Mais le vieillard manquait d'habileté, surtout pour s'attaquer au fin esprit qu'était Henri III. Le piège fut trop grossier pour que celui-ci s'y laissât prendre. Un jour le sieur de Lénoncourt, après avoir fait l'éloge du cardinal de Bourbon par devant le roi, osa demander au souverain qui il désignerait pour son successeur. Henri III s'étonna seulement de cette impertinente question et répliqua fort à propos : « Les fils, que Dieu me donnera [5]. »

La venue en cour du cardinal de Guise, qui excusait ses frères et annonçait leur arrivée dès qu'ils auraient terminé leurs

1. L'édit est publié dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 633.
2. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 542 ; de Paris, 12 nov. 1584.
3. *Ibid.*, p. 543 ; de Paris, 27 nov. 1584.
4. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay* (Soc. de l'hist. de Fr.), t. I, p. 152.
5. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 544 ; de Paris, 24 déc. 1584.

affaires, avait achevé de dissiper les craintes du souverain [1] ; mais telle était l'habileté de Henri de Lorraine qu'au moment même où il détruisait tout soupçon chez Henri III, il pactisait avec l'étranger. Le 31 décembre 1584 était signé à Joinville un traité secret entre la Ligue et le roi d'Espagne.

Cette alliance était le fruit des agissements des derniers mois. Tout y fut sagement préparé. Guise ne voulant point s'engager seul, les principaux seigneurs de la Ligue durent se compromettre avec lui. Les absents envoyèrent des représentants. Le cardinal de Bourbon délégua un de ses familiers, François de Roncherolles, sieur de Maineville. Les ducs de Mercœur et de Nevers, qui n'avaient pu venir, eurent une place réservée au bas de l'acte pour y apposer leur signature.

Le traité proclama deux choses essentielles : la reconnaissance du cardinal comme héritier présomptif et une alliance offensive entre la Ligue et le roi d'Espagne. Le prélat prit le titre de premier prince du sang. Une fois monté sur le trône, lui ou son successeur confirmerait le traité de Cateau-Cambrésis, défendrait tout exercice de religion protestante dans le royaume, promulguerait les décrets du concile de Trente, renoncerait enfin à toute alliance et même correspondance pouvant nuire à la chrétienté. De son côté Philippe II s'engageait à fournir aux princes catholiques, tant qu'il leur faudrait combattre pour la religion, cinquante mille écus pistolets par mois, consentant à leur avancer la solde du premier semestre dès le 31 mars. Si les ligueurs s'emparaient de Cambrai, ils la lui remettraient, sinon la ville lui serait rendue à l'avénement du cardinal ou de son successeur, qui lui rembourserait également tout l'argent dépensé. Enfin chaque parti s'engageait à ne pas traiter avec le roi de France sans l'assentiment de l'autre [2].

On dressa deux originaux de l'acte, le premier pour Philippe II, le second pour le cardinal de Bourbon. Quelques jours plus tard tous deux le ratifièrent par une lettre signée de leur

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1733, p. 513, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 21 déc. 1584.

2. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IX, p. 441.

propre main et scellée de leur sceau [1]. Chose curieuse, le texte portait à plusieurs reprises « le cardinal ou son successeur ». Mais quel serait-il ? Guise avait sans doute préféré l'incertitude : Philippe II également.

Ce traité fut le pas initial de Henri de Lorraine dans l'exécution de ses desseins. Soutenu par l'argent de l'Espagne, il entreprit d'en réaliser la première partie : faire révoquer l'édit de pacification et reprendre aux protestants les villes que le roi venait à nouveau de leur concéder. On n'obtiendrait jamais cette révocation de la bonne volonté de Henri III. Il fallait donc l'y contraindre par la force. Guise arma.

Quant au cardinal, il avait maintenant l'espérance certaine de la couronne. Il avait même tout tracé le programme de ses premières actions, pauvre monarque qui perdait déjà toute liberté pour sa royauté lointaine. Ce traité le faisait roi sans même qu'il l'eût signé. Évidemment il y consentait et Maineville avait pu faire connaître sa volonté au cours des discussions. Mais le fait n'en reste pas moins significatif. Le traité de Joinville est le premier acte des deux alliés ; la manière, dont il fut conclu, laisse entrevoir quel sera le rôle de chacun d'eux au cours des années suivantes.

* * *

Le secret du traité fut bien gardé. Aucun bruit n'en parvint aux oreilles du roi. Toutefois les armements faits par les ligueurs ne purent rester longtemps cachés.

A la cour le cardinal de Guise s'efforça de démentir les nouvelles alarmantes dès leur arrivée ; mais bientôt, prétextant des affaires pressantes, il partit dans son archevêché de Reims emmenant avec lui ses deux petits-neveux, fils du duc de Guise, qu'élevait madame de Montpensier. D'autre part le cardinal de Bourbon obtint la permission d'aller passer le carême dans son

1. La lettre de ratification donnée par le cardinal de Bourbon et les princes français se trouve en copie à la suite d'un texte du traité dans les collections de la Bibl. Nat., f. fr., ms. 3974, f° 71 et ms. 3363, f° 13.

diocèse. Le duc de Nevers prit congé du roi pour s'en aller aux bains de Lucques et, pendant les visites d'adieu, une parole imprudente échappa même à la duchesse : « Nous partons ; à notre retour nous trouverons autre chose dans le royaume. » Enfin on remarqua que le duc d'Elbeuf et tous ceux qui dépendaient de la maison de Lorraine quittaient la cour précipitamment [1].

Cette fuite rapide, en l'espace d'une semaine, de tous les affiliés des Lorrains, dès qu'on avait appris les armements, tira enfin le roi de son inertie. La découverte d'un bateau plein d'armes qui s'en allait vers Châlons où commandait Guise, le bruit qui commençait à courir d'une entente avec l'étranger, ne lui laissèrent plus aucun doute sur les desseins des ligueurs [2]. Le 16 mars il fit partir quatre gentilshommes, La Mothe-Fénelon et La Vieuville, vers les cardinaux de Bourbon et de Guise, Maintenon et Rochefort vers les ducs de Guise et de Mayenne. Le roi réclamait la présence des princes pour l'aider à mettre fin à certains désordres, dont il ne comprenait pas l'origine [3].

Le 21 mars La Mothe Fénelon revint de Gaillon. Le cardinal de Bourbon avait déclaré qu'il ne connaissait aucun complot, qu'en vérité il savait les Lorrains mécontents, mais que lui-même n'avait rien fait qui pût le faire soupçonner d'infidélité envers son roi ; et il avait promis d'être le 24 à la cour. Le lendemain arriva le sieur de Maintenon. Reçu avec bienveillance par Guise, il avait d'abord espéré une heureuse issue à son ambassade ; mais, le duc ayant refusé d'obéir aux ordres de

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 6, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 15 mars 1585.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 6 et 10, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 15 et 18 mars 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 606 ; de Paris, 20 mars 1585. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 185.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3309, f[os] 3 et 4, copie ; lettres de Henri III au card. de Bourbon, aux ducs de Guise et de Mayenne, au card. de Guise, de Paris, 16 mars 1585. — Arch. Nat., K 1563, n° 49, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 20 mars 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 552 ; de Paris, 29 mars 1585.

Henri III, le gentilhomme l'avait quitté sans même prendre congé de lui. A peine Maintenon était-il de retour à Paris qu'arrivait un écuyer de Henri de Lorraine porteur d'une lettre au roi l'assurant de son entière soumission et d'une autre à la reine-mère, dans laquelle le duc la suppliait de le prendre sous sa protection et lui offrait de la venir trouver avec sa femme et ses fils, là où elle voudrait, pour lui témoigner ses bonnes intentions. Quant à Mayenne, il s'était étonné des soupçons du roi, et, bien que connaissant le mécontentement de son frère, il se déclarait prêt à obéir aux ordres de son souverain [1].

Or toutes ces belles paroles étaient loin de concorder avec les actes des ligueurs. Guise entra dans Châlons malgré une défense expresse du roi. Le 24 arriva sans amener en cour le cardinal de Bourbon. Henri III, voulant au moins se saisir du vieillard qu'il soupçonnait être le chef nominal du parti, renvoya La Mothe-Fénelon en toute hâte vers Gaillon. Le prélat, qui la première fois s'était montré docile et soumis, chercha des excuses. Il répondit que le roi lui avait accordé la permission de passer le carême dans son diocèse et que d'ailleurs une attaque de goutte, qui le torturait actuellement, s'opposait à tout voyage immédiat. Devant les instances du gentilhomme, il promit cependant de partir le lendemain en litière. Il partit en effet, mais au lieu de prendre la route de Paris il suivit celle de Picardie [2]. Accompagné du duc d'Elbeuf et de cinq cents cavaliers, il se dirigea vers Péronne, où malgré une défense formelle de Henri III il entra solennellement [3]. Deux jours après il se rendit à Guise, d'où il crut bon d'écrire au souverain

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 18, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 mars 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 555 ; de Paris, 5 avril 1585.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 20, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 mars 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 555 ; de Paris, 5 avril 1585.

3. Arch. du Vatican ; lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, p. 1, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame au card. Rusticucci, de Paris, 1er avril 1585. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3364, f° 56, orig. ; mémoire d'un envoyé du card. de Bourbon au duc de Nevers. (Pièces justif. n° VII.)

pour expliquer sa conduite et assurer qu'en quelque endroit qu'il fût il n'oublierait jamais son devoir [1].

Pour que le cardinal de Bourbon osât désobéir aussi ouvertement aux ordres du roi, il fallait que la révolte fût sérieuse. Elle l'était en effet. Quatre mille reîtres se levaient sur la frontière allemande, six mille fantassins en Suisse. Mercœur tenait la Bretagne, Elbeuf la Normandie, de Vins la Provence. En Champagne les ligueurs avaient Châlons et Reims ; en Bourgogne Dijon, Mâcon et Auxonne ; en Guyenne Bordeaux, Agen, Villeneuve-en-Agenois. Mandelot, gouverneur de Lyon, laissait espérer son appui, ainsi qu'Entragues à Orléans et La Châtre à Bourges. A Paris le peuple se déclarait pour eux et avait même songé un moment à s'emparer de la personne du roi. Enfin le bruit se confirmait d'une alliance avec Philippe II, les ducs de Bavière et de Savoie. On disait aussi que le pape leur avait envoyé une bulle accordant l'indulgence à tous ceux qui favoriseraient la Ligue [2].

Devant ce complot, que la déposition de Villefalier dévoila d'une façon manifeste [3], Henri III restait sans défense. Il voulut faire des armements, mais le trésor était vide. Malgré l'argent réclamé à la municipalité parisienne, aux banquiers italiens, il n'eut pas seulement de quoi payer quelques soldats déjà levés [4]. Or le bruit courait que les forces ligueuses allaient entrer en campagne ; on disait dans huit ou dix jours. Villefalier l'annonça pour le 5 ou le 8 avril [5]. Au roi sans ressources il ne

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3420, f° 28, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au roi, de Guise, 31 mars 1585.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 27 et 31, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 2 et 5 avril 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 559 ; de Paris, 5 avril 1585.

3. Bibl. Nat., f. fr., mss. 3247, f° 69 et 3420, f° 31, copies ; déposition du sieur de Villefalier, du 1er avril 1585, imprimée en partie dans les *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 244, note 1.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 21 et 29, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 mars et 2 avril 1585.

5. Cf. note 3. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 554 ; de Paris, 3 avril 1585. — Charrière (E.), *Négociations de la France dans le*

restait qu'un seul moyen, que son insouciance lui fit trop souvent employer : la négociation.

Le 30 mars au matin, il envoya au cardinal de Bourbon Philippe de Lénoncourt et le duc de Retz, au duc de Guise Pierre d'Épinac et La Chapelle des Ursins, au duc de Mayenne l'abbé des Châtelliers et Rochefort. Les ambassadeurs devaient les solliciter ardemment de ne point troubler la paix et de bien vouloir s'aboucher avec la reine-mère. Le soir même Catherine, à peine guérie d'une fièvre et malade de la goutte, malgré l'avis des médecins qui lui défendaient de sortir avant plusieurs jours, partit en litière et alla coucher à Saint-Maur. Le lendemain, sur les exhortations du roi qui l'avait rejointe, elle continua sa route vers Épernay [1].

Or le même jour les ligueurs publiaient une déclaration pour justifier leur prise d'armes : c'est le fameux manifeste de Péronne.

*
* *

Les soupçons du roi avaient en partie déjoué le plan de la Ligue. D'après ce qui avait été convenu, le cardinal de Bourbon devait rester à Gaillon jusqu'au 26 avril [2] et rejoindre ensuite Guise, qui, au cours des dernières semaines, eût amassé des forces suffisantes pour imposer ses volontés. Les deux ambassades successives de La Mothe-Fénelon, en forçant le prélat à partir avant la date fixée et par conséquent à avouer sa révolte plus tôt qu'il ne l'eût voulu, mirent le désarroi parmi les alliés. Quelques défections, qu'ils n'avaient pas soupçonnées, vinrent encore augmenter leur trouble.

Levant (coll. des doc. inéd.), t. IV, p. 335, note 1 : lettre de Villeroy, s. l., 30 mars 1585.

1. Arch. Nat., K 1563, n° 55, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 5 avril 1585. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 24 et 26, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 mars et 2 avril 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 556 ; de Paris, 5 avril 1585.

2. *Le manifeste de la saincte Ligue*, s. l., 1585, in-8°. — Une traduction en fut envoyée par l'ambassadeur vénitien avec sa dépêche de Paris, 15 avril 1585 (Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 53).

Pendant qu'il s'occupait de réunir des troupes, Guise avait laissé au cardinal le soin de gagner à leur cause deux puissants princes dont l'appui eût été des plus précieux : Henri de Montmorency et Louis de Gonzague, duc de Nevers. Montmorency, comte de Damville, gouverneur du Languedoc, à qui sa naissance, ses alliances et les forces d'une grande province donnaient une influence considérable, était, au dire de l'historien de Thou, le premier seigneur du royaume. Le prélat avait été jadis fort lié avec lui ; au nom de cette ancienne amitié, il chercha à l'attirer dans son parti par les plus belles promesses[1]. Avec Louis de Gonzague, mari de sa nièce, le vieillard était encore plus familier. Son affection pour les Nevers remontait au temps où le duc avait épousé sa sœur Marguerite de Bourbon ; depuis cette époque le cardinal leur était resté affectueusement dévoué, et ses neveux et nièces avaient toujours trouvé auprès de lui une aide qui leur fut quelquefois fort utile[2].

Cependant, malgré les liens d'amitié qui l'unissaient aux deux seigneurs, le prélat ne réussit pas dans ses entreprises. Montmorency, trop averti de l'ambition des Lorrains, repoussa ses avances[3]. Quant à Nevers, qui avait d'abord semblé favoriser la Ligue en promettant de signer le traité de Joinville, il hésitait. Pour éviter de prendre un parti, il se dit malade et s'en alla aux bains de Lucques en Italie. Résistant à l'ordre du roi qui lui demandait de retarder son voyage, aux prières du cardinal et de Guise qui le suppliaient de se déclarer franchement en leur faveur, il continua sa route, voulant savoir, avant d'opter, si le pape approuvait la révolte[4].

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. IX, p. 331.

2. Ainsi, lors de la mort de François de Clèves (13 févr. 1562) et de celle de son fils Jacques (6 sept. 1564), le cardinal de Bourbon s'intéressa aux difficultés financières au milieu desquelles se débattait la maison de Nevers. Cf. Bibl. Nat., f. fr., ms. 5121, f° 86 v° ; — ms. 3136, f° 95 et 99. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. II, p. 198.

3. Thou (de), *Histoire universelle*, t. IX, p. 331.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3364, f° 56, orig. ; mémoire d'un envoyé du card. de Bourbon au duc de Nevers. (Pièces justif. n° VII.) — Ms. 3366, f° 90, orig. ; lettre anonyme au duc de Nevers, s. l. n. d. (Pièces justif. n° VIII.)

L'archevêque de Rouen avait écrit aussi à ses deux neveux, le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, restés à Paris lors de son départ pour Gaillon. Ils n'avaient pas encore répondu à son invitation [1].

Malgré ces premières déceptions les chefs ligueurs n'hésitèrent pas. Surpris dans leurs projets, ils se hâtèrent de lancer le manifeste de Péronne.

Cet appel à tous les catholiques français avait été décidé quelque temps auparavant et Guise s'en était chargé : peut-être même la première rédaction est-elle de lui personnellement. C'est une longue énumération de plaintes dirigées principalement contre les deux favoris du roi, les ducs de Joyeuse et d'Épernon, dont les noms se trouvent mêlés aux accusations les plus violentes. Ils sont traités de fauteurs d'hérésie, de sangsues publiques, d'ennemis déclarés de la noblesse et des parlements [2]. Quelques copies de ce premier manifeste circulaient déjà, quand Guise s'aperçut que ces attaques personnelles contre les favoris ne pouvaient que les indisposer furieusement contre lui, ainsi que le roi. D'ailleurs, n'était-ce point avouer quelque ambition que de médire si violemment de ceux qui avaient le pouvoir? Doit-on croire que le duc découvrit lui-même le défaut de son œuvre, ou plutôt ne peut-on supposer qu'il lui fut montré par un jésuite, le père Claude Matthieu [3], qui vint le trouver à cette époque ? Ce qui est certain, c'est que Matthieu fut chargé de rédiger une seconde déclaration [4].

— f° 16, orig. ; lettre de Henri III au même, de Paris, 25 mars 1585 ; — f° 105, orig. ; lettre du duc de Guise au même, s. l., 30 mars 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 559 ; de Paris, 16 avril 1585.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 90, orig. ; lettre anonyme au duc de Nevers, s. l. n. d. (Pièces justif. n° VIII.)

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 33, copie. — De Thou, *Histoire universelle*, t. IX, p. 286. — Les phrases de ce premier manifeste sont d'une lourdeur incomparable. Son style diffère nettement de celui du second.

3. Claude Matthieu avait fait profession à Lyon le 29 août 1568. Successivement recteur, provincial d'Aquitaine, puis provincial de France de 1574 à 1582, il revenait en mars 1585 d'un séjour à Rome au cours duquel il avait exhorté le pape à soutenir la Ligue.

4. Bibl. nat., f. fr., ms. 3366, f° 90, orig. ; lettre anonyme au duc de

Celle-ci est composée avec une extrême habileté. Les ligueurs y protestent d'abord de leur fidélité à l'égard du roi et, dans tout le manifeste, ils font preuve de la plus humble soumission. De la question de succession on parle à peine : le cardinal de Bourbon se déclare seulement premier prince du sang et héritier présomptif. L'unique crainte des catholiques est qu'à la mort du roi les protestants n'essaient de troubler le royaume ; car chaque jour ils se rendent plus forts, gardant les places de sûreté qu'ils devraient rendre, occupant les principales charges, levant des troupes, faisant alliance avec les princes étrangers. Tout le mal vient de ce que le roi abandonne le gouvernement à certains favoris qui ne cherchent que leur intérêt, écartent la noblesse du rang qu'elle devrait avoir, écrasent le peuple d'impôts. Voilà pourquoi la sainte Ligue a pris les armes ; elle est prête à les déposer, si le roi veut écarter le péril qui menace la religion et le royaume. L'œuvre se termine par un appel discret à la reine-mère, dont on vante la sagesse et les grands services[1].

Dans les deux manifestes le cardinal de Bourbon prit la parole et cependant il est certain qu'il n'intervint pas dans leur rédaction. Quelques copies du premier circulaient déjà. Guise en avait même envoyé un exemplaire aux membres du parlement de Provence en leur annonçant que c'était la « déclara-

Nevers, s. l. n. d. (Pièces justif. n° VIII.) — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 560 ; de Paris, 16 avril 1585.

1. *Déclaration des causes qui ont meu monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'estat*, publié dans *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 56 ; — *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 641 ; — *Archives curieuses*, 1re série, t. X, p. 7. — La Bibl. Nat. en conserve huit exemplaires imprimés en 1585, in-8°, sans nom d'imprimeur sauf un qui porte : à Leyde, chez Thomas Basson (Lb[34] 234, 235) ; tous sont datés de Péronne, 31 mars 1585. Sous la côte Lb[34] 236, il en est un daté du 20 avril qui n'est qu'un résumé du premier avec quelques passages textuels. Les *Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay*, t. IV, p. 155, en donnent un daté de Gaillon, 15 mars 1585. Peut-être faut-il voir là un essai de Guise pour prouver que le manifeste était du seul cardinal.

tion faicte par monseigneur le cardinal de Bourbon »[1], et le prélat ne le connaissait pas encore. Lorsque le second fut achevé, on le lui envoya pour qu'il le fît imprimer en hâte. Quelques jours plus tard le libelle était répandu par tout le royaume[2].

Il faisait des ligueurs des rebelles déclarés. Le conflit ne pouvait s'apaiser que par la guerre ou par la négociation.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 33 : copie du manifeste précédé d'une lettre des ducs de Guise et de Mayenne à Messieurs de la cour de parlement de Provence, de Joinville, 19 mars 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3364, f° 56, orig. ; mémoire d'un envoyé du card. de Bourbon au duc de Nevers. (Pièces justif. n° VII.)

CHAPITRE II

LES CONFÉRENCES D'ÉPERNAY

Loin de vouloir une guerre avec le roi, qui lui eût enlevé le plus grand nombre de ses partisans, Henri de Lorraine recherchait au contraire son alliance. Dans la lutte entreprise contre les protestants, il fallait que ce fût Henri III qui combattît et non pas Guise. C'est pourquoi le duc avait fait appel à Catherine de Médicis une première fois lors de l'ambassade de Maintenon, une seconde dans le manifeste du 31 mars. Mais l'appel fut trop bien entendu. L'arrivée subite de la reine-mère à Épernay le surprit au milieu de ses préparatifs.

Guise n'était pas encore assez fort pour dicter ses conditions. Il lui fallait gagner du temps. Il déclara ne point pouvoir commencer les discussions en l'absence du cardinal de Bourbon et de Mayenne et promit seulement d'amener les deux hommes dans quelques jours ou de revenir du moins avec leurs instructions [1]. Prudemment il avait ajouté cette restriction, car il se défiait des intentions de son frère ; avec raison d'ailleurs, car Mayenne condamnait cette révolte contre le roi et son attitude trop conciliante eût pu gêner son aîné. Henri de Lorraine le craignit. Par deux fois il lui défendit de venir à Épernay. Puis, comprenant qu'une conversation avec lui serait plus efficace que toutes ses lettres, il partit le trouver à Joinville [2]. L'entrevue fut décisive. Mayenne ne rejoignit Cathe-

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 245 ; au roi, d'Épernay, 9 avril 1585.

2. *Ibid.*, p. 259 ; au roi, d'Épernay, 19 avril 1585.

rine que dans les premiers jours de juillet, quand tout fut terminé. Avec le cardinal de Bourbon le Lorrain n'eut pas les mêmes difficultés. L'entente était complète entre les deux alliés. Guise avait besoin de quelques jours de délai ; le prélat se chargea de les lui procurer.

Sur les exhortations des envoyés du roi, Retz et Lénoncourt, le vieillard s'était mis en route, bien lentement d'ailleurs, pour se rendre à Épernay. Dans la ville de Guise, une « cruelle colicque » le retint plus de deux semaines, offrant ainsi un heureux prétexte à un séjour prolongé [1]. Cédant aux sollicitations de Catherine il repartit pourtant, à petites journées. Lorsqu'il atteignit Liesse si célèbre par ses pélerinages, il s'y arrêta pour y achever une neuvaine, tout en écrivant à la reine son ardent désir de mettre fin aux maux du royaume pourvu que l'on sauvât la religion [2]. Enfin le 24 avril au soir il entra dans Reims [3]. Catherine voulut commencer immédiatement les conférences, mais elle apprit que Guise, malgré une parole donnée, avait quitté Châlons.

Le duc en effet mettait fort bien à profit le temps gagné par le lent voyage du cardinal. Non content d'enlever au roi ses deniers [4], il s'empara de ses villes. Châtillon-sur-Marne, Verdun tombèrent entre ses mains. Par toute la France se dessina un vaste mouvement favorable à la Ligue. Des cités importantes adhérèrent au parti, comme Orléans, Saumur, Angers, Chinon. D'autres, comme Beauvais, restèrent neutres, mais fer-

1. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 25, orig. ; dép. du nonce au card. Rusticucci, de Paris, 23 avril 1585. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 90, orig. ; lettre anonyme au duc de Nevers, s. l. n. d. (Pièces justificatives n° VIII) ; — f° 105, orig. ; lettre du cardinal de Bourbon au duc de Nevers, de Guise, 18 avril 1585. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 258 ; au roi, d'Épernay, 19 avril 1585.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VIII, p. 260 ; au roi, d'Épernay, 24 avril 1585.

3. *Ibid.*, p. 264 ; au roi, d'Épernay, 25 avril 1585.

4. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 247 ; au roi, d'Épernay, 10 avril 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 564 ; de Paris, 16 avril 1585.

mèrent leurs portes aux troupes royales. Mercœur pénétra dans Nantes ; Elbeuf opéra en Basse-Normandie. L'Auvergne, la Provence s'agitèrent : à Bordeaux, à Marseille, des conspirations se tramèrent pour livrer les villes aux ligueurs [1].

Soutenus par de telles forces, Guise et le cardinal pouvaient engager les pourparlers. Dans la soirée du 29 avril, ils arrivèrent à Épernay.

∴

Au cours de ces conférences, deux seuls personnages sont en présence, Catherine de Médicis et Henri de Lorraine. Catherine a pour elle sa longue carrière de diplomate, son adresse de femme, l'habitude de manier les questions délicates, d'attaquer l'adversaire sur un point faible. Mais elle manque d'initiative : pour tous ses actes elle en réfère au roi, et surtout elle s'effraie du terrible duc et communique à Henri III sa frayeur. Guise au contraire, qui ne lui cède en rien pour la ruse, a conscience de sa force ; il sait la crainte qu'il inspire et il en use hardiment.

Entre les deux se trouve le cardinal. Le vieillard est en réalité pour Guise et il défend les intérêts des ligueurs. Cependant parfois une conversation particulière avec Catherine le trouble fort. Il maudit alors tous les ennuis qui l'assaillent et regrette la vie aimable de la cour : il fait même les promesses les plus conciliantes. Mais survienne le duc et le cardinal est déjà moins facile. Si enfin Guise peut l'entretenir un instant seul à seul, le prélat est plus impérieux que jamais dans ses réclamations. Ainsi les deux adversaires se le disputent avec acharnement, et, si le Lorrain sortit victorieux de ce duel, l'habileté de Catherine lui fit craindre souvent la défaite.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 90, orig. : lettre anonyme au duc de Nevers, s. l. n. d. (Pièces justif. n° VIII). — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 559, 564 et 570 ; de Paris, 16 et 30 avril, 13 mai 1585. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 264 ; au roi, d'Épernay, 25 avril 1585 ; — p. 455 ; lettre de Pinart à Henri III, d'Épernay, 22 avril 1585.

La première fois qu'il vit la reine-mère, le vieillard ne put cacher son émotion. Il se jeta dans ses bras, « pleura et soupira fort, monstrant avoir regrect de se voir embarqué en ces choses-cy ». Puis dans un flux de paroles il confessa avoir fait une grande folie. « qu'il en falloit faire une en sa vie et que c'estoit là la sienne ». Le Lorrain soupçonneux vint mettre fin par sa présence à cette conversation qu'il jugeait trop intime et, comme il était tard. il fit ajourner la discussion au lendemain [1].

L'après-midi du 30 avril on se réunit à nouveau. Le cardinal de Bourbon n'avait rien gardé de l'émotion de la veille. Dans un discours fort long et fort prolixe il exposa les réclamations des ligueurs. Il faut noter en effet que dans toutes les discussions importantes c'est toujours le cardinal qui parle au nom du parti ; derrière le prince du sang le petit seigneur se dissimule. Le prélat déclara donc qu'ils avaient pris les armes pour faire supprimer la religion réformée et qu'ils désiraient l'appui du roi pour contraindre les protestants à se conformer à leur volonté. Bref c'était une guerre contre les huguenots qu'ils réclamaient. Lorsque Catherine lui demanda quels moyens ils avaient de la faire. le vieillard lui répondit d'une façon candide que jusqu'alors ils avaient dépensé leurs propres deniers [2]. C'était vrai. mais cinq jours plus tard il signait avec le duc et le cardinal de Guise une quittance de trois cent mille écus à un envoyé du roi d'Espagne [3].

Devant ces exigences Catherine ne vit plus qu'un moyen d'éviter la guerre civile : une combinaison audacieuse, qui montre combien cette femme avait le talent des expédients, mais combien peu réfléchie et mesquine était souvent sa politique. Il ne s'agissait rien moins que de convertir Navarre en

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 269 ; au roi, d'Épernay, 30 avril 1585.

2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 269 ; au roi, d'Épernay, 30 avril 1585 ; — p. 267 ; mémoire porté au roi par Miron, m. d.

3. Croze (de), *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 346 ; quittance donnée par les princes ligueurs au roi d'Espagne, de Reims, 4 mai 1585.

quelques jours. Entrevoyant soudain la vérité, il viendrait se jeter dans « les braz de monseigneur le cardinal son oncle, qui lui remonstreroit comme père qu'il se devoit départir des maulvaises opinions en la religion, où par maulvais conseil il s'est précipité. » Mais Navarre, moins effrayé qu'elle par les troupes de Guise, répliqua que le cardinal était trop possédé par les Lorrains pour qu'il pût en attendre autre réponse que celle qu'ils lui conseilleraient [1]. Certaine désormais que tout accord était impossible, la reine-mère s'employa de son mieux à sauvegarder l'honneur et la puissance du roi.

Henri III consentit bientôt à n'avoir qu'une religion dans son royaume. Cette satisfaction rapide à leurs désirs surprit les ligueurs. Le cardinal ne put retenir sa joie. Joignant les mains, il rendit grâces au ciel, disant qu'il avait toujours bien espéré de son souverain. Mais alors Guise intervint. Il réclama des villes de sûreté pour se protéger contre les attaques des huguenots. Cette question, grave par ses conséquences, jeta un froid au milieu de l'allégresse générale. Le cardinal lui-même déclara que, puisque le roi consentait à supprimer l'hérésie, « c'estoit ce qu'il désiroit, qu'il les laissera[it] là, si l'on ne recepvoit cette bonne résolution ». Toutefois le vieillard s'aperçut qu' « il s'estoit un peu trop ouvert au gré de monsieur de Guise », et il ajouta « qu'il falloit aussy regarder pour leurs seuretés ». Le duc acquiesça, disant qu'on ne pouvait séparer les deux choses, et promit d'apporter la fois prochaine les réclamations de son parti [2].

Le 15 mai les deux alliés remirent à la reine-mère le mémoire de leurs revendications. Ils demandaient un édit perpétuel interdisant la religion réformée et devant être juré par tous les sujets ; tous leurs actes jusqu'à maintenant seraient considérés comme accomplis pour le service de Dieu et du roi ; on ne discuterait pas avec les huguenots, mais on les combattrait de

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 436 ; lettre de Bellièvre à Catherine, de Paris, 2 mai 1585.

2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 278 ; au roi, d'Epernay, 7 mai 1585.

suite par les armes ; le roi supprimerait en outre certains impôts et accorderait aux chefs ligueurs quelques villes de sûreté pour se protéger contre les tentatives de leurs ennemis : au cardinal de Bourbon les villes et châteaux de Dieppe et de Rouen, au duc de Guise Metz, à Mercœur deux places en Bretagne à son choix, au cardinal de Guise Reims, à Mayenne Dijon et Beaune ou Chalon. Les ducs d'Aumale et d'Elbeuf, les sieurs d'Entragues, d'O, de Brissac auraient chacun leur ville, qu'ils ne devraient rendre que le jour où l'édit serait entièrement exécuté [1].

Catherine se contenta de recevoir le mémoire et de l'envoyer au roi immédiatement. En attendant la réponse, on décida de faire trêve [2].

*
* *

Les deux alliés forts de leurs préparatifs attendaient pleins de confiance le retour du messager royal, quand une nouvelle imprévue les jeta dans une angoisse extrême. Huit mille Suisses levés par le roi se dirigeaient vers la frontière française. Cette armée, c'était la réponse de Henri III à leurs revendications exagérées ; sa soudaine apparition les bouleversa.

Il semble bien qu'à ce moment tous deux envisagèrent la possibilité d'une guerre contre le roi. Leur surprise fut si grande qu'ils ne virent que ce seul moyen de triompher [3]. Guise, sans perdre un instant, partit dans l'est recevoir ses reîtres et rassembler ses troupes. Il emmena huit canons qu'il avait à

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 459 ; articles présentés au roi par les princes.

2. *Ibid.*, p. 286 ; au roi, de Juvigny, 16 mai 1585.

3. Le 18 mai Guise écrivait au duc de Nevers alors à Rome : « ... Je pars présentement pour aler recevoir noz reitres et m'en vay assembler noz forces de toutes pars en diligence afin d'estre prêtz à conclure les chozes le bâton à la main, qu'il ne faudra puys après décharger sur ceux de la religion, ou de poursuivre noz desseinz par une guerre qui ne saroyt estre qu'à l'avantage de nostre party. » V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 47, autogr. ; s. l., 18 mai 1585.

Châlons et donna l'ordre de réunir autour de Verdun des approvisionnements de vivres et de chevaux [1]. Avant son départ le cardinal et lui avaient écrit au nouveau pape, Sixte Quint, pour le féliciter de son élection et lui rappeler fort habilement toute l'affection que son prédécesseur leur avait témoignée : ils étaient certains de la retrouver chez lui [2]. Tous deux écrivirent également au duc de Nevers toujours en Italie [3]. C'était un appel aux alliés à la veille de la bataille.

La guerre semblait si probable que le cardinal de Bourbon était presque convaincu de sa nécessité. Le vieillard n'avait plus rien gardé de ses premières intentions conciliatrices. Dominé par la prodigieuse activité de son allié, ébloui par les résultats merveilleux qu'il mettait devant ses yeux, il acceptait la lutte contre son roi. « Nostre querelle, écrivait-il à sa nièce, la duchesse de Nevers, est pour l'honneur de Dieu, encores que la pluspart pensent que c'est pour nostre ambition. Je vous diray qu'on verra, ce Dieu plaict, la plus belle armée qu'on a veu il y a cinq cens ans en ce réaulme, et espérons que Dieu nous fera ceste grâce de nous y assister. La raine nous parle de la paix, mais nous demandons tant de choses pour le bien de nostre religion que je ne croiz qu'on accorde nos demandes. Cependant nous avons tant de moiens aveques la grâce de Dieu, que j'espère qu'il n'i aura plus qu'une religion en ce réaulme, qui sera la vraye catholique [4]. »

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 290 : au roi, d'Épernay, 21 mai 1585.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XIX, p. 26, copie ; lettre du card. de Bourbon et du duc de Guise au pape, de Châlons, 17 mai 1585. (Pièces justif. n° X.)

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 47, autogr. ; lettre du duc de Guise au duc de Nevers, s. l., 18 mai 1585 ; — f° 46, orig. ; lettre du card. de Bourbon au même, de Châlons, 20 mai 1585, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 205.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 58, autogr. ; lettre du card. de Bourbon à la duchesse de Nevers, de Châlons, 23 mai 1585, publiée par Éd. de Barthélemy, *Catherine de Médicis et le traité de Nemours*, dans *Revue des Questions historiques*, 1880, t. I, p. 467, et en partie dans les *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 292, col. 2, note 1.

Pourtant, après un premier moment d'effarement, les chefs ligueurs se rendirent mieux compte de la situation. La belle armée, dont parlait le cardinal, n'était pas un vain mot : en Normandie, quinze cents hommes de pied et trois cents chevaux ; en Bretagne, quatre mille fantassins et six cents chevaux ; en Berry, sept cents fantassins et trois cents chevaux. Mais dans l'est surtout les forces étaient considérables : Aumale avait trois mille hommes, Mayenne sept mille, Guise cinq mille, avec chacun quelques centaines de cavaliers. A toutes ces troupes le duc donna l'ordre de se concentrer sur Montargis [1].

Contre cette armée formidable, à laquelle il fallait joindre trois mille lansquenets et trois mille huit cents reîtres prêts à franchir la frontière au premier signe, que pouvaient les huit mille Suisses du roi ? A peine commençaient-ils à se réunir à leur « place montre » et ils ne se mettraient certainement pas en route avant la fin du mois. Si à cette époque ils n'étaient pas en partie débauchés, comme l'espérait Guise, grâce aux bons offices du colonel Pfyffer, on en aurait toutefois facilement raison. Sans cavalerie, isolés au milieu d'un pays ennemi, ils seraient vite exterminés [2].

Dès lors les deux alliés, qui à la nouvelle de la levée des Suisses avaient voulu presser les conférences, désormais tranquilles ne montrèrent plus aucune hâte. Guise même, croyant utile de séjourner quelque temps dans l'est, pria le cardinal de Bourbon de prolonger la trêve. Le prélat avait peu de confiance en soi lorsque le duc n'était point là. Sachant combien facilement il se laissait gagner par Catherine, il envoya Maineville négocier à Épernay, tandis qu'il restait à Reims [3].

La reine-mère, comprenant la crainte qui avait retenu le vieillard, essaya de mettre à profit l'absence de Henri de Lor-

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4717, f° 43, orig. ; lettre anonyme au duc de Nevers, s. l., 20 mai 1585.

2. *Ibidem.*

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 292 ; au roi, d'Épernay, 22 mai 1585.

raine. Elle avait à son service parmi ses gentilshommes un certain Louis Davila originaire de Chypre, qui avait conservé de bonnes relations avec un de ses compatriotes, François Circassi, au service du cardinal. Davila eut plusieurs entretiens avec Circassi, qui aboutirent à une entrevue secrète de Lanssac, premier gentilhomme de la reine, et d'André de Rubempré, favori du prélat. Rubempré avait perdu son ancienne ardeur à lutter pour la Ligue ; peut être n'en avait-il pas tiré tous les avantages que réclamait son ambition. Aussi accueillit il favorablement les propositions de Lanssac, espérant s'attirer les bonnes grâces du roi. L'envoyé de la reine put même parler au cardinal en personne sous prétexte de lui porter les compliments de sa maîtresse [1]. Toute cette intrigue tendait à détacher le vieillard de son allié : c'eût été une triomphante victoire que Catherine dut rêver bien souvent.

Le prélat semblait ébranlé, lorsque Guise revint subitement à Reims, averti par son frère l'archevêque, dont ces entrevues avaient éveillé les soupçons [2]. Le duc de retour, Catherine ne pouvait plus songer à lui enlever le vieillard. Elle s'efforça toutefois de conserver au cardinal ses bonnes intentions et déclara à Maineville, pour qu'il le lui répétât, qu'il devait se sentir « contrainct et travaillé en sa conscience » de tout ce qui arrivait [3].

*
* *

Pour avoir échoué si près du but, la reine-mère ne désespéra point. Dès le premier jour de la reprise des pourparlers, elle parvint à isoler le prélat et, en compagnie de son conseiller Villequier, l'entretint fort longtemps au bout du jardin où ils se trouvaient, tandis que Guise et les autres restaient à distance.

1. Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. II, p. 169.
2. *Ibidem*.
3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 297 : au roi, d'Épernay, 27 mai 1585.

Ce fut en vain. Elle reconnut bientôt que le Lorrain était « comme le maistre d'école » et le cardinal l'élève [1].

Les discussions du lendemain lui enlevèrent toute illusion. Les chefs ligueurs étant venus la trouver avec leurs conseillers, elle leur fit connaître les concessions de Henri III à leurs réclamations. Ces concessions se réduisaient à fort peu de choses ; le cardinal de Bourbon en particulier ne recevait aucune ville de sûreté [2]. Aussi le résultat ne se fit pas attendre. Le prélat, quittant brusquement son siège, déclara « en colère, estant fort rougy, que c'estoit les mettre à la gueule aux loups » de ne point leur donner de sûretés particulières. Catherine leur reprochant de mauvaises intentions, ils se levèrent tous et immédiatement prirent congé d'elle [3].

La reine-mère craignit de voir tout rompu et leur fit dire de revenir. Ils acceptèrent; mais cette fois le cardinal et le duc se présentèrent seuls avec l'archevêque de Reims. La reine ne conserva près d'elle que Villequier. Ces conférences intimes convenaient mieux aux ligueurs et on put à l'aise reprendre la question des sûretés [4]. Henri III avait permis à sa mère quelques concessions, si les Lorrains se montraient trop exigeants ; elle s'efforça surtout de contenter le cardinal de Bourbon furieux de n'avoir rien obtenu. Il réclamait les villes et châteaux de Dieppe et de Rouen. Mais le vieillard parlant en son propre nom n'avait plus l'assurance qu'il savait trouver lorsqu'il parlait au nom du parti. Il consentit à garder seulement les châteaux des deux places, sans avoir le titre de gouverneur de la ville [5]. Toutefois telles étaient sa faiblesse et l'in-

1. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VIII, p. 300 ; au roi, d'Épernay, 29 mai 1585.

2. *Ibid.*, p. 296, note 1 ; mémoire pour le sieur de Villequier, du 19 mai 1585.

3. *Ibid.*, p. 301 ; au roi, d'Épernay, 29 mai 1585.

4. « Mon dict cousin [le cardinal de Bourbon] m'a dit tout en colère que je les avois par la lecture des responces desdicts articles merveilleusement malaccoustrez en la présence des dessus dictz [conseillers]. » Cf. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VIII, p. 301-302 ; au roi, d'Épernay, 29 mai 1585.

5. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VIII, p. 302 ; au roi, d'Épernay, 29 mai 1585 ; — p. 470 ; procès-verbal de la conférence du 29 mai 1585.

fluence que le duc avait sur lui, que quelques jours plus tard il revint sur les concessions faites, réclama le vieux palais de Rouen qu'il avait abandonné lors de la conférence du 29 mai et prétendit non seulement avoir dans la ville autorité d'archevêque, mais encore y commander et y être respecté devant le gouverneur [1].

Guise affectait d'ailleurs une attitude qui lui réussissait fort bien : celle de ne point paraître tenir à la continuation des conférences. Il acceptait avec beaucoup de froideur toutes les nouvelles propositions de la reine-mère. Il alla même jusqu'à lui conseiller de retourner à Paris [2]. C'était la tenir dans une crainte perpétuelle et le meilleur moyen de triompher de son habile tenacité.

On perdit encore une semaine en négociations inutiles. Pour mettre fin à ces trop longues discussions, les chefs ligueurs prirent une décision énergique. Le 7 juin, après une réunion aussi vaine que les précédentes, ils annoncèrent leur intention de quitter Épernay pour n'y plus revenir, et le bruit courut que Guise faisait avancer ses troupes, que celles du duc d'Aumale les devaient rejoindre dans trois ou quatre jours et bientôt après celles de Mayenne [3]. En même temps les deux alliés firent publier un libelle sous forme de requête au roi, où ils se déclaraient les humbles et fidèles serviteurs de Sa Majesté, protestant de leur bonne foi et attachement à la religion catholique, suppliant Henri III de faire un édit contre les hérétiques et de l'exécuter sur-le champ ; et, comme témoignage de leur sincérité, ils s'offraient à délaisser toutes leurs sûretés, à se démettre de leurs charges et gouvernements et à se retirer dans leurs terres, si le roi les y obligeait. Dans une lettre sans adresse particulière, qui suivait la requête, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise se plaignaient de ce qu'on interprétât

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 471 ; procès-verbal de la conférence du 29 mai 1585.

2. *Ibid.*, p. 306 ; au roi, d'Épernay, 30 mai 1585.

3. *Ibid.*, p. 313 ; à Brulart, d'Épernay, 7 juin 1585.

mal leurs intentions, qu'on traînât en longueur les conférences pour les diviser, eux qui voulaient mourir pour la défense de leur foi [1]. C'était un dernier appel à l'opinion qui leur était déjà toute acquise.

Catherine et ses conseillers, désespérés, envoyaient courrier sur courrier à Henri III : s'il refusait toute concession, Guise allait infailliblement entrer en campagne. Schomberg écrivait : « Si le roy demeure ferme en sa résolution, nous verrons ces gens en brief aux portes de Paris [2]. » La reine-mère se préparait chaque jour au départ, ne voulant point tomber aux mains des troupes étrangères qui se dirigeaient toutes vers Méry-sur-Seine, où devait se faire la concentration [3]. Des reîtres et des lansquenets avaient déjà traversé Châlons et étaient à mi-chemin d'Épernay [4].

Catherine affolée voulut tenter un dernier effort. Henri III avait fait quelques nouvelles concessions. Il offrait au cardinal de Bourbon trente arquebusiers à cheval et Compiègne avec vingt soldats. La reine-mère le supplia d'accorder plus encore au prélat ainsi qu'au duc d'Aumale, qui recevait peu : en même temps elle envoya dire à Guise et au vieillard qu'elle les attendait le lendemain pour leur faire part de nouvelles offres du roi [5].

Bien qu'ils eussent déclaré ne plus vouloir revenir à Épernay, ils annoncèrent leur arrivée pour le 19 [6].

1. *Requeste au roy et dernière résolution des princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés catholiques, présentée à la royne mère de Sa Majesté le dimanche neufiesme juing* 1585... S. l., 1585, in-8°, publiée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 167.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3368, f° 42, autogr. ; lettre de G. de Schomberg à Brulart, d'Épernay, 10 juin 1585.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 314 ; au roi, d'Épernay, 8 juin 1585 ; — p. 315 ; au roi, m. l., 10 juin 1585 ; — p. 317 ; à Brulart, m. l., 11 juin 1585.

4. *Ibid.*, p. 319 ; au roi, d'Épernay, 16 juin 1585.

5. *Ibidem.*

6. *Ibidem.*

⁂

Ainsi les ligueurs consentaient à reprendre les négociations. C'était la deuxième partie du plan de Guise. Il fallait l'exécuter d'autant plus vivement que le pape ne semblait pas très favorable au parti [1] et que, malgré les secours espagnols, l'argent commençait à manquer [2]. Il était temps de recueillir le fruit de tous ces efforts.

Le 19 donc, le cardinal de Bourbon, le duc et le cardinal de Guise arrivèrent à Épernay. Catherine avait près d'elle un nouveau conseiller, Villeroy, qui méritait toute sa confiance; elle reprit avec courage la discussion. Le premier jour on n'aborda point les choses sérieuses. La reine mère se contenta de prendre à part le cardinal et de lui montrer le tort qu'ils se feraient si, après avoir commis une si grande faute, ils refusaient encore de traiter. Le vieillard voulut excuser l'entreprise, mais avoua finalement « qu'il ne sçavoit quel diable l'y avoit mis et qu'il vouldroit en estre hors [3] ».

Le lendemain eut lieu la véritable conférence où tout alla pour le mieux. Le roi faisait de très larges concessions. Le cardinal de Bourbon obtenait Soissons avec soixante-dix hommes de cheval et trente arquebusiers pour sa garde. Guise se consolait de la perte de Metz en gardant Toul, Verdun, Saint-Dizier et Châlons. Mayenne conservait Dijon et Beaune; le duc d'Aumale, Saint Esprit de Rue; le duc de Mercœur, Dinan, Le Conquet, et ses lieutenants restaient dans Nantes. Chacun d'eux avait droit à une garde de trente chevaux.

1. *Le Cabinet historique*, t. III, p. 206; bref de Sixte-Quint au card. de Bourbon, de Rome, 18 juin 1585, publié en partie par L'Épinois, *La politique de Sixte-Quint*, dans *Revue des Questions historiques*, 1880, t. I, p. 156.

2. Le cardinal de Bourbon et Mayenne, les deux plus riches de beaucoup de tout le parti ligueur, avaient déjà dépensé tous leurs revenus. V. Arch. Nat., K 1563, n° 101, déchiffr.; dep. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 16 juillet 1585.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 323; au roi, d'Épernay, 19 juin 1585.

C'était à peu de chose près ce que les ligueurs avaient réclamé. Les grands une fois satisfaits, les petits le furent rapidement. Deux jours après Villeroy portait au roi les articles de paix [1].

Il restait encore quelques moindres difficultés à résoudre. Guise prudent laissa ses troupes se concentrer peu à peu sur Montargis et séparer complètement les Suisses des autres forces royales. Aussi devant l'arrivée des reîtres fallut-il changer le lieu des conférences et Catherine s'installa dans Nemours. Ce fut là qu'on régla la dernière question pendante.

Il s'agissait de savoir quels étrangers composeraient l'armée destinée à combattre les huguenots. Des Allemands levés par Guise, les lansquenets seraient licenciés. les reitres resteraient sur la frontière pour la protéger contre quelque invasion protestante. Quant aux Suisses, Guise conçut le plus audacieux des projets et déploya toute son habileté pour le faire réussir. Il voulut qu'on licenciât les montagnards levés par Henri III et qu'on mît à leur place dans l'armée royale ceux que, malgré la défense de Catherine, il venait de lever lui-même. Il en fit d'abord parler à la reine-mère par le président Jeannin, qui proposa de remplacer une partie des Suisses royaux par quelques-uns de ceux des ligueurs [2]. A la conférence suivante le duc lui-même prit la parole. Il exposa longuement que ses soldats étaient tous bons catholiques et levés suivant les traités d'alliance, tandis que ceux du roi n'étaient qu'un ramassis de calvinistes et d'aventuriers, qui refuseraient de marcher au combat. Catherine s'apprêtait à répondre victorieusement aux objections de Guise, quand le cardinal de Bourbon intervint et déclara qu'il fallait remettre les affaires sérieuses au lendemain, car on était un dimanche [3].

Le lendemain ce fut le cardinal qui parla, comme chaque fois qu'il s'agissait d'affaires importantes. Il énuméra de nou-

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 325 ; à Brulart, d'Épernay, 20 juin 1585 ; — p. 326 ; au même, m. l., 22 juin 1585.

2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 327 ; au roi, de Moret, 30 juin 1585.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 329 ; au roi, de Nemours, 1er juillet 1585.

veau les raisons alléguées la veille par le duc. Mais Catherine veillait. Pour leur enlever d'un seul coup tout espoir, elle déclara que le roi ne consentirait jamais à accorder une telle demande et que d'ailleurs elle ne lui en parlerait même pas[1]. En réalité elle lui en parla, mais son habile manœuvre ôta toute espérance aux ligueurs qui se contentèrent, pour justifier leur réclamation, d'envoyer un mémoire au roi lui faisant part de leurs craintes[2].

Le 2 juillet Mayenne arriva à Nemours, tout rempli des bonnes dispositions qu'il avait montrées au début des négociations. L'accord étant parfait, les articles furent rédigés le 6 au soir et le 7 dans la matinée on les signa. Le roi promettait de faire un édit perpétuel et irrévocable n'autorisant que la religion catholique, qui serait enregistré aux parlements et juré par tous ; tout sujet pratiquant une autre religion devrait quitter le royaume dans un délai de six mois ; comme garantie d'exécution, les ligueurs conserveraient leurs places de sûreté pendant cinq ans[3]. En outre on allait équiper deux armées : l'une irait en Guyenne avec Montpensier et Mayenne ; l'autre commandée par Guise séjournerait dans l'est pour tenir tête à l'invasion protestante[4].

Il ne restait plus qu'à consacrer l'accord par une entrevue réconciliatrice de Henri III et des chefs ligueurs. Le 13 juillet la reine-mère conduisit le cardinal de Bourbon, le duc et le cardinal de Guise à Saint-Maur-les-Fossés, où se trouvait le roi. Celui-ci leur fit « à la courtizanne » un bon et gracieux accueil, embrassa par deux fois le duc et les cardinaux. Le vieillard était si ému que devant le souverain il mit genou en terre et, lui baisant les mains, déclara dans des paroles entre-

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 329 ; au roi, de Nemours, 1er juillet 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3396, f° 30, copie ; requête du card. de Bourbon et des princes au roi, de Nemours, 3 juillet 1585. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 336 ; au roi, de Nemours, 2-3 juillet 1585.

3. Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t. IX, p. 453 ; articles accordés à Nemours... le 7 juillet 1585.

4. *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers*, dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 123 ; de Nemours, 7 juill. 1585.

coupées de larmes qu'il serait toujours son plus dévoué et plus affectionné serviteur. Après avoir conversé avec eux près de deux heures, Henri III les admit à sa table [1]. Le 18, accompagné des cardinaux et des princes, il se rendit au parlement, révoqua tous les précédents édits de pacification et fit enregistrer celui que les articles de Nemours avaient promis [2].

L'alliance paraissait solide entre le roi et les ligueurs unis contre les protestants. Bientôt l'hérésie disparaîtrait, et ce fut la joie du cardinal, qui ne comprit pas toute la vérité de cette parole de Henri III, que la publication de l'édit était la ruine de son état et de son peuple [3]. Après trois mois d'efforts et de discussions, le vieillard vint se reposer dans cette vie de cour, où il avait toujours vécu et si bien faite pour lui. Débarrassé des pensées lourdes, il y retrouva sa gaieté et son entrain jusqu'à oublier sa dignité de cardinal. Pour satisfaire au caprice d'une jolie fille, il ne craignit point, en compagnie du conseiller Bellièvre, de s'affubler de rideaux de lit qui leur donnaient l'aspect de femmes, et tous deux au bras de madame de Simier et d'une autre dame, déguisées en hommes, allèrent en cette tenue rendre visite à la reine-mère [4].

L' « huguenotterie » s'en irait avec le vent ; mais, suivant le mot du perspicace ambassadeur toscan, la colère du roi, la haine des princes entre eux, quelle fin auraient-elles [5] ? Le naïf vieillard n'y songeait pas.

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 163, copie; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 19 juill. 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 588; de Paris, 13 juill. 1585. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 201.

2. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 178 ; édit du roi enregistré au parlement de Paris le 18 juill. 1585.

3. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 201. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 49, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Nemours, 7 juill. 1585, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 247, qui la date faussement de Nomény et l'adresse à Pinart ; — ms. 3367, f° 29, autogr. ; lettre du même à la duchesse de Nemours, de Nemours, 8 juillet 1585.

4. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 341, col. 1, note.

5. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 588 ; de Paris, 9 juillet 1585.

CHAPITRE III

LA CONQUÊTE DE NEVERS

Le récit des conférences d'Épernay nous a révélé la puissante influence de Henri de Lorraine sur le cardinal de Bourbon. Aux premiers jours, le prélat a manifesté parfois quelque indépendance et Guise hésitait encore à le laisser seul avec la reine mère ; mais peu à peu le duc l'a conquis et si complètement qu'il ne redoute plus les conséquences d'une absence. Il est véritablement le maître et le vieillard l'élève. La bonne entente entre les deux hommes est d'ailleurs assurée par la communauté d'intérêt. Ils se sont compromis ensemble aux yeux du roi ; la continuation de leur alliance s'impose et les difficultés nouvelles les rapprochent davantage.

Par un curieux retour de la fortune, au moment où les chefs ligueurs purent se féliciter de l'œuvre accomplie, ils sentirent soudain tout appui leur manquer. Le ressentiment de Henri III, furieux des humiliations reçues, n'aurait point suffi à les effrayer, mais ils eurent d'autres sujets de crainte. Philippe II, qui les avait poussés à la révolte en leur fournissant des secours, se montra peu satisfait de cet accord conclu entre eux et le roi, surtout à des conditions qu'il estimait peu avantageuses ; il le considérait d'ailleurs comme une violation du traité de Joinville[1]. D'autre part, un certain nombre de ligueurs ne cachèrent pas leur mécontentement, reprochant à Guise d'avoir songé

1. Arch. Nat., K 1563, n° 101, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 16 juill. 1585. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 600, de Paris, 4 août 1585.

plus à lui qu'au parti : quelques-uns même eurent l'audace de le lui faire sentir [1].

La situation des deux alliés parut d'autant plus critique que Henri III ne semblait pas désirer la guerre. Avec des troupes peu nombreuses et à demi étrangères, dont il ne pouvait payer la solde, le trésor étant vide, il hésitait à engager la lutte contre un ennemi aussi résolu que le roi de Navarre, qui, aux articles de Nemours, avait répondu par une alliance avec Montmorency, gouverneur du Languedoc, et par une protestation violente contre ce traité fait au préjudice de la maison de France [2]. Et Catherine de Médicis était là, prêchant la conciliation, envoyant au Béarnais des ambassadeurs pour l'exhorter à se convertir. En vérité, ce dernier lui donnait peu d'espoir, mais suivant son habitude il ne repoussait pas toute idée d'entrevue : et, comme elle pensait avoir triomphé de Guise à Épernay, la reine-mère crut pouvoir triompher de Navarre : elle se prépara à le rejoindre.

Une telle démarche eut été des plus funestes au parti de la Ligue, surtout aux intérêts des chefs dont l'autorité ne pouvait se maintenir qu'avec la guerre. Elle compromettait d'ailleurs le succès de la lutte. « Quelque promesse qu'elle [la reine-mère] face maintenant, écrivait l'un d'eux, elle traictera et sera contraincte à déroger en quelque chose à l'édict, ou pour le moins elle fera retarder l'armée de Guyenne et gaignera le temps pour eux [3]. » C'était une juste prévision que Guise faisait également. Il voulut donc ruiner d'avance toute tentative de conciliation par un jeu habile où le cardinal de Bourbon devait être son fidèle second.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 131, minute ; lettre de La Châtre au duc de Guise, s. l., 18 août 1585. (Pièces justif. n° XI.) — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 620 ; de Paris, 4 août 1585.

2. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 183 ; déclaration et protestation du roi de Navarre, du prince de Condé et du duc de Montmorency... à Saint-Paul de Cadéjous, le 10 août 1585.

3. *Lettres confident. de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 125 ; s. l., des premiers jours de septembre 1585. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 249, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 25 sept. 1585.

Les deux hommes cherchèrent d'abord à reconquérir leurs anciens alliés pour que, les sentant plus redoutables, on tînt davantage compte de leurs revendications. Une amitié précieuse entre toutes à Henri de Lorraine et au cardinal de Bourbon était celle du roi d'Espagne. Ils le supplièrent à grands cris de ne point les abandonner en si bon chemin [1]. Comme ses intérêts étaient communs aux leurs, Philippe II céda facilement. Le 2 septembre, Guise et Tassis se rencontrèrent à Reims et renouvelèrent le traité de Joinville [2]. Pendant ce temps les agents de la Ligue à Rome se conciliaient la bienveillance du pape.

Tout en assurant à leur parti le secours de l'or espagnol et l'appui du chef de l'Eglise, Guise et le cardinal gagnèrent à sa cause un des plus puissants seigneurs du royaume qui jusqu'alors avait repoussé leurs avances. L'empire, que le Lorrain possédait sur le prélat, ne se dévoila jamais plus que dans la conquête qu'ils firent ensemble de Louis de Gonzague, duc de Nevers.



Au commencement de 1585, le cardinal de Vendôme et sa belle-mère Françoise d'Orléans, princesse de Condé, avaient demandé la main de Catherine de Gonzague, fille aînée du duc de Nevers, pour le jeune comte de Soissons, fils de la princesse. Le cardinal de Bourbon accepta avec joie un projet d'union entre ces deux familles qui partageaient alors son affection. A Nevers, qui lui demanda conseil, il déclara qu'on ne pouvait espérer « rien de plus à propos [3] ». Le comte de Soissons avait

1. Arch. Nat., K 1563, n° 117, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 25 juillet 1585. — Lors d'une entrevue avec Mendoça, le cardinal n'avait pu parler à cœur ouvert à cause de la présence du cardinal de Vendôme.

2. *Joannis Baptistæ de Tassis commentariorum de tumultibus Belgicis sui temporis libri octo*, publiés par Hoynck van Papendrecht dans *Analecta Belgica*, t. II, p. 469. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3974, f° 67 ; copie du traité de Joinville faite sur l'original et portant la date du renouvellement du traité à Reims.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 74, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [janvier 1585].

dix neuf ans et Catherine dix-sept. Le mariage s'annonçait donc favorablement. On en discuta bientôt les conditions et la princesse de Condé promit de faire connaître avant Pâques l'état des biens de son fils.

Mais brusquement, pour les motifs exposés ci-dessus, le cardinal de Bourbon et le duc de Nevers quittèrent Paris. Le prélat se retira dans son diocèse : le duc partit aux bains de Lucques. Cependant, rien n'empêchant la négociation de suivre son cours, la princesse de Condé fit dresser l'état des biens du comte et voulut l'envoyer à Nevers. Comme elle ignorait le lieu de sa résidence, Françoise d'Orléans adressa l'état au cardinal de Bourbon pour qu'il en prît connaissance et lui indiquât le moyen de le faire parvenir au destinataire. Le vieillard s'en chargea [1].

Deux grands mois se passèrent sans que la princesse eût reçu la moindre réponse. Elle soupçonna le prélat de ne pas avoir tenu parole et, ayant appris par ailleurs que la duchesse était restée dans sa ville de Nevers, elle lui écrivit. Sa lettre fut une longue plainte de l'abandon où on la laissait. Elle accusait ses plus proches parents, ceux qui auraient dû soutenir son veuvage de leurs conseils et de leur affection, de l'abandonner à sa faiblesse et aux calomnies portées par ses ennemis contre elle et ses fils, parce que leur frère aîné suivait la religion protestante. Bien qu'elle n'eût pas écrit en toutes lettres le nom du cardinal, c'était évidemment lui que visaient ses attaques [2].

La duchesse répondit en expliquant ce qui s'était passé. Son mari et elle avaient attendu jusqu'à la date fixée et, n'ayant rien reçu, ils avaient cru le mariage rompu. Or, une quinzaine de jours après Pâques, la duchesse avait trouvé dans un paquet, que lui fit parvenir le cardinal de Bourbon, l'état des biens du comte de Soissons : mais, comme les lettres du prélat n'en faisaient

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 46, autogr. ; lettre de la princesse de Condé à la duchesse de Nevers, s. l., [du 26 mai 1585] ; — f° 48, autogr. ; lettre de la même au duc de Nevers, de Paris, 22 juill. 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 46, autogr. ; lettre de la princesse de Condé à la duchesse de Nevers, s. l., [26 mai 1585].

aucune mention, elle pensa qu'on l'y avait mis par hasard. Aussi se garda-t-elle d'y faire réponse, d'autant plus qu'à ce moment il se présentait un autre parti pour sa fille. Son mari, informé de cette nouvelle demande, avait résolu d'ajourner toute décision jusqu'à son retour [1].

Le récit n'était point fait pour excuser le cardinal aux yeux de la princesse. Au contraire, elle vit en lui la seule cause de ces longs retards [2] : à tort d'ailleurs, car le vieillard n'était pas coupable et il restait toujours partisan de l'union des deux familles. Avant de quitter Nevers, il lui avait fait promettre de n'accepter aucune autre proposition pour sa fille sans lui en faire part. Il espérait en outre que ses neveux, le marquis de Conti, le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, viendraient le rejoindre à Gaillon, où il s'était retiré ; il leur fit savoir qu'il les attendait. Mais ceux-ci hésitèrent devant les bruits suspects qui commençaient à se répandre. De nouvelles lettres plus pressantes n'eurent pas un meilleur résultat. Fort habilement les jeunes gens prévoyaient qu'en rejoignant leur oncle ils tomberaient sous la dépendance des Lorrains ; et, cédant aux sollicitations du roi et du duc d'Épernon heureux d'avoir à leurs côtés des princes du sang, ils restèrent à la cour.

Leur refus, s'il mécontenta le cardinal, ne l'irrita point jusqu'à lui faire désirer la rupture de l'union projetée. Quand il eut reçu la déclaration des biens du comte, il l'envoya, selon sa promesse, directement à la duchesse de Nevers et dans une lettre datée du 1er mai il lui en annonça l'arrivée [3]. Il est fort difficile d'expliquer pourquoi cette lettre ne parvint pas à destination, comme l'affirme la duchesse ; mais le hasard seul doit être rendu responsable et non point le cardinal [4].

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 102, copie ; lettre de la duchesse de Nevers à la princesse de Condé, de Nevers, 1er juin 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 48, autogr. ; lettre de la princesse de Condé au duc de Nevers, de Paris, 22 juill. 1585.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 84, orig. ; lettre du card. de Bourbon à la duchesse de Nevers, d'Épernay, 1er mai 1585. (Pièces justif. n° IX.)

4. Je n'ose soupçonner la duchesse de Nevers d'un mensonge qui eût pu être facilement découvert. Cependant il faut noter deux choses. La

*
* *

Bien qu'il ne se fût pas encore déclaré ouvertement, le duc de Nevers penchait vers la Ligue. Depuis le massacre de la Saint-Barthélemy, auquel il avait largement contribué, il s'était montré catholique ardent et, sa religion s'accommodant assez bien avec son ambition, il s'était rapproché de Guise. A Rome, où il séjourna bien plus souvent qu'à Lucques, il retrouva les agents des Lorrains, le cardinal de Pellevé et le père Claude Matthieu ; et, comme en France les affaires de la Ligue marchaient à souhait, il ne craignit point de se joindre à eux pour faire le procès de la conduite publique et privée de Henri III. Prétextant des scrupules de conscience, il demanda même à Sixte-Quint un acte officiel favorisant les révoltés. Ses instances ne contribuèrent pas peu à faire lancer quelque temps plus tard la bulle d'excommunication contre le roi de Navarre.

Fort de ses bons services, Nevers se croyait acquise la reconnaissance des ligueurs. A son retour en France, il lui sembla au contraire que le parti le recevait froidement. Bien que Guise eût promis de lui envoyer l'abbé de La Vernusse pour le mettre au courant des affaires, Nevers ne vit point l'abbé. Il écrivit alors au cardinal de Bourbon pour lui demander une entrevue ; pendant près de quinze jours il attendit vainement la réponse. Mais ce qui le froissa surtout, ce fut d'apprendre qu'à Nemours, dans la rédaction des articles, on l'avait oublié. Rien ne le concernait, ni place de sûreté, ni commandement de troupes, alors que de petits seigneurs y trouvaient leur avantage[1]. Il répondit donc très volontiers aux sollicitations de la princesse de Condé, désireuse de renouer les négociations du

duchesse fut toujours favorable aux Lorrains (Guise avait épousé sa sœur) et peut-être ce mariage ne lui plaisait-il point. Il est en outre fort difficile d'admettre que cette lettre, dont l'original nous est parvenu dans les papiers de Nevers, n'ait point été reçue par la duchesse, ni connue d'elle.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 131, minute; lettre de La Châtre au duc de Guise, s. l., [18 août 1585]. (Pièces justif. n° XI.)

mariage : car l'attitude du cardinal de Vendôme et du comte de Soissons, restés fidèlement à la cour pendant les derniers mois, leur avait valu la faveur du roi, et Gonzague espéra trouver un appui auprès de ces représentants de la famille de Bourbon, que la rumeur publique opposait déjà à la faction des Lorrains.

Tout en engageant directement les pourparlers avec Nevers [1], la princesse de Condé, aux yeux de qui le cardinal de Bourbon s'était assurément justifié sans peine, sollicita le vieillard de s'entremettre pour la conclusion du mariage en qualité d'oncle commun. Le prélat, rentré à Paris depuis le 15 juillet, accepta. Mais, dès les premiers jours d'août, des affaires urgentes l'appelèrent dans son diocèse. Il partit pour Gaillon avec ses neveux, promettant de revenir avant la fête de l'Assomption [2]. Françoise d'Orléans attendit patiemment son retour. Cependant, au lieu de regagner Paris le 14 au soir, le cardinal s'arrêta dans Pontoise. Le 19 seulement il atteignit Vincennes, promettant de venir le lendemain retrouver sa belle sœur [3]. Or, quatre grandes journées s'écoulèrent encore sans qu'il pût accorder à la princesse une entrevue assez longue pour discuter les articles du contrat. Il se décida enfin le 24 à envoyer un de ses gentilshommes au duc de Nevers pour lui fournir « quelques explications nécessaires et l'éclairer sur ses intentions ». Il s'excusait du retard que des circonstances accidentelles seules avaient fait naître et promettait de se rendre à Soissons après la Notre-Dame de septembre dans l'espérance d'y rencontrer le duc, ce qu'il désirait infiniment [4].

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 148, autogr. : lettre de La Vieuville au duc de Nevers, de Paris, 14 août 1585 ; — f° 42, autogr. : lettre de la princesse de Condé au même, s. l., [15 août 1585].

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 53, autogr. , lettre du card. de Vendôme au duc de Nevers, de Paris, 2 août 1585, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 249.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 154, autogr. : lettre du sieur de La Rivière au duc de Nevers, de [Paris, 19 août 1585].

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 34, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 24 août 1585 ; — f. 36, autogr. ; lettre du card. de Vendôme au même, m. l. et d. ; — f° 50, autogr. : lettre de la princesse de Condé au même, de Paris, 23 août 1585.

La princesse, fatiguée de toutes ces longueurs, eût voulu plus d'activité de la part du cardinal. Celui-ci promit d'écrire à Nevers une nouvelle lettre, la remit de jour en jour, quand une attaque de goutte vint le clouer au lit pour quelque temps. C'était une excellente excuse à son inaction. La princesse craignit d'importuner le malade et attendit sa guérison pour renouveler ses prières [1].

Il est curieux de constater que Françoise d'Orléans, qui n'avait pas hésité à suspecter la bonne foi du cardinal lorsque Nevers était en Italie, ne le soupçonna point devant ces retards successifs. Le duc, au contraire, fut plus avisé. Il avait espéré terminer rapidement les négociations du mariage. Ces délais sans cesse prolongés l'étonnèrent. « Néantmoings, écrivit-il au vieillard, je ne trouveray jamais estrange ce qui viendra de vostre part et ne laisseray de vous estre très humble serviteur [2]. »

*
* *

Nevers avait raison de douter. Le cardinal pensait maintenant à toute autre chose qu'à l'alliance entre Catherine de Gonzague et le comte de Soissons. Il avait conservé assez longtemps son bel enthousiasme pour ce mariage, mais les circonstances et l'influence que Guise exerçait sur lui devaient en avoir raison. Le prélat s'ouvrit sans doute à son allié de l'union qu'il projetait entre les deux familles et le duc vit tous les inconvénients qui en résulteraient pour son parti. Une alliance entre Nevers et le cardinal de Vendôme et ses frères, dont les sentiments royalistes étaient bien connus, rapprocherait nécessairement le premier de Henri III. Or Nevers était influent, non pas tant par sa fortune que par ses relations, à Rome notamment. Il pouvait servir utilement la Ligue.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 40, autogr. ; lettre du card. de Vendôme au duc de Nevers, de Paris, 1er sept. 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 67, copie ; lettre du duc de Nevers au card. de Bourbon, de Prémery, 7 sept. 1585.

Guise connaissait la prudence de l'Italien que rien n'avait pu contraindre à se déclarer ouvertement au mois de mars dernier, ni les instantes prières de son oncle le cardinal, ni les courriers spéciaux que lui même lui avait envoyés. Il ne vit qu'un moyen de se l'attacher, qui fut d'établir entre eux un lien étroit de parenté : et, pour réussir et tout à la fois ruiner une tentative de rapprochement entre Nevers et les royalistes, il proposa de son côté non pas un mais deux mariages : Catherine de Gonzague épouserait son fils aîné, le prince de Joinville, et en même temps le duc de Rethelois, fils de Nevers, serait fiancé à l'aînée des filles de Guise. C'était là cette nouvelle demande que la duchesse avait reçue pendant que son mari était à Rome et dont ils avaient décidé d'ajourner la solution jusqu'à son retour.

Henri de Lorraine se rendit compte de la hardiesse de sa démarche et, craignant de froisser le cardinal de Bourbon qui favorisait l'union avec le comte de Soissons, il ne lui en parla pas. Ce fut Nevers qui, fidèle à la promesse faite avant son départ, l'en avertit. Le vieillard montra d'abord quelque surprise de ce nouveau projet [1]. Mais Guise sut lui prouver que l'intérêt du parti réclamait une alliance entre Nevers et lui. Le prélat, alors sous l'entière domination du Lorrain, se souvint que ses neveux l'avaient mécontenté en refusant de le rejoindre. Il accepta la nouvelle combinaison.

Il fallut établir un plan de campagne. En premier lieu, il s'agissait d'entraver la marche des pourparlers que Gonzague avait engagés avec la princesse de Condé. La tâche incomba naturellement au cardinal qui servait d'intermédiaire dans la négociation. Il traîna les choses en longueur jusqu'à ce qu'il eût ménagé une entrevue de Guise et de Nevers à laquelle il devait assister. On connaît les retards successifs qu'il employa pour aboutir. N'osant point déconseiller ce qu'il avait si fort approuvé, il recula de jour en jour jusqu'à l'entrevue fixée.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3364, f° 56, orig. ; mémoire d'un envoyé du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l. n. d. (Pièces justif. n° VII.)

Henri de Lorraine, de son côté, cherchait à regagner la confiance de l'Italien. Tandis que son frère Mayenne poussait la bienveillance jusqu'à l'informer de tout ce qui survenait [1], lui-même lui envoya son confident Claude de La Châtre. Nevers se plaignit vivement de ce qu'on l'avait négligé, reprochant à Guise de vouloir toujours tout traiter seul, sans prendre suffisamment l'avis de ses partisans ; il parla même du traité de Nemours qu'on avait conclu sans l'avertir [2]. Cependant il ne se refusa pas à une entrevue ; bien mieux, il la désira, car une nouvelle vint faire plus pour un rapprochement entre les deux ducs que toutes les avances du Lorrain et du cardinal. Nevers apprit que Henri III connaissait les mauvais services qu'il lui avait rendus à Rome et qu'il en était fort indigné [3]. Craignant, s'il repoussait les propositions des ligueurs, de rester seul et sans défense devant la colère royale, il accepta l'entrevue.

Elle fut fixée à Soissons, après la Notre-Dame de septembre, car le cardinal était retenu à Paris jusqu'à cette époque par les travaux préparatoires de l'assemblée du clergé. Diverses causes ayant retardé la réunion de l'assemblée, il fallut encore en reculer la date [4]. On songea bien à faire venir le prélat pour quelques jours, mais c'eût été chose impossible tant la santé du vieillard était délicate. A peine remis de son attaque de goutte, il

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 67, autogr. ; lettre de [Mayenne] au duc de Nevers, de Montereau, 2 août 1585 ; — f° 64, autogr. ; du même au même, s. l., 18 août 1585 ; — ms. 3413, f° 133, autogr. ; du même au même, de Montereau, 2 août 1585. — Ces lettres, qui ne portent pas de signatures, sont attribuées faussement au cardinal de Bourbon par le *Catalogue des manuscrits français* de la Bibl. Nat.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 131, minute ; lettre du sieur de la Châtre au duc de Guise, s. l., [18 août 1585]. (Pièces justif. n° XI.)

3. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. VIII, p. 342 ; à la duchesse de Nevers, s. l., 31 juill. 1585.

4. La séance d'ouverture eut bien lieu le 9 septembre à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, mais les députés de six provinces sur neuf étaient seuls arrivés et ils ne voulurent point prendre de résolution définitive en l'absence de leurs collègues. Ils ne devaient se réunir tous que le 1er octobre. V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 73, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 21 sept. 1585. — Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 116.

fut pris d'un « flux de ventre » qui l'affaiblit fort [1]. Aussi Guise perdit patience et offrit à Nevers de discuter tout de suite les conditions des mariages [2]. C'était demander au duc de choisir entre lui et la princesse de Condé. Gonzague, perplexe, voulut au moins connaître l'avis du cardinal et il le lui demanda par lettre, puisqu'il ne pouvait le voir prochainement. Cette question précise embarrassa fort le prélat. Il eût préféré une entrevue, car les paroles peuvent s'oublier, mais les écrits restent. Aussi n'osa-t-il point répondre franchement. « C'est à vous à vous résouldre, écrivit-il, et quant à moi je désire vostre contentement et trouverrei bon tout ce que vous en ferez [3]. »

Il n'en fallait pas davantage au perspicace Italien pour voir que le cardinal avait changé d'avis, qui primitivement « désiroit infiniment » le mariage du comte de Soissons et maintenant s'en remettait à lui. D'ailleurs une lettre suivante fut plus explicite. Comme l'arrivée du prélat menaçait de se faire lointaine, Guise décida Nevers à se rencontrer seul avec lui. « Je vous prie, écrivait alors le cardinal au duc, de bien pezer la proposition qu'il [Guise] vous fera et croire qu'il n'i a rien qui fût à tous si nécessaire que de cercher tous les moyens possibles pour nous lier et unir ensemble [4]. » Les termes étaient clairs pour qui savait lire au fond de la pensée.

Ainsi le cardinal désapprouvait le mariage avec le comte de Soissons. Catherine de Médicis ne lui cachant point la gravité des accusations portées contre lui, Nevers résolut de cesser les pourparlers engagés avec la princesse de Condé.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 119, orig. : lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 12 sept. 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 86, autogr. ; lettre de la duchesse de Guise à la duchesse de Nevers, s. l., 19 sept. 1585.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3413, f° 82, orig. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 7 sept. 1585.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 73, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 21 sept. 1585.

*
* *

Françoise d'Orléans, lasse d'attendre, lui avait envoyé l'abbé de Bellozanne, précepteur du cardinal de Vendôme, pour régler les dernières conditions. Le messager apportait notamment le chiffre de la dot réclamée à Catherine de Gonzague. Le duc saisit ce prétexte. Il trouva le chiffre trop élevé et regretta de ne pouvoir y satisfaire[1].

A cette nouvelle, le cardinal de Vendôme s'empressa de répondre que son frère se contenterait de ce que Nevers jugerait « nécessaire pour l'entretien » de sa fille. Il offrit même d'aller rejoindre le duc pour aplanir les difficultés, gardant encore l'illusion que le cardinal de Bourbon l'aiderait[2]. Cette démarche fut vaine. Nevers songeait à entamer sérieusement les pourparlers avec Guise.

Mais telle était la prudence de l'Italien qu'alors même qu'il connaissait fort bien les sentiments du cardinal, que d'ailleurs Mayenne lui avait dévoilés clairement[3], il voulut en avoir une preuve entre les mains. C'était s'éviter ainsi des reproches futurs. Il feignit de n'avoir pas compris sa volonté et la lui demanda en termes précis[4].

Il est curieux de suivre cette tactique de deux hommes fort habiles comme Guise et Nevers, qui cherchent à s'unir, mais veulent garder mutuellement leur indépendance pour ne rien perdre de leur force. Guise recherche Nevers, mais il veut que celui-ci vienne à lui. Nevers recherche Guise, mais il désire en quelque sorte être poussé vers le Lorrain. Le cardinal de

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 174, copie ; lettre du duc de Nevers à la princesse de Condé, de Provins, 16 sept. 1585. — Au même folio se trouve la copie d'une autre lettre du duc au comte de Soissons, m. l. et d.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 30, autogr. ; lettre du card. de Vendôme au duc de Nevers, de Paris, 21 sept. 1585.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 84, autogr. ; lettre du duc de Mayenne au duc de Nevers, s. l., 19 sept. 1585.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 187, copie ; lettre du duc de Nevers au card. de Bourbon, de Soissons, 23 sept. 1585.

Monsieur, je [illegible] aussi d'avoir entendu
par vre lre vre intention sur vre
entrevue, je la desire infiniment et l'espere
de la [illegible] ma sœur [illegible] beaucoup de
choses a vous dire, cependant quant
au mariage de ma petite niepce, ma
belle sœur vous despeschera ces jours [illegible]
[illegible] de Bellegarde, qui vous esclaircira
leurs intentions, et quant a l'aultre
mariage dont [illegible] c'est a vous
a vous resouldre, et quant a moy je desire
vre contentement, et trouveray bon tout
ce que vous en ferez, [illegible] que vous
[illegible] tousjours, et me continuer
en vre bonne grace, que je tiens fort
chere, prenant asseurance de moy que
vous n'aurez jamais parent qui vous
honore et ayme davantage que moy,
qui [illegible] vous baiseray tres
humblement les mains, priant Dieu, Mgr,
vous donner [illegible] vie. De
Paris ce vije de septembre.

Vostre tres humble cousin a
vous faire service
Charles Cal de Bourbon

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON AU DUC DE NEVERS

Paris, 7 Septembre [158.] — Bibl. Nat. [illegible]

Bourbon leur sert de jouet ; sa bonté et sa faiblesse en font un parfait intermédiaire.

Il est surtout fort curieux de voir jusqu'à quel point Guise domine alors le vieillard et le peu de confiance qu'il lui accorde dans les cas difficiles. Depuis qu'ils ont décidé le mariage entre le prince de Joinville et Catherine de Gonzague, c'est Henri de Lorraine qui règle sa conduite ; mais, lorsque les décisions deviennent plus importantes, les négociations plus délicates, il guide non plus seulement ses actes, mais encore ses paroles. A chaque instant il lui fait parvenir des avis qui sont tenus, il le sait, pour des ordres. En un seul jour le cardinal reçoit jusqu'à trois lettres de lui[1].

Ce fut bien le prélat qui, de sa propre main, répondit à la question posée par Nevers, mais ce fut Guise qui dicta. Le vieillard écrivit « les mêmes mots » qu'il lui avait demandé d'employer[2]. Bien plus, la lettre adressée à Nevers fut d'abord envoyée à Guise pour qu'il en prît connaissance[3]. La réponse était d'ailleurs fort habile. Sans avouer ouvertement son désir et conservant cette phrase vague dont il s'était déjà servi une première fois, le cardinal ne laissait cependant point de doute sur son intention. « Je le remectz du tout en vostre libre disposition pour en faire comme vous en adviserés, vous asseurant, Monsieur, que je seray toujours très ayse que vous contantiés monsieur de Guyse, car je vous ayme tant tous deulx que je désire que ne faciez qu'un et que je face le troisième en ceste bone amictié[4]. »

Cependant les deux ducs se rencontraient seuls vers le

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 109 et ms. 3616, f° 112, copies ; lettre du card. de Bourbon au duc de Guise, s. l., [des premiers jours d'octobre 1585]. (Pièces justif. n° XIII.)

2. *Ibidem.*

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3413, f° 85, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [des premiers jours d'octobre 1585]. (Pièces justif. n° XII.)

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3413, f° 85, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [des premiers jours d'octobre 1585]. (Pièces justif. n° XII.)

27 septembre à Cormicy. Ils restèrent ensemble quatre jours[1]. On s'entretint des mariages. Catherine de Gonzague devait épouser le prince de Joinville ; le duc de Rethelois, fils de Nevers, âgé de six ans, était fiancé à l'aînée des filles de Guise, âgée de douze. Des deux côtés on résolut de faire connaître rapidement les conditions du contrat. De l'alliance avec le comte de Soissons on ne parlait plus. Seul le cardinal craignit qu'on lui reprochât cette trahison à l'égard de sa famille. « Et puys ce sont tous mes nepveux », écrivit-il pour se justifier[2].

Ce double projet d'union, qui unissait les aînés des deux familles, n'était au fond que la base d'une entente entre Guise et Nevers. Seuls les intérêts politiques les y avaient poussés.

Le résultat de ces quatre jours de conférences fut bientôt apparent. Henri de Lorraine, reprenant confiance, formula les réclamations du parti de la Ligue. Elles énuméraient longuement les infractions à l'édit de juillet et aux articles de Nemours. On avait promis de chasser les ministres du royaume et ils y étaient encore. Bien loin de déposséder le roi de Navarre et le prince de Condé de leurs gouvernements de Guyenne et de Picardie, on essayait de traiter avec eux. Les hérétiques se fortifiaient dans les villes de sûreté qu'ils auraient dû abandonner. Enfin on soumettait les ligueurs à toutes sortes de vexations, dont la liste se déroulait fort longue[3]. Ces réclamations étaient un avertissement donné à Henri III et à Catherine de Médicis. Les chefs ligueurs voulaient la guerre et n'entendaient pas être dupes. Ils exigeaient l'exécution des promesses ; sans quoi ils reprendraient les armes.

D'ailleurs un geste du pape vint contribuer à détruire toute espérance de paix avec Navarre. Sixte-Quint lança la bulle

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 180, copie ; lettre du duc de Nevers au cardinal de Guise, de Cormicy, 30 sept. 1585 ; — m. f°, copie ; du même au duc de Mayenne, m. l. et d.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 35, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [6 oct. 1585].

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3974, f° 52, copie ; « contraventions, entreprinses et négligences contre l'édit et les articles de Nemours du mois de juillet 1585 [jusqu'au 1er octobre]. »

d'excommunication qui déclarait Henri de Bourbon et le prince de Condé hérétiques, relaps et par suite incapables de monter sur le trône de France : elle déliait même les sujets du roi de Navarre de tout serment de fidélité[1]. Catherine ne pouvait plus espérer un accord avec son gendre. Désormais il n'y avait qu'un dénoûment possible : la guerre, qui se terminerait seulement avec l'anéantissement des hérétiques.

Le cardinal de Bourbon avait fait ses confidences au nonce quelques jours avant l'arrivée de la bulle. Se considérant comme le promoteur de tout ce qui se faisait alors en faveur de la foi catholique, il acceptait volontiers la guerre et était persuadé que le pape aiderait beaucoup à une œuvre aussi sainte[2]. Évidemment il comptait sur l'excommunication que les ligueurs réclamaient depuis si longtemps. Quand le nonce vint lui apporter le bref que Sixte-Quint lui envoyait à cette occasion, il ne cacha point sa joie. Il voulut même que le cardinal de Vendôme assistât à la conversation et prît connaissance de la lettre du pape[3]. Toutefois il semble avoir gardé un silence

1. Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 165 à 170. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 26. — Le 1er octobre, alors qu'il ne connaissait pas encore la bulle du pape, Guise écrivait à Mendoça : « Par ceste déclaration (la bulle) on ostera toute espérance de réconciliation avec les hérétiques, lesquelz d'autre part seront abandonnés de beaucoup de catholiques qui, sans cela, les eussent suivis sous l'espérance de l'avenir. » Cf. Croze (de), *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 357.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 60, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame au cardinal Rusticucci, de Paris, 30 sept. 1585 : « ... Visitai anco il giorno istesso incontinente il signore cardinale di Borbone tuttavia molto allegro, perche sia stato il primo mottore di quanto si fa hora in favore de la fede catholica et molto sicuro che Sua Santità abbracciera et aiutera gagliardamente questa pia opera. »

3. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 92, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame, nonce, au cardinal Rusticucci, de Paris, 18 oct. 1585 : « ... Trovai [il signor cardinale di Borbone] allegrissimo per l'editto sopradetto et explicai a sua Signoria illustrissima, come aveva fatto al re, quanto si contiene nel suo breve, che poi gli diedi con un transonto della bolla. L'uno et l'altra le furno sommamente care, riputandosi anco a grandissimo honore che piacesse a Sua Santità di far seco questi ufficii et ringratio anch' essa Sua

discret pour ne point s'attirer les reproches des partisans des excommuniés[1]. Mais, quand il n'avait pas eu une parole de regret pour son frère lâchement assassiné à Jarnac, pouvait-il avoir une parole de pitié pour ses deux neveux hérétiques et relaps que le pape dépouillait, peut-être à son profit ? Et d'ailleurs combien n'était-il pas changé depuis cette époque !

Beatitudine del opera che facea, perche questi heretici non fussero aiutati di Germania... Volse detto signor cardinale di Borbone che si trovassi presente a quanto io havevo a dirgli il signor cardinale di Vandomo, et gli diede anco a leggere il breve di Sua Santità dopo che l'hebbe letto esso ; ne mostro esso signor cardinale di Vandomo minor contentezza per quanto havea inteso da me et intendea dal breve, di quello che mostro esso signor cardinale di Borbone. »

1. Le 6 octobre, le cardinal de Bourbon écrit au duc de Nevers et ne parle nullement de la bulle d'excommunication, alors que, le même jour et vraisemblablement par le même courrier, son confident Gaillard de Cornac écrit au duc en lui annonçant l'arrivée de la bulle comme une grande nouvelle. Cf. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 35, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l. n. d. — *Lettres confident. de Gaillard de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 129.

CHAPITRE IV

LA DÉFECTION DE NEVERS

Quand le parlement de Paris eut enregistré le 16 octobre 1585 l'édit enjoignant à tout hérétique de se convertir au catholicisme dans un délai de quinze jours, on eut l'impression que la guerre était manifestement prochaine. Mais le roi se trouvait fort empêché d'entrer en campagne : il n'avait pas d'argent.

Il faut le dire à la louange de Charles de Bourbon, chaque fois que la politique de la royauté ne fut pas contraire à celle de la Ligue, Henri III put compter sur l'appui du prélat. L'imminence du péril huguenot avait fait du cardinal le plus fidèle soutien de Henri de Lorraine. On l'avait même vu prendre les armes pour donner des ordres à son souverain. Mais, quand celui-ci se montra prêt à sévir contre l'hérésie, Charles de Bourbon n'hésita point à le seconder de tout son pouvoir. A la fin de 1585, il l'aida puissamment à trouver l'argent indispensable à l'entretien de la guerre.

Depuis vingt-cinq ans le clergé avait déjà fourni de fortes contributions[1]. Cependant une fois encore on fit appel à sa générosité. Une assemblée générale fut convoquée pour délibérer sur l'aliénation possible d'une partie des biens d'église[2].

1. Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 1 à 115, *passim*.

2. Dès le commencement d'août Charles de Bourbon consentit, ainsi que les autres cardinaux et prélats, à hypothéquer ses propres revenus de trois ou quatre cent mille écus remboursables sur le produit d'une vente des biens d'église. Cet emprunt ne semble pas d'ailleurs avoir été fait (V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 16045, f° 158, orig. ; lettre de Villeroy à Saint-Gouard, de Saint-Maur, 6 août 1585).

Le cardinal la réunit dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Malgré ses chaudes exhortations, un projet d'aliénation de cinquante mille écus de rente souleva de grandes protestations chez les députés. Les discussions furent longues. Charles de Bourbon intervint lui-même dans le débat, affirma que pour sauver la religion chacun devait offrir non seulement ses biens mais sa propre vie. Ses paroles entraînèrent l'assemblée hésitante[1].

Pourtant l'admission du principe ne résolvait pas toutes les questions. Entre le clergé soucieux de protéger ses intérêts et le roi décidé à en tirer le plus d'argent possible et fort rapidement, les difficultés surgirent continuelles. Le cardinal est le grand intermédiaire, on peut même dire l'unique. Henri III, qui le sait partisan de la guerre, le charge de faire connaître ses exigences à l'assemblée. Celle-ci comprend que ses réclamations seront toujours écoutées du roi, si elles sont portées par le prélat[2]. C'est pourquoi sa présence est si nécessaire à Paris. C'est pourquoi il ne peut aller au rendez-vous pris avec Guise et Nevers. Même lorsqu'il doit accompagner la reine-mère dans son château de Gaillon, des incidents toujours nouveaux le forcent à différer son voyage[3].

Une exigence imprévue de Henri III vint tout remettre en cause. A sa prière le pape avait accordé une aliénation de cent mille écus au lieu de cinquante mille, chiffre convenu. L'arrivée de la bulle souleva une véritable tempête dans l'assemblée. Le cardinal s'efforça d'excuser auprès du roi la surprise un peu violente que le clergé manifestait ; d'autre part il assura aux députés qu'on ne les « presserait » pas au-dessus de leurs forces[4]. L'intervention énergique du parlement rétablit le calme. Henri III n'exigea pour le moment que l'aliénation de

1. Taix (G. de), *Mémoires des affaires du clergé de France*, 2e partie, p. 50 à 70.

2. *Ibid.*, 2e partie, *passim*. — *Collection des procès-verbaux des ass. générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 274 à 413, *passim*.

3. *Collection des procès-verbaux des ass. générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 325.

4. *Ibid.*, p. 381.

cinquante mille écus de rente. L'assemblée y consentit et Charles de Bourbon put déclarer à la séance de clôture « qu'elle avoit confirmé le cœur et la volonté du roi... en sa sainte délibération de faire effectuer son édit de réunion de ses sujets, sans entrer en aucun traité de paix avec les hérétiques qu'en y satisfaisant[1] ».

C'était peut-être la véritable intention du souverain, mais les chefs ligueurs jugèrent prudent de ne point trop s'y confier et continuèrent à se rendre forts. Après l'entrevue des ducs à Cormicy, toute idée de rencontre entre Guise, Nevers et le cardinal de Bourbon n'était pas morte. On choisit le petit village de Marchais comme second lieu de rendez vous[2]. Ce projet n'aboutit pas mieux que le premier. Ce n'était cependant point faute de le vouloir. « Il fault, s'il vous plaist, que je vous voye, écrivait le prélat au Lorrain, et, s'il se peult, je vous supplie venir, je vous en conjure[3]. » Enfin une occasion favorable se présenta. Dans les premiers jours de novembre Henri III partit en pélerinage pour Notre-Dame de Chartres avec l'intention d'y rester deux semaines, que la reine mère devait passer à Chenonceaux. Le cardinal libre par leur absence allait pouvoir se rendre à Soissons. Mais Catherine abandonnant son premier projet partit pour Gaillon et le vieillard dut l'accompagner. Avait-elle appris ses desseins et voulait elle les déjouer? Du moins les trois alliés l'en soupçonnèrent[4].

Le séjour forcé de Charles de Bourbon à Paris, s'il contre-

1. *Collection des procès-verbaux des ass. générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 411.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 184, copie; lettre du duc de Nevers au duc de Guise, de La Cassine, 9 oct. 1585; — f° 186, copie: du même au card. de Bourbon, s. l., 12 oct. 1585.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 181, copie; lettre du card. de Bourbon au duc de Guise, s. l. n. d.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 14, autogr.; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [20 nov. 1585]. — *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 132; s. l., 20 nov. 1585. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 484; lettre du duc de Guise au duc de Nevers, datée d'octobre par l'éditeur, mais qui semble plutôt être de la fin de novembre.

carra les projets des ligueurs, leur fut pourtant utile. Le cardinal était véritablement le plus fidèle agent qu'ils pussent avoir en cour et son familier Cornac suffisait à les informer de tous les évènements importants [1]. Au reste le vieillard défendait aussi les intérêts du parti. Il semble avoir hérité de Guise la sollicitude constante qu'il montre pour la cause. Lorsqu'on apprit à la cour la révolte des habitants d'Auxonne contre leur gouverneur Jean de Saulx-Tavannes, favorable aux Lorrains, et qu'on soupçonna les soldats du roi d'avoir été mêlés à cette affaire, le cardinal se précipita chez la reine-mère. Elle dut, pour l'apaiser, lui assurer que seuls les mauvais traitements du vicomte vis à-vis des habitants avaient causé l'émeute et que le roi ferait remettre le château entre les mains d'un autre capitaine désigné par Guise [2].

Charles de Bourbon avait d'ailleurs près de lui un compagnon capable de le tirer de son habituelle mollesse. C'était le cardinal de Guise, ambitieux et brouillon, mais tout dévoué à son frère aîné et partageant entièrement ses vues. Autour d'eux vint se grouper tout ce qui tenait pour les Lorrains, tous ceux qui parlaient de guerre sans merci contre les hérétiques [3]. Cette petite faction menait grand bruit et les pires audaces ne l'effrayaient pas. La maladresse de ses chefs faillit même la mettre en position fâcheuse. Au commencement de janvier Henri III fut pris à Vincennes d'une fièvre si violente qu'on crut un instant sa vie en danger. Pendant cette courte alerte les deux prélats firent avertir leurs partisans de se tenir armés. On ne tarda pas à l'apprendre [4].

En vérité il avait fallu un événement extraordinaire et subit, et surtout la présence du cardinal de Guise, pour que Charles

1. *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 129 à 132.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 159, copie ; lettre de la duchesse de Montpensier au duc de Nevers, de Paris, 8 nov. 1585.

3. Arch. Nat., K 1563, n° 168, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 16 nov. 1585.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 368, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 17 janv. 1586.

de Bourbon agit si résolument. D'ordinaire il est beaucoup plus circonspect et prudemment il communique à Henri de Lorraine ses espérances et ses craintes. Ayant appris de la princesse de Condé que le duc de Nevers n'avait pas renoncé à toute idée de mariage entre sa fille et le comte de Soissons, il s'empressa d'en informer Guise, sans même ajouter ce qu'il pensait de ce propos [1]. Or à ce moment les ducs échangeaient les articles des contrats. Ce soupçon jeté au travers des négociations n'éveilla aucune défiance chez le Lorrain.

* * *

Cependant les opérations militaires étaient commencées. On sait quel en fut le résultat. Après une tentative infructueuse des huguenots sur Angers, Mayenne poussa une pointe hardie en Guyenne : mais, laissé sans secours, il dut s'arrêter. Quelques semaines plus tard la guerre languissait.

Diverses raisons y contribuèrent. La misère causée par une lutte continuelle apaisait les plus acharnés et la défiance régnant entre Guise et le roi n'était point faite pour ranimer leur courage. Il fallut plusieurs demandes de Henri III et de Catherine pour que le duc consentît à venir à Paris et se reconciliât avec d'Épernon : ce fut d'ailleurs une comédie qui ne trompa personne. D'autre part on apprit la naissance d'une nouvelle ligue formée par les Bourbons catholiques, dont le but avoué était d'empêcher les Lorrains de ruiner leur famille. Le comte de Soissons et son cousin, le duc de Longueville, s'en disaient les chefs et recrutaient de nombreux partisans dans l'ouest de la France [2]. Suivant leur exemple, le duc de Mont-

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 181, copie ; lettre du card. de Bourbon au duc de Guise, s. l. n. d.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 141, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame, nonce, au card. Rusticucci, de Paris, 3 févr. 1586. — Arch. Nat., K 1564, n° 29, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 6 mars 1586. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 636, de Paris, 3 mars 1586.

pensier, qui commandait une armée catholique, refusa de combattre Navarre parce qu'il était son parent ; il envoya même un gentilhomme à Rome pour expliquer sa conduite et solliciter la rentrée en grâce de l'hérétique [1]. Le Béarnais se montrait du reste fort pacifique, réclamait un concile qui pût l'instruire, et dès cette époque on en venait à penser que, si le concile lui était refusé, il ne s'en convertirait pas moins [2]. Tous ces bruits nuisaient fort au parti de la Ligue. L'ambassadeur toscan affirme qu'à ce jour Guise avait perdu les deux tiers de ses gens [3].

Quoique autour de lui on songeât beaucoup à la paix, Henri III se déclarait toujours partisan de la guerre [4]. Peu à peu cependant il laissa voir ses véritables intentions. « On a parlé au roy au cabinet et receu toutes les belles paroles qu'il est possible, avec protestation de ne changer jamais de volonté, et puys c'est tout [5]. » Quand il fallait passer aux actes, Henri III trouvait toujours quelque prétexte pour justifier un retard.

Cette lassitude, qui semblait générale, fit renaître chez Catherine de Médicis quelque espérance de paix et, dès la fin de janvier, elle manda un gentilhomme à Navarre pour l'exhorter à déposer les armes [6]. Au commencement d'avril, elle avoua même au cardinal de Bourbon son intention de s'aboucher avec le huguenot [7]. Ce dernier envoya des ambassadeurs en cour et, bien qu'ils ne fussent chargés d'aucune mission officielle, leur présence suffit à faire pressentir un

1. *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 133 ; s. l., janvier 1586.

2. *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 132 ; du 20 nov. 1585.

3. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 643 ; de Blois, 5 mai 1586.

4. *Lettres confidentielles de G. de Cornac au duc de Nevers*, dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 133 à 135 ; janv.-févr. 1586.

5. *Ibid.*, p. 135 ; de Paris, 10 mars 1586.

6. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 377, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 31 janv. 1586.

7. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XIX, p. 227, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame, nonce, au card. Rusticucci, de Paris, 11 avril 1586.

accord[1]. Les intrigues des Bourbons catholiques, principalement du duc de Montpensier, les allées et venues de certains personnages intermédiaires entre les deux partis, tout laissait croire à une entente prochaine. Aussi l'annonce d'un voyage de la reine-mère vers le Béarnais ne surprit personne.

Une telle démarche n'allait pas sans soulever de grandes difficultés et Catherine de Médicis les voyait toutes. Pour faciliter sa tâche, elle ne recula pas devant une tentative hardie qui d'ailleurs ne donna pas le résultat souhaité par elle. Elle eût voulu se faire accompagner du cardinal de Bourbon. La présence de l'oncle lui paraissait suffisamment justifiée dans une entrevue avec le neveu. En outre, le prélat était l'ancien conseiller fidèle et de bonne volonté avec qui elle avait mené tant de négociations et qu'elle espérait conduire encore à sa guise. Elle le fit venir tout exprès de Gaillon, où il villégiaturait depuis un mois. Quand il connut ses intentions, le vieillard se montra peu disposé à la suivre : il lui exposa au contraire toutes les conséquences de son voyage, combien il lui semblait éloigné « et de la raison et de l'apparence[2] ». Avant de se rendre chez la reine, il avait déclaré à l'un de ses confidents qu'il se ferait plutôt tirer à quatre chevaux que de l'accompagner. Devant elle il perdit beaucoup de son assurance : il dit seulement que sa présence serait inutile, car ceux de sa maison, qui ne professaient pas la véritable religion, ne comptaient plus pour lui[3].

Le 28 juillet Catherine de Médicis partit seule pour Chenonceaux.

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 648 ; de Paris, 24 juin 1586.

2. *Lettres confident. de G. de Cornac au duc de Nevers*, dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 137 ; s. l., 28 juill. 1586. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 111, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., du 20 juill. 1586. — Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XIX, p. 312, orig. ; dép. de l'évêque de Bergame, nonce, au cardinal Rusticucci, de Paris, 21 juill. 1586.

3. Arch. Nat., K 1564, n° 114, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 23 juill. 1586.

*
* *

Pendant que chacun pensait diversement aux conséquences de ce voyage, une nouvelle vint jeter l'étonnement dans le camp ligueur : le duc de Nevers s'en allait rejoindre la reine pour l'aider dans sa négociation. On fut bien forcé d'y croire, car les confirmations en arrivèrent nombreuses.

Depuis le jour où Catherine de Médicis lui avait appris les accusations portées contre lui, Nevers n'avait point cessé de communiquer avec elle. La reine-mère connaissait son influence et l'appui qu'il donnerait au roi en embrassant ouvertement son parti ; elle s'ingénia à le faire rentrer en grâces. Un médecin mantouan, nommé Cavriana, qui avait été attaché à la fortune de Nevers et qui maintenant résidait à la cour en qualité d'ambassadeur toscan, y contribua puissamment.

Le duc prit d'abord une attitude des plus audacieuses. Il clama son innocence, traita d'imposteurs tous ses accusateurs. C'était écarter à l'avance l'humiliation d'un pardon. Fort de l'appui de Guise qu'il venait de rencontrer à Cormicy, il sollicita même un congé du roi, puisqu'il avait perdu sa confiance, pour s'en aller là où il serait honoré selon ses mérites [1].

La bulle d'excommunication, dont il se savait en grande partie responsable, lui fit perdre un peu de son arrogance, surtout lorsqu'il vit que la majorité de la noblesse la désapprouvait et que le parlement faisait les pires difficultés pour l'enregistrer. Il demanda avec inquiétude au cardinal de Bourbon l'effet qu'elle avait produit sur Henri III [2]. Lorsqu'il connut sa colère, il consentit à lui écrire suivant les instructions reçues de Catherine [3]. Peu confiant dans l'étoile de Guise, il préférait encore la faveur royale à l'amitié du Lorrain. Après

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 479 ; lettre du duc de Nevers à Cath. de Médicis, de Rethel, 3 oct. 1585.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 184, copie ; lettre du duc de Nevers au duc de Guise, de La Cassine, 9 oct. 1585.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 438 ; lettre du duc de Nevers à Cath. de Médicis, de La Cassine, 24 oct. 1585.

plusieurs mois de pourparlers, une nombreuse correspondance échangée, des lettres écrites par Nevers suivant les conseils de la reine-mère, on aboutit à une entente désirée des deux côtés. Le 12 juin 1586 Henri III envoya au duc une missive fort aimable. Les susceptibilités se trouvèrent ainsi ménagées [1].

Cette négociation, restée secrète, n'avait en rien troublé les bonnes relations de Guise et de Nevers et les pourparlers continuaient au sujet du mariage des aînés et des fiançailles des cadets. Mais depuis l'entrevue de Cormicy les choses traînaient en longueur. Nevers hésitait avant de prendre définitivement une attitude rebelle devant son roi. D'autre part Guise, satisfait d'avoir Nevers dans son parti, ne montrait plus aucune hâte. La lettre du cardinal de Bourbon, l'avertissant que l'Italien semblait désirer encore l'union avec le comte de Soissons, ne le mit pas en défiance.

Cependant vers le milieu de février, après que Henri de Lorraine eut pris conseil de sa mère la duchesse de Nemours, on aborda la discussion des contrats. Alors des difficultés surgirent, principalement à l'occasion du projet de mariage entre le duc de Rethelois âgé de six ans et sa fiancée âgée de douze. Guise préférait donner, au lieu de son aînée, la puînée dont l'âge s'accordait mieux avec celui du jeune duc. Il montrait d'ailleurs que le mariage avec l'aînée n'assurait aucun avantage puisqu'elle avait déjà quatre frères, qu'il était fort peu probable que la mort les emportât tous et qu'ainsi le droit d'aînesse lui échût suivant la coutume de Lorraine.

Mais Nevers ne l'entendait pas ainsi. On lui avait promis l'aînée à Cormicy et dans une seconde entrevue à Reims. « *Qui vult discedere ab amico causam quærit* », écrivait il à Maineville, un ami commun [2]. Il déclara que le mariage se

1. Voir pour cette négociation les lettres de la reine-mère, du duc et de la duchesse de Nevers publiées dans les *Lettres de Cath. de Medicis*, t. VIII, p. 358, 363, 478 à 484 ; t. IX, p. 18 à 23, 397 à 402. — Voir également les lettres de Ph. de Cavriana au duc de Nevers, Bibl. Nat., f. fr., ms. 3371.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4707, f° 29, copie, lettre du duc de Nevers au sieur de Maineville, s. l., 9 avril 1586.

ferait avec l'aînée ou ne se ferait point. Guise y consentit enfin, mais réclama une garantie. Le duc de Rethelois majeur pouvait refuser d'épouser sa fille et ses parents ne seraient peut-être plus là pour l'y contraindre. Il était donc juste d'exiger une dot plus forte de Catherine de Gonzague. L'Italien prétendit ne pas pouvoir payer la somme demandée [1].

Le cardinal de Bourbon essaya de s'interposer. « Vous savez, écrivit-il à Nevers, en tout contrat de mariage qu'il se propose toujours quelque difficulté. Mais il faut que l'amitié de ceste bonne alliance vainque tout [2]. » Où les intérêts étaient en jeu, l'amitié n'avait point de force.

Catherine de Médicis, instruite de toutes ces menées, crut l'instant favorable pour enlever Nevers au parti de la Ligue et, dans cette intention, elle usa du même procédé que Guise avait employé, lorsqu'il avait voulu détacher l'Italien de la princesse de Condé. A son instigation le duc de Montpensier demanda pour lui personnellement la main de Catherine de Gonzague et pour son fils, le prince de Dombes, celle de sa sœur cadette Henriette. Des pourparlers s'engagèrent immédiatement [3].

Nevers avait là une occasion de regagner définitivement la faveur royale et de s'allier par un double mariage aux princes du sang catholiques. Il sacrifia sans regret l'amitié du Lorrain, et, comme gage de sa nouvelle politique, il consentit à accompagner la reine-mère dans son voyage auprès de Navarre.

Ce fut indirectement que le cardinal de Bourbon et le duc de Guise apprirent la trahison de leur allié. Tout d'abord le prélat n'y ajouta pas foi, sachant bien, comme il l'écrivait à son neveu, de quelle affection celui-ci marchait en ce qui concernait l'honneur de Dieu. Au contraire, il espérait mettre à profit les

1. Toutes les pièces concernant ces projets de mariage sont contenues dans les manuscrits 4707 et 4714 du fonds fr. de la Bibl. Nat.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 71, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [mars 1586].

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f°s 16 et 63 ; articles dressés le 22 mars 1586 pour M. de Montpensier et son fils, et reçus par le duc de Nevers le 3 avril 1586. Voir aussi pour les négociations relatives à ce mariage les f°s 6, 38 et 39, 50, 54 à 56, 106.

quelques semaines que lui donnait le départ de la reine-mère pour gagner Soissons et y rencontrer Nevers, ce qu'il souhaitait depuis si longtemps [1]. Mais le cardinal connut bientôt la vérité. L'Italien avait quitté La Cassine, où il séjournait, et se dirigeait sur Coulommiers. Sans attendre sa réponse, Charles de Bourbon lui dépêcha Maineville tout dévoué au parti de la Ligue [2].

Nevers s'excusa. Il regretta fort de ne pouvoir baiser les mains du vieillard avant de passer outre et il chargea non sans ironie peut-être sa femme, qui était à Paris, de le faire pour lui [3]. Puis il partit trouver le roi en route pour Pougues et de là rejoignit Catherine à Chenonceaux.

Guise n'avait pas été moins surpris que le prélat. Pour parer le coup, il voulut conclure immédiatement les mariages. Lui, qui la veille encore soulevait des difficultés, envoya sur-le-champ une procuration à son frère le cardinal pour qu'il les terminât selon la volonté de Nevers [4]. De son côté le cardinal de Bourbon, qui savait la duchesse plus favorable à la Ligue que son mari, la pria de s'employer de tout son pouvoir à conclure l'accord ; et, plein d'attention pour son petit neveu le duc de Rethelois, qu'une longue maladie venait d'affaiblir, il lui offrit sa maison de Cachan, afin qu'il pût reprendre des forces au grand air de la forêt de Meudon [5]. La duchesse de Nemours elle-même écrivit à Nevers pour disculper son fils [6]. Enfin Guise

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 111, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, s. l., [20 juill. 1586]. — *Lettres confident. de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 137 ; de Paris, 20 juill. 1586.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 32, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Paris, 31 juill. 1586.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4707, f° 60, copie ; lettre du duc de Nevers au card. de Bourbon, de Coulommiers, 2 août 1586.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 658 ; de Paris, 30 sept. 1586.

5. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 32, autogr. ; lettre du card. de Bourbon à la duchesse de Nevers, de Gaillon, 21 août 1586. — La réponse de la duchesse, de Paris, 24 août 1586, se trouve en copie dans le ms. 3612, f° 60.

6. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 52, autogr. ; lettre de la duchesse douairière de Guise au duc de Nevers, de Paris, 7 sept. 1586.

fit une dernière proposition : il donnait à sa fille cadette, si elle épousait le duc de Rethelois, une dot de deux cent mille écus, c'est-à-dire d'un quart plus forte que celle qu'offrait l'Italien pour Catherine de Gonzague. De cette somme la duchesse de Montpensier s'engageait à payer la plus grande partie. Comme le temps pressait, la duchesse de Nevers elle-même porta la proposition à son mari [1].

Ces sollicitations tardives restèrent vaines. En réalité Nevers ne rompit pas complètement les pourparlers : mais, s'il usa de ménagements, ce fut uniquement pour ne point s'attirer la haine de Henri de Lorraine et du cardinal de Bourbon.

*
* *

La défection de Nevers était grave non seulement parce qu'elle enlevait à la Ligue un nom et une force, mais aussi parce qu'elle pouvait être d'un fâcheux exemple. Grand seigneur catholique du royaume, duc et pair, Gonzague montrait manifestement qu'il avait plus de confiance dans les projets pacifiques de la reine-mère que dans le succès d'une guerre.

Or Guise ne pouvait accepter une trêve avec Navarre et sur ses conseils le cardinal de Bourbon ne le voulait point. Il faut noter qu'avant son départ Catherine avait déclaré au nonce que la paix serait tout à l'honneur de Dieu ou ne serait pas [2]. Cette promesse aurait dû rassurer la foi inquiète des ligueurs, mais elle alarma leur ambition. Guise ne pouvait pas consentir à un accord, quelqu'il fût, parce que sa force résidait dans la guerre. Cesser les hostilités, c'était perdre tous les avantages acquis depuis deux ans, c'était briser les engagements pris avec Philippe II, c'était enfin ruiner sa famille. Avec cent mille écus de rente annuelle, il n'avait pas moins de sept cent mille écus de

1. Arch. Nat., K 1564, n° 161, déchiffr. : dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 26 sept. 1586.

2. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 56.

dettes. Son cousin le duc d'Aumale se trouvait dans une situation analogue. Mayenne, s'il était plus riche qu'eux grâce à la fortune de sa femme, devait aussi beaucoup plus [1]. La guerre était donc nécessaire aux Lorrains et, pour la déchaîner, Guise usa du moyen qui l'année précédente lui avait déjà servi : réunir tous les chefs catholiques, faire connaître hautement leurs doléances et les appuyer avec une belle armée. Bref toujours l'intimidation, la menace, si on allait contre sa volonté.

Sous le prétexte de reprendre Auxonne encore sans gouverneur, il réunit des troupes et fit des levées en Allemagne [2]. Puis il invita le cardinal de Bourbon à le rejoindre à Soissons, ainsi que son frère le cardinal de Guise et le duc d'Aumale.

Le prélat, après le départ de la reine mère, était resté quelques jours à Paris, déclarant à qui voulait l'entendre qu'il n'avait jamais consenti au voyage, qu'au contraire il se refuserait toujours à négocier avec les hérétiques et ne faiblirait point dans ses réclamations [3]. Puis il était retourné dans son diocèse. A l'appel de Guise il s'en vint le trouver.

Cette assemblée, fixée à Soissons dans les derniers jours de septembre, ne devait pas être secrète. Il fallait au contraire qu'on en parlât beaucoup. Cependant, pour garder une apparence de modestie, les Lorrains et le cardinal se réunirent non pas à Soissons, que le traité de Nemours donnait comme sûreté au prélat, mais dans l'abbaye d'Ourscamps, dont les cardinaux de Bourbon et de Guise se partageaient les revenus [4].

Le but des ligueurs était double. Ils voulaient empêcher les

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 688 ; de Paris, 18 mai 1587.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1735, p. 144, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 29 août 1586. Voir aussi De Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, t. I, p. 378 ; lettre du duc de Guise à Mendoça, de Nancy, 17 juill. 1586.

3. Arch. Nat., K 1564, n° 130, déchiffr. : dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 7 août 1586.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 33, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Froidmont, 21 sept. 1586. — *Lettres confident. de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 158, s. l., 21 sept. 1586.

conférences de la reine-mère et du Béarnais et reconquérir la confiance du peuple. Mais, dès les premiers jours, une nouvelle inattendue les jeta dans une anxiété profonde : madame de Soissons, sœur du cardinal de Bourbon, s'en allait trouver le roi de Navarre pour l'exhorter, disait-on, à revenir au catholicisme [1]. En effet, ainsi que de nombreux catholiques, le roi crut voir là une tentative des Lorrains pour s'allier à Navarre, d'autant plus qu'on assurait à la cour que l'abbesse avait passé près de Guise les quelques jours qui avaient précédé son départ [2]. C'était porter contre les ligueurs la pire des accusations, celle de conspirer contre leur roi, de chercher leur intérêt même en s'abouchant avec les hérétiques. Le roi d'Espagne, le pape ne pouvaient-ils entrer en défiance au moment même où leur alliance était si nécessaire ?

Guise et le cardinal de Bourbon se hâtèrent de déclarer qu'ils n'étaient pour rien dans le voyage de l'abbesse et qu'ils ignoraient ses intentions [3]. Le prélat, qui semblait le plus compromis, puisque madame de Soissons était sa sœur, envoya sur-le-champ un gentilhomme au nonce : il se disait froissé des soupçons qui pesaient sur lui, car il n'avait jamais pensé à de semblables pratiques et il ne traiterait à aucun prix avec les huguenots, dût-il perdre tous ses parents, ses biens, la vie même ; quant à sa sœur, il ne la voudrait plus voir. Tout ceci n'était, d'après lui, qu'une ruse de la reine-mère pour jeter le discrédit sur leurs desseins [4]. Heureusement on connut bientôt la vérité. Madame de Soissons revint sans avoir rien obtenu. Elle avait entrepris

1. Arch. Nat., K 1564, n° 161, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 26 sept. 1586.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1735, p. 164, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 oct. 1586.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1735, p. 164, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 oct. 1586.

4. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 173, orig. ; dép. de l'archevêque de Nazareth, nonce, au cardinal Rusticucci, de Paris, 13 oct. 1586. (Pièces justif. n° XIV.) — Arch. Nat., K 1564, n° 182, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 8 oct. 1586.

ce voyage, affirma-t-elle, de sa propre initiative, espérant ramener son neveu à l'obéissance de Dieu et du roi [1].

L'incident réglé, le premier soin des chefs ligueurs réunis à Ourscamps fut de déclarer que leur unique but était d'aviser aux mesures nécessitées par l'arrivée sur la frontière des reîtres de Navarre et de se préparer à donner leur opinion, quand on les informerait de l'accord conclu entre la reine-mère et les huguenots ; car, en un temps aussi troublé, on ne pouvait pas ne pas prendre conseil du duc de Guise, pair de France, et du cardinal de Bourbon, premier prince du sang [2]. Puis ils firent connaître toutes les infractions aux articles de Nemours et réclamèrent l'application intégrale de l'édit de juillet. Comme il vaut mieux couper au malade la partie gangrénée de son membre qu'essayer de la sauver au péril de sa vie, ils décidèrent de ne jamais consentir à un accord avec les hérétiques [3].

Après de telles déclarations, Henri III et Catherine de Médicis comprirent l'inutilité de tout effort conciliateur. Un propos de l'ambassadeur espagnol, plus significatif encore que tous les gestes des ligueurs, leur dévoila les véritables intentions des rebelles. Celui-ci prétendit que, même revenu au catholicisme, un excommunié ne pouvait songer à la royauté [4].

Au reste le Lorrain passa des paroles aux actes. Pendant que le cardinal revenait à Gaillon, il partit dans l'est et mit le siège devant Rocroy. Les opérations traînées en longueur lui permirent de réunir une armée puissante. En conséquence Catherine

1. Arch. Nat., K 1564, n° 180, et Bibl. Nat., cinq cents Colbert, t. XXX, f° 48 ; récit anonyme du voyage de madame de Soissons auprès du roi de Navarre.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1735, p. 164, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 oct. 1586. — Arch. Nat., K 1564, n° 169, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 1er oct. 1586.

3. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XIX, p. 321, copie ; mémoire émanant du duc de Guise, d'Ourscamps, 8 oct. 1586. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3974, f° 247, copie ; « extraict de la résolution faicte en l'assemblée d'Horcan ou commancement du moys d'octobre 1586 [Ourscamp, 7 oct. 1586]. »

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 664 ; de Paris, 11 nov. 1586.

de Médicis dut refuser toute concession aux protestants. L'intransigeance du roi de Navarre précipita encore le dénouement et vers la fin de décembre on n'eut plus aucun espoir d'accommodement.

Le cardinal de Bourbon était revenu à Paris dès les derniers jours de novembre. Il y continua sa politique intolérante. Trouvant même que les huguenots s'y montraient trop audacieux, il n'hésita pas à en tirer « une punition exemplaire... de son authorité... par son bailly »[1]. Henri III laissait faire. Quand il eut apprit l'échec de sa mère, il se déclara prêt à combattre les hérétiques jusqu'à l'extermination[2].

Une fois de plus, Guise et le cardinal avaient acculé le roi à la guerre.

1. *Lettres confident. de G. de Cornac au duc de Nevers* dans *Revue Henri IV*, 1909, t. III, p. 139-140 : de Paris, 27 déc. 1586. — Je n'ai pu retrouver aucun détail complémentaire sur le fait allégué par Cornac.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 2. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 670 ; de Paris, 20 janv. 1587.

CHAPITRE X

LA GUERRE DE 1587

Encore une fois les ligueurs ont triomphé. Après avoir fait proscrire les protestants par l'édit de juillet 1585, excommunier leur chef par la bulle de Sixte Quint, Henri de Lorraine et Charles de Bourbon ont rendu la lutte inévitable avec l'échec de toute négociation.

Par un curieux changement d'opinion, les deux alliés abandonnés à leurs propres forces au commencement de 1586, quand la guerre languissait et quand Catherine voulait s'aboucher avec Navarre, trouvent maintenant des amis de tous côtés. Au milieu de l'année précédente, une famine cruelle a sévi et l'on put voir les pauvres gens manger les épis de blé à demi mûrs pour ne pas mourir de faim [1]. La maladie est venue augmenter la misère. Devant l'inertie de Henri III tout à ses dévotions, les hésitations de Catherine qui n'aboutissent point, on se tourne vers ceux qui manifestent quelque énergie. On cherche la protection des uns pour éviter d'être victime des autres. Le plus grand nombre suit le parti que le roi adopte officiellement, celui de la guerre et des ligueurs [2].

On ne tarde pas à avoir des preuves certaines de la puissance de la Ligue. La hardiesse de Guise en est une, qui met le siège devant Sedan et s'obstine à y rester malgré les ordres de Henri III. A Lyon, quelques habitants se réunissent pour empêcher qu'Épernon ne s'empare de leur province et décident même

1. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. II, p. 353.

2. Cette situation ressort admirablement des dépêches de l'ambassadeur toscan de janvier à mai 1587. V. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 667 à 690.

de faire des levées en Suisse et en Allemagne. En Auvergne, la reine de Navarre et le marquis de Canilhac poussent à la guerre[1]. En Picardie, l'audace du duc d'Aumale n'a plus de bornes. Il s'empare de Péronne et tente un coup de main sur Boulogne. Repoussé, il fait assassiner le capitaine La Pierre qui a défendu la ville[2]. A Paris même, un complot se forme pour enlever le roi : il n'échoue que par trahison[3]. L'ambassadeur toscan écrit avec raison que, si Henri III vient à mourir, Guise se trouvera maître de la moitié de la France[4].

Le souverain se rend parfaitement compte de la situation, mais son insouciance, sa mollesse, son dénûment le font hésiter. La guerre est inévitable et cependant il ne veut point y songer. Il cherche l'oubli dans la dévotion[5] et attache encore quelque espérance aux négociations que sa mère s'efforce vainement de renouer avec Navarre. Catherine l'aide, pour son malheur, de sa politique d'expédients, qui apaise un moment les difficultés sans les résoudre jamais. Cette politique, le roi sans cesse à court d'argent l'adopte, car il en espère un peu de tranquillité. Erreur ! Les difficultés renaissent, toujours plus grosses.

Cependant les audaces de la Ligue sont parfois si grandes qu'elles provoquent chez le souverain un sursaut d'énergie.

Non content de régner en maître sur presque toutes les villes picardes et d'y exercer une autorité qu'aurait dû seul posséder le véritable gouverneur Condé, le duc d'Aumale fut assez téméraire pour envoyer deux de ses capitaines intriguer dans

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 673-674 : de Paris, 16 févr. 1587.

2. *Ibid.*, p. 683 : de Paris, 31 mars 1587. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 38.

3. Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 249 et suiv.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 682 ; de Paris, 31 mars 1587.

5. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 674 ; de Paris, 16 févr. 1587 : « Il re, più che mai divoto, si rinchiude ordinariamente negli oratorii di alcuni luoghi più solitarii, fatti da lui per quest' effetto, et non si vede se non alla sfuggita. »

Paris. Les deux hommes surpris furent jetés en prison : à peine y étaient-ils que le cardinal de Bourbon vint réclamer leur mise en liberté[1]. Furieux, Henri III voulut déléguer en Picardie un homme énergique, qui, remplaçant Condé dans ses fonctions de gouverneur, pût y faire respecter son autorité : il choisit le duc de Nevers[2].

Or ce gouvernement appartenait depuis fort longtemps à la maison de Bourbon, qui le considérait presque comme un bien héréditaire. La résolution du roi souleva donc de grandes protestations chez les membres catholiques de la famille capables d'aspirer à la charge, et, le premier, s'en plaignit le cardinal, qui ne trouvait plus désormais aucun avantage à soutenir les intérêts de Gonzague[3]. Henri III pensa tout concilier en promettant la lieutenance au comte de Soissons après la mort de Nevers, s'il épousait Catherine de Gonzague dont le projet d'union avec Montpensier n'avait pas abouti. C'était reprendre la combinaison que le cardinal et Guise avaient eu tant de peine à faire échouer ; et cette fois elle semblait bien près de réussir puisque le roi la désirait.

Le vieillard, dont la parenté avec le jeune homme justifiait l'intervention, la déconseilla ouvertement. Selon lui la fille de Nevers était trop pauvre pour s'unir à son neveu, d'autant que le royaume offrait de nombreuses héritières bien plus dignes qu'elle de la main d'un prince du sang. Il ajouta, pour donner plus de poids à ses raisons, qu'on avait parlé d'un mariage entre les familles de Guise et de Nevers[4] ; et, si le roi cherchait par ce projet à mettre la discorde entre elles, les choses

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 1, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 2 mars 1587.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 36, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 avril 1587.

3. Arch. Nat., K 1566, n° 88, déchiffr. : dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 9 avril 1587. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 36 et 37, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 10 avril 1587.

4. On a vu plus haut, p. 274, que Nevers n'avait point ôté aux Lorrains toute espérance de s'allier à eux, voulant conserver, si possible, leur amitié.

pourraient bien avoir un résultat tout différent de celui qu'il espérait [1].

Ces menaces n'effrayèrent point Henri III. Il fit consentir Gonzague à donner quinze cent mille écus de dot à sa fille et il en promit pour sa part cinq cent mille. De nouveau interrogé, le cardinal cacha mal son dépit ; puisque le roi voulait cette union, déclara-t-il, il la considérait comme faite, et il s'excusa de ne point donner son avis [2]. Le mariage semblait certain, quand le comte de Soissons vit dans le refus qu'opposa la noblesse de Picardie à recevoir Nevers comme gouverneur un motif suffisant pour l'ajourner [3]. En réalité ce fut une toute autre cause qui fit hésiter le jeune ambitieux. Le roi de Navarre, désireux de l'attirer dans son parti, lui avait promis la main de sa sœur. Il abandonna Catherine de Gonzague dans l'espérance de Catherine de Bourbon [4].

Ainsi, quand le roi montrait quelque énergie, les intrigues de ses adversaires ou même le hasard des circonstances venaient annihiler ses efforts.

*
* *

Cependant la guerre était fatale et il fallut s'y préparer, car les reîtres soldés par Navarre s'apprêtaient à franchir la frontière. Pour faire disparaître toute mésintelligence entre royalistes et ligueurs, une fois de plus Catherine de Médicis crut indispensable de s'en aller trouver Guise et elle convoqua en même temps le cardinal de Bourbon, chef nominal du parti [5].

1. Arch. Nat., K 1566, n° 88, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 9 avril 1587.

2. Arch. Nat., K 1566, n° 97, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 12 avril 1587. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 685 ; de Paris, 12 avril 1587.

3. Arch. Nat., K 1566, n° 101, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 19 avril 1587.

4. Arch. Nat., K 1566, n° 110, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 25 avril 1587.

5. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 65, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 13 mai 1587.

Une fois de plus cette femme, toujours en quête d'espérances vaines, crut trouver dans la ruse une aide à sa politique. Comme le cardinal avait promis « d'employer le verd et le sec pour contenter le roy [1] », elle pensa qu'il serait peut-être facile de le gagner. Quand elle rencontra les chefs ligueurs sortis au devant d'elle à quatre lieues de Reims, elle les embrassa tous sauf l'archevêque, parce que, lui dit elle, il était de sa troupe [2]. Le prélat ne pouvait rester insensible à tant d'attention, mais la tentative de la reine fut bien inutile. Guise présent, le vieillard était toujours de sa troupe.

A ces conférences de Reims, le cardinal de Bourbon garde sa même attitude des conférences d'Épernay. Il prend la parole pour excuser son parti, discourt longuement en termes vagues et sauve Guise par son intervention chaque fois que celui-ci s'est laissé surprendre par les habiles manœuvres de Catherine. Quand le Lorrain a des réclamations justes à faire, il les présente lui-même ; sinon, c'est le prélat qui parle et qui assume ainsi toute la responsabilité.

Une des questions les plus difficiles à traiter pour les chefs ligueurs fut celle relative aux villes de Picardie, car ils ne purent trouver d'excuses à leurs séditieuses menées dans la province. Aux premiers reproches de Catherine, ils répondirent que tout s'était passé à leur insu et qu'ils avaient envoyé un gentilhomme aux informations [3]. C'était éluder habilement la discussion, mais la reine-mère revint à la charge. Le cardinal lui assura qu'ils « estoient très humbles, très obligés et très affectionnés serviteurs » du roi, qui trouverait toujours en eux obéissance et affection. A une troisième attaque de Catherine qui n'entendait point se payer de mots, il répliqua qu'on trouverait « en eux l'affection et la très humble obéissance » que l'on pouvait désirer. C'était par trop d'audace. La reine-mère, furieuse d'être ainsi jouée, leur dit qu'il fallait procéder plus

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4734, f° 179, autogr. : lettre de Bellièvre à Brulart, de Coupernay, 13 mai 1587.
2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 205 ; au roi, de Reims, 24 mai 1587.
3. *Ibidem.*

franchement, que tous les catholiques devaient s'unir pour éviter quelque malheur. « Le cardinal de Bourbon a respondu que c'estoit ce qu'il falloit faire, et que ceste après-disnée seroit pour la course des dames[1] ». C'est ainsi que Guise se débarrassait des questions difficiles.

La discussion fut reprise les jours suivants, mais les ligueurs ne répondirent jamais que « d'honnestes paroles[2] ». Quand Catherine se montrait par trop pressante, on lui déclarait que les villes étaient aux mains des catholiques et qu'il fallait mieux s'occuper de celles que tenaient les huguenots[3]. On décida que, sur ce point, les choses resteraient en état jusqu'au 1er octobre[4].

Pour beaucoup de questions, il fallut user du même expédient . Les deux parties se défiaient trop l'une de l'autre pour tomber sincèrement d'accord. Toutefois les conférences aboutirent à une entrevue du roi et de Henri de Lorraine dans la ville de Meaux, qui parut sceller la réconciliation. Tous s'apprêtèrent à lutter contre les hérétiques.

*
* *

Charles de Bourbon avait enfin cette guerre qu'il désirait depuis si longtemps ; il se déclara le plus heureux homme du monde[5]. Et cependant l'entrée en campagne creusa plus profond le fossé qui existait entre lui et sa famille.

On se souvient qu'en 1586 les Bourbons catholiques avaient

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 205 : au roi, de Reims, 24 mai 1587.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 215 ; au roi, de Reims. 3 juin 1587.

3. Arch. Nat., K 1566, n° 136, copie ; lettre anonyme et sans adresse, du 24 mai 1587. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 459 ; procès-verbal d'une conférence du commencement de juin 1587.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4734, f° 208 ; mémoire donné par le roi au sieur Jamet allant trouver la reine-mère à Reims, du 11 juin 1587. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 103, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 16 juillet 1587.

5. Arch. Nat., K 1565, n° 20, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 16 juill. 1587.

ébauché une contre-ligue pour s'opposer, disaient-ils, à la ruine de leur maison. Leurs efforts avaient eu quelques succès. Devant la guerre imminente ils décidèrent de renouveler leurs protestations. Le duc de Montpensier, fils de l'ancien compagnon du cardinal, et les deux neveux du prélat, le prince de Conti et le comte de Soissons, se rencontrèrent à Dreux[1].

Il est curieux de noter qu'ils empruntaient aux ligueurs cette manière de manifester leur mécontentement, mais leur réunion n'épouvanta pas tant le roi que celle de leurs adversaires. Il leur manquait en effet une puissante armée pour faire reconnaître la justesse de leurs réclamations. Henri III les somma de se rendre près de lui. Cet ordre fut le signal de la désunion. Montpensier obéit : Soissons au contraire, attiré par les promesses de Navarre, descendit vers le sud : Conti malade attendit d'être guéri pour le rejoindre[2].

Parmi les fils du prince de Condé, seul le cardinal de Vendôme restait fidèle à son oncle : encore connaissait-on ses sentiments peu favorables aux Lorrains, ce qui laissait croire qu'il en voulait surtout à ses abbayes et bénéfices[3].

1. Arch. Nat., K 1565, n° 41, déchiffr. : dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 2 sept. 1587. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 165, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 3 sept. 1587. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 714 : de Paris, 23 sept. 1587.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 208-209, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 9 oct. 1587. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 717 ; de Paris, 1er oct. 1587. — Pour justifier sa conduite, le comte de Soissons crut bon de publier les raisons qui l'avaient poussé à se joindre à Navarre. Il fit suivre sa déclaration d'une lettre au cardinal de Bourbon, dont le style ferme et parfois éloquent révèle la plume d'un Duplessis-Mornay : « Je scais bien, disait-il, l'honneur que je vous doibs et n'y vouldrois manquer. Aussi porté-je impatiemment le tort qui vous a esté faict, quand on a couvert la conspiration contre l'estat de vostre nom, quand de vostre propre main on vous a faict signer vostre ruyne. Or, Monsieur, vous estes trop prudent pour ne l'avoir cogneu, et plus vous avés esté circonvenu, plus vous avés de raison de vous en ressentir. » Cf. *Déclaration des causes qui ont meu monseigneur le comte de Soissons de prendre les armes avecques copies des lettres du dict seigneur comte tant au roy qu'au cardinal de Bourbon et aultres*, s. l., 1587, in-8° ; publiée dans *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. III, p. 528.

3. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 697 : de Paris, 5 juill. 1587.

Cependant rien ne troubla la joie de Charles de Bourbon. D'un cœur léger il considéra le commencement des hostilités.

Le plan de campagne était simple. Pendant que Joyeuse combattrait Navarre et Guise les Allemands, Henri III s'établirait sur la Loire pour dominer la situation. Mais, de même qu'en 1586 le manque d'argent avait nui à la conduite de la guerre, cette fois encore il menaçait de gêner les opérations. Catherine de Médicis et le cardinal de Bourbon restèrent à Paris pour tâcher d'y remédier.

Les dépenses énormes exigeaient autre chose que quelques impôts nouveaux ou certaines créations de charges habituelles en pareil cas. Aussi songea-t-on naturellement à cette aliénation de cent mille écus de rente des biens d'église accordée par le pape en 1586 et qui n'avait été exécutée qu'à demi. Le roi avait en vérité promis de ne pas l'exiger, les membres du clergé juré de ne jamais y consentir : mais les circonstances la réclamaient si impérieusement que Sixte-Quint, par un nouveau bref du 30 juillet 1587, désigna six commissaires pour y procéder. Ce furent les cardinaux de Bourbon et de Guise, le nonce, l'évêque de Paris et les deux agents du clergé. Le vieillard se donna tout entier à sa tâche.

Parmi les commissaires, il fallait compter d'avance sur la mauvaise volonté des agents du clergé. Mais où l'on rencontra une résistance bien inattendue, ce fut chez le cardinal de Guise qui se prétendit lié par le serment fait l'année précédente. Malgré les assurances du nonce qui lui promit de l'en faire délier par le pape [1], malgré les supplications de Catherine [2], il refusa son consentement ; bien mieux, il fit de son diocèse un centre de protestation [3].

1. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 270 ; au roi, de Paris, 6 nov. 1587.

2. *Ibid.*, t. IX, p. 232 : au cardinal de Guise, de Paris, 16 sept. 1587. — La date doit probablement être corrigée en 21 septembre, bien que le manuscrit, connu d'ailleurs par une copie, porte 16, comme le laisse supposer la lettre au roi de Paris, 21 septembre 1587, p. 235.

3. Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 128 et 129.

Charles de Bourbon fut fort surpris de cette attitude. Il ne comprit pas pourquoi on voulait refuser au roi des secours qui lui étaient si nécessaires. Il est évident que le cardinal de Guise cherchait à créer des difficultés à Henri III. Était-ce de sa propre initiative ou sur les conseils de son frère? Le duc savait bien que rien de cet argent ne lui reviendrait. S'il avait une armée déjà forte, c'était à lui seul qu'il la devait et non aux très faibles subsides que le souverain lui faisait parvenir. En prenant si audacieusement la défense du clergé, les Lorrains se ménageaient au contraire sa faveur pour l'avenir[1]. Quoiqu'il en soit, les agents se sentant soutenus refusèrent de s'employer à la répartition des rôles. Le cardinal de Bourbon, le nonce et l'évêque de Paris n'osèrent point y procéder seuls.

Pour vaincre toute résistance, le roi pria le pape d'augmenter le nombre des commissaires. A cette nouvelle, les prélats et cardinaux présents à Paris se réunirent en hâte et offrirent d'un commun accord de fournir une grosse somme d'argent qui rendrait inutile l'aliénation. Henri III voulait surtout un secours rapide : il accepta. Cette heureuse transaction, qui sauvegardait les intérêts du clergé tout en satisfaisant le roi, rallia les suffrages du cardinal de Bourbon et de la reine-mère. Mais, tandis que l'aliénation laissait espérer douze cent mille écus, les prélats en promirent seulement quatre cent mille[2]. Catherine voulut au moins contraindre l'assemblée à de plus grandes largesses et, grâce à la complicité du vieillard, elle y parvint[3]. Le pape ayant répondu favorablement aux prières du roi et désigné deux nouveaux commissaires[4], le cardinal, assisté du nonce et de l'évêque de Paris, releva les

1. Arch. Nat., K 1565, n° 42, orig. : nouvelles anonymes sur les affaires de France.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 218, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 22 oct. 1587. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 240 et 251 ; au roi, de Paris, 27 sept. et 16 oct. 1587.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 251 ; au roi, de Paris, 16 oct. 1587.

4. *Collection des procès-verbaux des ass. générales du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 436. — Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 128.

rôles des dernières taxes pour procéder à l'aliénation. Bien que tous trois eussent déclaré qu'ils ne les signeraient pas sans le consentement unanime de leurs collègues, les agents effrayés convoquèrent une assemblée régulière du clergé de France. Avant même que les députés fussent réunis, les rôles généraux et particuliers de chaque diocèse étaient dressés ; il ne restait plus qu'à mettre en vente[1].

Tout ceci n'était que feinte. En effet Henri III, comprenant qu'une aliénation faite contre l'assentiment du clergé serait difficile et que l'argent rentrerait lentement, déclara y renoncer si l'assemblée lui donnait six cent mille écus ; craintive, elle consentit cinq cent mille, et il accepta d'autant plus facilement que des évènements fort graves étaient survenus[2]. Tout s'était passé contre ses prévisions. Tandis que Joyeuse se faisait tuer à Coutras, Guise, après les combats de Vimory et d'Auneau, forçaient les Allemands à demander grâce.

Le cardinal pleura sans doute sur la défaite de l'armée royale. Mais les succès de son allié le consolèrent vite. Le triomphe de Guise compensait largement le désastre de Henri III[3].

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 255, 268 et 301, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 9 et 24 nov., 17 déc. 1587. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 270, 290, 307 et 312 ; au roi, de Paris, 6 et 20 nov., 2 et 12 déc. 1587. — La reine-mère, dans une missive adressée à Villeroy, de Paris, 18 déc. 1587 (p. 316), dit que le cardinal de Bourbon est en grande colère d'une lettre qu'il a reçue du roi. Peut-être Henri III, fatigué de tous ces retards, l'avait-il accusé d'en être la cause. Pourtant quelques jours après, le 11 janvier 1588, le roi l'exhortait à poursuivre ses travaux en termes fort aimables. V. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3302, f° 63 v°, copie.

2. *Collection des procès-verbaux des ass. du clergé de France depuis 1560*, t. I, p. 434. — Serbat (L.), *Les assemblées du clergé de France de 1561 à 1615*, p. 131-132.

3. L'attitude du cardinal de Bourbon à la nouvelle de la bataille de Coutras est rapportée bien diversement. L'Estoile (*Mémoires-journaux*, t. III, p. 68) déclare que le cardinal pleura « comme un veau ; lequel poussé d'un vrai zèle catholique, *id est* ligueur, en aiant receu les nouvelles, dit qu'il eust voulu que le roi de Navarre, son nepveu, eust esté en sa place [celle de Joyeuse] et qu'il n'y eust eu tant de perte de lui que du dit duc de Joyeuse ». Palma Cayet au contraire (*Chronologie novenaire*, p. 232) rapporte ces

paroles attribuées au cardinal : « Loué soit Dieu, le roy de Navarre, mon nepveu, est demeuré victorieux ; nostre ennemi est mort. Ainsi en prendra-il à tous ceux qui s'attaqueront à nostre maison. Vive Bourbon ! Dieu donne bonne vie au roy ; mais j'espère que, s'il mouroit sans hoirs, que je verray mon nepveu roy ; toutefois je me garderay bien d'en parler en l'estat où sont les affaires. » Parmi les ambassadeurs étrangers, seul l'ambassadeur toscan parle de son attitude. (*Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 731 : de Paris, 1er nov. 1587). Le cardinal aurait dit que Joyeuse avait appris à ses dépens ce qu'il en coûtait de s'attaquer au sang des Bourbons. Cette inimitié contre le favori s'explique parce que celui ci avait déclaré avec fierté, lors de son départ, qu'il rapporterait bientôt les têtes de Navarre et de Condé (De Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 726, variante). Mettant à part la raillerie de L'Estoile, qui dans son œuvre est toujours hostile au cardinal, et la bienveillance trop grande de Palma Cayet, je crois que le seul trait qu'il faille retenir est le grand respect que le prélat eut toujours pour le sang des Bourbons, respect qui sert grandement à comprendre ses fluctuations.

CHAPITRE VI

LES AUDACES DE GUISE

La campagne de 1587 se termina sans résultat définitif et l'on attendait le printemps pour recommencer la lutte, quand l'attitude de Henri de Lorraine fit dévier le cours des évènements.

Depuis 1585 tous les efforts du ligueur n'ont tendu qu'à conserver les avantages acquis par le traité de Nemours, et il lui a fallu une énergie incomparable pour vaincre l'inertie de Henri III et rendre vaines les démarches conciliatrices de Catherine. Mais, après ses brillants succès de la dernière campagne, il croit pouvoir pousser plus loin l'entreprise. Abandonnant l'habile prudence qui jusqu'ici a présidé à tous ses actes, il s'assemble dans Nancy avec ses frères et le duc de Lorraine pour se concerter sur les mesures à prendre. Ce n'est plus une requête qui sort de cette conférence ; le roi est « sommé » de se joindre à la sainte Ligue, de faire publier les décrets du concile de Trente, d'établir l'inquisition en France, enfin d'éloigner de lui ceux qui lui seront désignés[1].

Cette dernière clause vise le duc d'Épernon qui, depuis la mort de Joyeuse, accapare la faveur royale. C'est un homme énergique qui supplée par sa fermeté à la faiblesse de son maître. Son influence sur lui est si considérable que l'ambassadeur toscan écrit : Épernon est seul au monde[2]. Or, ainsi

1. *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 269 ; articles proposés en l'assemblée de Nancy en janvier 1588.

2. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 742 ; de Paris, 4 janv. 1588.

que le cardinal de Bourbon l'avoue naïvement au secrétaire Brulart, « il ne faut pas qu'un seul soit tout[1] ». Guise veut maintenant sa part du gouvernement, et, comme il se refuse à tout partage avec le favori, connaissant trop sa puissance pour croire qu'il sera jamais hors de ses atteintes, il faut qu'Épernon disparaisse.

Le cardinal n'a pas assisté à la réunion de Nancy. Le parti ligueur, c'est-à-dire Henri de Lorraine, est désormais assez fort pour parler en son propre nom sans se recommander d'un prince du sang. D'ailleurs l'assemblée générale du clergé a rendu sa présence à Paris nécessaire. Pour le vieillard, le point important est la continuation de la guerre. Il faut « presser les huguenots du costé du Poictou » et envoyer une armée en Guyenne[2]. Rien, selon lui, ne doit troubler la bonne entente entre le roi et la Ligue, puisque le but commun est la lutte contre l'hérésie. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il apprit les nouvelles difficultés soulevées par ses partisans !

C'était toujours en Picardie que les troubles naissaient. Le roi, voulant s'assurer des places que les ligueurs n'occupaient pas encore, enjoignit aux municipalités de recevoir des garnisons. A l'instigation du duc d'Aumale les échevins d'Abbeville refusèrent. Les sieurs de Bellièvre et de La Guiche partirent trouver Guise pour régler l'incident.

Le cardinal avait bon espoir dans le résultat de la négociation. Son allié, disait-il, était prêt à obéir à Henri III, bien qu'il eût quelque sujet de mécontentement dans l'extraordinaire faveur d'Épernon[3] ; et le prélat « voyoit ces princes en si bonne volunté et intention de contanter le roy qu'il se prometto͏it que les choses iroient fort bien, que, s'il n'y voyoit clair, il ne le vouldroit pas dire, et, quant ils feroient aultrement, il seroit celluy qui crieroit le plus après eulx et les en blasmeroit par tout le monde ». Il se chargea même d'écrire

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 15909, f° 58, autogr. ; lettre de Brulart à Bellièvre, de Paris, 17 mars 1588.

2. *Ibidem.*

3. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 108-109.

au duc d'Elbeuf, qui laissait soupçonner de méchants projets [1].

Cependant les actes des ligueurs ne répondirent point aux assurances du prélat. Lorsqu'Abbeville consentit à recevoir une garnison royale, Aumale en occupa deux faubourgs et refusa de laisser entrer les compagnies [2].

Rendu furieux par cette nouvelle audace, Henri III voulut marcher lui-même sur la Picardie à la tête d'une armée. Le cardinal de Bourbon s'entremit alors [3]. Il s'efforça d'excuser le duc d'Aumale, affirmant qu'on obtiendrait tout de lui et de ses amis si on dirigeait au contraire les troupes sur la Guyenne. A sa prière le roi promit de rappeler ses garnisons après un séjour de trois semaines seulement dans les villes et de les envoyer aussitôt combattre Navarre [4]. En somme Henri III ne désirait qu'affirmer son autorité, sans vouloir même en user. Fort de ces déclarations, le vieillard résolut d'apaiser lui-même le conflit et partit trouver Guise à Soissons. Son neveu le cardinal de Vendôme l'accompagna.

Si les concessions de Henri III avaient satisfait Charles de Bourbon, elles ne contentèrent ni Guise ni Aumale. Ce dernier mandé par le cardinal s'excusa de ne pas le rejoindre pour ne pouvoir abandonner ses amis, les gentilshommes picards, mis en défiance par les agissements du roi. Le prélat dut écrire à Paris pour justifier ce retard et prier Henri III de faciliter sa tâche en évitant de faire naître le moindre soupçon [5].

Au reste il ne garda pas longtemps ses illusions et changea vite d'attitude, lorsqu'il fut près de son allié. Le Lorrain, tout

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 15909, f° 64, autogr. ; lettre de Brulart à Bellièvre, de Paris, 28 mars 1588.

2. Prarond (Ern.), *La Ligue à Abbeville, 1576-1594*, t. I, p. 323 à 329.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 30, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 8 avril 1588.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 1, autogr. ; lettre de Bellièvre au roi, de Soissons, 20 avril 1588. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 116-117.

5. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3420, f° 37, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au roi, de Soissons, 11 avril 1588 ; — f° 46, autogr. ; lettre du même à la reine-mère, m. l. et d.

en se déclarant le plus fidèle des serviteurs du roi, suivait encore cette politique d'intimidation qui lui avait toujours réussi, et Bellièvre conseillait de céder à ses volontés pour n'avoir pas à le combattre [1]. Le cardinal fut bientôt convaincu de l'utilité des manœuvres ligueuses. Mais les assurances qu'il avait données avant son départ de Paris l'embarrassaient fort. Il chercha une excuse à son inaction dans de prétendus obstacles insoupçonnés. « Nous ne perdons unne seulle heure de temps, écrivait-il à Catherine, et n'avons poinct de plus grand regret que de veoir les difficultés qui retardent nostre bonne vouluntés [2] ». Il promit même à Bellièvre de revenir à Paris si les choses traînaient trop en longueur [3]. Il fallait surtout, d'après lui, ménager une réconciliation entre les ducs de Guise et d'Épernon [4].

Or à ce moment même il complotait avec le Lorrain la ruine, sinon la mort, du favori de Henri III.

*
* *

Pour triompher d'un adversaire aussi dangereux qu'Épernon, Guise compta sur les Parisiens. La ville était fortement organisée, bien aux mains des chefs, et déjà par plusieurs émeutes elle avait prouvé son attachement à la Ligue et pris conscience de sa force.

Un premier complot formé pour s'emparer du roi et de son favori le jour du mardi gras n'échoua que par trahison [5]. Un

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 8, autogr. ; lettre de Bellièvre à Brulart, de Soissons, 21 avril 1588.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3420, f° 52, orig. ; lettre du card. de Bourbon à la reine-mère, de Soissons, 14 avril 1588.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 14, autogr. ; lettre de Bellièvre au roi, de Soissons, 25 avril 1588.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 21, autogr. ; lettre de Bellièvre au roi, de Soissons, 26 avril 1588.

5. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 361 : « le procez verbal d'un nommé Nicolas Poulain. »

second fut mieux organisé. Henri de Lorraine fit pénétrer dans la ville bon nombre de capitaines ligueurs qui la nuit du 24 avril, dimanche de Quasimodo, devaient ouvrir la porte Saint-Denis au duc d'Aumale attendant à quelque distance avec cinq cents cavaliers. Au bruit des chevaux, Épernon, qui faisait la ronde de dix heures du soir à quatre heures du matin, accourrait : ils l'attaqueraient, le tueraient et garderaient le roi prisonnier au Louvre [1]. C'était jouer gros jeu que d'assumer seul la responsabilité d'une telle entreprise. Guise chercha un appui auprès des ennemis que la grande faveur de son rival lui avait attirés. Le duc de Nevers était du nombre.

Il est curieux de constater combien l'intérêt avait d'influence sur tous ces grands seigneurs. Une inimitié commune suffisait à rapprocher deux adversaires. Les relations entre Guise et Nevers s'étaient refroidies depuis la défection de ce dernier, mais le cardinal de Bourbon avait toujours conservé à l'Italien son amitié, ne pouvant oublier qu'il était son neveu. Ce fut par son intermédiaire que le Lorrain refit alliance avec lui. Gaillard de Cornac, familier du prélat, fut chargé d'exposer à Gonzague le projet de Henri de Lorraine. Quel fut-il exactement ? Les documents précis manquent. Toujours est-il que Guise sut le montrer sous un jour tout favorable à Nevers, car il y avait, disait-il, « pour [s]on particulier moins d'intérêts que personne [2] ». En conséquence, il lui demanda de se rendre à Paris secrètement la veille de l'entreprise pour l'avouer aussitôt faite.

Louis de Gonzague était trop prudent pour se laisser prendre à un tel piège. Sans désapprouver le projet, il s'excusa de ne point pouvoir gagner Paris pour différentes raisons qu'il énuméra longuement dans une lettre [3]. Son refus suffit à jeter l'indécision chez le duc et le cardinal : eux aussi reculèrent devant

1. *Mémoires-journaux de P. de l'Estoile*, t. III, p. 362.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3976, f° 60, orig. ; lettre du duc de Guise au duc de Nevers, s. l., 26 avril 1588.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3976, f° 54, copie ; lettre du duc de Nevers au card. de Bourbon, s. l., 23 avril 1588.

la responsabilité et remirent « une si sainte et nécessaire entreprinse » à une autre fois[1].

Nevers fut un peu désappointé. Il n'avait pas cru que son abstention entraînerait l'échec du projet, et ce fut lui qui proposa de le reprendre, étant toujours prêt à sacrifier sa vie « pour le bien de la religion catholique, service du roy et bien du royaume[2] ». Comprenant ses intentions, Guise et le cardinal lui promirent de guetter l'occasion favorable à une nouvelle tentative[3].

Pendant ce temps Henri III apprenait tout ce qu'on tramait contre lui et son favori. Craintif, il fit approcher de Paris quatre mille Suisses campés à Lagny[4], et, comme le complot semblait surtout dirigé contre Épernon, le duc quitta la ville bien accompagné de gens d'armes et s'en alla prendre possession du gouvernement de Normandie, que la mort de Joyeuse avait laissé vacant[5]. Ce départ enleva aux chefs ligueurs tout espoir en la bonne occasion qu'ils attendaient. Après l'échec de la ruse, ils n'avaient plus qu'un moyen de se débarrasser de leur rival : c'était de « se déclarer ouvertement contre [lui] et en demander publicquement justice au roy ». Telle fut du moins leur intention[6]. Henri III ne leur laissa pas le temps de l'exécuter. Sans tenir compte des déclarations du prélat qui disait croire encore en une entente prochaine[7], il les somma d'expliquer leur conduite.

Le cardinal et Guise le prirent de haut. Le vieillard informa

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3976, f° 52, orig. : lettre des cardinaux de Bourbon et de Guise au duc de Nevers, s. l., 20 avril 1588.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms 3976, f° 54, copie : lettre du duc de Nevers au card. de Bourbon, s. l., 23 avril 1588.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3976, f° 56, orig. : lettre anonyme au duc de Nevers, s. l., 24 avril 1588.

4. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 363-364 : le « procez-verbal d'un nommé Nicolas Poulain ».

5. *Ibid.*, t. III, p. 134.

6. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3976, f° 66, orig. : lettre anonyme au duc de Nevers, s. l., 29 avril 1588.

7. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3420, f°s 49 et 52, orig. : lettres du card. de Bourbon au roi et à la reine mère, de Soissons, 14 avril 1588.

Bellièvre qu'ayant travaillé, et le Lorrain plus que tout autre, à pacifier la Picardie, ils ne voulaient pas être calomniés ; en conséquence ils désiraient terminer promptement ces inutiles pourparlers ; Guise se retirerait à Châlons, et lui où il plairait à Dieu [1]. La réponse du roi fut rapide : il rappela immédiatement son ambassadeur.

Charles de Bourbon était loin d'avoir rempli les belles promesses faites à son départ de Paris. « Mais il s'y est trouvé des difficultez qui à la vérité sont fort considérables », écrivit-il à la reine-mère pour s'en excuser [2].

Devant des accusations de plus en plus violentes et précises les chefs ligueurs payèrent d'audace. Le 7 mai le cardinal et Guise écrivirent séparément à la reine-mère pour demander justice des bruits fâcheux qui circulaient contre eux et le châtiment des calomniateurs [3]. Le duc fit plus. Avec cette merveilleuse imprudence qu'il montrait depuis le commencement de l'année, il se rendit à Paris malgré la défense de Henri III. C'était pour se justifier, disait-il. Le cardinal annonça au roi l'arrivée de son allié, regrettant de ne pouvoir l'accompagner à cause de son mauvais état de santé [4].

* * *

Que le cardinal fût souffrant, il n'y a pas lieu d'en douter, car tout le mois de mai il fut torturé par de cruelles attaques de goutte. Toutefois Henri de Lorraine dut se réjouir de cette indisposition qui le débarrassait du prélat au moment où sa

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 21, autogr. ; lettre de Bellièvre au roi, de Soissons, 26 avril 1588.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 41, orig. ; lettre du card. de Bourbon à la reine-mère, de Soissons, 3 mai 1588.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 37, orig. ; lettre du card. de Bourbon à la reine-mère, de Soissons, 7 mai 1588 ; — f° 35, orig. ; lettre du duc de Guise à la même, m. l. et d.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3420, f° 55, orig. ; lettre du card. de Bourbon au roi, de Soissons, 9 mai 1588.

présence près de lui eût entravé l'exécution des projets qu'il méditait. Il put paraître hésiter un instant [1] : il n'en conserva pas moins sa fermeté et son audace. On sait comment le soir du 11 mai les troupes royales entrèrent dans Paris. Un malheureux coup d'arquebuse fit surgir partout des barricades. Henri III s'enfuit laissant sa mère aux prises avec les révoltés.

La Ligue était maîtresse de Paris et Guise chef de la Ligue. Le cardinal de Bourbon pouvait venir. Cinq jours après le départ du roi le vieillard arriva, toujours accompagné de son neveu le cardinal de Vendôme [2]. Il descendit à l'hôtel de Guise, où il continua d'habiter [3].

Ce qui caractérise essentiellement le mouvement de mai 1588, ce sont les protestations de fidélité des rebelles envers leur souverain. Ceux-ci témoignent d'un dévoûment absolu au roi qu'ils ont chassé, prétendent n'agir que pour son service et rester toujours soumis à son bon plaisir. C'est une tactique fort habile, qui doit leur conserver la confiance des loyalistes. Elle est peut-être due en partie à l'influence du cardinal de Bourbon : du moins elle est bien faite pour atténuer ses scrupules. Dans cette cité en révolte il faut une autorité reconnue et Guise n'a aucune qualité pour exercer le pouvoir : il ne veut d'ailleurs point se mettre en avant. Le cardinal au contraire, premier prince du sang, futur héritier de la couronne, a le prestige nécessaire pour commander, et, puisque les circonstances l'exigent, il s'y résigne.

Avec le roi se sont enfuis deux échevins, et le prévôt des marchands suspect a été arrêté. Il faut les remplacer. « Par commandement de monseigneur le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et aultres princes estant près de sa personne », les bourgeois se réunissent le 18 mai dans la grande salle de l'hôtel de ville et élisent un prévôt et deux échevins. Le

1. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 140.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 151.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 79, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 20 mai 1588. — *Histoire particulière de ce qui se passa à Paris au jour des Barricades*, publiée dans *Revue rétrospective*, t. IV, p. 346.

cardinal souffrant n'a pu se rendre à l'assemblée, mais Guise y vient avec une lettre de lui adressée aux bourgeois, où il prie le duc de le remplacer et d' « adviser à tout ce qui sera besoing pour le repos de la ville et des gens de bien, soubz le bon plaisir et authorité du roi. » En l'absence du cardinal Guise reçoit également les serments des nouveaux élus[1].

Cette élection a encore quelque apparence de légalité. L'audace des deux alliés va plus loin : ils font destituer par la municipalité tous les colonels, capitaines et quarteniers de la milice qui ne sont point de leur parti. Comme le parlement proteste énergiquement, Guise traîne le cardinal à la chambre des séances, et, malgré de vigoureuses remontrances du premier président, ils font maintenir la destitution des officiers [2].

Ainsi le prélat, premier prince du sang, rend par son appui la révolte presque légitime [3]. Sa signature figure la première au bas de la formule de serment qui circule de ville en ville pour recueillir les adhésions au parti [4]. Enfin, comme il est juste, c'est en son nom qu'on rédige la requête présentée au roi. Guise, s'il la signe, n'y est point cité nommément [5]. Pour la remettre à la reine-mère, le Lorrain a voulu attendre l'arrivée du vieillard : mais il faut noter que, deux jours à peine après cette arrivée, la rédaction en était entièrement achevée [6] ; et, si l'on se rappelle comment fut composé le manifeste de Péronne,

1. *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris,* t. IX, p. 118 et suiv. — Barthélemy (Éd. de), *Journal d'un curé ligueur de Paris,* p. 216.

2. Bibl. Nat., f. Dupuy, ms. 661, f°s 37 v° et 38 ; — f. ital., ms. 1737, p. 159, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 12 juill. 1588. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile,* t. III, p. 169.

3. Cf. la lettre de la ville de Paris à la municipalité de Lyon, du 26 mai 1588 (*Registres des délib. du bureau de la ville de Paris,* t. IX, p. 137). — Le cardinal de Guise, s'emparant à Meaux de l'argent du roi, délivra une quittance au nom du cardinal de Bourbon.

4. Arch. Nat., X^1a 9324^b, f° 7, et Bibl. Nat., f. fr., ms. 3958, f° 305 v°, copies.

5. *Requeste présentée au roy par monsieur le cardinal de Bourbon et monsieur de Guise.* Chartres, 1588, in-8°, publiée dans *Mémoires de la Ligue,* t. II, p. 34 ; — *Archives curieuses,* 1re série, t. XI, p. 422 ; — *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris,* t. IX, p. 130.

6. *Lettres de Cath. de Médicis,* t. IX, p. 342 ; au roi, de Paris, 20 mai 1588

on peut supposer que la collaboration du cardinal à la requête ne fut pas fort importante.

Cette dernière résume les désirs des ligueurs. Outre leurs éternelles réclamations, ils demandent deux choses : le renvoi d'Épernon et le pardon de la journée des Barricades [1].

C'est précisément au moment où son nom est partout invoqué que Charles de Bourbon joue personnellement le rôle le plus effacé. Souffrant de fréquentes attaques de goutte, il laisse à son allié la direction de tous ses actes. Dans les négociations engagées avec Catherine de Médicis pour amener une entente entre la Ligue et Henri III, il présente quelquefois encore les réclamations du parti [2], mais presque toujours Henri de Lorraine parle lui-même, secondé par un fidèle compagnon qu'une haine contre Épernon lui a donné, Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon.

Néanmoins, si le prélat n'agit point, il faut compter avec lui et la reine-mère cherche à le contenter autant que Guise. Elle a compris que, les deux chefs une fois satisfaits, le reste du parti le sera facilement : aussi multiplie-t-elle les flatteries, les promesses. Elle assure que Henri III veut tenir désormais le cardinal de Bourbon comme son second père et désire sa présence à la cour pour prendre ses avis, qu'il sait justes et bons. Quant à Guise, il exercera la charge de grand maître, reprendra au conseil la place qui lui est due et commandera aux armées en l'absence du roi [3]. Tant de bonne volonté vainc les exigences des alliés. Le duc et le cardinal déclarent qu'ils n'ont jamais voulu aller contre l'autorité de Henri III et lui offrent

1. Le plus grand desir de Guise semble être à ce moment la disgrâce du duc d'Épernon. « L'advis de M. d'Épinac à M. de Guise » publié dans les *Mémoires d'Estat... par M. de Villeroy*, éd. 1622, t. II, p. 166, insiste surtout sur ce fait. Ce fut d'ailleurs Épinac qui redigea la requête au roi. — Voir aussi pour les réclamations des ligueurs : *Suite de la requeste presentee au roy par messieurs les cardinaux et princes traictant des causes et moyens de l'union des catholiques pour la conservation de leur religion*. Paris, 1588, in-8°.

2. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 360 ; au roi, de Paris, 31 mai 1588. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 173.

3. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IX, p. 365 ; au roi, de Paris, 2 juin 1588.

leurs plus pures « affection et fidélité [1] ». Le 11 juillet Catherine signe au nom de son fils les articles de paix. C'est une seconde capitulation. Toutes les réclamations des ligueurs sont acceptées. Une entrevue à Chartres du roi et des deux alliés scelle la réconciliation.

Il ne reste plus à Henri III qu'à tenir ses promesses. Par lettres patentes du 6 août, il confère au duc de Guise une autorité supérieure sur toutes les armées avec le titre de lieutenant général [2]. Quelques jours plus tard, le 17 août, il reconnaît le cardinal de Bourbon pour son plus proche parent, en conséquence lui donne pouvoir de faire un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume et accorde à ses serviteurs et officiers, domestiques et commensaux, les mêmes privilèges qu'aux siens propres [3]. C'est encore et toujours le triomphe de la Ligue.

Dans ses lettres, le roi n'a pas voulu trancher la question de succession en reconnaissant le cardinal héritier présomptif de la couronne. Il l'a seulement qualifié de son plus proche parent. Cela suffit à ses partisans, d'autant plus que la faveur accordée au prélat de nommer un maître de chaque métier est un privilège exclusivement royal. N'est-ce point une reconnaissance de ses prétentions au trône de France? On veut le croire. Lorsque les lettres patentes du 17 août sont enregistrées au parlement, Antoine Hotman déclare y trouver une confirmation authentique des droits du cardinal à la couronne [4] ; et, pour qu'aucun doute ne subsiste sur l'incapacité du roi de Navarre, les chefs ligueurs font composer par le dit Hotman

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3402, f° 43, orig. ; lettre du card. de Bourbon et du duc de Guise au roi, de Villenauxe-la-Petite, 23 juin 1588. (Pièces justif. n° XV.)

2. Arch. Nat., X¹ᵃ 8639, f° 207 ; lettres patentes de Henri III données à Chartres le 6 août 1588 et enregistrées au parlement de Paris le 26 du mois.

3. Arch. Nat., X¹ᵃ 8639, f° 208 v° ; lettres patentes de Henri III données à Chartres le 17 août 1588 et enregistrées au parlement de Paris le 26 du mois. (Pièces justif. n° XVI. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 349. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 176. — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 61.

4. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 349.

un traité pour la défense des prérogatives du prélat. L'ouvrage paraît quelque temps après en dix chapitres. S'appuyant sur les textes des juristes, l'auteur conclut au triomphe de l'oncle sur le neveu[1].

Guise et le cardinal sont arrivés à leur but. Après avoir fait déclarer aux huguenots une guerre sans merci qu'ils entretiennent depuis 1585 par la crainte qu'ils inspirent, après avoir écarté du trône le roi de Navarre grâce à l'excommunication de Sixte Quint, ils viennent de l'en faire exclure par Henri III lui-même. Mais le Lorrain ne peut-il espérer mieux ? L'édit du 11 juillet défend expressément de reconnaître pour roi un prince « hérétique ou fauteur d'hérésie ». Or, au cours de la dernière guerre, tous les Bourbons, sauf toutefois le cardinal de Vendôme, ont favorisé Navarre. Ils se trouvent donc privés de tout droit à la couronne. Guise saura s'en souvenir.

∴

La diversité de leurs espérances devait nuire à l'accord entre les deux alliés au fur et à mesure que celles-ci approchaient de la réalisation.

Après la journée des Barricades, ils se défient des intentions de Henri III à leur égard. Guise surtout, qui se sent le plus coupable, ne se rend à Blois pour la réunion des États généraux que lorsqu'il est assuré qu'on ne peut rien tenter contre lui. Il ne craint le roi, dit il, que dans ses appartements, mais il dit fort juste. Aussi le duc et le cardinal, tous deux compromis, s'entr'aident, et, quand le souverain se permet de traiter leurs derniers actes de révolte, ils protestent énergiquement et le forcent à retirer ses paroles[2].

1. *Traicté sur la déclaration du roy pour les droits de prerogative de monseigneur le cardinal de Bourbon*, Paris, 1588, in-8°, 158 pages. — L'ouvrage parut anonyme, mais l'attribution à Antoine Hotman est certaine, si l'on en croit de Thou, *Histoire universelle*, t. X, p. 350.

2. Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 72. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 391-392.

Par plusieurs fois Henri de Lorraine, toujours en éveil, fait appel à son allié dont la vieillesse s'endort un peu. Les habitants de Langres ont abattu un certain mur qui réunissait l'évêché à une tour des remparts, car le roi leur a confié la garde de la ville et, disent ils, ils ne peuvent en répondre s'ils ne sont pas maîtres des tours. Comme l'évêque a porté plainte au conseil, Guise y mène le cardinal « exprès pour cela », et les réclamations des deux hommes sont si vives que, sans vouloir entendre les délégués des Langrois, on leur donne tort [1]. Cependant Guise use de moins en moins de ce procédé. Il est assez fort par lui-même pour ne plus avoir besoin de chercher un appui auprès du vieillard. Jusqu'à présent son audace lui a pleinement réussi et il pense qu'il se rendra toujours maître de Henri III « par bravade, car c'est un roi qui veut qu'on lui fasse peur [2] ».

Le cardinal de Bourbon, selon le mot de l'ambassadeur toscan, est toujours « archicatholique [3] ». Il a voué à l'hérésie une haine implacable et si violente que la mort subite de son neveu le prince de Condé, qui disparaît à trente-cinq ans et dans des circonstances fort bizarres, ne lui cause aucun regret. Il y voit seulement une manifestation de la justice divine [4]. Son unique souci est la lutte contre les huguenots et il travaille « en tout ce qui [lui] est possible pour le nerf de la guerre [5] ». Cependant il semble bien qu'il se soit produit quelques changements dans sa conduite. Ses relations avec Guise ne sont plus telles qu'elles ont été.

Dans les derniers mois de 1587, le vieillard fit un long séjour à Paris près de Catherine de Médicis, alors que Henri de Lorraine était à l'armée et que son frère, le cardinal, restait dans

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 463.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 227.

3. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 749 ; de Paris, 11 févr. 1588.

4. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 130. — Le prince de Condé mourut le 5 mars 1588, et sa femme, Charlotte de La Trémoille, fut accusée de l'avoir empoisonné.

5. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3411, f° 44, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Blois, 19 déc. 1588.

son archevêché de Reims. En 1585 le duc en eût pris quelques soupçons, mais non plus alors, certain qu'il était des intentions du cardinal. Cette sûreté fut peut-être exagérée vu la mobilité du vieillard.

Un incident survint, qui troubla fort le prélat. Ce fut la mauvaise volonté que mit le cardinal de Guise à seconder le roi dans sa lutte contre le clergé, son obstination à refuser tout consentement pour l'aliénation des biens d'église, quoique le nonce lui eût promis de le faire délier de son serment. La guerre était cependant dirigée contre les huguenots et un grand succès eût pu être définitif.

De même qu'il s'était étonné de l'attitude du cardinal de Guise, il ne comprit pas davantage les mille difficultés soulevées par son parti en Picardie. Croyant à un malentendu, il se fit fort de l'apaiser. Mais un court séjour auprès de son allié lui eut bientôt appris qu'un accord avec le roi n'était point chose facile. Il retomba sous l'influence de Guise.

Cependant il ne fut point seul à Soissons au milieu des ligueurs. Près de lui se trouvait un de ses neveux, qui n'avait pas jusqu'ici montré grande amitié pour les Lorrains et dont la fine intelligence et la jeune ambition allaient se révéler peu à peu. C'était le cardinal de Vendôme, qui, alors que ses frères s'en vinrent rejoindre le roi de Navarre, resta en cour et sembla s'attacher davantage à son oncle. Sa présence dut faire songer quelquefois le cardinal à sa famille. De Thou dit même que Henri III l'avait envoyé à Soissons pour contrecarrer l'influence de Guise [1].

Un fait certain est que depuis janvier 1588 et surtout depuis la journée des Barricades Henri de Lorraine a pris en lui-même une confiance extrême, justifiée d'ailleurs par ses succès. Il ne se dissimule plus derrière le cardinal comme au cours des années précédentes ; ses audaces laissent mieux voir au vieillard quelque peu délaissé la révolte où il est entraîné. Or, si le duc n'a pour Henri III que du mépris, certainement le

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 582.

prélat conserve d'autres sentiments vis-à-vis de la majesté royale.

Il a accueilli avec joie sa reconnaissance par le roi comme héritier présomptif de la couronne, car elle exclue définitivement l'hérétique du trône de France. Il a fait hautement publier la priorité de ses droits sur ceux de son neveu. Mais espère-t-il encore succéder à Henri III, dont rien ne fait prévoir la mort prochaine ? La faiblesse l'accable chaque jour d'avantage. Cette année 1588 lui a réservé de cruelles souffrances : il a été malade de longs jours. Un de ses partisans, qui ne peut être suspecté puisqu'il compose un traité pour soutenir ses prétentions contre celles du Béarnais, écrit vers la fin de cette année : « Je croy bien que monsieur le cardinal est de si bon naturel que, si le roi de Navarre son nepveu estoit bon catholique, il ne luy voudroit envier la succession du royaume [1]. » Aussi pourrait-on croire à la sincérité de ses paroles, quand le prélat déclare dans une lettre à Sixte-Quint que son plus grand désir est de rendre la dignité à la religion catholique par le châtiment des hérétiques, l'autorité au pape et au Saint-Siège, la sécurité aux gens de bien et au roi très-chrétien [2]. Toujours est-il qu'il n'entre plus aussi complètement dans les desseins de Henri de Lorraine.

Un incident, dont on ne peut pas, il est vrai, tirer grande conséquence, se produisit pendant que la cour était à Blois pour la tenue des États généraux. Les divisions qui existaient entre le roi, les princes et seigneurs, affirme de Thou, se manifestaient également chez leurs serviteurs. Un jour les pages des cardinaux de Bourbon et de Vendôme se prirent de querelle avec ceux du duc de Guise. Ce furent les pages du cardinal de Bourbon qui attaquèrent. Il y eut plusieurs morts et on parvint à grand'peine à séparer les combattants. Une querelle de pages

1. *Advertissement sur les lettres octroyées à monsieur le cardinal de Bourbon.* S. l., 1588, in-8°.

2. Arch. du Vatican ; lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXIII, p. 242, orig. ; lettre du card. de Bourbon au pape, de Blois, 28 sept. 1588. (Pièces justif. n° XVIII.)

prouve certainement peu, et le mot de Henri III qui répéta tout bas que les pages du cardinal de Bourbon avaient plus d'esprit que leur maître, puisqu'ils savaient fort bien défendre les intérêts de sa maison contre laquelle il se déclarait, montre que le prélat était encore étroitement uni à Guise[1]. Mais cet incident peut être le signe d'un rapprochement avec sa famille, s'il n'est celui d'une rupture avec le Lorrain.

Un indice plus significatif se révéla lors de la rentrée en grâce des Bourbons catholiques. Guise s'était réjoui de voir les deux frères de Condé, le prince de Conti et le comte de Soissons, s'allier à Navarre au cours de la guerre de 1587. Tandis que le prince rejoignait les troupes allemandes, le comte combattait à Coutras. Cette nouvelle trahison à la cause royale augmenta encore le discrédit jeté sur la maison de Bourbon. Cependant, dès décembre 1587, Conti demanda pardon au roi et jura de ne plus porter les armes contre lui[2] ; mais son retour à la cour fit peu de bruit, tant le malheureux prince comptait peu.

Il n'en fut pas de même du comte de Soissons. Celui-ci avait cru à une victoire plus définitive du Béarnais, et, comme il perdait également l'espérance d'obtenir la main de Catherine de Bourbon, il s'en vint, le 21 juillet, trouver Henri III à Mantes et lui demanda pardon pour ses erreurs passées. Le roi le lui promit volontiers, mais, comme on l'accusait du meurtre de Joyeuse sur le champ de bataille de Coutras, il lui enjoignit de se retirer dans ses terres jusqu'à ce qu'il le mandât[3]. L'exil ne dura point. Dès les premiers jours d'août le jeune homme fut rappelé en cour. Il y vint accompagné de son cousin, le duc de Montpensier, et d'une grande suite de noblesse[4]. Quelques

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 245, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 9 oct. 1588. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 415.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1736, p. 305, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 17 déc. 1587.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 187, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 26 juill. 1588. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 172.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 197, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 7 août 1588.

jours après, le 20 août, des lettres patentes lui accordèrent le pardon, en écartant tous les soupçons de meurtre qui pesaient sur lui [1].

Ce retour mécontenta fort Henri de Lorraine. C'était un Bourbon catholique qui allait maintenant se trouver entre le roi et lui : il voulut s'y opposer. Lorsque les lettres de grâce vinrent au parlement pour y être enregistrées, le peuple de Paris pénétra dans la salle, et au milieu d'un tumulte indescriptible une protestation fut rédigée : l'un des émeutiers promit même d'y faire apposer, s'il le fallait, plus de trente mille signatures. Le premier président dut lever la séance et différer l'enregistrement [2].

Cette manifestation ne suffit point à Guise. Il fit introduire dans le cahier de la ville de Paris, que les députés portèrent aux États de Blois, un vœu tendant à faire déclarer le comte indigne de la couronne comme fauteur d'hérétiques, car, quoiqu'il eût combattu dans les rangs huguenots, il n'avait jamais abandonné le catholicisme. Mais cette motion n'eut point de suite et fut rejetée par la majorité du Tiers-État [3].

En 1585 le cardinal n'avait pas hésité à sacrifier son neveu, lorsque Guise lui avait montré que l'intérêt du parti voulait un mariage entre Catherine de Gonzague et son fils, le prince de Joinville. Maintenant il n'en est plus de même. Pendant que le duc s'efforce d'empêcher la réhabilitation du comte de Soissons, le vieillard favorise sa rentrée en grâce. Pour la première fois une divergence de vues se produit entre les deux alliés, et la cause en est l'affection que le prélat porte à son sang.

Tandis que le comte sollicitait de Rome son absolution [4], que

1. Arch. Nat., K 1568, n° 90, copie : lettres de grâce données à Chartres, le 20 août 1588.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 227, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Paris, 8 sept. 1588. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 184. — Le texte de la requête au parlement et la réponse du parlement se trouvent en copie aux Arch. Nat., K 1569, n° 90.

3. Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 459.

4. Arch. du Vatican ; lettere della segreteria di stato, nunziatura di

la princesse de Condé, sa mère, suppliait le légat de s'entremettre en sa faveur[1], le cardinal écrivit lui-même à Sixte-Quint. Il déclara que seules de fâcheuses espérances avaient attiré son neveu au parti huguenot sans d'ailleurs le faire renoncer à ses croyances, et qu'il en rapportait plus vive la haine de l'hérésie[2]. Dès les premiers jours d'octobre, le pardon de Rome arriva en cour et le 13 au soir le légat donna au comte l'absolution. Après la cérémonie, le cardinal de Bourbon et la princesse vinrent remercier chaudement le légat de ses bons offices[3].

Il restait encore à obtenir le pardon du prince de Conti. Le cardinal écrivit de nouveau à Rome[4]. Le 31 décembre le prince reçut à son tour l'absolution[5] : mais cette fois le prélat ne put assister à la cérémonie.

Depuis huit jours il était en prison. Henri III s'était enfin vengé des audaces de la Ligue. Il avait fait massacrer Guise et son frère le cardinal. Quant au vieillard, il payait de sa liberté son alliance avec les Lorrains.

Francia, t. XXIV, p. 103, copie ; lettre du comte de Soissons au pape, d'Enghien, 21 août 1588.

1. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXII, p. 117, orig. : dép. du légat Morosini au cardinal de Montalto, de Chartres, 24 août 1588.

2. *Ibid.*, t. XXIII, p. 219, copie ; lettre du card. de Bourbon au pape, de Chartres, 22 août 1588.

3. *Ibid.*, t. XXII, p. 311, orig. ; dép. du légat Morosini au card. de Montalto, de Blois, 15 oct. 1588. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 826 ; de Blois, 13 oct. 1588.

4. *Ibid.*, t. XXII, p. 395, orig. ; dép. du légat Morosini au card. de Montalto, de Blois, 8 nov. 1588.

5. *Ibid.*, t. XXII, p. 581, orig. ; dép. du même au même, de Blois, 1er janv. 1589.

TROISIÈME PARTIE

CHARLES X

CHAPITRE PREMIER

LA DÉCHÉANCE DE HENRI III

Au matin du 23 décembre, le cardinal de Bourbon souffrant depuis quelques jours gardait le lit au lieu de se rendre au conseil, quand le sieur de Châteauvieux, capitaine des gardes, vint le prier au nom du roi de ne point sortir de sa chambre avant d'avoir reçu de nouveaux ordres ; en même temps l'officier plaça des soldats dans son antichambre et sa garde-robe [1]. Depuis quelques instants Henri de Lorraine était mort et le cardinal de Guise attendait l'arrivée de ses bourreaux.

Ce fut un terrible coup pour le prélat. Au sentiment de peur bien naturel qui l'envahit, se joignit la colère d'avoir été trompé et d'être réduit à l'impuissance. Lorsque Catherine, malade elle-même, vint lui rendre visite en souvenir de la vieille amitié qui les unissait, il n'hésita pas à l'accuser de l'avoir mené à la boucherie ainsi que les deux Lorrains. Elle en fut si affectée qu'à son retour elle se coucha, et, sa maladie s'aggravant, quelques jours après elle expira [2].

1. Arch. Nat., K 1567, n° 196 ; relation espagnole de ce qui s'est passé à Blois du 23 au 25 déc. 1588. — Du Breul (J.), *La vie de Charles de Bourbon*, p. 5. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 200. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 472.

2. Arch. Nat., K 1570, n° 18, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de La Chaussée-Saint Victor, 10 janv. 1589. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 854 ; de Blois, 6 janv. 1589. — *Mémoires journaux de P. de*

Le cardinal n'avait cependant point à craindre pour sa vie. Henri III connaissait trop sa faiblesse pour la redouter. Son unique pensée en l'arrêtant fut de l'enlever à ses adversaires, pour qu'ils n'en fissent point une arme contre lui [1].

Les choses se passèrent en effet comme il le prévoyait. A Paris la nouvelle de l'exécution de Blois fut le signal de la révolte. La ville choisit comme gouverneur le duc d'Aumale, le seul présent parmi les chefs ligueurs, et envoya chercher Mayenne. Il était donc sage de ne pas augmenter la force des rebelles en leur abandonnant le cardinal de Bourbon. Personnellement il ne pouvait leur être d'un grand secours, mais sa présence parmi eux eût presque légitimé leur révolte contre un roi parjure, assassin, fauteur d'hérésie, dont ils réclamaient à grands cris l'abjuration. C'est pourquoi, sans avoir d'hostiles intentions vis-à-vis du vieillard, Henri III refusa de le mettre en liberté.

Ce ne furent cependant pas les sollicitations qui manquèrent. Le prélat, que sa bonhomie rendait sympathique malgré ses défauts, était alors travaillé par la cruelle maladie qui devait l'emporter. Bouleversé par les événements des derniers jours, il fut pris « d'une difficulté et ardeur d'urine qu'il jettoit rouge comme sang [2] », et sa malheureuse personne excita plus la pitié que la haine. La princesse de Condé, se souvenant de son

L'Estoile, t. III, p. 232. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 501. — Brantôme, *Œuvres*, t. VII, p. 401. — Gaufreteau (J. de), *Chronique bordeloise*, t. I, p. 297.

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 483; de Blois, 24 déc. 1588. — D'après un récit ligueur d'ailleurs invraisemblable, le roi aurait fait amener devant lui le cardinal de Bourbon aussitôt après le meurtre de Guise, l'aurait appelé « marotte, vieil fol et sotte teste », et, lui montrant le cadavre à ses pieds, il lui aurait dit : « N'estoit vostre vieil aage, je vous en ferois faire autant; encore ne sai-je ce que je feray. Vous voulez estre la seconde personne en mon royaume; vous le méritez fort bien. Je vous feray si petit que rien plus. » (*Histoire au vrai du meurtre et assassinat du duc de Guise*, Paris, 1589, in-8°.)

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr.; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif., n° XXII.)

attitude lors de la rentrée en grâce du comte de Soissons, vint supplier le roi de pardonner à la vieillesse de son beau-frère, qu'avaient trompé les caresses du Lorrain ; mais le souverain fut inflexible [1]. La princesse, la duchesse de Nevers ne purent qu'apporter leurs consolations au prélat et le laisser croire à des jours meilleurs [2].

Sixte-Quint réclama également sa mise en liberté. Henri III, en faisant massacrer le cardinal de Guise, s'était rendu coupable d'un crime fort grave, car la dignité cardinalice de l'archevêque de Reims le mettait sous la seule dépendance de Rome, et porter la main sur lui était méconnaître l'autorité du Saint-Siège. L'acte parut d'autant plus condamnable que le roi ne semblait pas le regretter, puisqu'il retenait dans ses prisons deux des principaux membres du clergé, le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon arrêté en même temps que lui [3].

Toutefois Sixte-Quint se montra prêt à échanger son pardon contre les deux captifs qu'il désirait avoir pour en tirer lui-même bonne justice. On pouvait craindre en vérité que leur transfèrement à Rome n'offrît d'excellentes occasions à un enlèvement, mais le duc de Parme se chargea de les y conduire en toute sécurité. Cette immixtion d'un général espagnol dans les affaires de son royaume déplut à Henri III. Il fallut chercher un autre terrain d'entente [4].

Le pape, toujours plus conciliant, déclara se contenter d'un simple écrit du roi affirmant que les deux prélats étaient gardés par ses gens, mais au nom du légat. Une maladresse de ce dernier rompit l'accord presque parfait. Croyant qu'il ne pouvait rester plus longtemps auprès d'un souverain à demi

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 859-860 ; de Blois, 9 févr. 1589.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f. 197, autogr., lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Blois, 14 janv. 1589, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 255.

3. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 543. — Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 228. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 304.

4. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 546. — Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 228.

excommunié, il quitta la cour : Henri III garda ses prisonniers[1].

Devant cette obstination Sixte-Quint céda aux prières de Philippe II et des ligueurs. Le 5 mai il publia un monitoire ordonnant au roi de France de mettre en liberté dans l'espace de dix jours le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, et de lui en donner avis par un acte authentique signé de sa main et scellé de son sceau ; le roi était aussi tenu de comparaître à Rome en personne ou par procureur dans un délai de deux mois pour rendre compte de l'assassinat commis à Blois et de l'emprisonnement des deux prélats[2].

Ce monitoire, qui parvint en France au milieu de juin, n'effraya pas Henri III dont les troupes se joignaient déjà à celles du roi de Navarre. Il s'efforça au contraire de mettre ses captifs hors de toute atteinte.

*
* *

Dans la matinée du 23 décembre, en même temps que le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, le roi avait fait arrêter le prince de Joinville, le duc de Nemours et la duchesse sa mère, le duc d'Elbeuf, le président de Neuilly et le prévôt des marchands de Paris. Son but, en les retenant prisonniers, fut de conserver des otages et d'enlever des chefs à la Ligue ; mais à aucun moment il ne songea à leur faire subir le sort des Lorrains[3]. La duchesse de Nemours, que son âge et son sexe rendaient inoffensive, recouvra même bientôt la liberté. Les autres au contraire furent étroitement surveillés.

Comme le château de Blois était peu facile à défendre contre un coup de main et que Mayenne s'approchait d'Orléans avec des troupes, Henri III jugea prudent d'éloigner ses captifs et

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 548 et 606. — Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 231. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 308.

2. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 607. — Hübner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 237 à 240.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 347, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Saint-Dié, 28 déc. 1588.

décida de les transférer à Amboise, l'une des plus fortes places du royaume. Le gouverneur, Billy, était un gentilhomme de la province qui avait souvent prouvé son dévoûment à la cause royale. Henri III eut cependant plus de confiance en du Gast, capitaine de ses gardes, qui avait assassiné de sa main le cardinal de Guise, car ce meurtre semblait répondre de sa fidélité. Il lui donna le gouvernement de la ville avec deux compagnies de gens de pied, l'une française et l'autre suisse [1].

Le départ des prisonniers de Blois fut fixé au dernier jour de janvier [2]. Dans la nuit du 30 au 31 le duc de Nemours s'évada. Cette fuite ne changea rien au programme. Les captifs, placés sur deux barques pour éviter une surprise et accompagnés par tous les gardes du roi, descendirent la Loire jusqu'à Amboise. Quelques heures plus tard Henri III les rejoignit, amenant la duchesse de Nemours qu'il avait fait arrêter de nouveau en apprenant l'évasion de son fils. Après avoir visité en personne les chambres qu'ils devaient occuper, le roi revint à Blois, certain de les avoir laissés sous bonne garde [3]. Or du Gast ne devait pas justifier sa confiance.

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 860 ; de Blois, 9 févr. 1589. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 485.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 374, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 31 janv. 1589.

3. Arch. Nat., K 1570, n° 45 : « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. » — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 409, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Blois, 31 janv. 1589. — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 96. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. II, p. 404. — D'après *Le martyre des deux frères*, publié dans *Archives curieuses*, 1re série, t. XII, p. 105, le matin du transfèrement des prisonniers, Henri III fit lever avant le jour le cardinal de Bourbon et la duchesse de Nemours, sans respect pour leur vieillesse, et, « estant la dicte dame sur la grève attendant le basteau, regardant devers le chasteau où ayant advisé l'effigie du roy Loys douziesme son ayeul, dit : « Monsieur, jamais vous n'avez fait construire ceste maison vostre pour servir de forest ny de massacre à vos petits enfants », qui occasionna la pluspart des assistants de jetter plusieurs larmes. » Ce récit semble inventé, puisque d'après l'ambassadeur vénitien la duchesse de Nemours ne partit pas avec les autres prisonniers. Cependant P. Matthieu dans son *Histoire de France*, t. I, p. 708, en admet l'authenticité.

Henri III avait alors comme maître de sa garde-robe un certain sieur de Longnac, que la puissance d'Épernon avait élevé jusqu'à en faire un familier du roi. Longnac s'était montré l'un des premiers partisan du meurtre des Lorrains et il avait joué le principal rôle dans l'assassinat du duc. En récompense le roi le gratifia des gouvernements de l'Anjou et de la Touraine, mais ces provinces en manifestèrent un tel mécontentement que Henri III, peu constant dans ses affections, y vit un motif suffisant pour lui retirer sa faveur. Longnac le prévint : il s'enfuit une nuit de la cour et se rendit à Amboise, près de du Gast, qui lui devait en partie sa fortune [1].

L'ex-favori trouvait là une occasion unique de se venger du roi. Il sut démontrer à son ami qu'il tenait un trésor entre ses mains. Du Gast l'avait déjà compris en écoutant les belles promesses que lui faisait la femme de La Chapelle Marteau, prévôt des marchands de Paris, qui venait au nom de la ville réclamer la mise en liberté de son mari et de ses compagnons [2]. Il ne résista pas longtemps aux sollicitations des plus habiles de ses captifs, l'archevêque de Lyon et le prévôt des marchands. En peu de jours des pourparlers s'engagèrent entre les deux capitaines et les ligueurs parisiens [3].

Dès qu'il connut l'arrivée de Longnac à Amboise, Henri III soupçonna la trahison. Il voulut la prévenir. Ayant appris que son ancien familier était sorti de la ville pour quelque temps, il se hâta d'y envoyer le sieur de Larchant, capitaine des gardes, avec ordre de ramener les deux principaux prisonniers, le cardinal de Bourbon et le prince de Joinville, devenu duc de Guise par la mort de son père. Mais Longnac était déjà de retour. D'accord avec du Gast, il répondit au messager royal qu'il était fort peiné de la défiance de Henri III

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 422, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Blois, 9 févr. 1589. — Pasquier (Ét.), *Œuvres*, t. II, p. 383.

2. Arch. Nat., K 1570, n° 45 : « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. »

3. Pasquier (Ét.), *Œuvres*, t. II, p. 383. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 509. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. II, p. 445.

vis-à-vis de lui, mais que certainement les captifs ne seraient jamais en d'aussi bonnes mains que les siennes ; en conséquence il les gardait. D'ailleurs, ajouta-t-il, le cardinal de Bourbon souffrait de violentes attaques de goutte qui interdisaient tout voyage [1]. Le roi, désormais certain des intentions des deux complices, résolut d'agir rapidement.

Dès le lendemain le cardinal de Lénoncourt partit pour Amboise avec ordre de ramener à tout prix les prisonniers ; quelques compagnies de la garde royale le suivaient à distance pour les recevoir. Or Lénoncourt revint à Blois le 16 sans avoir rien obtenu. Au contraire, il avait appris ce qui se tramait entre les ligueurs et les capitaines. Ceux-ci exigeaient en échange des captifs deux cent mille écus et pour chacun une ville de sûreté. Mayenne leur en promettait cent vingt mille sans sûretés, mais les priait d'envoyer à Paris quelque messager pour faciliter la négociation [2]. Ces rapports n'étaient plus ignorés et les capitaines déclarèrent même à Lénoncourt qu'ils avaient promis aux ligueurs de délivrer les prisonniers et qu'ils ne failliraient pas à leur parole [3]. Les traîtres ne manquaient point d'audace.

Toutefois, gardant encore quelque espérance, le roi envoya un troisième messager, l'abbé del Bene. L'abbé suivit une tactique nouvelle. Il engagea fort les deux hommes à se défier des assurances des ligueurs, car, n'étant pas assez puissants par eux-mêmes pour formuler des exigences, il leur faudrait nécessairement chercher un appui soit auprès du roi, soit auprès des

1. Arch. Nat., K 1570, n° 45 : « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. » — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 433 et 437, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 13 et 17 févr. 1589.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197, f° 115, orig. ; « Journal de François ». — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. III, p. 253. — Le « Journal de François » dit faussement que les ligueurs accordèrent deux cent mille écus.

3. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 437, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 17 févr. 1589. — Arch. Nat., K 1570, n° 45 : « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. » — *Negociations diplom. avec la Toscane*, t. IV, p. 881 ; de Blois, 17 fevr. 1589.

Lorrains ; ceux-ci ne désiraient rien plus que venger la mort des leurs et chacun savait que les capitaines étaient les plus compromis parmi les meurtriers ; ils avaient donc tout avantage à regagner la faveur royale. Cependant l'éloquence de l'abbé ne sut convaincre Longnac ni du Gast, qui, en sa présence, acceptèrent dix mille écus d'un messager de Mayenne, acompte des cent vingt mille promis. Tout espoir sembla perdu, quand on eut appris que, conformément à la demande des ligueurs, ils avaient envoyé des agents à Paris [1].

Les sieurs Bourbonne, oncle de Longnac, et Olphan du Gast, frère du capitaine, vinrent traiter avec les princes catholiques et la municipalité. On décida qu'ils recevraient trente mille écus comptant et le reste quand on livrerait les prisonniers. On passa contrat par devant notaire, que la municipalité ratifia le 27 février, et sur-le-champ Bourbonne et du Gast touchèrent douze mille écus [2].

Cependant, à Amboise, les paroles de l'abbé del Bene avaient justement impressionné les capitaines. Ils craignirent de rester les dupes de toutes ces intrigues d'autant plus que le maréchal d'Aumont et ses troupes royales occupaient la campagne, rendant presque impossible la communication avec les Parisiens [3], et qu'eux-mêmes étaient à peine sûrs de la fidélité de leurs soldats. En effet un complot se forma parmi la garnison du château pour livrer les prisonniers à Henri III. Le coupable, un lieutenant de du Gast, fut dénoncé, mais il trouva assez de partisans cachés pour s'enfuir impunément [4].

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 444, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 13 févr. 1589.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, orig. ; lettre anonyme, de Paris, 1er et 4 mars 1589. (Pièces justif. n° XIX). — Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197, f° 115 ; « Journal de François ».

3. Arch. Nat., K 1570, n° 45 ; « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. »

4. Arch. Nat., K 1570, n° 45 ; « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. » — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 444, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 23 févr. 1589.

Toutes ces raisons rendirent perplexes les deux complices qui consentirent enfin à faire connaître au roi leurs conditions. Elles furent, il est vrai, exorbitantes. Longnac réclama les gouvernements de l'Anjou, du Maine et de la Touraine, qu'il n'avait pu occuper qu'en partie, le château d'Amboise bien garni de vingt mille écus de munitions, et une somme d'argent. Du Gast demanda également une somme d'argent, Boulogne et Valence et des munitions dans chaque place[1]. Henri III était incapable de satisfaire à toutes ces exigences. Cependant il voulut bien les examiner, espérant gagner ainsi quelque délai.

C'était agir habilement, car des difficultés, suscitées sans doute par la rivalité d'intérêts, s'élevèrent bientôt entre les deux capitaines. Du Gast écrivit au roi qu'il ne désirait rien autre chose que sa bonne grâce, qu'il tenait les prisonniers pour lui et se montrerait toujours bon serviteur. De son côté Longnac lui fit dire qu'il se contenterait de lui obéir et ne se départirait jamais plus de ses commandements[2]. Ces déclarations étaient un signe non équivoque de discorde. Du Gast, plus habile que Longnac et aussi moins coupable, résolut de se débarrasser de son complice. Sous le prétexte que certaines gens rôdaient dans la campagne, il le fit sortir d'Amboise avec quelques soldats. Quand, après une course vaine, Longnac voulut rentrer dans la ville, il trouva les portes closes[3].

Du Gast resté seul se montra beaucoup plus facile. Un certain capitaine Gotz, son compatriote, avec lequel il avait contracté une forte amitié au jeu, vint lui répéter les paroles de l'abbé del Bene. Il fut bientôt décidé qu'il toucherait trente mille écus comptant et conserverait la ville et le château d'Amboise avec

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1734, p. 444, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 23 févr. 1589.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 450, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 25 févr. 1589.

3. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXII, f° 823 v°, orig. ; dép. de Morosini, légat, au cardinal de Montalto, de Blois, 2 mars 1589. — Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 383. — Longnac se retira dans ses terres de Gascogne, où il fut tué peu après d'un coup de pistolet par un de ses voisins.

double garnison ; moyennant quoi il remettrait au roi le cardinal de Bourbon, le jeune duc de Guise et le duc d'Elbeuf, gardant les autres prisonniers pour en tirer rançon [1]. Les trente mille écus furent payés immédiatement et du Gast abandonna ses trois captifs au sieur de Larchant, qui les emmena rapidement en coche au château de Blois où ils furent emprisonnés [2].

Pendant ce temps les ligueurs parisiens, confiants dans les contrats passés, s'apprêtaient à remettre aux agents des capitaines le reste des trente mille écus promis et à envoyer une troupe de cavaliers au devant des princes prisonniers, quand ils apprirent leur transfèrement à Blois. Furieux de s'être laissés devancer, ils feignirent de croire à une ruse de Henri III, qui, d'entente avec les capitaines d'Amboise, aurait voulu leur extorquer de l'argent et prendre encore dans un guet-apens quelques-uns de leurs chefs. Ils firent arrêter sur-le-champ Bourbonne et du Gast et saisirent les douze mille écus déjà livrés. Il était temps. Les deux agents, sans doute prévenus, avaient acheté des perruques et se disposaient à fuir. Ils furent conduits à la Bastille [3].

Après de telles alarmes, Henri III chercha pour ses prisonniers une retraite sûre. Il songea peut-être à les remettre au roi de Navarre en garantie de l'alliance qu'il venait de contracter

1. Pasquier, *Œuvres*, t. II, p. 383. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 509. — Les autres prisonniers étaient l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly et La Chapelle-Marteau. La duchesse de Nemours avait été remise en liberté dès le commencement de février et s'était retirée à Paris.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, orig. ; lettre anonyme, de Paris, 1er et 4 mars 1589. (Pièces justif. n° XIX). — Arch. Nat., K 1570, n° 45 : « relacion de lo que ha subcedido en Amboyse despues del arrivo de los prisioneros. » — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 97. Ce dernier dit que le roi vint lui-même à Amboise. C'est peu probable vu les précautions prises par Henri III pour ne point exciter la défiance de du Gast.

3. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, orig. ; lettre anonyme, de Paris, 1er et 4 mars 1589. (Pièces justif. n° XIX). — Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197, f° 115 ; « Journal de François ». — Bourbonne et du Gast furent échangés peu de temps après contre La Chapelle-Marteau, prévost des marchands de Paris.

avec lui, et, s'il faut en croire un document parisien, à les envoyer même en Angleterre[1]. Cependant il fixa son choix sur Loches, où il fit préparer les logements, et, quittant Blois le 3 mars, il les accompagna lui-même jusqu'à Tours, passant un peu au sud d'Amboise pour ne pas inquiéter du Gast[2].

Sa préoccupation constante vis-à-vis de ses captifs se marque par son indécision. De Tours ils sont conduits au château de La Bourdaizière, où ils restent quelque temps sous la surveillance du sieur de Manou, capitaine des gardes[3]. Aux environs de la mi-carême ils gagnent Azay le Rideau, et, sans doute pour prévenir toute trahison, le sieur de Clermont d'Entrague remplace le sieur de Manou dans sa charge de geôlier. Enfin le roi croit prudent de séparer les prisonniers. Après Quasimodo, tandis que les ducs de Guise et d'Elbeuf reviennent à Tours, le premier pour y rester, le second pour s'en aller à Loches, le cardinal de Bourbon seul cette fois est conduit à Chinon par les soins du sieur de Larchant[4].

1. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, orig. : lettre anonyme de Paris, 1er et 4 mars 1589. (Pièces justif. n° XIX.)

2. Arch. Nat., K 1570, n° 78, déchiffr. : dép. de Mendoça à Philippe II, de Saint-Victor, 4 mars 1589. — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 2, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Blois, 3 mars 1589. — S'il faut en croire le « Journal de François » (Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197, f° 116 v°), au cours de ce voyage le sieur de Sagonne et quelques autres gentilshommes ligueurs faillirent s'emparer des prisonniers. Ils attaquèrent l'escorte du roi au moment où elle sortait de Blois, et celle-ci dut se retirer vivement et se réfugier derrière les remparts de la ville. Palma Cayet, dans sa *Chronologie novenaire*, p. 107, col. 2, affirme que ce ne fut qu'une simple escarmouche, où les troupes royales vite remises de leur surprise chassèrent devant elles les cavaliers de Sagonne.

3. L'Épinois (H. de), dans *La Ligue et les papes*, p. 314, appelle le geôlier Monsieur de Marcé, frère de Monsieur d'O. Cette erreur doit s'expliquer par une faute de lecture, car Jean d'O, sieur de Manou, était en effet frère puîné du sieur d'O, surintendant des finances.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3798, f° 211, autogr. : lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay le Comte, 13 mars 1589. (Pièces justif. n° XXII). — Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 20, copie : dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 21 avril 1589. — Thou (de), *Histoire uni-*

Le gouverneur du château et de la ville était François Le Roi de Chavigny, vieillard aveugle, mais d'une fidélité à toute épreuve et d'une mâle énergie, que sa femme intelligente et bonne secondait habilement dans ses fonctions. Tout en se montrant plein de bienveillance vis-à-vis de son prisonnier, il établit autour de lui une garde sévère pour déjouer les intrigues qu'auraient pu ourdir les serviteurs du prélat ; et quelques-uns d'entre eux eussent même payé fort cher leur simple constance envers leur maître sans l'intervention du cardinal de Vendôme[1].

Tous ces voyages successifs avaient fatigué le vieillard. Durant son séjour à Chinon, il fut repris d'attaques de goutte et « d'une fiebvre lente avecq ung desgouttement qui lui dura plus d'ung moys[2] ». Cependant sa captivité était douce. Traité avec la plus grande déférence par ses geôliers, même lorsque la surveillance fut sévère, il passait presque tout son temps à prier Dieu, lui « estant d'une grande consolation de le pou-

verselle, t. X, p. 582. — Davila, *Histoire des guerres civiles*, t. II, p. 445. — Du Breul (J.), *La vie de Charles de Bourbon*, p. 6.

Le duc d'Elbeuf, envoyé à Loches, fut confié à la garde de Gaillard de Sallerm, créature du duc d'Épernon. Le duc de Guise resta au château de Tours commandé par Rouvré, lieutenant de la compagnie des gardes du sieur d'O. Les ambass. vénitiens, dans leur dépêche du 18 mars 1589, (Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 6 v°, copie), déclarent qu'à cette époque les trois prisonniers étaient à Chinon ; erreur, qui doit être expliquée par le soin avec lequel on dissimulait la marche des prisonniers. Les ordres n'étaient donnés qu'au dernier moment. « M. de Menou, écrit le cardinal de Bourbon, nous a adverty de nous tenir prest à partir d'icy à demain au matin pour aller dans un château qui lui sera déclaré par les guide et escorte, qui lui seront envoyés pour nous y conduire. » Cf. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 203, autogr. ; lettre du card. de Bourbon à ses neveux, le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, s. l. n. d., publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 256.

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. ; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII). — Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 582. — Du Breul (J.), *Vie de Charles de Bourbon*, p. 6.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. ; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.)

voyr... servir sans aucun destourbier. Je le prye, écrivait il au duc de Nevers, qu'il veuille regarder de son œil de pitié ce pauvre royaume désolé[1] ». Son seul souci était que « par la division des catholiques, les hérétiques n'advancent leurs affaires[2] », sa seule crainte de tomber entre leurs mains. Lorsqu'il apprit qu'on allait le conduire à Azay et que désormais aucune rivière importante ne le séparerait plus des premiers postes huguenots, il supplia ses neveux, le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, d'obtenir du roi le changement de sa résidence. « Je ne vous ay point importuné de telle prière depuys tantost trois mois que je suys prisonnier, mais le danger où je me voys me fet entrer en désespoir tel que, si vous ne vous employez à ce besoin, chacun pensera que je seray abandonné de tous les myens, desquels j'ay deu espérer consolation et support[3]. » Malgré leur intervention, le roi envoya le prisonnier à Azay, puis à Chinon, à quelques lieues seulement de Châtellerault qu'occupait le roi de Navarre. Ce fut peut-être une des raisons de la fièvre lente qui rongea le vieillard durant plus d'un mois.

*
* *

Pendant que Henri III veillait sur ses prisonniers, il perdait à Paris le peu d'autorité qu'il conservait encore. A la nouvelle de la mort des Lorrains, ce ne fut dans la capitale qu'un cri d'indignation contre l'assassin. Sa justification fut rejetée,

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 200, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, d'Amboise, 20 févr. 1589, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 257.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 197, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Blois, 14 janv. 1589, publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 255.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3363, f° 203, autogr. ; lettre du card. de Bourbon à ses neveux le card. de Vendôme et le comte de Soissons, s. l. n. d., publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 256 ; mais on doit y corriger M. de Montauband et l'Isle Bréhard en M. de Martimbaud et l'Isle-Bouchard (ch.-l. de canton, Indre-et-Loire).

ses menaces raillées. Un prédicateur fameux, Boucher, commença un traité dont le titre seul *De justa Henrici III abdicatione* est assez significatif[1]. La Sorbonne décida d'excommunier le tyran et de délier ses sujets du serment de fidélité ; ayant appris qu'elle ne le pouvait pas, elle sollicita le pape de le faire[2]. Du moins elle raya son nom du canon de la messe, interdit les prières en sa faveur et les remplaça par quelques oraisons pour la conservation des princes catholiques[3].

A la ville, qui ne reconnaissait plus l'autorité de Henri de Valois, il fallut une organisation nouvelle. En l'absence de Mayenne, les bourgeois choisirent comme gouverneur le duc d'Aumale ; le nom du roi disparut des édits et des mandements ; le parlement cessa de l'invoquer pour rendre la justice[4]. Lorsqu'aux premiers jours de février Mayenne entra dans Paris, il proposa la création d'un conseil général de l'Union des catholiques composé de gens des trois états, auxquels il fit adjoindre, pour s'en rendre maître, quelques bourgeois influents, la municipalité et les principaux membres du parlement. Quelques jours plus tard ce conseil, qu'il venait de créer, le nommait lieutenant-général du royaume en attendant la réunion des États généraux. Dès lors le nouveau gouvernement fut régulièrement organisé et eut son sceau propre au nom du royaume de France. « Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, et le conseil général de l'Union des catholicques estably à Paris, attendant l'assemblée des Estatz du royaume » eurent en mains tout le pouvoir[5].

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 595.

2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1737, p. 371, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Vendôme, 12 janv. 1589.

3. Thou (de), *Histoire universelle*, t. X, p. 596.

4. Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197, f° 103 ; « Journal de François ». — Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 490 et 507.

5. *Advis de Messieurs du conseil général de l'Union des catholiques establis à Paris sur la nomination et élection de monseigneur le duc de Mayenne, pair de France, pour lui estre donné le titre de lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, attendant l'assemblée des Estats de ce royaume, avec arrest*

Ce qui caractérise ce gouvernement entièrement révolutionnaire, dont Mayenne est le chef et qui étend sa puissance aussi loin que s'étend la Ligue, c'est qu'il ne reconnaît point de roi et attend la solution des difficultés dans la réunion des États généraux. On eût pu croire, et Henri III le redoutait, qu'en refusant de reconnaître son autorité les ligueurs lui opposeraient un rival, tout désigné d'ailleurs par la longue campagne qu'ils avaient menée en faveur du cardinal de Bourbon. Soit par timidité, soit par un dernier respect de la majesté royale, soit plutôt par manque de clairvoyance et d'habileté, les chefs de la Ligue ne proclamèrent point de successeur au tyran déchu et remirent toute souveraineté à la nation.

Il semble en effet qu'avec Guise ait disparu le cardinal de Bourbon, jadis premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne. Il ne revient à la mémoire des ligueurs que comme un simple prisonnier partageant le sort de l'archevêque de Lyon ou du prévôt des marchands. Quand il apparaît, c'est toujours dans des manifestations dirigées contre Henri III et demandant la mise en liberté des captifs : dans une lettre de la municipalité parisienne, qui flétrit les assassinats de Blois et s'élève contre la détention des princes[1] ; dans une procession solennelle faite à Rouen pour l'entrée de Mayenne, où trois compagnies de pénitents portent chacune une bannière représentant les deux premières les meurtres des Lorrains et la troisième une tour aux fenêtres de laquelle on aperçoit le cardinal

de la cour sur ce intervenu et le serment faict par le dit seigneur. Paris, 1589, in-8°. — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 103. — Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 525 à 531.

La formule citée fut employée en tête des actes, quelquefois avec de très légers changements. Il y eut deux sceaux, portant les armes de France et l'inscription « Le scel du royaume de France », différents par la grandeur, le plus grand pour le conseil, le plus petit pour les parlements et chancelleries. Le nom du duc de Mayenne figura en tête des lettres de grand sceau ; les arrêts du parlement portèrent « les gens tenant la cour de parlement », et les autres lettres de petite chancellerie « les gens tenant la chancellerie ».

1. Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 511, note 1.

et les autres prisonniers[1]; dans les pamphlets, dans les estampes, dans les gravures, indices de la haine furieuse qu'inspire le tyran[2]. Mais le sort du prince, que ses droits et la religion appellent à la couronne, n'intéresse pas plus que celui de ses compagnons d'infortune. Les ligueurs osent même saisir ses revenus et c'est à peine si, sur ses réclamations, ils lui en accordent mainlevée de la moitié[3].

La mort de Henri III, assassiné le 1er août 1589, change brusquement la situation.

1. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, orig. ; lettre anonyme, de Paris, 1er et 4 mars 1589. (Pièces justif. n° XIX.)

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. IV, p. 32, 35 et 43.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3996, f° 82, copie ; arrêt du parlement accordant au cardinal de Bourbon mainlevée de la moitié de ses revenus, rendu le 20 avril 1589 sur les lettres patentes du duc de Mayenne et du conseil général de l'union du 29 mars 1589. — Le « Journal de François » (Bibl. Nat., f. fr., ms. 10197), rédigé à Paris à cette époque, énumère la liste des prisonniers et oublie même de citer parmi eux le cardinal de Bourbon.

CHAPITRE II

LES PRISONS DU CARDINAL

La disparition de Henri III dénoua les difficultés où l'inhabileté de ses chefs avait entraîné la Ligue. Vis-à-vis de l'usurpateur qui se prétendait roi de France sous le nom de Henri IV, on proclama Charles X. Cette royauté convenait merveilleusement aux ligueurs qu'elle protégeait contre le règne de l'hérétique, au pape qui voyait en elle un moyen de sauver la religion en préparant l'accession au trône d'un successeur catholique [1], à Mayenne enfin qui y trouvait l'assurance certaine du pouvoir. Il fallait donc à tout prix s'emparer de la personne du prélat et le couronner roi de France.

Mais, pendant que Charles de Lorraine sollicitait Chavigny de rendre la liberté au cardinal [2] et faisait écrire au geôlier par le pape lui-même [3], le roi de Navarre montrait plus d'intelligence et d'activité. Il donna ordre à l'un de ses confidents intimes, Duplessis-Mornay, de retirer le cardinal de Chinon « sans y rien espargner, fût ce tout son bien [4] ». Bien que souffrant, Duplessis-Mornay engagea immédiatement les pourparlers avec Chavigny et, pour que celui-ci pût mettre sa ville à l'abri d'une surprise, il lui fit parvenir des renforts [5]. Aussi, quand le messager de Mayenne arriva, le gouverneur lui déclara

1. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 56 : de Rome, 2 sept. 1589.
2. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 45, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 10 août 1589.
3. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 59 ; de Rome, 16 sept. 1589.
4. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay*, t. I, p. 183.
5. *Ibidem*.

qu'il n'avait entre les mains qu'un cardinal, auquel il ne rendrait la liberté que sur l'ordre du roi légitime proclamé par toute l'armée[1].

Cependant les difficultés étaient loin d'être résolues. Si Chavigny reconnaissait l'autorité de Henri IV, il ne semblait pas décidé à lui remettre promptement son prisonnier. Le sieur de Manou, qui vint le trouver de sa part, ne put entrer en rapport avec lui[2]. Le gouverneur était d'ailleurs sollicité par le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons de ne point se dessaisir de leur oncle, sinon pour lui donner entière liberté. Peut-être ces princes gardaient-ils quelque espérance dans l'avenir[3] ? D'autre part les ligueurs ne perdaient point courage et cherchaient à s'emparer du cardinal malgré son geôlier. Quelques jours à peine s'étaient écoulés qu'un complot s'ourdit parmi la garnison. Un lieutenant de Chavigny, d'accord avec quelques soldats, devait enlever le captif ; mais tout fut découvert avant l'exécution[4].

Duplessis-Mornay n'en poussa que plus activement les pourparlers. Il gagna Montsoreau pour se rapprocher de Chinon et, par l'intermédiaire de la duchesse d'Angoulême, il s'aboucha avec madame de Chavigny. On convint que le gouverneur recevrait sur-le-champ deux mille écus nécessaires à l'entretien de la garnison du château et de la ville. Duplessis-Mornay lui remettrait six mille écus comptant au moment où il livrerait le cardinal et quatorze mille six mois plus tard[5]. Pour ne point retarder la négociation, le protestant emprunta les deux mille écus promis. D'ailleurs le roi de Navarre le pressait fort. « Je vous prie, lui écrivait-il, faire en sorte que nous tirions cest

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 45, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 10 août 1589.

2. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay*, t. I, p. 183.

3. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. IV, p. 517 ; lettre du card. de Vendôme et du comte de Soissons au sieur de Chavigny, de Tours, 6 août 1589.

4. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 48 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 28 août 1589.

5. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay*, t. I, p. 183.

homme hors de là, à quoy ne faut rien espargner[1]. Il lui conseilla de se rendre en personne à Chinon, pour que Chavigny le remît entre ses mains propres[2]. Il n'y avait point de temps à perdre. Les ligueurs continuaient leurs menées : Mayenne écrivait des « lettres fort preignantes[3] » ; La Châtre faisait les offres les plus alléchantes[4] ; et le désintéressement du gouverneur n'était pas si grand qu'on pût avoir en lui pleine confiance.

Duplessis Mornay et Chavigny choisirent le dimanche 3 septembre pour la remise du captif. Comme le comte de Soissons était à Langeais avec des troupes, le duc d'Épernon à Nouâtre, et que La Châtre se dirigeait sur Chinon, le protestant prit ses précautions. Il choisit parmi ses coreligionnaires quelques braves capitaines qu'il fit venir avec leurs hommes tout près de la ville pour le secourir en cas d'attaque. Quoique malade, il se rendit lui-même au château, remit les six mille écus à Chavigny et en une demi heure eut terminé tous les préparatifs que nécessitait un si brusque départ, au grand émoi du cardinal. Le vieillard craignait d'être conduit à La Rochelle en plein pays huguenot. Duplessis Mornay le rassura ; puis rapidement, escorté par les capitaines protestants, il se dirigea sur Loudun avec son prisonnier[5]. Il eût bien voulu l'accompagner plus loin, mais, vaincu par la maladie, il dut s'arrêter dans cette ville, laissant aux sieurs de La Boulaye et de Parabère le soin de le conduire jusqu'à Maillezais. Toutefois il le fit suivre

1. *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 35 : au sieur Duplessis Mornay, de Darnétal, 1er sept. 1589.

2. *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 28 : au sieur Duplessis Mornay, de Pont Saint Pierre, 24 août 1589.

3. *Mémoires et correspondance de Duplessis Mornay*, t. IV, p. 405, lettre de Duplessis à Henri IV, s. l., 1er sept. 1589.

4. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXII, fº 1024 vº, orig., dép. de Morosini, légat, au card. de Montalto, de Lyon, 5 sept. 1589. — *Mémoires de madame Duplessis Mornay*, t. I, p. 184.

5. *Mémoires de madame Duplessis Mornay*, t. I, p. 184. — Pour payer les quatorze mille écus promis à Chavigny, on lui constitua une rente sur les tailles de l'élection de La Rochelle.

par deux de ses Suisses, en qui il avait pleine confiance[1].

Agrippa d'Aubigné était alors gouverneur de Maillezais, et, comme on le savait fort mécontent du roi de Navarre avec lequel il avait de « perpétuelles riottes », les ligueurs crurent le moment favorable pour ressaisir le cardinal. Un gentilhomme italien vint trouver le gouverneur, et, après lui avoir rappelé habilement toutes les injures subies, il lui proposa deux cent mille ducats comptant ou bien le gouvernement de Belle-Ile avec cent cinquante mille écus, s'il fermait les yeux et laissait échapper son prisonnier. Si nous en croyons ses propres mémoires, d'Aubigné lui fit cette fière réponse : « Le second offre seroit plus commode pour manger en paix et en seureté le pain de mon infidélité ; mais, pour ce que ma conscience me suit de si près qu'elle s'embarqueroit avec moy, quand je passerois en l'isle, retournez-vous en tout asseuré que, sans ma promesse, je vous envoyerois au roy[2]. »

Le cardinal ne resta pas longtemps à Maillezais, où il était d'ailleurs installé d'une façon fort peu commode. A la prière de sa sœur, l'abbesse de Fontevrault, et du cardinal de Vendôme qui se plaignaient que l'air de la ville fût malsain pour lui, le roi de Navarre ordonna de le transférer à Fontenay-le-Comte. Mais, comme la peste y sévissait, le prélat dut séjourner quelque temps encore à Maillezais, où une température des plus douces et les prévenances du gouverneur le consolèrent des ennuis que lui causait son mauvais logement[3].

Enfin, quelques jours avant la Toussaint, il partit pour Fontenay-le-Comte, qui devait être sa dernière résidence. Là encore certains ligueurs intriguèrent pour s'emparer de sa per-

1. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay*, t. I, p. 185. — *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. IV, p. 108 ; acte des sieurs de La Boulaye et de Parabère, qui reconnaissent avoir reçu le cardinal de Bourbon des mains de Duplessis-Mornay, de Loudun, 4 sept. 1589.

2. *Mémoires d'Agr. d'Aubigné*, éd. Lalanne, p. 97.

3. Arch. Nat., K 1569, n° 138, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 13 oct. 1589. — Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. ; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.)

sonne. Par deux fois Pierre Gasteau, sieur du Vignault, avocat au barreau de la ville, tenta de le délivrer ; aux deux fois il échoua, ne trouvant pas dans cette cité huguenote d'hommes assez déterminés pour le seconder[1].

⁂

Si le roi de Navarre avait mis tant d'empressement à s'emparer de son oncle, ce n'était point par animosité contre lui. Il eut toujours à son égard plus de pitié que de rancune. Aussi, dans les prisons successives qu'il occupa, le cardinal fut il traité avec la plus grande déférence et il y jouit de tout le bien-être qu'il put désirer. Navarre voulut seulement priver les ligueurs de sa présence.

A Fontenay, où il vécut sous la garde du sieur de La Boulaye, le vieillard habitait une large chambre contiguë à une garde-robe qui conduisait elle même à une galerie couverte transformée en oratoire. Cette galerie, longeant ses appartements et s'ouvrant sur un petit jardin, pouvait lui servir de lieu de promenade en cas de pluie. Par le beau temps il s'en allait dans un plus grand jardin à quelque distance de là[2].

Toutefois la surveillance était étroite autour de lui. Des douze gentilshommes qui en étaient chargés, cinq ou six restaient en permanence dans sa garde robe ; à la porte de sa chambre se tenaient trois ou quatre Suisses ; enfin dans la cour un corps de garde de quinze à vingt soldats. Mais son geôlier, le sieur de La Boulaye, cherchait à lui faire oublier sa condition de prisonnier avec les mille prévenances dont il l'entourait. Il le visitait journellement, lui permettait même parfois de sortir de la ville, et, à sa prière, il consentit à rouvrir

1. Boncennes (F.), *Notes sur la mort et la sépulture du cardinal de Bourbon* dans *Revue des provinces de l'Ouest*, 3e année, 1856, p. 318.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. : lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay le Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.)

une église que les protestants avaient fermée dans un des faubourgs[1].

Dans cette prison si douce le vieillard mène une vie simple et réglée. Le matin, après quelques minutes de prières à son oratoire, il fait une assez longue promenade au jardin ou sous la galerie couverte. A onze heures il s'en vient déjeuner, puis écoute volontiers un sermon de Grenade ou de saint Bernard. Les vêpres l'appellent de nouveau à son oratoire, où ses aumôniers chantent le service « à la mode des Bonshommes et quelquefois comme les Pénitens ». Enfin vers les neuf heures il se couche et s'endort doucement à la lecture de la bible ou de quelque autre livre de dévotion[2]. Le cardinal est donc revenu aux pratiques pieuses qu'il a toujours aimées et vers lesquelles sa vieillesse et la maladie le poussent encore. Il s'accommode assez bien de cette vie au milieu des huguenots, qu'il a tant redoutée : il leur demande seulement de ne point chanter leurs psaumes assez près pour qu'il les entende et surtout de ne pas se livrer en sa présence à des discussions sur la religion[3]. Sa piété s'effarouche trop des paroles hérétiques.

Malgré des habitudes calmes et régulières, le cardinal ne peut éviter les souffrances physiques que son grand âge rend de plus en plus fréquentes. Par trois fois il a de terribles attaques de goutte. « Ung gros catharre, qui lui [est] tombé sur toutes les parties du corps », le fait également beaucoup

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. : lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.) — *Ibid.*, ms. 3336, f° 130, autogr. ; lettre du card. de Vendôme à la duchesse de Nevers, de Tours, 7 nov. 1589. — Du Breul (J.), *La vie de Charles de Bourbon*, p. 8.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. ; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.)

3. Arch. Nat., K 1569, n° 138, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 13 oct. 1589. — Du Breul, dans sa *Vie de Charles de Bourbon*, qui n'est qu'un panégyrique, prétend au contraire que, si les protestants, qui se trouvaient souvent aux heures de lecture, venaient à soulever quelque discussion, « il leur bailloit des solutions si pertinentes qu'ils en estoient tous esbahis ».

souffrir. Enfin, comme dans les premiers jours de son emprisonnement à Blois, il est pris « d'une difficulté et ardeur d'urine qu'il jette rouge comme sang. » On craint même un instant pour sa vie. Néanmoins, après deux saignées et quelques médecines, sa santé se rétablit un peu [1].

Au fond de sa prison le cardinal de Bourbon ne reste pas sans nouvelles. Il apprend tous les maux qui désolent le pays et s'en attriste. « Je déplore aveq vous, écrit-il au duc de Nevers, les malheurs que les divisions apportent en ce pauvre réaulme, lequel je supplye nostre bon Dieu vouloyr regarder de son œil de pitié et de miséricorde, et nous doner quelque bon repos à son honneur et gloire ... Tous mes ordinaires et continuels exercices sont en prières tendant à ceste fin [2]. » Son impuissance a chassé de lui toute ambition. Son seul désir est de voir rendues au pays la paix et la religion catholique.

Avec Henri de Lorraine ont disparu toutes les énergiques résolutions du vieillard, et plus que jamais, maintenant qu'il est affaibli, prisonnier, il se laisse influencer par ceux qui sont restés en relation avec lui, c'est-à-dire ses neveux et principalement le cardinal de Vendôme. Le jeune homme, dont l'ambition et l'habileté croissent tous les jours, s'applique à conserver les bonnes grâces de son oncle qui sont pour lui une quasi certitude en l'héritage de ses bénéfices ; et, maintenant que le duc de Guise n'est plus là pour annihiler ses efforts, il cherche à gagner le prélat au parti des Bourbons catholiques, dont il se déclare le chef avec son frère le comte de Soissons. Ce parti peut espérer l'appui de tous les catholiques loyalistes que mécontente la révolte de Mayenne, qu'effraie l'hérésie du Béarnais ; et les deux frères rêvent d'une entente entre le roi de Navarre et Charles de Lorraine, qui aboutirait

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 211, autogr. ; lettre de Marian de Martimbos à la duchesse de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 15 mars 1590. (Pièces justif. n° XXII.)

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 221, autogr. ; lettre du card. de Bourbon au duc de Nevers, de Fontenay-le-Comte, 18 mars 1590. (Pièces justif. n° XXIII.)

à leur propre triomphe. Le cardinal accepte la proposition : il en fait même parler à Duplessis-Mornay, pour qu'il la soumette à son maître. Mais ce projet est trop contraire aux intérêts des ligueurs et du Béarnais ; il n'a point de suite [1].

Il ne reste plus qu'un moyen de rendre la paix au royaume en conservant le trône aux Bourbons : c'est de ramener au catholicisme le roi de Navarre. Depuis longtemps déjà on parle d'une conversion possible de l'hérétique, et pour les plus habiles elle est fatale. C'est pourquoi le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, après avoir éprouvé l'intransigeance de Mayenne, se rallient délibérément à leur cousin. Celui-ci consent à se laisser instruire et fait croire en une prochaine abjuration.

Le cardinal de Bourbon ne tarde pas à suivre l'exemple de ses neveux. Dès les premiers jours de novembre, il envoie un messager reconnaître en son nom le Béarnais comme roi de France et l'exhorter à se faire catholique [2] ; et, quand le légat du pape pénètre en France, il l'informe que la conversion de l'hérétique est le seul moyen de rétablir l'ordre dans le royaume [3]. Malheureusement le légat ne l'écouta pas.

On peut alléguer en vérité que ces marques d'obéissance envers le roi de Navarre étaient intéressées, car le cardinal sollicitait en même temps sa mise en liberté. Il semble bien cependant qu'elles furent sincères : car, pas plus à cette heure qu'à aucune époque de sa vie, le prélat n'eût consenti à ce qu'un

1. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. IV, p. 405 ; lettre de Duplessis-Mornay à Henri IV, s. l., 1er sept. 1589.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 130, autogr. ; lettre du card. de Vendôme à la duchesse de Nevers, de Tours, 7 nov. 1589. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 25. — Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 232.

3. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3143, f° 11, autogr. ; lettre du card. de Vendôme au duc de Nevers, de Tours, 15 nov. 1589. — *Ibid.*, f. ital., ms. 1738, f° 118 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 20 févr. 1590.

Au mois de juillet 1590, le duc de Nevers, qui s'était jusque-là tenu prudemment entre les deux partis, rejoignit le roi de Navarre. On dit que cette résolution venait d'un conseil donné au duc par le cardinal quelques jours avant sa mort. V. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 279.

autre qu'un Bourbon s'assît sur le trône de France. Son neveu répondit à ses prières par des promesses [1]; toutefois, envisageant les difficultés qui l'entouraient, il jugea prudent de ne point les tenir rapidement.

1. Arnaud Sorbin, dans l'*Oraison funèbre du très vertueux et illustre prince Charles, cardinal de Bourbon*, Nevers, 1595, in-8°, p. 27, dit en parlant de l'oncle du cardinal dont il fait le panégyrique : « Peu de jours avant son trépas il receut des lettres du roy pleines de consolation et d'amitié et de l'espérance que Sa Majesté luy donnoit de se réduire au giron de l'église. Le bon prince leva les mains au ciel en disant ces mots : Mon Dieu, aurois-je bien cest heur avant de mourir de le veoir catholique ; j'en mourrois très content. »

CHAPITRE III

LE RÈGNE DE CHARLES X

Pendant que le cardinal de Bourbon vivait tranquille dans son lointain Fontenay-le-Comte, la Ligue triomphait à Paris et dans une grande partie de la France. La mort de Henri III fortifia singulièrement sa cause. Elle fit des anciens rebelles les défenseurs de la royauté, justifia leur prise d'armes pour la délivrance du souverain et la défense de la religion. Sans s'arrêter aux scrupules manifestés en 1587 par les chefs du parti, qui avaient déclaré le cardinal « très recommandable non comme héritier et successeur, estant trop remot en degré, mais capable d'élection et de l'honneste préférence pour sa religion et ses vertus », ni aux dernières paroles de Henri III mourant qui désignait Navarre pour occuper le trône de France, on considéra seulement les lettres patentes du 17 août 1588 proclamant le prélat le plus proche parent du roi défunt, en conséquence héritier présomptif de la couronne, et l'exclusion prononcé quelques mois plus tôt par les États généraux de Blois contre l'hérétique prétendant.

La reconnaissance du cardinal de Bourbon avait l'avantage de justifier l'autorité que le duc de Mayenne et le conseil de l'Union s'étaient attribués. Certains catholiques se plaignaient déjà de cette qualité de lieutenant général de l'état royal et couronne de France qui, selon eux, « n'estoit qu'une chimère », car « il n'y avoit point de lieutenant, s'il n'y avoit de chef, et il n'y avoit point de chef sinon le roy[1] ». Les attributions de

1. Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 103, col. 2.

Mayenne furent dès lors légitimées. Il exerça le pouvoir en attendant la délivrance de son roi, pour laquelle il luttait. Il ne sembla même plus nécessaire de convoquer les États généraux ; et, si le premier édit rendu après l'assassinat de Saint-Cloud est rédigé au nom de Charles de Lorraine et du conseil de l'Union établi à Paris « attendant l'assemblée des Estats du royaume[1] », il ne faut voir là qu'un souvenir des six derniers mois. Désormais le lieutenant général et le conseil de l'Union conservent le pouvoir uniquement parce que le souverain futur est prisonnier.

En conséquence, le 5 août, Mayenne rendit un édit qui exhortait tous les sujets à se réunir pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine « en attendant la liberté et présence du roi nostre souverain seigneur[2] ». C'était la seule mention faite du cardinal de Bourbon. Deux jours après, l'édit était enregistré au parlement de Paris et expédié à toutes les villes de province.

Fort de sa nouvelle situation, Mayenne repoussa tout projet de négociation avec le Béarnais. Négligeant l'avertissement que lui donnèrent deux princes du sang et plusieurs grands seigneurs catholiques en reconnaissant Navarre comme roi de France, il déclara que sa religion et le respect qu'il portait au cardinal « ne lui permettoient d'entendre à ceste ouverture[3] ». Il eut d'autant plus d'audace que l'Espagne lui promit de l'argent et des troupes[4].

Cette assurance fut défavorable au parti de la Ligue. En effet, malgré les apparences, la situation restait la même et beaucoup s'en aperçurent. Les catholiques n'avaient pas encore de roi pour l'opposer à celui qui prenait le nom de Henri IV. On

1. *Édit et déclaration de monseigneur le duc de Mayenne et le conseil général de la sainte Union pour réunir tous vrais chrestiens françois à la deffense et conservation de l'église catholique, apostolique et romaine, et manutention de l'estat royal.* [Paris], 1589, in-8° ; du 5 août 1589.

2. *Ibidem.*

3. *Mémoires d'estat de Villeroy*, éd. Mich. et Pouj., p. 139, col. 2. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 258.

4. *Mémoires d'estat de Villeroy*, p. 140, col. 1 et 2.

ne faisait que leur en promettre un. En conséquence on ne combattit pas pour soutenir la royauté du cardinal de Bourbon, mais bien pour empêcher l'accession au trône d'un prétendant qu'on déclarait illégitime. Les droits équivoques du prélat, qui auraient pu s'affirmer par une proclamation immédiate, perdirent leur peu de force par cette indécision. Philippe II jugeait sagement la situation, lorsqu'il écrivait à l'un de ses agents en France : « Ce qu'il y aurait de plus avantageux pour notre sainte cause serait de nommer de suite un roi catholique et aussi intéressé à la conservation de la Ligue que l'est le cardinal de Bourbon..... Autrement il va en résulter une confusion dans les opinions à la faveur de laquelle le Béarnais s'introduira dans Paris [1]. » Mais ses conseils ne furent point suivis.

Ainsi le grand mouvement qui agite une partie de la France après la mort de Henri III est dirigé non pas en faveur du cardinal de Bourbon, mais bien contre le roi de Navarre. Au lieu de devenir royaliste il reste ligueur. C'est toujours la Ligue qui combat et elle conserve tous les blâmes et toutes les haines qu'elle s'est attirée au cours des dernières années.

A Paris même on arriva vite à considérer la lutte sous un pareil jour. Bien que la déclaration du 5 août eût ignoré le roi de Navarre, les efforts furent uniquement dirigés contre lui. Après s'être attaqué au prétendu parlement qui jugeait en son nom à Tours [2], celui de Paris déclara ses partisans « criminels de lèze-majesté divine et humaine, déserteurs de la cause de Dieu et de son église [3] ».

1. Baguenault de Puchesse (G.), *La politique de Philippe II dans les affaires de France, 1559-1598*, p. 46. — Il faut noter un projet curieux qui naquit dans l'esprit de quelques parlementaires de Tours disposés à concilier les partis. Ils voulaient que le cardinal de Bourbon et son neveu, le roi de Navarre, régnassent ensemble, comme jadis les empereurs romains occupaient à deux le gouvernement. V. *Mémoires de madame Duplessis-Mornay*, t. I, p. 182.

2. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 46.

3. *Arrest de la cour de parlement de Paris contre ceux qui tiennent le party d'Henry de Bourbon*... Paris, 1589, in-8°.

En province on n'attendit pas cet exemple pour suivre la même voie. Moins encore qu'à Paris, où Mayenne avait besoin du cardinal pour justifier sa lieutenance, on songea au vieillard prisonnier. Le parlement de Rouen, le plus timide parmi les parlements ligueurs, enjoignit à tous d'observer l'édit du 5 août, de s'armer « pour la manutention de l'honneur de Dieu et de l'église catholique, apostolique et romaine, et conservation de l'estat et couronne de France », sans même chercher une excuse à cet appel aux armes dans la délivrance du roi captif [1]. Le premier acte du parlement de Dijon, lorsqu'il eut appris l'assassinat de Saint Cloud, fut d'interdire la reconnaissance de Henri de Bourbon, sans faire aucune mention du cardinal ; quelques jours plus tard il enregistra l'édit du 5 août [2]. A Toulouse la déclaration fut encore plus nette : la cour défendit « très expressément à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, sans nul excepter, de reconnoître pour roi Henri de Bourbon prétendu roi de Navarre », et, rappelant la bulle de Sixte-Quint qui l'avait excommunié, elle le déclara « incapable de jamais succéder à la couronne de France pour les crimes notoires et manifestes amplement contenus en icelle [3] ».

Lorsque les parlements prenaient une telle attitude, il ne faut point en chercher une différente chez les villes où le parti ligueur dominait. A Amiens, par exemple, Jean de Montluc, lieutenant général en Picardie pour le duc d'Aumale, et les membres des États de la province rendirent une ordonnance enjoignant à toute personne de se réunir à eux « pour la conservation et manutention de l'honneur de Dieu et de sa religion contre le roi de Navarre, à peine d'être procédé contre

1. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 93 ; arrêt de la cour de parlement de Rouen, du 23 septembre 1589.

2. *Registres du parlement de Dijon de tout ce qui s'est passé pendant la Ligue*, s. l. n. d., in 12, p. 115 et 126. — La Cuisine (E. F. de), *Le parlement de Bourgogne*, 2e éd., t. II, p. 180.

3. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 47 ; arrêt de la cour de parlement de Toulouse, du 22 août 1589.

eux comme rebelles[1] ». A Lavaur, les États des villes du parti catholique de Languedoc jurèrent le 17 décembre de ne jamais reconnaître un roi excommunié et décidèrent que ce même serment serait prêté par tous les habitants de la province[2]. Eux aussi semblent ignorer le cardinal de Bourbon.

Enfin dans la bouche même du peuple on peut trouver l'expression de sa propre pensée. Lors des affreux massacres qui eurent lieu à Limoges le 15 octobre 1589 et jours suivants, on n'entendit que les cris de « Vive la croix ! Vive l'Union ! Vive l'église catholique et les bons catholiques ! » Si quelques cris de « Vive le roi ! » retentirent dans le tumulte, ils furent poussés par les partisans du Béarnais[3]. On ne se trompait pas. Le roi, c'était le roi de France et de Navarre, Henri IV.

Ainsi c'est toujours la Ligue qui combat. Derrière elle ne surgit pas son roi. Entre l'hérétique, qui prétend à la couronne, et la Ligue, que l'on sait menée par l'ambition de quelques-uns, tout le groupe des catholiques royaux et loyalistes hésite. Rares sont ceux qui prennent immédiatement parti pour l'un ou pour l'autre. Le parlement de Bordeaux semble avoir donné le mot d'ordre. Tout en recommandant d'observer inviolablement les derniers édits et les prescriptions des États de Blois, il enjoint à tous seigneurs, gentilshommes, villes et communautés « qui se sont élevés du vivant du feu seigneur roi de poser les armes... en attendant qu'il ait plu à Dieu impartir sa grâce et miséricorde à ce royaume pour la conduite et direction d'icelui à son honneur et gloire, exaltation et conservation de sa sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine » ; et dans tous les actes publics il conserve le nom et le sceau de

1. Beauvillé (V. de), *Histoire de la ville de Montdidier*, 2[e] éd., t. I, p. 238.

2. Loutchistzky (J.), *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue*, p. 264. — Rossignol (E. A.), *Petits états d'Albigeois ou assemblées du diocèse d'Albi*, p. 201-202.

Il faut admettre que l'arrêt du 21 novembre 1589, dont je parlerai plus loin, n'était pas encore parvenu à Lavaur, chose possible, puisqu'il ne parvint à Dijon que le 15 décembre.

3. Ruben et Goubert, *Registres consulaires de la ville de Limoges*, t. III, appendice p. XXI à XXIV.

Henri III[1]. Quand il faut parler de l'héritier du trône, on l'appelle le « légitime successeur roy de la couronne de France[2] », sans le désigner plus précisément.

En somme, suivant l'expression du légat, du cardinal de Bourbon on ne parle point[3].

⁂

Il était cependant fatal qu'on en parlât. Après l'explosion de fanatisme furieux contre Navarre, on en vint à penser au prélat. Peu à peu, au cours de la campagne menée contre le neveu l'oncle apparut. De même qu'aux prétentions du Béarnais au titre d'héritier présomptif on avait opposé les droits du cardinal, de même à la royauté de Henri IV on opposa celle de Charles X. Mais le premier fait fut l'œuvre d'un homme énergique, qui poursuivit avec méthode le but qu'il se proposait ; le second au contraire fut uniquement celle des évènements. Là où Guise vainquit, Mayenne ne sut pas même préparer la victoire.

Les premiers, les prédicateurs songèrent au cardinal-roi. Le sermon était alors le moyen le plus efficace pour entraîner les foules. Après la mort de Henri III, les curés des paroisses de Paris reçurent du conseil de l'Union l'ordre de déclarer en chaire que Jacques Clément était un martyr, le Béarnais un criminel et que ceux qui tiendraient son parti seraient excom-

1. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45 : arrêt de la cour de parlement de Bordeaux, du 19 août 1589. — Poirson (E.), *Histoire de Henri IV*, t. I, p. 50.

2. Henry (M. E.), *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, p. 151. La municipalité de Grenoble avait formulé une déclaration intéressante avant l'arrivée des lettres de Mayenne. Elle entendait « rester soubz l'obeissance du roy catholicque qui sera sacré et esleu par les princes catholicques et Estatz généraulx de France », ce qui montre combien peu naturelle semblait l'accession au trône du cardinal de Bourbon. V. *Inventaire sommaire des arch. comm. de Grenoble*. Série BB, p. 88.

3. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXII, p. 1017, orig. ; dép. de Morosini, legat, au card. de Montalto, de Lyon, 18 août 1589 : « del signore cardinale di Borbone non si parla. »

muniés. Ils allèrent plus loin et affirmèrent qu'au cas où Navarre reviendrait au catholicisme, il ne pourrait pas prétendre à la couronne. Après avoir dépeint le neveu sous les couleurs les plus noires, ils se complurent à montrer la douce bonté de l'oncle, sa piété, son amour de la religion, et son emprisonnement leur fournit matière à plus d'un morceau pathétique[1].

En même temps que dans les prédications et pour des raisons analogues, le cardinal roi apparut dans les pamphlets. Des cantiques en vers latins clamèrent sa misérable captivité[2]. Un certain Morus, chargé par la municipalité de Reims de répliquer à une lettre du duc de Luxembourg en faveur du roi de Navarre, adressa sa réponse à toute la France ; après avoir maudit l'hérétique, il chanta les louanges du cardinal, dont le bienheureux règne devait rappeler les temps bénis de saint Louis[3]. Des « *Advertissement[s] au roy très chrestien Charles de Bourbon, dixiesme du nom* » courraient par le pays[4], et dans une « *Exhortation dernière à la noblesse pour la délivrance de nostre roy très chrestien* », la qualité de prêtre, que certains reprochaient au prélat, devint un nouveau droit à la couronne[5].

1. Bibl. Nat., f. ital., ms. 1738, f° 25 v°, copie ; dép. des ambass. vénitiens, de Tours, 16 oct. 1589. — Robiquet (P.), *Paris et la Ligue*, p. 576.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile,* t. III, p. 310 à 314.

3. Henry (M. E.), *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, p. 154 à 159.

4. Baron (Jacques), *Advertissement au roy très chrestien Charles de Bourbon, dixiesme de ce nom, avec remonstrance aux prélatz de France démonstrative de l'extrême misère de ce temps.* Paris, 1589, in-8°. — L'ouvrage avait paru en latin un mois plus tôt. Le département des imprimés de la Bibl. Nat. possède les deux exemplaires.

5. Par (M.), *Exhortation dernière à la noblesse pour la délivrance de nostre roy très chrestien.* Paris, 1589, in-8°. — On y trouve notamment ces cinq vers adressés aux catholiques :

« Défendez, je vous pri', ce françois héritage ;
Rendez-lui son seigneur, ce prince que la loy
Du fleuve du Sala establit vostre Roy ;
Car de Melchisédech l'éternelle ordonnance
Luy donne la prestrise et le sceptre de France. »

En quelques villes, sur des initiatives toutes particulières, on reconnut même la royauté de Charles de Bourbon. A Rouen le chapitre de la cathédrale fit poser à l'endroit du chœur « les armoiries de monseigneur le cardinal à présent roy de France[1] ». A Chartres on mêla son nom aux prières[2]. Un fait beaucoup plus significatif, mais qui semble isolé, s'était produit à Dijon dès le mois d'août. L'assemblée des États de la province de Bourgogne avait reconnu publiquement Charles de Bourbon « vrai et légitime roi de France, comme étant le premier prince du sang le plus successible à la couronne et comme tel déclaré par les États de Blois[3] ». Enfin le pape jugeait sa royauté légitime, puisqu'il remettait à son légat une somme de cent mille écus à dépenser uniquement pour la délivrance du captif[4] et qu'il lui donnait même un bref adressé à Charles roi très chrétien avec ordre de le remettre au destinataire, s'il était en liberté à son arrivée en France[5].

Ainsi peu à peu le roi de la Ligue apparaissait. Une anecdote racontée par d'Aubigné montre combien il eût été facile de susciter un enthousiasme autour de ce nom. Comme le cardinal était dirigé sur Maillezais, quelques personnes et parmi elles un certain médecin de Poitiers, nommé Lommeau, sollicitèrent du corps de garde l'autorisation de parler au roi. Les soldats leur refusant l'entrée s'ils n'ôtaient ce titre au prison

1. Le peintre qui plaça lesdites armoiries reçut deux écus et demi pour sa peine. V. Robillard de Beaurepaire, *Archives départem. de Seine-Inférieure*, série G, t. II, p. 277.

2. Bibl. de Chartres, ms. 1016, f° 65, impr. (proclamation de M. de Thou, évêque de Chartres, de Charles de Bourbon comme roi de France, de Chartres, 22 oct. 1589 ; publiée dans *Le Cabinet historique*, t. III, p. 158.

3. Abord (Hippolyte), *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. II, p. 40, note 1.

4. *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 67 ; de Rome, 6 oct. 1589 — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 354.

5. Arch. du Vatican : brevi (Sixte-Quint), armarium 44, t. XXIX, f° 278 v° ; de Rome, 2 oct. 1589. Pièces justif. n° XX. — Ce bref ne fut vraisemblablement jamais remis au cardinal de Bourbon ni même connu en France.

nier, elles préférèrent s'en retourner sans l'avoir vu plutôt que de l'appeler autrement que leur roi [1].

Mais, chose curieuse, alors que se produisaient ces témoignages de fidélité en faveur du cardinal, les chefs de la Ligue semblaient l'oublier entièrement. Antoine Hotman, qui avait soutenu les droits du vieillard en 1588, se souvint cependant qu'en mars dernier Charles de Bourbon avait demandé au conseil de l'Union mainlevée de tous ses bénéfices, dont les deux partis s'étaient emparés depuis sa captivité. A grand'peine on avait satisfait à la moitié de sa réclamation. Or les revenus de la légation d'Avignon, jusqu'ici payés au prélat, venaient d'être également confisqués par le pape [2]. En conséquence Hotman présenta au conseil de l'Union une nouvelle requête censée rédigée par le cardinal, qui suppliait qu'on lui accordât une pension annuelle. Le conseil toujours à court d'argent en fut désagréablement surpris, et le président Hémar Hennequin, évêque de Rennes, pour déjouer le plan de l'avocat, lui reprocha vivement une telle « requête conçue en des termes qui convenoient peu à la Majesté royale, ajoutant qu'un roi ne devoit point user de supplications envers ses sujets ». Nullement vaincu par l'étrangeté de cette réplique, Hotman réitéra sa demande, disant que peu lui importaient les termes si l'on y faisait droit. Le conseil alors délibéra un fort long temps et déclara « qu'ayant une si grande guerre à soutenir, leurs fonds ne leur permettoient pas d'accorder au roi-cardinal une pension sur l'état : que cependant l'Union auroit soin de le remettre incessamment en possession des bénéfices considérables dont ses serviteurs se plaignoient que les ennemis de Dieu et de la nation s'étoient emparés, et que ces revenus considérables seroient suffisans pour son entretien et celui de sa maison jusqu'à la fin de la guerre [3] ».

1. Aubigné (d'), *Histoire universelle*, t. VIII, p. 149.
2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 4716, f° 109, orig. ; lettre du sieur Galiffet au sieur Serre, trésorier général du cardinal de Bourbon, de Paris, 2 oct. 1589.
3. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 52.

Tel était à la fin de septembre le respectueux dévoûment du conseil général de l'Union pour son souverain.



Devant le peu de cas que la Ligue faisait de l'archevêque de Rouen, les soupçons que Mayenne avait cru dissipés par la mort de Henri III réapparurent. On s'étonna de l'indifférence manifestée à l'égard du prisonnier, du peu de respect du lieutenant général pour le sang des Bourbons. S'il refusait le trône au Béarnais parce qu'il était hérétique ou même parce qu'il n'y avait point droit, pourquoi ne proclamait-il pas le cardinal fervent catholique et héritier de la couronne [1] ? Cette situation équivoque n'allait d'ailleurs pas sans inconvénients pour les ligueurs. Lorsque Achille de Harlay, premier président au parlement, prisonnier à la Bastille, dut signer, pour obtenir sa mise en liberté, un mémoire par lequel il s'engageait à servir et honorer Charles de Bourbon comme son roi, il refusa, prétextant ne pas pouvoir accepter un fait que rien n'autorisait et que le parlement lui-même n'avait pas encore reconnu [2]. Mais ces inconvénients passaient inaperçus, tant la Ligue paraissait puissante. Les partisans du roi de Navarre eux-mêmes doutaient secrètement de sa fortune. Cependant le 21 septembre, sur les hauteurs d'Arques, la bravoure eut raison du nombre. Les vingt-cinq mille hommes de Mayenne durent reculer devant la petite troupe du Béarnais.

Le premier engagement était un échec pour les ligueurs ; ce fut une défaite pour Mayenne. Jusqu'ici la confiance, dont il se croyait entouré, l'avait empêché de voir les difficultés de sa situation. Elles lui apparurent dans toute leur étendue, quand il fut en butte aux reproches de ses coreligionnaires. Il perdit rapidement sa belle assurance des anciens jours et, voulant se soustraire à la responsabilité qu'il avait encourue, il résolut

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 52.

2. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3996, f° 119 v°, copie, mémoire présenté au premier président touchant sa délivrance et réponse dudit président.

à nouveau de convoquer les États généraux. La délivrance désormais impossible de Charles de Bourbon lui fournit un prétexte. Le 10 octobre, il écrivit au parlement de Paris que, les affaires allant de mal en pis, « il estoit plus besoin que jamais d'y recourir[1] ».

Mais la victoire d'Arques ne suffit pas à Navarre. Son armée renforcée de quelques troupes de secours poussa une pointe hardie sur la capitale et emporta même cinq faubourgs. L'effroi fut grand dans la ville jusqu'à l'arrivée tardive de l'armée du lieutenant général qui obligea les royalistes à lever le siège.

Cette seconde rencontre, ou, pour mieux dire, cette seconde défaite de la Ligue, compromit gravement son autorité. Elle eut, en outre, une conséquence qui est habituelle chez les vaincus : ce fut de semer la discorde parmi eux. Devant Mayenne se dressa le conseil de l'Union, composé en majorité des chefs de la faction des Seize. Tandis que le premier repoussait avec les ligueurs modérés toute intervention étrangère, ses adversaires firent appel à l'Espagne. C'est alors que Charles de Lorraine usa du pouvoir qu'il possédait encore pour proclamer officiellement la royauté du cardinal de Bourbon, cherchant un moyen d'affermir son autorité chancelante[2].

En conséquence, le 21 novembre, le parlement de Paris rendit un arrêt qui enjoignit « de recognoistre pour naturel et légitime roy et souverain seigneur Charles, dixiesme de ce nom, et luy prester la fidélité et obéissance deue par bons et loyaux sujets ». En attendant sa délivrance, le duc de Mayenne conservait son titre de lieutenant général et le pouvoir qui lui était attribué. La cour décida que ses arrêts et toutes les lettres de chancellerie seraient intitulés, inscrits et scellés sous le nom de Charles X, la monnaie fabriquée en la prochaine année frappée à son effigie[3]. Le 4 décembre suivant, elle arrêta que

1. Arch. Nat., X[1a] 9324[c], orig. ; lettre de Mayenne à la cour de parlement de Paris, de Gaille-Fontaine, 10 oct. 1589.

2. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 53. — Poirson (E.), *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 163.

3. *Arrest de la cour de parlement de recognoistre pour roy Charles dixiesme de ce nom.* Paris, 1589, in-8°.

les lettres de commandement signées habituellement « Par le roy » porteraient la mention « Par le roy, estant monseigneur le duc de Mayenne lieutenant général de l'estat et couronne de France » ; les lettres de commande expédiées au conseil « Par le roy, au conseil estably près monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'estat et couronne de France ». Quant aux lettres patentes et aux lettres closes qui tiraient leur valeur de la signature royale, elles seraient signées du duc de Mayenne et soussignées d'un secrétaire[1].

Ainsi, il avait fallu deux défaites et la menace de se voir supplanter par les Seize pour que Mayenne se décidât à mettre fin au gouvernement révolutionnaire qui durait depuis près d'un an. Charles X une fois proclamé, le conseil de l'Union ne fit plus qu'assister le lieutenant général, seul maître désormais au nom du nouveau souverain[2].

Alors s'ouvre une nouvelle période dans l'histoire de la Ligue. Autant les partisans de Charles de Bourbon l'ont précédemment négligé, autant désormais ils l'invoquent, espérant trouver en lui un appui pour la défense de leur cause. Partout on prête serment de fidélité à Charles X[3]. C'est en son nom que les États généraux sont convoqués le 20 mars en la ville de Melun[4], pour sa délivrance que les gouverneurs et capitaines reçoivent l'ordre d'assembler le ban et l'arrière-ban[5]. On veut lutter maintenant pour soutenir les droits du roi et non plus les intérêts de la sainte Union des catholiques.

L'exemple et les ordres de Paris sont naturellement suivis en province. Le parlement de Rouen, malgré sa tiédeur, doit enre

1. Bibl. Nat., f. fr., ms. 3996, f° 137, copie ; arrêt du parlement de Paris concernant l'expédition des lettres de chancellerie, du 4 déc. 1589.

2. Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 191, col. 1.

3. *Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine*, publiés dans *le Cabinet historique*, t. XXIV, p. 300. — *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. IX, p. 607, serment de Balthazard Vasse, portugais, du 13 févr. 1590.

4. *Mandement itératif du roy pour la convocation des Estats en la ville de Melun*. Paris, 1590, in-8°. — Les États convoqués d'abord pour le 3 février furent prorogés au 20 mai.

5. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. [illegible].

gistrer l'arrêt du 21 novembre, le 14 décembre, en présence du duc d'Aumale[1]. Le lendemain 15, celui de Dijon l'enregistre à son tour, puis ceux de Toulouse, de Grenoble, d'Aix[2]. Enfin un dernier, que le duc de Mercœur installe le 8 janvier à Nantes, pour l'opposer au parlement royaliste de Rennes, décide que ceux qui solliciteront charges ou offices n'en seront pourvus qu'à titre provisoire jusqu'à confirmation par Charles X[3].

A côté des parlements, les villes acclament le roi de la Ligue. Le 6 février, le présidial de Poitiers enregistre l'arrêt du 21 novembre[4]. Comme on rend la justice en son nom, de son nom on excuse les crimes. La municipalité de Chartres saisit le 13 décembre certains sacs de blé appartenant à des personnes suspectes « toutes ennemies du roi Charles X ». Quelques jours après, elle fait arrêter et mettre à rançon deux gentilshommes étrangers malgré leurs passeports « comme ennemis du roi Charles de Bourbon de présent régnant[5] ».

Non contents de cette reconnaissance officielle, les ligueurs commencent une active campagne en faveur de leur souverain. Les juristes prouvent à nouveau son bon droit en reprenant les arguments allégués depuis 1585[6]. Un des plus brillants avocats du parlement de Paris, au dire de L'Estoile, lui dédie son livre *De sacra politica*, en le saluant du titre de roi de France[7]. Ses partisans offrent même au célèbre Cujas, bien vainement d'ailleurs, de magnifiques récompenses s'il veut consacrer de

1. Floquet (A.), *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 344.

2. *Registres du parlement de Dijon de tout ce qui s'est passé pendant la Ligue*. S. l. n. d., in-12, p. 157. — La Cuisine (E. F. de), *Le parlement de Bourgogne*, 2e éd., t. II, p. 182 à 187. — Cabasse (Prosper), *Essai historique sur le parlement de Provence*, t. I, p. 288.

3. Travers (N.), *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. III, p. 34.

4. Ouvré (H.), *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers*, p. 119.

5. L'Épinois (H. de), *Histoire de Chartres*, t. II, p. 307 et 308.

6. *Le droict de monseigneur le cardinal de Bourbon à la couronne de France défendu et maintenu par les princes catholiques françois*. Paris, 1589, in-8°.

7. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 13.

son autorité les droits de leur prétendant [1]. Pendant ce temps, les portraits du cardinal sont vendus de tous côtés [2] et la monnaie circule à son effigie [3].

On ne néglige aucun moyen de propagande. Cependant que les prédicateurs tonnent du haut des chaires contre l'hérétique et couvrent de louanges le nouveau Melchisédech qui porte à la fois la robe de prêtre et la couronne royale, Saintyon, avocat au Châtelet, mais aussi capitaine de la bourgeoisie, réunit ses collègues, les autres capitaines de Paris, le 5 janvier, devant eux discute tout au long le droit du cardinal au trône de France et par des exemples fort nombreux leur prouve que le sacerdoce ne le rend nullement inhabile à tenir le sceptre [4].

Derrière Charles X cherche maintenant à se dissimuler l'Union des catholiques qui n'a pu triompher seule.



Mais cette active campagne venait trop tard pour qu'on pût croire à sa sincérité. Elle ne trompa personne. D'ailleurs il était clair que la proclamation du cardinal de Bourbon ne dénouait point les difficultés. A sa mort sans doute prochaine, à qui reviendrait la couronne? Tandis que certains ligueurs refusaient obstinément toute transaction avec Navarre et regardaient vers l'Espagne, les autres apercevaient déjà la fin de la lutte dans une conversion possible de l'hérétique, et cette divergence de vues nuisait singulièrement au parti.

Pendant ce temps la supériorité du Béarnais s'affirmait. Tous

1. Berriat-Saint-Prix (Jacques), *Histoire du droit romain, suivi de l'histoire de Cujas*, p. 418.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 13. — Voyez fac-simile n° I. Ce portrait fut tiré par Jean Patrasson, imprimeur de la sainte Union à Lyon.

3. Arch. Nat., musée, pièce 745 ; lettres patentes du roi Charles X ordonnant de frapper monnaie à son effigie, de Paris, 15 déc. 1589. — Fac-similé en héliogr. et transcription dans l'*Album paléographique* publ. p. la Soc. de l'École des Chartes, n° 48.

4. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 103.

ceux qui, après la mort de Henri III, avaient gardé une prudente indécision, se tournaient peu à peu vers lui. Il reçut les députés de la confédération suisse, qui vinrent renouveler l'ancienne alliance existant entre la république et les rois de France. Le 21 novembre, le jour même où Charles X était proclamé dans Paris, l'ambassadeur vénitien le félicita de son avènement au nom de sa ville, la première parmi les puissances catholiques à reconnaître sa royauté [1]. D'ailleurs Henri de Bourbon laissait croire à sa conversion prochaine. Dans la déclaration du 4 août, il avait promis non seulement de maintenir le catholicisme dans son royaume, mais encore de se faire instruire par un « libre concile général ou national » : et les cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt, ralliés à sa cause, prédisaient son abjuration. S'autorisant de l'assentiment du cardinal de Bourbon, les prélats eussent voulu convaincre de cette vérité le légat Caëtani que le pape envoyait en France [2]. Malheureusement Caëtani ne crut pas à leurs promesses.

Quand, en janvier 1590, le légat entra dans Paris, il trouva la situation fort critique. L'argent manquait, le commerce avait cessé, les vivres étaient chers. Les partisans du roi de Navarre commençaient à gagner le peuple, dont la misère refroidissait l'ardeur. A peine arrivé, Caëtani apprit qu'on travaillait secrètement à la paix [3]. Quelques jours plus tard, il fut averti d'un complot en faveur du Béarnais [4]. A ce moment les cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt convoquaient à Tours une assemblée d'évêques pour faciliter la conversion du prince et priaient tous les prélats français de s'y rendre. Le légat résuma d'un mot la situation. « Si Navarre donne le moindre signe de catholicisme, les peuples sont tellement disposés à l'accepter

1. Poirson (E.), *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 138 à 160.

2. Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXIII, p. 27, copie ital. ; lettre des cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt au duc de Nevers, du 19 févr. 1590.

3. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 393.

4. Valois (Ch.), *Une histoire inédite de la Ligue* dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1907, p. 186.

qu'humainement parlant on ne pourra lui enlever le royaume[1]. »

Cependant son arrivée et son appui non dissimulé relevèrent le courage des ligueurs. S'ils sont maintenant moins nombreux, ils se montrent plus acharnés et recommencent une vigoureuse campagne pour la défense de leur cause. Mais ils ont compris que le nom seul de Charles X n'est plus suffisant pour soulever l'enthousiasme. La proclamation de sa royauté n'a pas été d'un grand secours et, malgré maints efforts, le vieillard déjà peu connu s'efface chaque jour davantage devant son adversaire grandi par les succès. Ses partisans ne l'abandonnent point, mais, insensiblement, ils sont amenés à considérer la lutte sous son ancien jour, qui est d'ailleurs le seul véritable, une guerre directe et avouée contre le Béarnais. La nouvelle campagne a donc ce double caractère de favoriser Charles X et d'attaquer Henri IV ; et plus les jours s'écoulent, plus le second but devient manifeste. A quoi bon vouloir prolonger les illusions ! Les ligueurs connaissent leurs propres pensées et savent que la haine contre Navarre est plus susceptible d'exciter l'ardeur de leurs coreligionnaires qu'un prétendu amour de Charles de Bourbon.

La Sorbonne ouvre le feu. Son décret du 10 février 1590 révèle nettement les deux tendances du mouvement. Pendant qu'il défend d'employer le terme de roi pour désigner tout autre que Charles X, il interdit d'adhérer au parti de Henri de Bourbon même converti[2]. Quelques jours plus tard, le 1er mars, le légat menace d'excommunication les prélats qui se rendront à l'appel des cardinaux de Vendôme et de Lénoncourt. La noblesse se voit adresser une déclaration qui justifie la Ligue des accusations portées contre elle et atteste son désintéressement à défendre la religion et le roi légitime[3]. Enfin, le 5 mars, le

1. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 396.

2. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 106. — L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 393-394.

3. Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 109.

parlement de Paris rend un arrêt ordonnant à tous de reconnaître Charles X et de combattre Henri de Bourbon[1].

Rien ne nécessitait ce second arrêt qui, renouvelant celui du 21 novembre, prouvait seulement le peu d'efficacité du précédent. Toutefois il en différa par certains côtés et ce sont ces différences qui marquent le changement survenu depuis trois mois dans les idées des chefs de la Ligue. L'arrêt du 21 novembre enjoint seulement de reconnaître Charles X pour roi naturel et légitime, de s'employer à sa délivrance, d'obéir provisoirement au duc de Mayenne lieutenant général du royaume. Celui du 5 mars renouvelle ces prescriptions, mais s'attaque également au roi de Navarre, que le premier ignorait, et même avec une grande violence. Il défend à toute personne de conseiller la paix, d'avoir intelligence avec Henri de Bourbon ou ses agents sous peine d'emprisonnement et de perte de ses biens : des châtiments analogues seront prononcés contre tout sujet qui, connaissant des partisans de l'hérétique, ne les aura point dénoncés dans les vingt-quatre heures.

La publication de l'édit du 5 mars donna lieu à une cérémonie officielle. En présence du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, du duc de Nemours, gouverneur de Paris, et des membres des cours souveraines, le prévôt des marchands, les échevins et les capitaines de la bourgeoisie jurèrent sur les saints évangiles de mourir pour la religion catholique et de rester jusqu'au dernier soupir fidèle à Charles X et au lieutenant général, sans jamais accorder trêve au roi de Navarre. Les colonels et capitaines reçurent la formule de serment pour le faire prêter à leurs hommes. Le lendemain les membres des cours souveraines le prêtèrent également[2].

En province un mouvement identique se produisit. Les

1. *Arrêt du parlement de Paris ordonnant de reconnaître pour roi Charles X*. Paris, 1589, in-8° ; reproduit dans *Archives curieuses*, 1re série, t. III, p. 225.

2. *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 267. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 110. — *Journal du siège de Paris*, publ. p. A. Franklin, p. 129.

parlements firent de nouveaux arrêts en faveur de Charles X[1]. Une fois de plus on jura fidélité au cardinal roi[2].

Ce fut l'effort suprême : il ne sauva pas la situation. En effet Charles X ne peut plus vivre. Son nom paraît dans tous les actes, mais sa personne reste ignorée. Les défaites d'Issoire et d'Ivry, qui viennent augmenter la confusion du parti ligueur, font surgir de trop graves problèmes pour que l'on puisse s'inquiéter encore d'un roi fantôme. Seuls les fanatiques songent à invoquer son nom quand, le bâton en main, ils prétendent imposer leurs croyances et leurs opinions[3].

Les chefs eux-mêmes n'osent plus croire à sa royauté. Ils se hâtent de faire décider par la Sorbonne la conduite à tenir quand ce fantôme de monarque leur échappera. Ils posent trois questions aux docteurs : au cas où Charles X viendrait à mourir ou à céder ses droits à son neveu, pourra-t-on accepter la royauté de Henri de Bourbon ? Pourra-t-on traiter avec lui sans être suspect d'hérésie ? Devra-t-on s'opposer par tous les moyens possibles à son avènement ? La place occupée par la personne du Béarnais dans ces interrogations suffit à dévoiler les pensées et les intentions des chefs ligueurs.

La réponse des docteurs, accordant la palme du martyre à tout sujet qui combattrait jusqu'à la mort l'hérétique relaps,

1. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 262 ; arrêt de la cour de parlement de Rouen, du 10 avril 1590.

2. Ainsi à Nantes les habitants renouvellent le serment le 16 avril 1590. V. Travers (Nic.), *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. III, p. 39. — Partout on invoque Charles X. C'est en son nom que les États de Lavaur reçoivent au sein de l'Union les habitants de Carcassonne. A Montréal, ch.-l. de canton de l'Aude, les Carmes prennent possession de l'emplacement d'un couvent sans bourse délier à condition de célébrer tous les mercredis une messe basse, à laquelle assisteront les consuls, « pour la délivrance... de Charles, jadis cardinal de Bourbon, par la grâce de Dieu roy de France... » (Vaissette (D.), *Histoire générale du Languedoc*, 2e éd., t. XI, p. 801 et 803, note).

3. *Histoire du siège de Paris sous Henri IV en 1590*, p. dans *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1881, t. VII, p. 198. — Félibien (M.), *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 790.

fut connue à temps [1]. Deux jours plus tard Charles de Bourbon expirait.

1. *Résolution de Messieurs de la faculté de théologie de Paris sur les articles à eux proposez par les catholiques habitans la ville de Paris.* Paris, 1590, in-8° ; du 7 mai 1590 ; publiée dans *Mémoires de la Ligue,* t. IV, p. 264. — *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 270. — Thou (de), *Histoire universelle*, t. XI, p. 157. — Palma Cayet (*Chronologie novenaire*, p. 233, col. 1) affirme que la Sorbonne ne prit sa résolution qu'après avoir connu la mort du cardinal. Cela semble impossible, car la nouvelle de la mort n'arriva dans Paris que le 14 mai et dès le 15 la réponse des docteurs était déjà parvenue à Rome. Cf. L'Épinois (H. de), *La Ligue et les papes*, p. 433.

CHAPITRE IV

LA MORT DU ROI DE LA LIGUE

Depuis quelque temps la mauvaise santé du cardinal faisait craindre pour ses jours. Malgré la vie paisible qu'il menait dans sa prison, il fut repris par cette maladie dont il avait souffert une première fois à Blois, puis une seconde à Chinon : une forte rétention d'urine occasionnée par la pierre, qui lui faisait jeter le sang. Une fièvre continue survint qui l'affaiblit beaucoup [1].

Le dimanche 6 mai, quoiqu'il fût très fatigué, il alla communier dans son petit oratoire ; à son retour il dut se coucher. L'idée de la mort le hantait déjà. Dans la soirée, parlant avec Martimbos, un de ses familiers, il lui déclara qu'il voulait que son corps fût enterré à Gaillon et son cœur conservé dans la cathédrale de Rouen [2].

Le surlendemain mardi il se sentit plus mal. Il fit demander son confesseur habituel, le sieur de Billy, et tous deux restèrent seuls environ une heure, de quatre à cinq. Quelque temps après le malade s'endormit. Quand il se réveilla, vers deux heures du matin, son premier médecin, Mre Guillaume Lusson, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, et deux autres praticiens que l'on avait mandé de Thouars et de Nantes, Jacques de Rays et Nicolas Lamin, déclarèrent que la fièvre avait grandement diminué. Cependant,

1. Du Breul (J.), *Vie de Charles de Bourbon*, p. 9.

2. Du Breul (J.), *Vie de Charles de Bourbon*, p. 10. — Du Breul affirme tenir ces détails des anciens serviteurs du cardinal et de certains gentilshommes huguenots qui furent présents.

vers trois heures et demie, elle augmenta avec une telle violence que le vieillard perdit connaissance ; on crut même un instant qu'il allait expirer. Lorsqu'il eut repris ses sens, un des assistants lui demanda « s'il n'avoit pas toujours souvenance de la passion de nostre Seigneur et son espérance fichée en luy. A quoy d'une voix basse il répondit : il n'est pas temps de l'oublier ». Ce fut sa dernière parole. Un de ses aumôniers, après avoir célébré la messe dans l'oratoire, lui apporta une hostie consacrée ; pendant ce temps un moine, un crucifix à la main, l'exhortait à la résignation, mais à peine le mourant pouvait-il faire signe qu'il entendait en soulevant ses paupières lourdes chaque fois que le prédicateur prononçait le nom de Jésus. Enfin à neuf heures et un quart il rendit l'âme dans un soupir « qui n'avoit aucune véhémence, non plus que celuy d'une personne qui est en pleine santé [1] ».

Pour dissiper les soupçons que pouvait éveiller la mort d'un prisonnier, le sieur de La Boulaye fit exposer le corps pendant tout le jour et laissa entrer ceux qui le voulurent [2]. Le soir même, en présence des trois médecins qui avaient soigné le prélat, quatre chirurgiens de la ville de Fontenay-le-Comte firent l'autopsie du cadavre. Ils trouvèrent deux grosses pierres et beaucoup de petits calculs qui empêchaient l'écoulement de l'urine, et même près du col de la vessie un commencement de gangrène [3].

Selon le désir manifesté par Charles de Bourbon quelque temps avant sa mort, le cardinal de Vendôme, avec la per-

1. Du Breul (J.), *Vie de Charles de Bourbon*, p. 11. — L'Estoile, dans ses *Mémoires-journaux*, t. V, p. 25, et Palma Cayet, dans sa *Chronologie novenaire*, p. 232, col. 1, le font mourir le 8 mai. Cette erreur se retrouve dans un *Extrait des mémoires de René de Brilhac, sieur du Parc* (1573-1622), publié dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XV, p. 22. — Au contraire l'ambassadeur d'Espagne (Arch. Nat., K 1571, n° 105, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 14 mai 1590) et l'ambassadeur toscan (*Négociations diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 29 ; de Rome, 2 juin 1590) sont d'accord avec Du Breul pour fixer au 9 mai la date de sa mort.

2. Du Breul (J.), *op. cit.*, p. 12.

3. Bibl. Nat., f. Dupuy, vol. 88, f° 32, orig. ; procès-verbal de l'autopsie du cadavre de Charles de Bourbon, du 9 mai 1590. (Pièces justif. n° XXIV.)

mission du roi de Navarre, fit transporter le corps à Gaillon [1]. Ayant quitté Fontenay le 19 juillet, il y arriva le 8 août. Il fut enseveli dans la chapelle, tandis que le cœur fut conservé dans la cathédrale de Rouen [2]. A Fontenay il ne resta que les entrailles, qui furent placées dans une urne sous les dalles du sanctuaire de l'église Saint-Nicolas [3].

*
* *

Les soldats de la garnison de Vincennes ayant arrêté le 14 mai le messager qui portait au roi de Navarre la nouvelle de la mort du cardinal [4], les Parisiens en furent les premiers informés. Mayenne l'apprit quelques jours plus tard à Péronne. Tout d'abord il ne voulut pas y croire, mais il en eut bientôt des confirmations [5].

La nouvelle n'émut personne. Pour les partisans du Béarnais, le vieillard ne comptait plus depuis longtemps : pour les ligueurs, Charles X n'était qu'un nom. D'ailleurs les événements captivaient trop l'attention pour qu'on se préoccupât de la mort d'un prisonnier lointain. Depuis une semaine Henri IV

1. *Revue des documents historiques*, 1879, t. VI, p. 67 ; lettre de Charles, cardinal de Bourbon, à un inconnu, de Tours, 16 mai 1590.

2. Du Breul (J.), *Vie de Charles de Bourbon*, p. 12. — Son cœur fut transporté plus tard à la chapelle de Gaillon, ainsi que de nombreux corps des membres de sa famille. V. *Histoire de la ville de Rouen*, 3 éd., t. II, 3 partie, p. 60.

3. Boncennes (F.), *Notes sur la mort et la sépulture du cardinal de Bourbon* dans *Revue des provinces de l'Ouest*, 1856, p. 328. — Jusqu'en 1792, on put lire sur la dalle de l'église *urna viscerum*, et le pilier situé à droite du grand autel conserva cette simple inscription : *Obiit piissimus princeps nono maii 1590*.

4. Arch. Nat., K 1571, n° 105, déchiffr. ; dép. de Mendoça à Philippe II, de Paris, 14 mai 1590. — *Négociations diplom. avec la Toscane*, t. V, p. 149 ; de Rome, 2 juin 1590. — *Histoire du siège de Paris sous Henri IV en 1590*, publiée dans *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1881, t. VII, p. 201. — L'Estoile, dans ses *Mémoires-journaux*, t. V, p. 27, prétend faussement que la nouvelle fut connue à Paris le 10 mai. Il est d'ailleurs l'un de ceux qui font mourir le cardinal le 8 mai.

5. *Mémoires d'estat de Villeroy*, éd. Mich. et Pouj., p. 158, col. 2.

investissait Paris. C'était la lutte entre le roi de France et la Ligue, dont rien n'excusait plus la révolte si ce n'est la défense de la religion. Charles X disparut vite dans l'oubli [1].

La mort du cardinal de Bourbon ne nuisit pas plus à la Ligue que sa vie depuis son emprisonnement lui avait servi. Mayenne l'avait proclamé roi pour y trouver un appui personnel et faire appel à tous les catholiques. Il avait réussi à briser la puissance du conseil général de l'Union, mais non point à recruter des partisans. La disparition du prélat n'enleva aux ligueurs que le nom royal dont ils faisaient précéder la teneur de leurs actes [2]. En cela cependant elle leur fut contraire, car,

1. Le *Journal du siège de Paris en 1590 rédigé par un des assiégés*, publié par A. Franklin, et le *Discours bref et véritable des choses les plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris et défense d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre* par P. Corneïo, publié dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 276 à 303, ne font aucune mention de la mort du cardinal. Filippo Pigaffetta, dans sa *Relation du siège de Paris*, publ. dans les *Mém. de la Soc. de l'histoire de Paris*, 1876, t. II, 41, dit cependant qu'il y eut en son honneur quelques services dans les églises. Les *Registres des délib. du bureau de la ville de Paris*, t. X, p. 67, nous fournissent certains renseignements curieux. Le 26 oct. 1590, la municipalité décida de se réunir le lendemain 27 « pour adviser sur les obsèques et funérailles du deffunct roy Charles dixiesme ». Mais le procès-verbal de la séance manque. L'éditeur, M. P. Guérin, pense qu'il n'a pas été donné suite à ce projet, car aucun historien du temps ne le mentionne et il n'en a trouvé aucune trace sur les registres des cours souveraines, ni dans les archives du chapitre de Paris. Cependant il faut rappeler que Mayenne fit ériger un monument en l'honneur de son malheureux roi. Il se composait d'une colonne de marbre flanquée de deux statues de bronze représentant la paix et l'abondance, faites pour le monument de Montmorency, et surmontée d'une statue du cardinal qui fut brisée en 1793. Cf. Lenoir (Alex.), *Musée des monuments français*, t. III, p. 135-136, pl. 124 et 125.

2. Il est difficile, sinon impossible, d'établir exactement les dates auxquelles on cessa de rendre les édits au nom de Charles X, car les registres du parlement ligueur de Paris ont été entièrement détruits. Les dernières lettres patentes données en son nom que j'ai rencontrées sont datées du 8 mai 1590, et furent enregistrées le même jour au bureau des trésoriers généraux de France à Paris (Arch. Nat., Z[1f] 555, f° 61 v°).

Si l'on en croit un passage d'une « Histoire de nostre temps de ce qui est advenu à Paris depuis le IX de may 1588 », qui, d'après Bourquelot (*Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. VII), se trouverait en manuscrit à la Bibl. Nat., « l'on feist toujours parler ledict Charles [X] aux arretz de la

si Charles de Bourbon n'était qu'un roi fantôme, il n'en occupait pas moins le trône. Après lui ce dernier resta vacant. L'absence d'une souveraineté reconnue, en ouvrant le champ aux ambitions et aux intrigues étrangères, précipita la chute de la Ligue [1].

court et lettres de chancellerie et ce jusques au XVIIIe de novembre 1590, que l'on commença à dire : les gens tenans la court de parlement et les gens tenans la chancellerye... et scelloit-on du sceau de France ».

Le parlement de Dijon cessa seulement le 10 janvier 1591 de rendre la justice au nom de Charles X. Cf. *Registres du parlement de Dijon de tout ce qui s'est passé pendant la Ligue*, s. l. n. d., in-12, p. 211. — Celui de Nantes rendit le 8 août 1590 un arrêt portant que, l'an Ier du règne de Charles X étant écoulé, les lettres de chancellerie seraient datées à l'avenir de l'an II de son règne, et jusqu'en 1598 on continua en Bretagne de frapper la monnaie à l'effigie du roi de la Ligue. V. Travers (Nic.), *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, t. III, p. 36.

1. Le parlement de Paris supprima cette royauté éphémère en ordonnant le 3 décembre 1594 que les « motz Charles dixiesme seront rayez et ostez, tant des minuttes, des arrestz es registres d'icelle cour, que des expéditions en forme par extraict qui ont esté délivrez aux parties ; ensemble les écritures du mesme nom, tant desdictz arrestz, commissions que lettres obtenues en chancellerie ; et a faict et faict inhibitions et deffences à tous juges, huissiers ou sergens d'exécuter lesdictz arrestz, mandemens et lettres soubz pareilles inscriptions sur peyne de crime de léze-majeste ». L'arrêt du parlement est publié dans les *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, t. VI, p. 281 ; — *Le Cabinet historique*, t. III, p. 261 ; — Anselme (Le P.), *Histoire généalogique...*, t. I, p. 329.

CONCLUSION

L'histoire a discrédité Charles de Bourbon faute d'avoir connu sa véritable nature. Mais on peut difficilement reprocher aux modernes de ne l'avoir pas compris, quand il resta une énigme pour le plus grand nombre de ses contemporains. Le portrait, qu'ils nous en ont laissé, provient surtout des esquisses à gros traits dessinées par les pamphlétaires, qui trouvèrent dans le récit de ses actions et celui des événements auxquels il fut mêlé une source inépuisable de railleries. En exagérant ses défauts, ils n'ont pas pu les reconnaître et ils ont empêché leurs descendants de les comprendre.

Au dire de Typotius, la devise de Charles de Bourbon représentait un pauvre voyageur qui s'en allait tête nue, bâton en main, au milieu d'une solitude affreuse, sous des rafales de vent et des torrents de pluie [1]. Il semble que cette image soit un peu celle du cardinal. Vivant dans une époque où l'intérêt fut le principal mobile des actes, parfois l'unique, où les quelques rares hommes consciencieux se trouvèrent perdus parmi les ambitions rivales qui, non contentes d'intriguer, allèrent jusqu'à verser le sang pour assurer leur triomphe, sa simplicité, on peut dire sa naïveté, en fit le jouet des événements. Il était doué de qualités saines : intelligence commune à laquelle remédiaient une piété profonde et une grande bonté. Avec l'influence considérable que lui donnaient ses titres de

1. Typotius (Jac.), *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum et symbola varia diversorum principum ex musæo Octavii de Strada, cum Isagoge Jac. Typotii ad tomos I et II et Ans. de Boodt ad tertium*, Prague, 1601-1603, in-f°, 3 parties en 1 vol. ; 1re part., p. 6.

prince du sang, d'archevêque de Rouen et de cardinal, avec les immenses richesses qu'il tirait de ses nombreux bénéfices, il eût fait un parfait homme de cour. Le malheur voulut qu'il fût jeté dans la tourmente des guerres de religion.

Deux grandes affections, en se partageant le cœur de Charles de Bourbon, ont déterminé sa conduite et réglé sa vie : son amour pour sa famille et son amour pour sa religion. Tant qu'il put aimer l'une et l'autre, sa famille et sa religion, le cardinal fut le plus heureux des hommes et sans doute, comme les hommes heureux, il n'aurait pas eu d'histoire, si les circonstances ne l'avaient contraint à choisir entre les deux.

Parvenu à l'âge d'homme à une époque où les doctrines luthériennes n'inquiétaient encore que quelques esprits sagaces qui en prévoyaient les funestes conséquences, Charles de Bourbon ne s'en préoccupa point. Sa foi robuste ne s'alarma pas de craintes qui semblaient chimériques. Même quand le danger devint plus pressant, quand les premières atteintes du mal se firent sentir au sein de sa propre maison, le prélat conserva une inébranlable confiance. Il fut infiniment plus peiné de voir son cadet Condé accusé par les Lorrains du crime de lèse-majesté que d'apprendre que son aîné Antoine avait chanté les psaumes au Pré-aux-clercs. Cependant il dut s'inquiéter, quand à la rivalité des familles se joignit la rivalité des croyances.

La lutte entre les deux affections fut longue et douloureuse pour le prélat. Après bien des hésitations, bien des retours en arrière, l'amour de la religion l'emporta sur l'amour de la famille. Il avait fallu pour cela la mort prématurée d'Antoine de Bourbon que le cardinal estimait le plus parmi ses frères, la perfide ambition de Condé, la fourberie de ses neveux et surtout le réel danger que courait la foi catholique. Son dévoûment à sa maison diminua autant qu'augmenta le péril qui menaçait sa croyance. Toutefois lui, qu'on accusa d'avoir voulu la ruine des siens, garda toujours au fond de son cœur quelque débris de cette affection. Un simple incident suffit à le réchauffer et, quand le prélat mourut, il avait regagné l'estime de sa famille.

Les historiens ont reproché à Charles de Bourbon son ambition. Il faut reconnaître en effet que son attitude à plusieurs reprises semble leur donner raison. Il sollicita le titre de lieutenant général du royaume, désira un mariage qui l'eût placé à la tête des princes du sang, voulut être enfin héritier présomptif de la couronne. Mais il faut dire aussi que ses projets ambitieux jamais il ne les forma lui-même. Catherine de Médicis et Henri de Lorraine en sont plus responsables que lui. La modestie, la défiance de soi qu'il manifesta lors de son élévation au cardinalat s'allieraient mal à l'audacieuse vanité dont il aurait fait preuve, s'il avait de sa propre initiative rêvé de s'asseoir sur le trône de France. En réalité c'est son faible caractère qui en fit un ambitieux, comme il en fit un rebelle.

Cependant il ne faut pas vouloir excuser entièrement Charles de Bourbon. Sa faiblesse mérita un châtiment le jour où elle devint un danger pour la nation. Son grand crime fut de ne pas discerner ce qu'exigeait l'intérêt de la religion, de ne pas découvrir derrière les belles déclarations du duc de Guise les projets du Lorrain, de les écouter d'une oreille favorable quand des avertissements nombreux lui en révélèrent le véritable but. Devant la postérité il doit porter la responsabilité de ses actes. C'est donc justement qu'il a expié ses fautes dans sa prison.

L'appui de Charles de Bourbon fut fort utile au parti de la Ligue, au début quand par les intrigues de Henri de Lorraine il grandit, prit conscience de sa force, plus encore quand sous la direction du duc il devint une puissance formidable qui osa s'attaquer au roi. Mais il fut surtout précieux au Lorrain lui-même. Vraisemblablement, s'il n'avait trouvé chez le cardinal un complice, Guise n'eût pas été assez téméraire pour prendre les armes au lendemain même de la mort du duc d'Anjou, il ne se fût pas posé aussi rapidement en rebelle pour dicter ses volontés à un pays qui l'aurait pu chasser comme étranger. Mais peut on affirmer que l'abstention du cardinal de Bourbon eût évité les guerres civiles? L'historien doit rester prudent dans ses conjectures. Il lui est seulement permis de remarquer que rien, sinon la mort, ne put arrêter l'audace de Guise, lors

qu'une première série de succès eut donné au chef de la Ligue la confiance qui manquait au gentilhomme catholique.

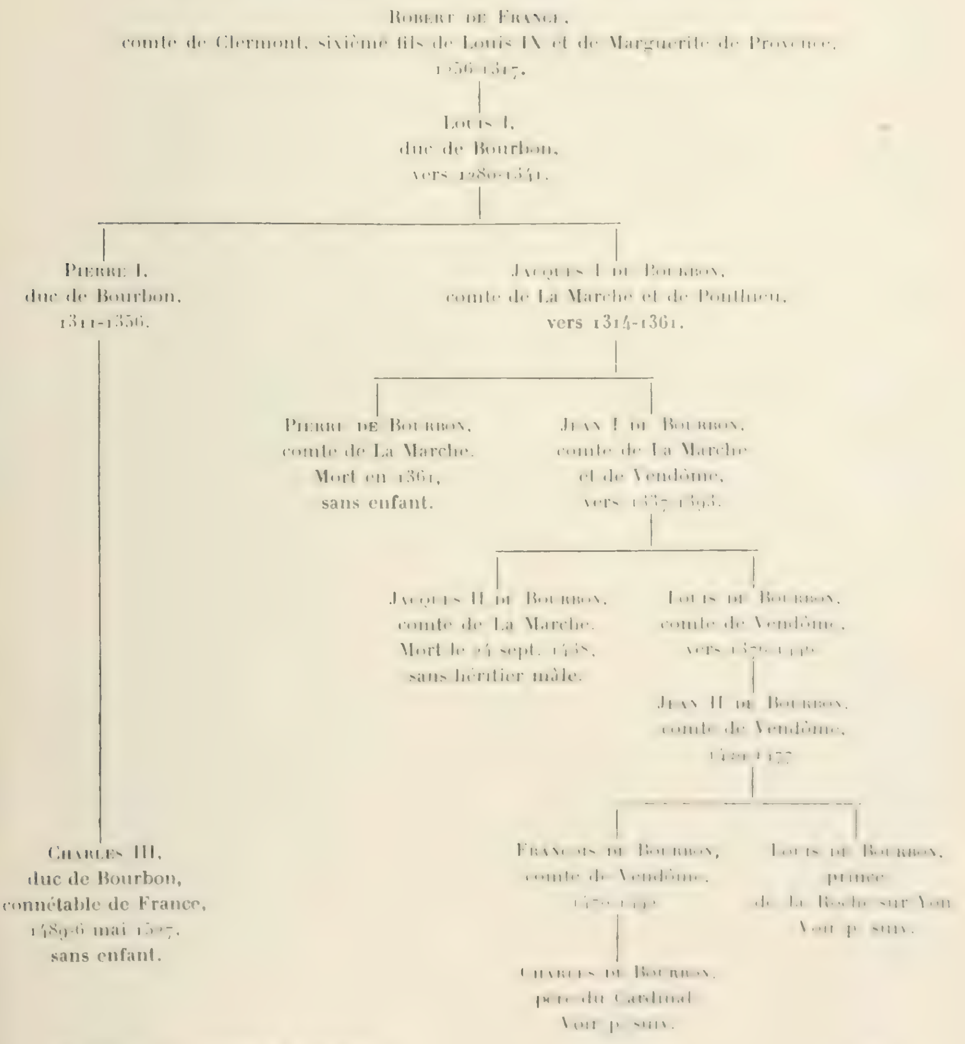
Charles de Bourbon est donc en partie responsable des difficultés qui assaillirent son neveu, quand il voulut monter sur le trône de France. Toutefois ces difficultés eurent une conséquence des plus heureuses pour le Béarnais. L'Estoile et Palma Cayet rapportent tous les deux une parole que le cardinal aurait prononcée vers 1585 ou 1586. « Tandis que je suis avec eux [les ligueurs], c'est toujours Bourbon qu'ils recognoissent. Le roy de Navarre, mon nepveu, cependant fera sa fortune. Ce que je fais n'est que pour la conservation des droicts de mes nepveux [1]. » Le mot est-il véritable? La justesse de la prédiction peut faire douter de son authenticité. En effet, en combattant Henri de Bourbon le cardinal lui assura la royauté. A la mort de Henri III ses droits équivoques suffirent à écarter tout autre compétiteur catholique. Un prétendant plus jeune, ardent, ambitieux, fort de la confiance du peuple et de l'appui de l'Espagne, eût pu trouver dans la défense de la religion menacée des droits suffisants à la couronne et créer au huguenot des difficultés insurmontables. La présence du vieillard l'en préserva. Quand Charles de Bourbon disparut, la Ligue était déjà à demi vaincue. Elle n'offrait plus assez de garantie pour qu'un chef nouveau osât s'opposer aux prétentions d'un roi légitime soutenu par une armée plusieurs fois victorieuse. La couronne était désormais assurée à Henri IV catholique.

1. Cayet (Palma), *Chronologie novenaire*, p. 232. — *Mémoires journaux de P. de L'Estoile*, t. V, p. 25.

APPENDICES

N° I.

A. — Descendance de Robert de Clermont.



F...
comte de Vendôm...
Marle, de Sois...
Né en 14...
Épouse : Mari...
8 sept. 1487, fille...
comte de Saint...
M...

Charles de B.,
2 juin 1489-25 mars 1537,
comte, puis duc de Vendôme,
épouse le 18 mai 1513 :
Françoise d'Alençon,
fille de René duc d'Alençon
et de Marguerite de Lorraine,
veuve de François Ier d'Orléans, duc de Longueville.
Morte le 14 sept. 1550.

Jacques de B.,
6 juil. 1490-16 août 1491.

François de ...
6 oct. 1491-1er sep...
épouse Adri...
duchesse d'Estou...

- **François II de B.**, 1536-1546, duc d'Estouteville.
- M...
  d'E...
  1. Je...
  2. Fr...
  3. Lé...

Enfants de Charles de B. et de Françoise d'Alençon :

Louis de B.,
né le 23 sept. 1514.
† le 7 avril 1516.

Marie de B.,
née le 29 oct. 1515,
† le 21 sept. 1538,
fiancée en 1535
à Jacques V, roi d'Ecosse.
Morte avant son mariage.

Marguerite de B.,
née le 26 oct. 1516,
† le 20 oct. 1559,
ép. François de Clèves,
duc de Nevers, en 1538.

- **François de Clèves**, né le 31 mars 1539. † le 10 janv. 1563.
- **Jacques de Clèves**, né le 1er oct. 1544. † le 6 sept. 1564.

  Sans enfants.
- **Henriette de Clèves**, née le 31 oct. 1542. † le 24 juin 1601. ép. Louis de Gonzague, duc de Nevers, le 4 mars 1565.

  Enfants du duc de Nevers.
- **Catherine de Clèves**, † le 11 mai 1633, ép. Henri de Lorraine, duc de Guise en 1570.

  Enfants du duc de Guise.
- **Marie de Clèves**, † le 30 oct. 1574, ép. Henri de Bourbon, prince de Condé, le 12 août 1572.

Antoine de B.,
né le 22 avril 1518.
† le 17 nov. 1562.
ép. Jeanne d'Albret,
reine de Navarre,
le 2 oct. 1548,
morte le 4 juin 1572.

- **Henri de B.**, né le 14 déc. 1553. † le 14 mai 1610, roi de France sous le nom de Henri IV.
- **Catherine de B.**, née le 7 févr. 1558. † le 13 févr. 1604.

François de B.,
né le 23 sept. 1519,
† le 23 février 1545,
comte d'Enghien.

Marg...
née le ...
† à ...
abbes...
Croix...

rbons-Vendôme.

rbon,
d, de Conversano, de
e Meaux, etc., etc.
octobre 1495.
e, par contrat du
e II de Luxembourg,
rguerite de Savoie.
1546.

Louis de B.,
v. 1493-11 mars 1557,
rdinal, archevêque
de Sens.

Antoinette de B.,
25 déc. 1494-20 janv. 1583,
épouse le 9 juin 1513
Claude de Lorraine,
duc de Guise.

Louise de B.,
1er mai 1495-21 sept. 1575,
abbesse d'Origny,
de Sainte-Croix de Poitiers,
de Fontevrault.

de Soissons, † 1557.
duc de Nevers, † 1562.
uc de Longueville, † 1573.

uis de B.,
le 3 mai
1522,
e 25 juin
1525.

Charles de B.,
né le 22 déc.
1523,
† le 9 mai 1590,
cardinal,
archevêque de
Rouen.

Catherine de B.,
née le 18 sept.
1525,
† le 27 avril 1594,
abbesse
de Notre-Dame
de Soissons.

Jean de B.,
né le 6 juillet
1528,
† le 10 août
1557,
ép. Marie
de B., duchesse
d'Estouteville,
le 14 juin 1557.

Renée de B.,
née le 6 févr.
1527,
† le 9 fév. 1583,
abbesse de
Chelles.

Louis de B.,
né le 7 mai
1530,
† le 13 mars
1569,
prince de
Condé,
épouse :
1. 22 juin 1551, Éléonore de Roye,
morte le 23 juillet 1564.
2. 8 nov. 1565, Françoise d'Orléans-
Longueville, morte le 11 juin 1601.

Éléonore de B.,
née le 18 janv.
1532,
† le 26 mars 1611,
abbesse
de Fontevrault.

1er mariage

Henri de B.,
né le 29 déc. 1552,
† le 5 mars 1588,
prince de Condé,
épouse :
1. 10 août 1572, Marie de
Clèves, † 30 octobre 1574;
2. 16 mars 1586, Charlotte
de la Trémoille, † le 28
août 1629.

Charles de B.,
† jeune.

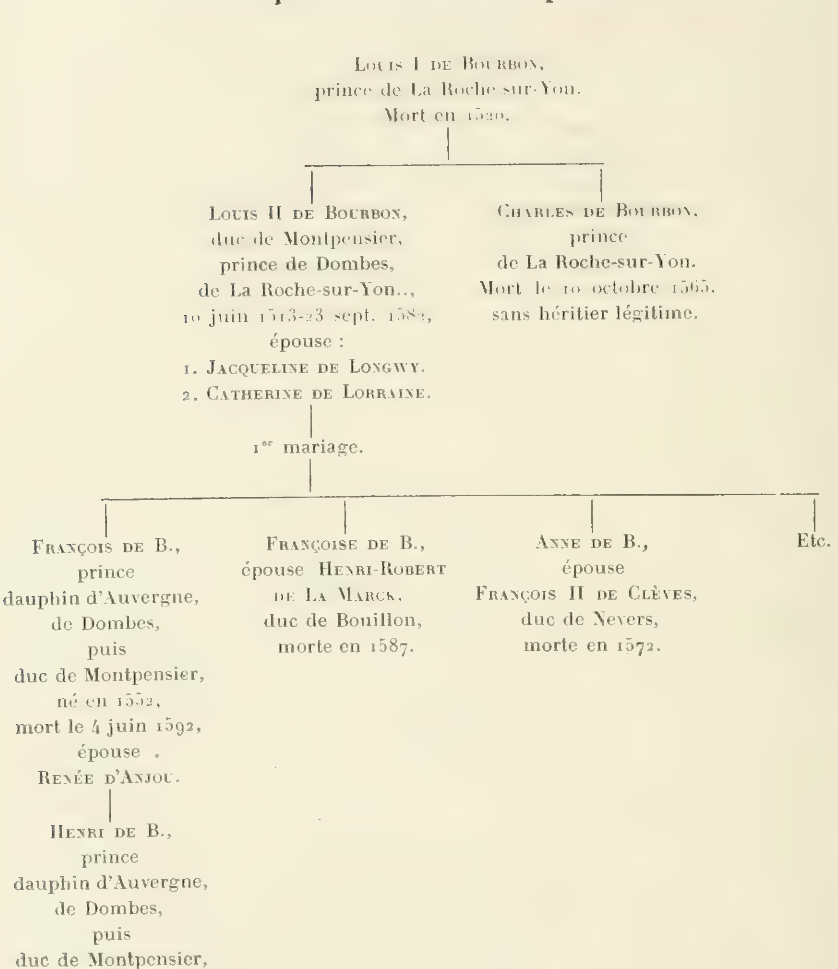
François de B.,
né le 19 août
1558,
† le 3 août 1614,
prince de Conti,
épouse
1. 17 déc. 1581,
Jeanne
de Coesme,
† en 1601;
2. En 1605, Louise
Marguerite
de Lorraine.

Charles de B.,
né le 30 mars
1562,
† le 30 juillet
1594,
cardinal de Vendôme, puis de
Bourbon.

2e mariage

Charles de B.,
né le 3 nov. 1566,
† le 1er nov. 1612,
comte
de Soissons,
épouse Anne,
comtesse
de Montafié,
le 27 déc. 1601.

G. — **Branche des princes de La Roche-sur-Yon, depuis ducs de Montpensier.**



N° II.

Les abbayes de Charles de Bourbon.

Les abbayes sont classées suivant l'ordre approximatif des dates auxquelles Charles de Bourbon les reçut.

1. — Saint-Vincent de Laon, abb. cisterc. au dioc. de Laon. — La reçoit après résignation de son oncle Louis, cardinal de Bourbon. Cité pour la première fois le 30 septembre 1547. En 1560 Crespin de Brichanteau est nommé abbé[1].

2. — Saint-Nicolas-au-Bois, abb. bénédict. au dioc. de Laon. — Cité en 1547[2].

3. — La Trinité de Vendôme, abb. bénédict. au dioc. de Blois (au XVIe siècle, dioc. de Chartres). — Succède au cardinal de Meudon en vertu d'une bulle du 29 mai 1548. L'abandonne en 1565 à Marcus Sitticus d'Altaëmps, neveu du pape[3].

4. — Saint-Ouen de Rouen, abb. bénédict. au dioc. de Rouen. — Succède à Jean, cardinal de Lorraine, mort en mai 1550. La conserve jusqu'à sa mort. Le cardinal de Vendôme, son neveu, la reçoit après lui[4].

5. — Belleperche, abb. cisterc. au dioc. de Montauban. — Succède à François de Faucon, de 1553 à 1557. Georges d'Armagnac en prend possession le 11 décembre 1557[5].

6. — Saint-Pierre sur Dive, abb. bénédict. au dioc. de Séez. — Succède à Odet de Bretagne, comte de Vertus, de décembre 1553 à 1572. Pierre Girard, chanoine d'Angers, la reçoit après lui[6].

7. — Ourscamps, abb. cisterc. au dioc. de Noyon. — Succède à Antoine Loffroi décédé le 16 août 1556. La conserve jusqu'à sa mort.

1. Wyard (D. Robert), *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, publiée par Cardon et Mathieu, p. 132 et 533.

2. *Gallia christiana*, t. IX, col. 616.

3. *Ibid.*, t. VIII, col. 1364.

4. [Pommeraye (Fr.)], *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*. Rouen, 1662, in-f°, p. 334.

5. Fontanié (Paul), *Monographie de l'abbaye de Belleperche*, dans *Recueil de l'Acad. des sciences du Tarn-et-Garonne*, 1888, 2e série, t. IV, p. 21 à 34.

6. Denis (J.), *L'église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive en 1135, avec une notice historique sur l'abbaye*, p. 51 à 53.

mais, depuis juin 1580, en partage les revenus avec Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Après lui, son neveu, le cardinal de Vendôme, la reçoit [1].

8. — Corbie, abb. bénédict. au dioc. d'Amiens. — La reçoit après résignation de son oncle Louis, cardinal de Bourbon, en 1556 et la conserve jusqu'à sa mort ; mais, depuis juin 1580, en partage les revenus avec Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Après lui, son neveu, le cardinal de Vendôme, la reçoit [2].

9. — Cercanceaux, abb. cisterc. au dioc. de Sens. — Cité sans date, vers 1555 ou 1560 [3].

10. — Valmont, abb. bénédict. au dioc. de Rouen. — L'obtient le 23 avril 1558 après la mort de Jean Ribaud. L'abbaye passe ensuite à Charles de Longueval, à Nicolas de Bréban, et revient à Charles de Bourbon le 15 mars 1582. En avril 1589 Nicolas Touchard en est abbé [4].

11. — Perseigne, abb. cisterc. au dioc. du Mans. — Cité du 5 juillet 1558 à 1561 [5].

12. — Saint-Meen, abb. bénédict. au dioc. de Saint-Malo. — Cité en 1560 et jusqu'en 1574, après le court abbatiat de Jacques Helvis mort le 26 mars 1565, à qui il l'avait abandonnée [6].

13. — Saint-Germain-des-Prés, abb. bénédict. au dioc. de Paris. — Succède au cardinal de Tournon en vertu d'une bulle du 11 mai 1562 et la conserve jusqu'à sa mort. Après lui la reçoit son neveu, le cardinal de Vendôme [7].

14. — Saint-Étienne de Dijon, abb. augustin. au dioc. de Langres. — Succède à Claude de Longvic, cardinal de Givry, mort le 9 août 1561. S'en démet en faveur de Jacques du Tillet, qui la reçoit en vertu d'une bulle du 3 mai 1571 [8].

15. — Montebourg, abb. bénédict. au dioc. de Coutances. — Cité en 1563 [9].

16. — Sorèze, abb. bénédict. au dioc. de Lavaur. — Cité en 1565

1. Peigné-Delacourt, *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamps*, p. 276 à 279. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 265 ; de Saint-Maur-les-Fossés, 23 juin 1580.
2. *Gallia christiana*, t. X, col. 1263. — *Lettres de Cath. de Médicis*, t. VIII, p. 265 ; de Saint-Maur les-Fossés, 23 juin 1580.
3. *Gallia christiana*, t. XII, col. 240.
4. *Ibid.*, t. XI, col. 278.
5. Fleury (G.), *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne, précédé d'une notice historique*, p. LVI.
6. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 1018.
7. *Gallia christiana*, t. VII, col. 416.
8. [Juénin], *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Estienne de Dijon*. Dijon, 1696, in-f°, p. 207 à 210.
9. *Gallia christiana*, t. XI, col. 926.

après Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, qui est passé au protestantisme. Charles, cardinal de Lorraine, la possède en 1570[1].

17. — Froidmont, abb. cisterc. au dioc. de Beauvais. — Succède également au cardinal de Châtillon et l'abandonne en 1582 à son neveu, le cardinal de Vendôme[2].

18. — Saint-Lucien de Beauvais, abb. bénédict. au dioc. de Beauvais. — Succède également au cardinal de Châtillon et la conserve jusqu'à sa mort. Après lui la reçoit son neveu, le cardinal de Vendôme[3].

19. — Saint-Germer de Flay, abb. bénédict. au dioc. de Beauvais. — Succède également au cardinal de Châtillon et la conserve jusqu'à sa mort. Après lui la reçoit son neveu, le cardinal de Vendôme[4].

20. — Saint-Jean-des-Vignes, abb. augustin. au dioc. de Soissons. — Succède à Pierre Basin, qui meurt le 25 octobre 1565. S'en démet à la fin de 1573 en faveur de Charles Maximilien de Grillet[5].

21. — Saint-Honorat de Lérins, abb. bénédict. au dioc. de Grasse. — Succède à Guillaume Pélissier mort en 1567. La conserve jusqu'en 1575, où François de Bolliers la reçoit en vertu d'une bulle du 3 octobre[6].

22. — Montiéramey, abb. bénédict. au dioc. de Troyes. — Cité de 1567 à 1571. L'abandonne à Louis de La Chambre, grand prieur d'Auvergne[7].

23. — Fontenelle, abb. bénédict. au dioc. de Rouen. — Succède à Pierre Gourreau de 1569 à 1578. A cette date Gilles de Vaugirault la reçoit[8].

24. — Pontlevoy, abb. bénédict. au dioc. de Blois. — Succède à Louis de Brézé, de 1571 à 1576. A cette date Denis Hurault, évêque d'Orléans, la reçoit[9].

25. — Pontron, abb. cisterc. au dioc. d'Angers. — Cité en 1573[10].

26. — Jumièges, abb. bénédict. au dioc. de Rouen. — En prend possession le 23 juin 1574 après le décès de Gabriel le Veneur, évêque

1. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 354.
2. Deladreue (L. E.), *Notice sur l'abbaye de Froidmont*, dans *Mémoires de la Soc. acad. de l'Oise*, t. VII, p. [illegible].
3. Deladreue et Mathon, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien*, p. [illegible].
4. *Gallia christiana*, t. IX, col. 785.
5. Louen (Ch. Ant.), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes*, Paris, 1710, in-12, p. 128 à 131.
6. Alliez (abbé), *Histoire du monastère de Lérins*, t. II, p. 383.
7. *Gallia christiana*, t. XII, col. [illegible].
8. Langlois (E. H.), *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille*, p. 154.
9. Dupré (A.), *Essai sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pontlevoy*, p. [illegible].
10. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 730.

d'Evreux, et la conserve jusqu'à sa mort. Après lui la reçoit son neveu, le cardinal de Vendôme [1].

27. — Saint-Pierre-le-Vif, abb. bénédict. au dioc. de Sens. — Succède à François de Luxembourg, vicomte de Machaud, pendant deux années, 1574-1575, et l'abandonne à son familier, Louis de Mainteternes [2].

28. — Saint-Pierre de la Couture, abb. bénédict. au dioc. du Mans. — Cède l'évêché de Beauvais à Nicolas Fumée contre cette abbaye, dont il prend possession en vertu d'une bulle du 3 mai 1575. L'abandonne vers la fin de 1580 à son neveu, le cardinal de Vendôme [3].

29. — Saint-Michel en l'Erm, abb. bénédict. au dioc. de Luçon. — La reçoit en 1584 et la conserve jusqu'en novembre 1589, où il la cède à son serviteur, Marian de Martimbos [4].

30. — Signy, abb. cisterc. au dioc. de Reims. — Cité sans date [5].

31. — Tournus, abb. bénédict. au dioc. de Chalon. — Cité sans date (?) [6].

32. — Notre-Dame des Châtelliers, abb. cisterc. au dioc. de Poitiers. — Cité sans date [7].

1. Deshayes (C. A.), *Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*, p. 127 à 131.

2. Bouvier (H.), *Histoire de l'abbaye de Saint Pierre-le-Vif de Sens*, p. 158.

3. *Cartulaires des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*, publiés par les bénédictins de Solesmes, p. 412.

4. *Galliana christiana*, t. II, col. 1418.

5. *Ibid.*, t. IX, p. 305.

6. Du Breul dit dans ses *Inclyti cœnobii D. Germani a pratis chronica* (Bibl. Nat., f. lat., ms. 12838, f° 185) que Charles de Bourbon donna au cardinal de Tournon ses abbayes de Tournus et de Montebourg pour hériter à sa mort de celle de Saint-Germain-des-Prés.

7. *Gallia christiana*, t. X, col. 97. — Le *Gallia* l'attribue au cardinal dans sa biographie comme archevêque de Rouen, mais ne le cite pas dans la liste des abbés. L. Duval dans son *Cartulaire de l'abbaye royale de N.-D. des Châtelliers* le passe également sous silence.

N° III.

Le privilège de Saint-Romain.

On sait qu'en vertu du privilège de Saint-Romain le chapitre de l'église de Rouen avait le droit de délivrer chaque année un condamné des mains de la justice. De Thou écrit à ce sujet dans son *Histoire universelle*[1] : « Cet usage a été toléré par le parlement, qui a cru pouvoir donner quelque chose à la religion de la ville et à l'opinion du peuple. Les factions ayant ensuite déchiré le royaume et surtout dans ces derniers tems, on a fait servir ce privilège à une impunité détestable et sans borne, et ce qui n'avoit été accordé qu'aux gens nés dans la province ou dépendans de sa juridiction a été étendu à tous les criminels et à tous les malfaiteurs du royaume, à tous ceux même qui, sans se constituer prisonniers, avoient été nommés par un criminel, en un mot à tous les crimes les plus abominables, de sorte que tout ce qu'il y avoit de scélérats, qui désespéroient d'obtenir leurs grâces de la clémence du roi, couroient en foule à cet asyle et recherchoient la faveur du cardinal de Bourbon pour y être receus ; et ce cardinal, que les factieux commençoient à flatter de l'espérance de la couronne, n'accordoit cette grâce qu'à leur recommandation. Par ce moyen, des scélérats déjà chargés de crimes ne faisoient aucune difficulté de s'engager à en commettre de nouveaux et s'enrôloient sans peine dans la conspiration formée contre le roi et contre l'état... C'est à cette occasion que La Guesle, qui ne songeoit à rien moins qu'à choquer le cardinal de Bourbon, pala à l'assemblée de Saint-Germain de la chasse de Rouen. Ce cardinal en fut très piqué, non seulement à cause de l'injure qu'il prétendoit lui être faite à lui-même, mais parce qu'on lui ôtoit par là, disoit-il, le moyen de ramener au droit chemin des misérables qui se perdoient, et de les enrôler dans la sainte Union. »

Ces paroles peuvent être authentiques, car, à cette époque, Henri III s'était déclaré chef de la Ligue ; elles n'en sont pas moins surprenantes. L'Union avait-elle besoin des pires scélérats pour soutenir

1. Thou (de), *Histoire universelle*, t. IX, p. [illegible]

sa cause ? Cependant Floquet, dans son *Histoire du parlement de Normandie*[1], admet la thèse de de Thou et s'efforce de prouver que le privilège de Saint-Romain était véritablement exploité par les ligueurs pour recruter des partisans.

Avant toute discussion examinons les faits. Floquet lui-même nous les fournit dans son *Histoire du privilège de Saint-Romain*[2]. Parcourons rapidement la liste de ceux qui furent graciés depuis 1576 et qui par conséquent, suivant l'opinion des deux historiens, eurent à payer leur dette à la sainte Union.

1576 ; une femme, Jacquemine du Boysrioult, qui a fait assassiner son mari (p. 328).

1577 ; le sieur Le Marchand du Grippon, qui a tué un zélé catholique, le sieur de Villarmois (p. 338).

1578 ; François du Menez, qui assassina un protestant nommé Verdun sous le simple prétexte qu'il le croyait espion. Il est chaudement recommandé par Guise, le cardinal de Bourbon et surtout par Mayenne, sous les ordres de qui il a combattu (p. 340).

1579 ; David Hébert et Laurent Quentin, qui massacrèrent d'Harcourt de Juvigny à l'instigation de la femme de ce dernier. Graciés sans intervention spéciale (p. 343).

1580 ; Jérôme Maynet, le capitaine Maynet de La Vallée, son frère, et Jean Bellet, qui ont assassiné les sieurs de Lisle et de Vieufossé pour raison privée. Graciés également sans intervention (p. 346).

1581 ; Du Plessis-Melesse, accusé de nombreux crimes. Il est en vérité soutenu par le cardinal de Bourbon, mais le pape, trois cardinaux de Rome et Henri III lui-même écrivent en sa faveur (p. 347).

1582 ; Claude d'Aubigny, baron de La Roche, qui blessa le sieur de La Roche d'Aillon et lui tua trois de ses gens. Il est chaudement recommandé par Guise, qui l'eut sous ses ordres à Jarnac et à Moncontour. Le cardinal de Bourbon d'abord opposé à sa grâce, parce qu'il le soupçonne d'hérésie, l'accueille ensuite favorablement (p. 351).

1583 ; les frères Du Breuil, qui ont assassiné Nicolas Delacroix, abbé d'Orbais, meurtrier impuni de leur père. Guise et Étienne Pasquier interviennent en leur faveur (p. 352).

1584 et 1585 ; rien de remarquable (p. 367).

1586 ; Raoul Coignet, qui tua son frère pour des questions d'héritage. Recommandé par les cardinaux de Bourbon et de Vendôme (p. 367).

1587 ; Gaspard des Aubuz, sieur de Morton, soutenu par les

1. Floquet (A.), *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 358.

2. Floquet (A.), *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Rouen, 1833, in-8°, 2 vol. — Tous ces renseignements sont tirés du tome II.

cardinaux de Bourbon et de Vendôme, car c'est le neveu de Barjot, président au grand conseil, qui peut défendre le privilège de Saint-Romain si souvent attaqué (p. 374).

1588 ; Nicolas Auger, choisi de préférence au sieur de Clavières, bien que ce dernier soit recommandé chaudement par les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, et, suivant l'hypothèse de Floquet, par Guise lui-même (p. 376).

Tels sont les faits, qui sont loin de montrer clairement les réels avantages que les chefs ligueurs ont pu tirer du privilège de Saint-Romain. Que le cardinal de Bourbon et Henri de Lorraine eussent à intervenir souvent en faveur des condamnés, il ne faut point s'en étonner. L'un était archevêque de la ville et pouvait avoir une grande influence sur ses chanoines. L'autre comptait parmi les plus puissants seigneurs du royaume.

D'ailleurs il faut noter le peu de cas que le chapitre de Rouen faisait souvent des recommandations. Ainsi en 1577 François du Menez était soutenu par le cardinal de Bourbon, Guise et Mayenne ; il ne fut cependant choisi que l'année suivante. En 1584 la supplique du sieur de Beuvereil présentée par le cardinal de Vendôme fut repoussée, et, par la suite, malgré plusieurs interventions de Guise, il ne fut point gracié. Enfin la préférence accordée en 1588 à Nicolas Auger contre le sieur de Clavières est remarquable.

Donc par trois fois seulement, en 1578, 1582, 1583, Henri de Lorraine vit son protégé favorablement accueilli. Encore les assassins de 1583 méritaient bien quelque pitié, puisque Étienne Pasquier lui-même prit leur défense. Seuls les deux graciés de 1578 et de 1582 peuvent donner raison à de Thou et à Floquet, surtout le dernier, dont le pardon motiva sans doute la requête du président de La Guesle. Cependant il ne semble pas qu'il faille en arriver à leur conclusion un peu hâtive. Car peut-on s'étonner que, dans une période aussi troublée, où les questions religieuses avaient tant d'importance, le choix des chanoines s'arrêtât sur de bons catholiques? En 1570 on avait vu une émeute éclater subitement à la nouvelle qu'un condamné soupçonné d'hérésie allait être gracié [1].

Il faut plutôt voir dans l'attitude du prélat un simple geste pour défendre les privilèges de son église. Il s'y employa en effet fort souvent, et c'est encore à lui qu'en 1586 le chapitre eut recours pour maintenir sur toute la France l'efficacité de son pardon, qu'on voulait restreindre à la seule Normandie [2].

1. Floquet (A.), *op. cit.*, t. II, p. 311.
2. Floquet (A.), *op. cit.*, t. II, p. 358.

N° IV.

Iconographie.

I. — *Portraits du Cardinal*[1].

1. — Crayon à la sanguine par un inconnu : buste de 3/4 à gauche, 14 1/2 × 11 ; assez différent des autres portraits. (Bibl. Nat., Estampes, coll. Lallemant de Betz, Ne 14, f° 57).

2. — Portrait gravé par Miger d'après une peinture de Le Monnier : buste de 3/4 à droite dans un ovale, 10 × 8 1/2.

3. — Portrait gravé par Aubert d'après une peinture de A. B. : buste de 3/4 à gauche dans un ovale, 10 × 8. Au bas, dans un cartouche, lieux et dates de naissance et de mort du prélat.

4. — Portrait gravé par Thomas de Leu : buste de 3/4 à droite dans un ovale, 11 × 8 1/2. Portant en légende : *Charles de Bourbon, cardinal archevèque de Rouen*, et au bas un quatrain en son honneur commençant par :

Vous qui remarquerez les choses admirables...

5. — Portrait gravé par Harrewyn : buste de 3/4 à droite dans un ovale, 9 × 7. Au bas dans un cartouche nom, titres et date de mort de Charles de Bourbon. — Grande analogie avec le précédent.

6. — Portrait gravé par François d'après un dessin de L. Massard : buste de 3/4 à gauche, 11 × 8.

7. — Portrait gravé par Léonard Gaultier : buste de 3/4 à gauche 3 1/2 × 2 1/2.

8. — Portrait gravé par A. de Saint-Aubin, d'après une agathe-onyx : buste de profil à droite dans un ovale, 7 × 5 1/2. Fort peu ressemblant.

9. — Portrait gravé par un inconnu : buste de 3/4 à droite, 4 1/2 × 4. Portant au bas : *Carel de Bourbon Kard.* .

1. Tous les portraits cités sans aucune indication d'origine existent au moins en un exemplaire au département des estampes de la Bibl. Nat. Les dimensions sont prises à l'intérieur des médaillons.

10. — Portrait gravé par un inconnu : buste de 3/4 à gauche. 6 1/2 × 4 1/2.

11. — Portrait gravé sur bois par un inconnu : buste de 3/4 à droite dans un ovale. 6 × 4 1/2. Portant en légende : *Charles, cardinal de Bourbon, arche. de Rouen, apé (sic) de S. G.*[1].

12. — Portrait gravé sur bois par un inconnu : buste de 3/4 à droite dans un rond. 6 1/2 × 6 1/2. Très grossier.

13. — Aquarelle d'après un vitrail des Cordeliers de Paris. Charles de Bourbon est représenté en cardinal agenouillé. Fort peu ressemblant. (Bibl. Nat., Estampes, coll. Gaignières, Oa 18, f° 4.)

14. — Gouache représentant la première réception de l'ordre du Saint-Esprit. D'après les identifications données, le cardinal de Bourbon se trouverait à droite devant les cardinaux de Lorraine et de Birague, tous trois en costume de cardinaux avec chapeaux et manteaux rouges et vêtements d'hermine. Tous portent le cordon du Saint-Esprit en bleu avec croix d'or. (Bibl. Nat., Estampes, coll. Gaignières, Oa 17, f° 50. — *Ibid.*, Manuscrits, coll. Clairambault, t. 1111, f° 171.)

15. — Médaille : buste à gauche, tête nue, 5 × 5. Portant en légende *Carolus a Borbonio s. r. e. cardinalis a. r.* — Au revers, dans une couronne de laurier entourée d'une couronne de palmes, *Candori et odori tuo dedit dus*[2].

16. — Médaille : buste de face, la tête légèrement tournée à droite, de jeune homme coiffé d'une toque ornée d'une plume et tenant un bouquet de la main gauche. 6 × 5. Portant en légende *Charles de Bourbon*[3].

II. — *Portraits du Roi.*

1. — Portrait gravé sur bois en 1589 (Jean Patrasson éditeur) : buste de 3/4 à droite dans un ovale. 17 × 18 1/2. Portant en légende *Charles de Bourbon X du nom par la grâce de Dieu roy de France*.

L'estampe (43 × 29) est intitulée : *Le vray pourtraict au plus près*

1. Ce portrait est tiré d'une brochure intitulée : *De la harangue de [illegible] et panégyrique du premier [illegible], offert à M. le cardinal de Bourbon [illegible] royaume et le décès de François de Valois duc d'Anjou*, traduit du latin du sieur Matthieu Zampini de Recanati, jurisconsulte. Paris, [illegible], in-8°, [illegible] p.

2. Mazerolle (F.), *Les médailleurs français du XV[e] siècle au milieu du XVII[e] siècle*, t. II, p. 7[illegible], n° [illegible].

3. Reproduite par Mazerolle, *op. cit.*, t. III, pl. XL, n° [illegible]. — L'identification qui pour M. Mazerolle est incertaine, ne l'est pas moins pour moi. Beaucoup de princes en effet ont porté le nom de Charles de Bourbon, et je n'ai trouvé, en étudiant la jeunesse du cardinal, aucune allusion à la frappe de cette médaille.

du naturel de Charles de Bourbon X du nom par la grâce de Dieu roy de France. Elle porte en bas un huitain commençant par :

Icy est le pourtraict, la semblance et l'image [1]...

2. — Portrait gravé par Thomas de Leu : buste de 3/4 à gauche dans un ovale. 12 × 9 1/2. Portant en légende *Charles de Bourbon X du nom roy de France.* Au bas un quatrain commençant par :

Heureuse soit, o Dieu, la couronne sacrée...

3. — Portrait gravé par Harrewyn : buste de 3/4 à gauche dans un ovale. 9 × 7. Portant en légende *Charles de Bourbon X du nom roy de France.* Au bas même quatrain qu'au bas du portrait précédent, avec lequel celui-ci a d'ailleurs une grande analogie.

4. — Médaille gravée par Philippe Regnault : buste de profil à gauche. Le poinçon a servi de modèle pour différentes frappes [2] :

a. — Médaille de 43 m/m. portant en légende *Carolus decimus Francorum rex.* — Au revers : *Avita et jus in armis*, avec une couronne royale [3].

b. — Médaille de 66 et 68 m/m. portant en légende *Carolus X D. G. Francorum rex.* — Au revers : *Omnia in manu domini.* Le roi est à genoux devant l'autel ; derrière lui deux caudataires, dont l'un porte sa calotte ; à ses côtés un prêtre regarde une main sortant des nuages qui tient une couronne [4].

c. — Médaille de 33 m/m. portant en légende *Carolus X D. G. Francorum rex, 1590. A.* — Au revers : *Regale sacerdotium*, avec un autel portant une crosse, une mitre, un calice, une couronne sur un coussin et derrière elle une main de justice et un sceptre royal en sautoir [5].

d. — Écu d'or, portant en légende *Carolus X D. G. Francorum rex, 1590.* — Au revers : *Benedictum sit nomem domini*, avec un dessin central en forme de croix.

1. Voir le fac-similé n° I.

2. Cette médaille fut le résultat d'un concours qui eut lieu vers la fin de 1589 entre trois graveurs parisiens, Nicolas Roussel, Philippe Regnault et Pierre Mérigot, pour graver un poinçon à l'effigie de Charles X d'après une cire fournie par Germain Pilon. Ce dernier déclara l'œuvre de Regnault la plus parfaite des trois. Cf. Mazerolle, *op. cit.*, t. I, p. LXXVI.

3. Les coins et médailles ont été retrouvés en 1763 dans la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine, comme le prouve un procès-verbal daté du 5 août 1763. — Cette médaille est décrite par Mazerolle, *op. cit.*, t. II, p. 68, n° 324.

4. Décrite et reproduite par Mazerolle, *op. cit.*, t. II, p. 69, n° 325 et t. III, pl. XIV, n° 325.

5. Décrite et reproduite par Mazerolle, *op. cit.*, t. II, p. 68, n° 323 et t. III, pl. XIV, n° 323.

5. — Sceau rond de 112 ^{m} $_{m}$; sceau de majesté portant en légende *Carolus X D. G. Francorum rex* et dans un cartouche *1589*. La tête a été enlevée sur la matrice. Un sceau de cire subsiste à demi-brisé à la Bibl. Nat., coll. Clairambault, t. 227, n° 124 ; mais la tête est aplatie. Les dessins de ce sceau faits à la plume et lavés n'ont aucune exactitude.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I.

1548, juin 17. — Joinville.

LETTRE DE CHARLES DE BOURBON A JEAN, CARDINAL DU BELLAY.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 10485, f° 7, original.

Le cardinal de Vendôme demande une expédition plus rapide des bulles lui conférant l'abbaye de Vendôme et le chapeau de cardinal.

Monsieur, je commenceray ma lettre pour vous remercier humblement de la bonne voye que m'escripvez avoir cherché me faire saulver le vaccant de l'abbaye de Vendosme, laquelle je trouverray encores meilleure si vous pouvez tant faire pour moy l'expédition de mes bulles n'en soient de riens pour ce retardée, de sorte que je les puysse avoyr aussy tost comme s'il se payoit comptant, et vous en supplie humblement mesmes ne différer le payement, si vous voyez il feust cause les retarder. Nous partons mercredy de ce lieu en espérance, selon la conclusion prinse, d'estre le quinziesme de juillet à Lion, où je désirerois fort les recevoir, remettant le faict de Carcassonne à vostre aise et discrétion pour ce que n'en ayant aultre haste suis asseuré vous y ferez beaucoup myeulx de vostre seulle oppinion que avecques tous les adviz qui vous en scauroient estre envoyez, encores de ceste affection que me monstrez en tous aultres mes affaires ; laquelle me fera toute ma vie user avecques vous de plus grande privaulté et contraindra davantage vous descouvrir tousjours ce que ne vouldrois beaucoup d'aultres pensser j'eusse en fantazie, comme de présent elle me contrainct vous dire que l'on estimoit, suyvant ce que le roy en avoit escript, je deusse avoir mon chappeau peu après Pasques, qui faict maintenant pensser et dire ce que bien entendez

l'on a de coustume dire par deçà en semblable, sachant ung chacun avoir esté mandé et retardé jusques icy, veu mesmes que par cy-devant a esté envoyé à aultres que je ne vous doibs nommer, incontinent estre mandé.

A ceste cause et pour oster occasion d'en pensser davantage, je vous supplirois voluntiers de moienner il feust de ceste part satisfaict au roy avant que me acheminer pour aller à Rome. Et, pour ce, Monsieur, que je doubte aussy nostre sainct Père ne m'eust créé cardinal prebstre s'il eust sceu que je ne le feusse nomplus que je ne suis, au mointz ainsi qu'il me semble estre apparent par le brief de création que sa Sainctelé m'a envoyé en ces mots : *te in presbiteratus ordine constitutum sancte romane ecclesie presbyterum cardinalem creamus*, je vous supplie sentir secrètement de sa Sainctelé si par ce elle entend je me face prebstre, ou bien de messieurs les Cardinaux voz familiers si j'en serois contrainct par ladite création ainsi faicte, et en ce cas voulloir prendre garde et faire en sorte pour moy que, m'envoiant ledit chappeau, l'on m'apellast cardinal diacre et non cardinal prebstre pour éviter ceste contraincte de le me faire, par ce qu'en si jeune eage je ne me sentz encores capable et ne me veulx précipiter en si grand mistère, ains entendre l'eage compettent et l'heure que la dévotion m'en viendra.

Pour ceste cause, Monsieur, je vous supplie derechef humblement y prendre garde et faire tant pour moy que plustost je sois au ranc des diacres qu'estre contrainct avant l'heure de ma dévotion me faire prebstre. Je m'asseure tant de vous que vous ayant ainsi ouvert ma fantazie, je m'en sentz si grandement allégé que à peine puis-je pensser je ne soye ja satisfaict de tout ce dont je vous prie et beaucoup myeulx que je ne scaurois soubhaitter. Partant me suffira estre recommandé humblement à vostre bonne grâce, comme tousjours ay désiré et maintenant pour jamais prie demeurer, en suppliant le créateur, Monsieur, vous donner en santé bonne vie et longue.

A Joinville, ce XVIIe de juing 1548.

(*de sa main*) Vostre humble serviteur,

CHARLES, cardinal DE VENDOSME.

XII.

1562 (n. st.), mars 13. — Montceaux.

LETTRES PATENTES DU ROI CHARLES IX
NOMMANT LE CARDINAL DE BOURBON SON LIEUTENANT GÉNÉRAL
A PARIS ET LIEUX CIRCONVOISINS.

Arch. Nat., X1a 8624, f° 233 v°.

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Pour ce que nos affaires, selon qu'ils s'estendent par tous les lieux et endroicts de nos royaume et pays, nous appellent en certains lieux où nostre présence est grandement nécessaire et qu'il est forcé que, pour y aller, nous nous eslongnons de nostre bonne ville et cité de Paris, qui est la capitale de nostre royaume et l'exemple de tout nostre peuple, nous avons estimé, pour estre les troubles que suscite la diversité des opinions en la religion tels en nostre royaume que chacun les scait et congnoist et pour n'en avoir esté ladite ville exempte jusques à présent, qu'il est plus que requis et nécessaire que pendant nostre absence et eslongnement il y ait résident en icelle ville ung bon, grand et vertueux personnage, de crédit et authorité notable, auquel nous aions entière et parfaicte seureté et fiance, et qui soit à nos subjects, bourgeois, citoiens et habitans d'icelle ville agréable pour les tenir et conserver en union, amitié, dévotion, craincte et obéissance envers nous, et qui en ce faisant pourvoie et obvie à ce qu'il n'advienne aucunes émotions, séditions, mutineries, murmures et autres semblables choses que la diversité desdites opinions en la religion peult facilement apporter et engendrer parmy ung peuple composé de gens différends d'estats et qualités et de diverses nations, comme est celluy dudit Paris ; Savoir faisons que, après que nous avons consulté et prins advis de cest affaire avec nostre très chère et très amée dame et mère la royne, nostre très cher et très amé oncle le roy de Navarre, nostre lieutenant général représentant nostre personne par tous nos royaume et pays, et avec autres princes de nostre sang et gens de nostre conseil privé, considérans que pour tel effect nous ne scaurions faire meilleure élection que de la personne de nostre très cher et très amé cousin le cardinal de Bourbon, tant pour le respect de ses suffisance, preudhomie, dextérité, intégrité, bonne conduicte, loiaulté, expérience et grande diligence, que aussi pour la proximité de sang et lignage dont il nous attouche

et attient, et la singulière affection qu'il porte à nous, nostre service et au bien et prospérité de nos affaires en la direction desquels il s'employe ordinairement en nostre conseil privé avec tel et si bon devoir qu'il est digne de louange et nous donne grande occasion de contentement et satisfaction, icelluy nostre dit cousin, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, avons faict, ordonné, constitué et estably, et par la teneur de ces présentes faisons, ordonnons, constituons et establissons nostre lieutenant général représentant nostre personne en nostre dite ville et cité capitale de Paris et autres villes et lieux circonvoisins avec plain pouvoir, puissance, authorité, commission et mandement spécial de convocquer, assembler et faire venir devers luy, toutes et quantesfois que bon luy semblera et que l'affaire le requerra, tel nombre de nos amés et féaulx présidens et conseillers de nostre court de parlement, maistres et auditeurs de nos comptes, généraulx de la justice de nos aydes qu'il advisera et semblablement les prévost des marchans, eschevins, officiers et magistrats de ladite ville, de quelque authorité et qualité qu'ils soient, et les prélats, chappitres, communaultés, collèges, nobles, bourgeois, citoiens, manens et habitans d'icelle pour adviser, regarder et consulter des choses qu'il verra estre requises et nécessaires et qui toucheront tant nostre dit service, le bien de la chose publicque, seureté et conservation de nostre dite ville de Paris que des personnes et biens des bourgeois, manens et habitans d'icelle, les contenir en amitié, union et concorde les ungs avec les autres et en l'obéissance qu'ils nous doivent sans permettre que pour faict de religion ny autre occasion ils s'entre-injurient, irritent, offensent ny provocquent les ungs les autres à débats, querelles et séditions ; et à ceste fin fera cesser tous ports d'armes, pistoles et pistolets, fera garder et observer nos édicts et ordonnances tant sur le faict desdits ports d'armes, pistoles et pistolets que pour garder et empescher lesdites séditions et semblablement nostre dernière ordonnance du dix-septiesme janvier faicte pour le repos et tranquilité de ladite ville, et, pour faire vivre nos subjects, manens et habitans d'icelle en pacification, encores qu'il y ait entre eulx quelque diversité d'opinions en la religion, commandera et ordonnera aux ungs et aux autres tout ce qu'il congnoistra estre à propos et convenable; et, s'il veoit que pour se faire obéir il ait besoing de force, fera lever et mettre sus pour ung prompt effect tel nombre de gens de pied et de cheval qu'il advisera par tels bons et suffisans capitaines qu'il choisira pour les employer et exploicter en ce qui sera requis soit dedans ou dehors ladite ville de Paris pour le bien de nostre dit service, seureté et conservation du repos d'icelle ville et pour tels autres effects qui

s'offriront ; ordonnera et disposera de l'artillerie, pouldres, boulets et munitions que nous avons en ladite ville pour les départir en tels lieux qu'il verra nécessaire et tiendra au surplus la main au faict de la justice ; fera punir exemplairement ceulx qu'il trouvera mutins, séditieux, rebelles et désobéissans à nos dits édits et ordonnances et à ses commandemens, décrets et ordonnances, et généralement fera, exécutera et exploictera en toutes et chacunes les choses susdites et autres dépendans de la charge de nostre lieutenant général en nostre dite ville de Paris et lieux circonvoisins, durant nostre dite absence, tout ce qu'il verra et congnoistra estre à propos requis et convenable pour le bien de nos affaires, repos et tranquilité d'icelle ville et autres effects cy-dessus déclairés, selon la parfaicte et entière fiance que nous avons en luy et tout ainsi que nous-mesmes ferions et faire pourrions si présens en personne y estions, jaçoit que le cas requist mandement plus spécial. Si donnons en mandement par ces présentes à nos amés et féaulx conseillers les gens tenans nostre court de parlement, gens de nos comptes, généraulx de la justice de nos aydes à Paris, prévost dudit lieu ou son lieutenant, prévost des marchans, eschevins, officiers, magistrats, prélats et autres gens d'église, chappitres, communaultés, collèges, nobles, bourgeois, manens et habitans de nostre dite ville de Paris et à tous nos autres justiciers, officiers et subjects et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que, en faisant, souffrant et laissant nostre dit cousin le cardinal de Bourbon joir et user des pouvoirs, puissances, authorités et facultés cy-dessus déclairées par nous à luy données et autres qui dépendent de ladite charge de nostre dit lieutenant général, ils aient à luy obéir et faire obéir et entendre diligemment de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra et besoing sera es choses touchans et concernans icelle charge, sans y faire aucune faulte ni difficulté, en mandant en oultre aux gens de nostre dite court de parlement faire lire et enregistrer ces dites présentes, lesquelles en tesmoing de ce nous avons signées de nostre main et à icelles faict mettre nostre seel. Donné à Monteeaux le treiziesme jour de mars l'an de grâce mil cinq cens soixante ung, et de nostre règne le deuxiesme.

Ainsi signé soubs le reply : CHARLES.

Et sur le reply : Par le Roy estant en son conseil : BOURDIN.

N° III.

[1563, mars : commencement]. — S. l.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON A ANNE D'ESTE, DUCHESSE DE GUISE.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3418, f° 16, autographe.

Le cardinal expose à la duchesse les démarches faites pour lui faire obtenir la dispense nécessaire à son mariage.

A Madame, Madame la duchesse de Guyse.

Madame, j'é receu la lettre qu'il vous a plu m'escripre par le sieur de Salcéde et congnoys bien la bonne voulunté qu'il vous plaict me porter et comme vous escripvés à monsieur le cardinal vostre frère [1] pour ma dispence, que je croy que, quant y aura entandu l'estat où est maintenant ce réaulme et pour le bien publiq, il me donnera le mesme conceil qui m'a donné aultrefoys. Monsieur de Lanssac a escript à la rainne que, touchant mon affaire, qu'il fault premièremant s'adresser au pape et puys le concille l'aprouvera, mais aultremant il trouvoyt la chose difficille. C'est, Madame, le chemin que j'é esté toujours d'advis ; j'espère, comme m'escript monsieur le cardinal d'Armignac, que le pape me le commendera et non poinct m'en prira. J'atends ce qu'il plaira à Dieu. La rainne a despèché le chevalier de Sévre et luy a commendé de poursuivre vivemant mon affaire. Je vous supplie très humblemant, Madame, de faire entandre à monsieur le légat l'obligation que j'ay à son endroict de ce qu'il l'a escript pour moy. Et au demeurant, Madame, je vous supllie croire que je vous serez ung jour ung des plus obéissans de tous voz enfans et que je ne désire en ce monde que l'acomplissemant de cest affaire pour vous servir et aymer messieurs voz enffans comme mes frères. Et quant à voz affaires de par deçà, vous en aurez les despèches comme vous les voulés et de ma part, Madame, je vous servyray et obéyray toutte ma vie en ce qu'il vous plaiera me commander. Quant aux nouvelles de deçà, la paix est faicte si ne survient aultre difficulté, car nous accordons l'exercice de leurs relligion ; et vous assure, Madame, que monsieur le connestable ne ce rend poinct difficille en ceste paix, mais

1. Le cardinal de Lorraine, qui était alors au concile de Trente.

la procure ce qu'il peult, et veoyt-on bien qui ce congnoist à faire des traictés de paix. Nous ne partirons encores sitost de ce lieu, car il y aura beaucoup de poinctz encores à vuyder. Je croy que ce sera pour tout ce moys d'avant que tous les estrangiers soyt sorti hors du réaulme. Ce qu'il surviendra, je ne faulderay vous advertir et me pardonnerés, Madame, si je vous importunne plus de mon faict que des aultres, car je croy que vous me tenés pour vostre très humble et très obéissant cousin.

CHARLES, cardinal DE BOURBON.

N° IV.

1570, novembre 2. — Saint-Germain-des-Prés.

MANDEMENT DU ROI CHARLES IX INSTITUANT LE CARDINAL DE BOURBON TUTEUR ET CURATEUR DES ENFANTS DE LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, ET DE ÉLÉONORE DE ROYE.

Arch. Nat., X[1a] 8628, f° 451 v°.

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à nos amés et féaulx les gens tenans nos courts de parlement, grand conseil, gouverneurs de nos provinces, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, baillis, séneschaulx, prévosts, juges ou leurs lieutenans, conseillers, magistrats de nos sièges présidiaulx et tous autres justiciers et officiers, et chacun d'eulx comme il appartiendra, salut. Après le décès de défunct nostre très cher et très amé cousin le prince de Condé, nous fusmes advertis du mauvais ordre et gouvernement qu'il y avoit en l'administration des biens délaissés tant par lui que deffuncte nostre très chère et bien amée cousine Léonor de Roye, son espouse ; au moyen de quoy, pour éviter à la perte et ruyne qui pouvoit advenir d'iceulx affin qu'ils ne dépérissent, ains feussent conservés, eussions, de l'advis de nostre très honorée dame et mère et gens de nostre conseil estant près de nostre personne, par nos lettres du vingt unième octobre cinq cens soixante neuf, commis, ordonné et député nostre très cher et très amé cousin le cardinal de Bourbon pour, soubs son auctorité, vouloir et mandement, faire régir, gouverner et administrer tous et chacuns les biens, maisons, chasteaulx, terres et seigneuries apartenans ausdits défuncts prince et princesse de Condé, en quelque part qu'ils feussent scitues et assis, comme plus au long il est porté par nos dites lettres ; et oultre, pour

aulcunement soulager du grand faiz et charge d'icelle administration nostre dit cousin ordinairement occuppé près de nous pour nos affaires, nous aurions par aultres nos lettres du vingt deuxiesme dudit moys d'octobre nommé et député personnages notables, les ungs pour conseil et aultres pour la recepte et administration, gens de bien recéans et solvables qui jà d'un bon zelle, dextérité et conseil, soubs l'auctorité de nostre dit cousin, auroient par plusieurs foys depuis ung an ou environ vacqué au manyement et charge des affaires de ladite administration, composé et acquicté partie des debtes et conservé les droits desdites terres et seigneuries desdits défuncts, lesquelles aultrement estoient en voye d'une prochaine et évidente ruyne, si par nous et nostre dict cousin promptement n'y eust esté pourveu ; et, d'autant que nous avons esté bien advertis qu'il y a plusieurs détempteurs et usurpateurs desdits biens meubles et immeubles, terres, seigneuries desdits défuncts, receveurs, fermiers, debteurs et autres qui sont en doubte ou aultrement vouldroient interpréter que le pouvoir cy-devant par nous donné à nostre dit cousin seroit expiré par le moyen de nostre dernier édict de pacification, et eulx efforser soubs ce prétexte troubler et empescher nostre dit cousin en la jouyssance desdits biens et remettre toutes choses en confusion, comme ils estoient auparavant, qui seroit l'entière ruyne desdits biens et directement contre l'intention de nous qui avons tousjours désiré et désirons iceulx estre conservés et mesnagés par nostre dit cousin au prouffict et utilité desdits enffans, le gouvernement desquelz, attendu leur minorité, ne peult et ne doibt apartenir à parent qui leur soit plus proche et affectionné à leur bien et qui par droict de nature embrasse et doibve embrasser de meilleure volunté ladite charge, gouvernement et administration, que nostre dit cousin le cardinal, leur oncle paternel ; pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce nous mouvans, de l'advis de nostre très honnorée dame et mère, princes et seigneurs de nostre dit conseil, après avoir esté deuement informés de ce qui a esté faict et géré en ladite administration, avons dit et déclaré, disons et déclarons que nous avons eu et avons très agréable tout ce que cy-devant par nostre dit cousin, sesdits commis et députés, a esté faict, géré et administré pour le gouvernement desdits biens et acquict des debtes desdits défuncts prince et princesse en vertu de nos dites lettres jusques à huy ; oultre lesquelles et d'abondant, attendu la proximité du sang et lignage de nostre dit cousin envers lesdits enffans qui n'ont encores acquis l'aage requis et nécessaire pour la conduicte d'eulx et de leur bien, voulons et entendons que icelluy nostre dit cousin le cardinal demeure doresnavant chargé de la per-

sonne et biens des enffans desdits défuncts prince et princesse jusques à ce qu'ils soient parvenus en aage de majorité, et, pour ce faire, nous, du consentement des princes et aultres seigneurs leurs parens et amys estans près de nous et pour ce appellés, l'avons éleu, nommé et ordonné, nommons et ordonnons par ces présentes tuteur et curateur seul desdits mineurs pour prendre la charge, gouvernement et administration de leurs personnes et biens, lui donnant tout pouvoir iceulx régir et gouverner, faire régir et gouverner lesdits biens soubs son auctorité par tels personnages que nostre dict cousin pour le myeulx advisera et congnoistra estre nécessaire pour la conduicte de ladite administration ; et, pour ce faire, voulons qu'il soit mis et réintégré en possession et jouissance de tous lesdits biens, terres et seigneuries pour en joyr tout ainsi et avec tel droict que faisoient lesdits défuncts, lors et auparavant les derniers troubles, et tous fermiers, receveurs, commissaires, dépositaires et tous aultres qu'il appartiendra contrainctz à luy en rendre bon compte et reliqua par toutes voyes deues et raisonnables pour ces deniers qui en proviendront estre convertis et employés par les ordonnances de nostre dit cousin ou ceulx qui seront par luy commis et députés en l'acquit des debtes desdits défuncts et autrement, ainsi qu'ils verront estre le plus nécessaire et prouffitable pour le bien desdits mineurs ; défendant très expressement à toutes personnes eulx immiscer ne entremettre au faict et charge de la présente administration en quelque sorte et manière que ce soit, sans l'exprès commandement et adveu de nous ou de nostre dit cousin, qui a présentement accepté ladite charge, gouvernement et administration, promis et juré en nos mains en paroles de prince et prélat icelle exercer et faire fidélement et soingneusement exercer pour en tenir compte, ainsi qu'il apartiendra. Si vous mandons, commandons et expressement enjoignons et à chacun de vous en droict soy que de nos présents déclaration, vouloir et intention, tutelle et curatelle, gouvernement et administration vous faictes, souffrez et laissiez nostre dit cousin et ceulx qu'il voudra commettre et députer joyr et user plainement et paisiblement, et le contenu en ces dites présentes faire entegistrer sans y faire aucune difficulte ; car tel est nostre plaisir, nonobstant que l'on peut dire que à ceste présente élection et nomination de tutelle et curatelle les solempnités plus particulièrement requises de droict, us et coustume n'ayent esté gardés et observés ; à quoy, attendu que sommes des principaulx parens desdits enffans et que la dation et provision de ladite tutelle nous apartient comme estant protecteur et conservateur de leurs personnes et biens, nous avons iceluy nostre dit cousin, en tant que besoing seroit, dispensé et auctorisé, dispensons et auctorisons de

nostre propre mouvement, certaine science, plaine puissance et auctorité royal par ces dites présentes et quelsconques édicts, mandements, ordonnances et lettres à ce contraire, oppositions ou appellations quelsconques et sans préjudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre différé. Et, pour ce que de ces dites présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles deuement collationné par l'un de nos amés et féaulx notaires et secrétaires ou soubs seel royal foy soyt adjoustée comme au présent original ; mandons au premier huissier ou sergent sur ce requis faire tous exploicts requis et nécessaires pour l'entière exécution de ces dites présentes. Donné aux faulxbourgs Sainct-Germain-des-Prez-les-Paris le deuxiesme jour de novembre l'an de grâce mil cinq cens soixante et dix, et de nostre règne le dixiesme.

Ainsi signé : CHARLES.

Et plus bas : Par le Roy : DE NEUFVILLE.

N° V.

1577, avril 16. — Blois.

LETTRES PATENTES DU ROI HENRI III NOMMANT LE CARDINAL DE BOURBON SON LIEUTENANT GÉNÉRAL A PARIS.

Arch. Nat., X[1a] 8633, f° 342.

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Considérans qu'estant nostre bonne ville et cité de Paris la cappitalle de cestuy nostre royaume, il est bien requis et nécessaire, à présent que nous en sommes esloignés et que nous délibérons aller en nostre païs de Guyenne où nos affaires nous appellent, que nous laissions en nostre dite ville de Paris quelque grand et notable personnage pour y estre assidu affin de donner ordre et pourveoir aux choses qui s'i présentent ordinairement et y contenir et faire vivre les habitans soubs nostre obéissance et la commander pour nostre service es occasions qui s'i offriront pendant nostre dit esloignement et absence, sçavoir faisons que nous, ayans advisé que meilleure eslection ne scaurions nous faire pour cest effect que de la personne de nostre très cher et très amé oncle Charles, cardinal de Bourbon, tant pour la proximité de

sang dont il nous attouche que pour la vraie affection et dévotion que nous sçavons qu'il porte à nous et à nostre couronne et pour la congnoissance qu'il a des affaires d'icelle, pour ces causes et pour la parfaicte et entière confiance que nous avons de sa personne et de ses sens, vertus, fidellité, loyaulté, expérience et grande diligence, avons icelluy nostre dit oncle le cardinal de Bourbon constitué, ordonné et estably, constituons, ordonnons et establissons par ces présentes nostre lieutenant général en nostre dite ville et cité de Paris, prévosté et viconté d'icelle pour y demeurer et commander en nostre absence pendant nostre dit voiage et esloignement, luy donnant pouvoir, puissance, auctoritté et mandement spécial d'avoir l'œil à faire vivre nos subjects, manans et habitans de nos dites ville, prévosté et viconté en bon ordre, tranquillité et pollice, leur commander et ordonner ce qu'ils auront affaire pour la conservation et seureté d'iceulx et de leurs personnes, maisons et biens, et, selon que l'affaire le requerra, mander et faire venir devers luy les officiers de nostre parlement et autres de nostre justice, prévost des marchans, eschevins et habitans de nostre dite ville de Paris, et leur dire et commander aussi ce qu'ils auront à faire pour nostre dit service et leur dite conversation et repos, commander aussi aux officiers de nos finances ce qu'ils auront à faire pour nostre service, et générallement faire par nostre dit oncle le cardinal de Bourbon durant l'occasion présente de nostre dite absence et esloignement au faict et exécution de ceste charge tout ce qu'il verra et congnoistra estre requis, utile et nécessaire pour le bien de nostre dit service et manutention du repos publicq de nos dites ville, prévosté et viconté de Paris, tout ainsi que nous-mesmes ferions et faire pourrions si présens en personne y estions, jaçoit qu'il y eust chose qui requist mandement plus spécial qu'il n'est contenu en ces dites présentes ; par lesquelles donnons en mandement à nos amés et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de parlement, chambre de nos comptes, courts des aydes et de nos monnoies, prévost de Paris ou son lieutenant, prévost des marchans et eschevins, et à tous nos autres justiciers, officiers et subjects, manans et habitans d'icelle nostre dite ville, prévosté et viconté de Paris, que à nostre dit oncle le cardinal de Bourbon ils obéissent et facent obéyr et entendre diligemmment en toutes choses qu'il leur dira et commandera et ordonnera pour le faict de ceste présente charge et de ce qui en dépend, tout ainsi que à nostre propre personne, sans aucunement y contrevenir ; car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mettre et apposer nostre seel. Donne à Blois le seiziesme

jour d'avril l'an de grâce mil cinq cens soixante dix sept, et de nostre règne le troisiesme.

Ainsi signé : HENRY.

Et sur le reply : Par le Roy : PINART.

N° VI

[1579], juillet 23. — Grenoble.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON A LOUIS DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3321, f° 28, autographe.

Le cardinal le prie de veiller pendant son absence sur l'éducation de son neveu Charles de Bourbon.

A Monsieur, Monsieur le duc de Nyvernoys.

Monsieur, encores que j'ay beaucoup d'obligation à vous, mais ceste dernière, qu'avés tenu la main pour mon nepveu [1] touchant mes bénéfices, me rand du tout à vous, vous remercyant bien humblemant de tout mon cueur de la grande amitié que nous portés. Je vous supplie aussy de tenir mon nepveu comme uns de vos enffans ; car, si ne vous obéisset comme à moy, je ne le vouldroys jamais veoyr. Ce que je faictz, c'est principalement pour veoyr mes abbayes quelques jours, ce Dieu plaict, bien réformées, comme j'ay intancion à mon retour, et de faire si bien nouryr mon nepveu en l'estat éclésiastique et à la religion catholique qu'il soyt plus tost un cardinal Boromée que comme nous avons esté nourry. Je vous supplie, Monsieur, me faire ce bien que de l'envoier quérir quelquefoys et dire à monsieur Touchart qu'il faice instrire toujours par les jésuistes et qu'il ne reçoive ces sacremans que par eulx et qu'il [l']enseignent au dit estat éclésiastique. Vous me pardonnerés si je vous use de ces paroles, car je parle à vous comme à mon seigneur et frère et plus adffectioné amy que j'ay en ce monde. Au reste, Monsieur, nous sommes arrivé, grâces à Dieu, en ceste ville de Grenoble et demain j'espère d'aller coucher à la Grande Chartreuse, que j'ay grande envye

1. Charles de Bourbon, né le 30 mars 1562, plus tard cardinal de Vendôme, puis de Bourbon.

de veoyr. Nous attendons icy monsieur de Savoie pour la sepmaine qui vient. Le maréchal de Bellegarde est à Th[*mot illisible*] et le sieur de Viragues[1] pareillement. Et, après vous avoyr baisé les mains, je prieray Dieu vous donner ce que désirés. De Grenoble, ce XXIIIme de juillet.

Monsieur, si vous plaisoit faire tant que Monsieur feist à mon nepveu comme a faict le roy et la raine, il nous obligerait grandement.

Vostre très humble cousin et oncle à vous faire service.

CHARLES, cardinal DE BOURBON.

N° VII.

1585, mars, du 27 au 30. — Péronne.

MÉMOIRE PORTÉ AU DUC DE NEVERS PAR UN MESSAGER DU CARDINAL DE BOURBON LUI EXPOSANT LES ACTES ET LES INTENTIONS DES LIGUEURS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. [illegible], f. [illegible], original.

Dira à N[evers] le contentement qu'a receu C[ardinal] d'avoyr entendu de ses nouvelles, encores qu'il soyt fort marry que l'homme qu'on attendoyt ayt manqué au jour promis, bien qu'il s'asseure qu'il ne manquera point à l'effect.

Cependant, s'il pouvoyt mettre fin à ses scrupules qui, à dire le vray, ruinent la cause et empèchent les effects que produiroyt une prompte résolution, oultre qu'il obligeroyt C[ardinal] extrèmement l'assistant en ceste occasion si importante, il mettroyt du tout les affaires en bon estat et rendroit le party beaucoup plus fort tant par ses moyens que par son exemple ; ce qui sera au contraire s'il continue plus longtemps en ses irrésolutions ou si du tout il s'en retire.

C[ardinal] a demeuré autant qu'il a peu à Ga[ill]on pour attendre le jour ordonné ; mais, pressé par sa M[ajesté] qui luy a envoyé par deux foys [La] M[othe] F[énelon], il a esté contraint d'en partir, craignant d'estre attrapé, et venu en ceste ville de P[éronne], où il a esté receu des habitans et gouverneur avec tout l'honneur qui se peult, encore que le R[oy] eust défendu par courrier arrivé deux heures devant de l'y laisser entrer.

1. Charles de Birague, conseiller du roi, gouverneur du marquisat de Saluces. Il mourut en juillet [illegible].

Il y demeurera deux ou troys jours, puys, la laissant très asseurée, il yra à G[uise] et R[eims] pour se joindre à M[onsieur de] G[uise], qui s'est rendu maistre dudit R[eims] et de Ch[âlons].

Le C[ardinal de] V[endôme] ny le C[omte de] S[oissons] ne sont icy pour ce qu'ils ne nous avoient suyvi à Ga[illon]; mais je pense que nous les aurons bientost.

C[ardinal] vous envoye une D[éclaration] fondée sur la religion et quelques aultres subjets qui ne sont qu'en conséquence de celuy-là, laquelle M[onsieur de] G[uise] nous a envoyé et la trouvons très bonne. S'il eust esté possible de la vous envoyer plustost, on l'eust faict; mais il n'y a qu'un jour que nous l'avons et le temps presse de la faire imprimer, car le masque est levé et est besoing que tout le monde soyt promptement rendu capable.

Pour conclusion, C[ardinal] vous conjure, par l'amytié que vous luy portés, de ne l'abandonner point en ceste occasion si pressante et de ne vous séparer point de la cause commune de tous les cath[oliques], lesquels ne peuvent avoyr mal que vous n'y participiés, ny bien aussy que vous ne le ressentiés.

Quand au M[ariage] estant avec M[onsieur de] G[uise], il en parlera, mais il désire que le premier propos se continue, à quoy il mettra toute la pene qu'il pourra; Me[nneville] et C[ornac] l'en feront souvenir ordinairement.

N° VIII.

[**1585, avril 15 environ. — Guise**].

LETTRE ANONYME D'UN FAMILIER DU CARDINAL DE BOURBON A LOUIS DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3366, f° 90, original.

L'auteur expose la situation du parti des ligueurs et sollicite le duc de se joindre à eux.

Card[inal] a esté très aise d'entendre de vos nouvelles, mais très marry de voyr la continuation de vostre voyage pour avoyr toujours mis en vous l'une de ses plus asseurées et premières espérances.

De Pérone, il est venu en ce lieu de Guyse, où il a esté tellement travaillé d'une cruelle colique qu'il a esté contraint d'y demeurer jusqu'à maintenant. Encores n'en est-il guéry, bien qu'il se porte

beaucoup mieus et aye l'espérance avec l'ayde de Dieu de partir lundy pour aller à Reims et de là à Espernay trouver la reyne qui l'y attend en grande dévotion de pacifier ces commencemens : de quoy, à ouyr deus ambassadeurs qui sont ici, R[etz] et L[énoncourt], il semble qu'elle aye toute puissance et encore plus de volonté.

Qui faict quasi tenir certain que le roy ne pouvant avoyr la paix qu'à ceste condition sera contraint de se joindre à ceste cause et faire la guerre aux h[érétiques], combien que d'ailleurs c'est chose assurée qu'il donne des commissions à des capitaines h[érétiques], et mesmes nous a-t-on escript qu'il a envoyé quérir le petit monstre de Bretaigne.

Quoy qui arrive, ou paix ou guerre, C[ardinal] et particulièrement tous vos serviteurs désireroyent extrêmement que vous fussiez déclaré ; la guerre, afin que ce party fût appuyé de vostre nom et moyens ; la paix afin que vous en ressentissiez le fruit comme feront les aultres, si elle se faisoyt ; à quoy je vous supplie très humblement vouloyr avoir esgard.

C[ardinal], pour n'estre point à Reims, n'a point eu communication de ce que vous avés escript aus aultres, qui est cause qu'il ne vous y peult respondre.

Il est fort marry et estonné tout ensemble qu'il ne vous est venu rien de R[eims] et est après à y renvoyer suyvant ce que luy escrivés.

Vous ne scauriés croyre l'estonnement qu'a donné la prise d'Orléans, de Bourdeaux, d'Angers, de Saumur et de Chinon. Les villes de Picardie ou se sont déclarées ouvertement ou se maintiennent neutres ne voulant recevoyr garnisons du roy ; mesmes Beauvais a refusé l'entrée à Espernon. Les reistres sont à la frontière. Rosne avec ses troupes les est allé recepvoyr.

Quand à l'escrit, il est tellement publié qu'il n'est plus possible de le révoquer. Il a esté faict par l'advis du P[ère] C[laude][1], à ce que j'ay peu entendre.

Nous perdons espérance d'avoyr le C[ardinal] de V[endôme] et le Comte de S[oissons], encore que leur oncle leur aye escript.

Le secrétaire de la présente est vostre très humble et très obéissant serviteur.

1. Le père Claude Matthieu, jésuite.

N° IX.

1585, mai 1. — Épernay.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON A HENRIETTE DE CLÈVES, DUCHESSE DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 84, original.

Le cardinal est venu à Épernay pour s'aboucher avec la reine-mère. Il envoie à la duchesse l'état des biens de son neveu, le comte de Soissons.

A ma niepce, Madame la duchesse de Nevers.

Ma niepce, j'ay esté très ayse d'avoir trouvé la commodité de ce porteur qui s'en retourne vers vous. Il vous dira comme, Dieu mercy, je commence à me bien porter et mieux que je n'ay cy-devant faict, ayant esté si cruellement tourmenté d'une colicque qu'il n'est possible de plus. Je suis venu en ce lieu trouver la royne-mère du roy qui m'y attendoyt il y a longtemps affin d'adviser les moyens de parvenir à une bonne paix, que j'espère et désire se puisse faire à l'honneur de Dieu, assurance de nostre religion catholicque, bien de l'estat et contentement de leurs Majestés. Je vous envoye ung estat que ma sœur madame la princesse de Condé du bien (*sic*) que pourra avoir mon nepveu le comte de Soissons son fils, que je vous prie veoir et m'en mander sur ce de voz nouvelles. Cependant tenez moy toujours en voz bonnes grâces, ausquelles bien humblement je me recommande, et prie Dieu qu'il vous donne, ma niepce, en bonne santé longue et heureuse vye. A Espernay, le premier jour de may 1585.

(De sa main) Vostre bien humble oncle et très perfaict amy,

CHARLES, cardinal DE BOURBON.

N° X.

[1585], mai 17. — Châlons.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON ET DE HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE, AU PAPE.

Arch. du Vatican, lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XIX, p. 46, copie.

Le cardinal et le duc félicitent le pape de son élection et réclament son appui.

Santissimo Padre, doppo avere humilmente basciato li piedi di Vostra Santità.

Noi credemo Vostra Santità essere stata informata abastanza doppo li rumori di movimenti novamente accaduti in questo regno de la cagione che ha spinta gli catholici a pigliare la protettione de la loro fede et religione, del pericolo nel quale ella si trovava redutta et della licentia et consenso che la felice memoria di nostro signore vi aveva dato et della sua favorevole inclinatione a l'aiuto et l'accrescimento di si santa opera. Il che è stato causa, come Vostra Santità puo pensare, che noi abbiamo giudicato essersi stati per la sua morte visitati da Dominedio, non solamente per la perdita commune di tutta la christianità, ma per un signalato mancamento d'un grande aiuto, sostegno e condutta al particolare delli nostri negotii ; et di questo sentivamo una grandissima afflittione, quando sua bontà infinita, che non lascia giamai i suoi sprovisti, a degnato riguardare compassionevolmente la sua Santa Chiesa, impiendo questa santa sedia vacante d'un pastore si degno come è Vostra Santità. Perche la nuova della sua elettione ci ha consolati d'una allegrezza che noi possiamo dire eguale al bisogno che noi ne havevamo, quale era estremo ; di maniera che, doppo esserci conversi a laudare Iddio et haverlo supplicato per la conservatione di Vostra Santità essendoci congratulati con la christianità di si felice et degna elettione, siamo costretti di essere delli primi supplicanti alli suoi sanctissimi piedi et d'implorare vostra providentia nelle nostre presenti necessità, richiedendo humilmente Vostra Beatitudine che si degni con sua autoritate conservare questo suo devotissimo et obedientissimo grege et tropello, et impiegare sue sante et spirituali armi contra li lupi che lo vogliono invadere. Perche, pure che possiamo essere tanto venturati di ricevere solamente sua santa benedittione, speramo in Dio si bene impiegare

le forze che a sua divina bontà è piaccuito di darci abundantemente, che disfaremo gli nemici vostri et purgaremo questo regno delle heresie che si longamente li hanno infettato. Il resto delli nostri affari sara à Vostra Santità ripresentato per l'illustrissimo cardinale di Vaudemonte et il padre Claudio [1] della compagnia del nome di Jhesu, a quali si come à noi medesimo noi supplichiamo Vostra Santità dare audienza et credenza.

Sanctissimo Padre, supplichiamo Iddio dare a Vostra Santità in perfetta sanità longhissima et felicissima vita. Di Ciallons, a di XXII di maggio.

Di Vostra Santità humillissimi et obedientissimi servitori,

Carolo, cardinale di Borbone,

Henrico di Lorraine.

N° XI.

[1585, août 18]. — S. l.

Lettre de Claude de la Chatre a Henri de Lorraine, duc de Guise, corrigée par Louis de Gonzague, duc de Nevers.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 4714, f° 131, minute.

La Châtre rapporte au duc de Guise toutes les plaintes que le duc de Nevers a formulées contre lui.

(*Au dos, de la main du duc de Nevers*) : Copie d'une lettre que monsieur de La Châtre voloit escrire à G[uise], laquelle j'ay corrigée comme il se veoit.

J'arivé hier seullement en ce lieu, ne l'ayant peu faire plustost pour les affaires que j'ay trouvées chez moy et en mon gouvernement. Et pour vous rendre compte de la charge que vous m'avez donnée, je vous diray sans dissimulation que j'ay trouvé monsieur de Nevers offancé de voz depportements tant particuliers que généraulx : les généraulx, pour le bien qu'il vous désire et à toute la cause en laquelle il c'est joinct, pour laquelle il pençoit y avoir bien travaillé [1] et tellement que l'on ne devoit tant précipiter la paix pour la faire si peu certaine ; et les particuliers, pour n'avoir seu aucune chose des articles ny sceu

1. Le père Claude Matthieu, jésuite.

1. La rédaction primitive non corrigée par le duc de Nevers portait : ... pour laquelle il pençoit y avoir bien travaillé et mis les choses en si beau chemin que vous ne deviez tant précipiter la paix pour l'avoir faicte si peu certaine ; les particuliers pour n'avoir au traicté faict aucune mention de luy ny enfin départir aucune chose pour son contantement....

ce qu'il devoit désirer pour son contantement. Et, comme il n'a poinct faultes de fortes et bonnes raisons non plus pour la preuve du peu de conte qu'il dict que l'on a faict de luy, que pour la belle et advantageuse négociation qu'il avoit faicte à Rome, je ne suis de ma part demeuré court à représenter tout ce que vous m'avez dict et d'amener en aucun tour ce que j'ay estimé pouvoir servir à lever ceste impression. Il m'a assuré ne se voulloir néantmoins point départir de vous, et de faict c'est chose qu'il a publiée et faict publier par ces gens et agents à la court, Paris et ailleurs et m'en a faict voir les lettres pour responces. Mais je vous diray, Monseigneur, et l'aurez s'il vous plaist agréable comme de vostre serviteur, que vous vous devez rendre plus officieux à l'endroict de voz amys et partisans, car l'on vous tient trop advisé pour estimer que vous péchiez par ignorance. Et néantmoins vous ne faictes jamais voz dépesches que à demy et si les changez bien souvant et oubliez ce que vous avez promis, comme par exemple vous avez mandé à monsieur de Nevers que vous envoiriez passer vers luy l'abbé de la Vernusse dépesché pour Rome et comme j'en vis bien la dépesche et instruction le matin que je partis d'auprès de vous. Ou il est party, ou bien il ne l'est pas. S'il est party, il y a de la faulte en ce qu'il n'est pas passé par icy, comme vous l'aviez mandé [1]. S'il est demeuré pour occasion, vous deviez en rendre ce prince adverty, comme de toutes autres choses qui surviennent d'heure à aultre. Si de vostre costé vous oubliez en cella, monseigneur le cardinal de Bourbon n'en faict pas moins, et s'en plainct-on comme de vous pour ce que monsieur de Nevers luy a mandé le 5 qu'il n'avoit occasion de partir de ce lieu que celle de son service, s'il cognoissoit qu'il fût nécessaire qu'il s'acheminast en là ; à quoy l'on ne luy a poinct respondu en 13 jours. Je scay que c'est chose que vous désirez infiniment et croy encores qu'il est plus que nécessaire et que le plustost que vous pourrez vous aboucher tous ensemble ce sera le meilleur pour prendre une bonne résolution. Faictes doncq que mon dit seigneur le cardinal envoye au plustost homme exprès pour le quérir [2], et qu'il aille à Soissons, et le temps où il se devera trouver, n'estimant pas qu'il parte d'icy aultrement ; et, s'il estoit possible que monsieur d'Umaine [3] y fust aussi avant d'entreprendre son veiage de Guienne, je l'estime très nécessaire, et le cardinal de Guyse. Car par ceste veue vous vous esclair-

1. La rédaction primitive non corrigée par le duc de Nevers portait ... comme vous l'aviez mandé ; l'on s'attendoit pour ce qu'il estoit nécessaire. S'il est demeuré....

2. La rédaction primitive portait ... pour le quérir et luy mander le temps et le lieu où il se devera trouver.

3. Charles de Lorraine, duc du Maine ou de Mayenne.

cirez ensemble des choses passées et l'instruirez de toutes les dépesches et négociations passées, comme il est bien raisonable pour donner bon advis. Par un seur moien vous remédirez aux présentes et pourvoirez à l'advenir, prenant une meilleure forme et ordre à voz expéditions, comme il est très nécessaire et aussi d'aviser par les provinces et villes de rasseurer voz amis qui demeurent offancez de la paix faicte contre leur espérance, de la ruyne de leurs biens aux champs sans avoyr servy qu'à vous oster l'amitié du peuple, des menasses qui leur sont faictes et du peu de soing qu'avez eu de leurs seuretez et conservation, voiant les vostres mesmes en hazard. C'est que l'on m'a dict à mon retour en Berry, que je ne vous veulx poinct dissimuler affin que vous ne vous trompiez pas, et croy que d'ailleurs vous en aprendrez le semblable, si l'on vous dit la vérité. Je ne trouve pas la noblesse mieux disposer que les habitans des villes. Quelque peu de temps pourra rabiller cella avec la peine que chacun prendra de son costé. Du vostre dépend le principal poinct et souvenez-vous que, n'estant seul en ceste cause, vous ne devez aussi seul faire tout de vous-mesmes ; bien que le puissiez et par vostre prudence tellement ordonner que tout réuscist à bien ; néantmoins ce ne seroit avec le consantement des principaulx de ceulx qui y ont intérestz, qui s'estiment dignes d'en dire leur advis. Il pensoit que je luy deusse rendre compte de toutes négotiations dedans et hors le royaume jusques à présent pour songer à l'advenir et du licentiement des Suisses et Allemans, car vous vous estiez remis sur moy de l'instruire de toutes choses ; ce que n'aiant peu faire, il m'a dit que l'on pourroit par une simple lettre l'advertir du besoing que l'on a de se voir.

N° XII.

[1585, du 30 septembre au 5 octobre.] — S. l.

Lettre du cardinal de Bourbon a Louis de Gonzague, duc de Nevers.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3413, f° 85, autographe.

Le cardinal regrette de n'avoir pu se trouver à l'entrevue. Il serait aise que le duc s'accordât avec Guise.

A Monsieur, Monsieur le duc de Nevers, mon nepveu.

Monsieur, encores que je vous ay envoié mon laquaiz vers vous depuys deulx ou trois jours, si ne veulx-je perdre unne seulle

occasion de vous escripre et vous puys asseuré que j'é eu un grand regret ne avoyr peu estre le troisième, lorsque vous et monsieur de Guyse vous estes veulx! A quoy je n'eusse failly sans la nécessité de ma présence à l'assemblée du clergé, de laquelle estans hors je m'efforceray de prandre occasion de vous aller veoyr par l'extrême désir que jay ay. Au reste, je vous diray encores ce mot sur le mariage de ma petite niepce, vostre fille, puysque vous m'avez faict cest honneur de vous en raporter à moy, que je le remectz du tout en vostre libre disposition pour en faire comme vous en adviserés, vous asseurant, Monsieur, que je seray toujours très ayse que vous contantiés monsieur de Guyse, car je vous ayme tant tous deulx que je désire que ne faciez qu'un et que je face le troisième en ceste bone amictié ; et espère que Dieu nous conservera, vous baisant très humblemant les mains. X.

(*Au dos, de la main du duc de Guise.*) M'estant envoyée aveq charge de la voir, je l'ay ouverte.

XVIII.

[1585, du 30 septembre au 5 octobre.] — S. l.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON A HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 109. — et ms. 3616, f° 112, copies.

Le cardinal a écrit au duc de Nevers suivant ce que Guise lui a mandé. Il espère rencontrer celui-ci dans quelque temps.

J'ay receu à un mesme jour trois de vos lettres quy me tesmoignent touttes la continuation de vostre amitié, que je tiens chère plus que ma vie. Or je vous diray, touchant monsieur de Nevers, que je lui ay escrit selon vostre intention et luy escris encore la lettre que je vous envoye avec les mesmes mots que vous me demandez. Croyez que j'affectionne tellement tout ce qu'il vous touche que vous-mesmes ne scauriez y apporter plus d'ardeur. Je me réjouis fort de ce que m'avez mandé de luy et que le devez voir encorres, désirant fort d'aller à Soissons ; à quoy je ne faudray aussy tost que les affaires que nous avons icy me le permettront et dont je vous advertiray pour avoir ce bien de vous voir à Marchays. Cependant croyez tousjours fermement que je vous ayme comme mon fils, vous baisant très humblement les mains. X.

N° XIV.

1586. octobre 13. — Paris.

Dépêche de Fabio Mirto Frangipani, évêque de Nazareth, nonce en France, au cardinal Rusticucci.

Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XVIII, f° 178, original.

Le cardinal de Bourbon lui a déclaré n'être pour rien dans le voyage de madame de Soissons, qui dit l'avoir entrepris de sa propre initiative.

Illustrissimo et reverendissimo Signore.

Il cardinal di Borbone, con un suo gentilhuomo et con una lettera, mi ha fatto intendere il dispiacer grande che ha sentito della novella che si è detta, di haver egli mandato l'abbadessa di Suisson sua sorella a Navarra, ricercando di riconciliatione et amicitia ; di che sua Signoria illustrissima dice sentirsi offesa molto nella conscienza con Dio et nel honor' col mondo, non havendo mai pur' pensato a simil pratica, la qual crede esser' artificio di persone che vogliono detrahere al honore et riputatione sua col papa, col re et co' i populi. Et mi prega a non voler' dar' fede a simil novella, assicurandomi che, più tosto che aver' amicitia ne pratica alcuna con heritici, abbandonaria tutti i suoi parenti, tutto il suo havere et la propria vita, et che non vorra veder' mai più quella sorella. Sopra di che io li ho risposto ringratiandolo dell' ufficio fatto con me et lodandolo della bona et santa mente sua, promettendoli che que'n haria dato conto a Nostro Signore.

Detta abbadessa è ritornata in Parigi, in casa della principessa di Condé, sua cognata, et dice haver' fatto detto viaggio per sua propria elettione et vera carità che ha di guadagnare quel nipote a Dio et al re, et che ha creduto far bene et non male. Voglio credere che cosi sia, et desidero che cosi si creda per levar' ogni sospetto che si è ito novellando et commentando per conto di questo benedetto viaggio, il quale ha fatto male pensare et mal' dire pur' assai. Ho voluto darne questo conto a Vostra Signoria illustrissima per aviso di Nostro

Signore, et humillimamente li bascio lo mano. Di Parigi, li XIII di ottobre 1586.

Di Vostra Signoria illustrissima et reverendissima humilissimo et devotissimo servitore.

L'ARCHIVESCOVO DI NAZARETH.

N° XX.

[1588], juin 23. — Villenauxe-la-petite.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON ET DE HENRI DE LORRAINE, DUC DE GUISE, AU ROI HENRI III.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3400, f° 13, original entièrement de la main du cardinal.

Ils envoient au roi le sieur de Maineville pour lui faire connaître leurs désirs et s'excuser de lui avoir causé quelque mécontentement.

AU ROY.

Sire, le plus grand regret qu'il soyt jamais entrer en noz âmes a esté de nous veoyr hors des bonnes grâces de vostre Majesté et contrains de faire chose qui luy peult aporter quelque déplaisir, au lieu que nous estions toujours proposez de ne nous jamais séparer de sa voulunté, encores que nous puissions dire avecques vérité que nostre intention ne fust onques d'entreprandre ou penser à faire chose qui fust contre son service, son autorité et la personne de vostre dite Majesté, que nous honorons de ceste vraye et sincère affection qui doibt estre en bons et fidelles subjectz qu'ils se recongnoissent oultre leurs debvoirs luy estre très obligés. Nous luy envoyons à ceste effaict le sieur de Mainneville qui luy fera plus particulièremant entandre nostre intention, suppliant très humblemant vostre dite Majesté de le croire et que nous essairons toujours de surmonter en affection et fidélité à son service tous ceulx qui y sont les plus zéles. En ceste dévotion nous luy baisons très humblement les mains et prions Dieu, Sire, donner à votre Majesté, en perfaicte santé, très heureuse et très longue vie. De Villenoce, ce XXIIIme de juing.

Voz très humbles et très obéissans serviteurs et subjectz,

CHARLES, cardinal DE BOURBON,

HENRY DE LORRAINE.

N° XVI

1588, août 17. — Chartres.

Lettres patentes du roi Henri III autorisant le cardinal de Bourbon a nommer un maitre de chaque métier dans toutes les villes du royaume et accordant a ses serviteurs les privilèges des serviteurs du roi.

Arch. Nat., X1a 8639, f° 208 v°.

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que, pour la très grande, singulière et parfaicte amitié que nous portons à nostre très cher et très amé oncle le cardinal de Bourbon et pour estre le plus proche parent de nostre sang que nous avons, à icelluy, pour ces causes et plusieurs autres bonnes et grandes considérations à ce nous mouvans, désirant mesmement luy faire congnoistre de plus en plus nostre affection en son endroict et aussi rendre notoire à ung chacun le degré de consanguinité et bienveillance en quoy nous le tenons, avons, de nostre grâce spécialle, plaine puissance et auctorité roialle, donné et octroyé, donnons et octroions par ces présentes pouvoir, faculté et auctorité de faire ung maître de chacun mestier en chacune des villes et cités de nostre roiaume ; et oultre voullons pour pareille considération que ses serviteurs et officiers, dommesticques et commensaulx jouissent de semblables prévilleiges, exemptions et immunités, dont jouyssent nos officiers, domesticques, lequel octroy par nous ainsi faict à nostre dit oncle, ensemble toutes les créations que par vertu de ce il fera cy après, nous voullons estre de tel effect et valleur comme si nous-mesmes les avions faictes et données à nostre advénement à la couronne et nouvelle entrée en icelles villes et cités de nostre dit roiaume. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à nos amés et féaux conseillers les gens tenans nos courts de parlement, chambre de nos comptes, courts de nos aydes, aux prévost de Paris, baillifs, séneschaux et tous nos aultres justiciers, officiers et subjects ou à leurs lieutenans et commis, et à chacun d'eux sur ce requis, si comme à luy appartiendra, qu'ils facent lire, publier et enregistrer ces présentes et que de nos dits don, concession, déclaration, faculté, puissance et auctorité ils facent, souffrent et laissent jouyr et user plainement et paisiblement nostre dit oncle et ceulx ausquels il aura donné et faict les dites créations de

mestiers de chacune des dites villes et cités de nostre dit roiaume, sans leur faire mettre ne donner ne souffrir leur estre mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire en quelque façon et manière que ce soyt ; car tel est nostre plaisir, nonobstant que nostre dit oncle n'ayt faict et ne soit tenu faire aucune entrée en icelles villes et cités. Et, pour ce que [de] ces dites présentes on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons qu'au vidimus d'icelles deuement collationné par l'un de nos amés et féaux notaires et secrétaires ou faict soubs seel roial foy soit adjoustée comme au présent original. En tesmoing de quoy nous avons signé ces dites présentes de nostre main et à icelles faict mettre nostre seel. Donné à Chartres le dix septiesme jour d'aoust l'an de grâce mil cinq cens quatre vingts huict, et de nostre règne le quinziesme.

Ainsi signé : HENRY.

Et sur le reply : Par le Roy, estant en son conseil :

DE NEUFVILLE.

N° XVII.

1588, août 22. — Chartres.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON AU PAPE SIXTE-QUINT.

Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXIII, p. [illegible], copie.

Le cardinal sollicite le pardon du pape pour son neveu le comte de Soissons.

Sanctissimo Domino nostro papae.

Beatissime Pater, post humillima beatorum pedum oscula. Anni sunt jam sexdecim, ex quo principis Condei fratris mei liberos ex hæreticorum manibus in ipsis pene cunis ereptos, qua summa potui diligentia, vera religione imbui juravi, neque ex eo tempore ullum officii et studii genus prætermisi quod ad illos optime instituendos et in ecclesiæ sanctæ romanæ sinu continendos pertineret. Cuius quidem me laboris cominus pœnitebat, quod eos in pietatis studio ita profecisse itaque ab omni hæreseos vel minima suspicione alienos esse videbam ut et ad meum desiderium et ad illorum constanciam nihil addi posse videretur. At superiori anno, in eo quod susceptum erat pro religione bellum, accidit ut comes Suessionensis,

malis hæreticorum artibus impulsus ea specie quod non hæresis sed familia nostra oppugnaretur et præterea spe nuptiarum principis Navarrenæ illectus, impii belli socium se adjunxerit. Quod mihi quantum doloris attulerit, dici non potest. Sed tamen non destiti omnem movere lapidem, ut eum a tam nefaria societate revocatum catholicorum rursus, a quibus non fide quam semper in mediis illorum castris constantissime retinuit sed pravo rerum humanarum judicio discesserat, partibus reddere cujus quidem me voti compotem divina pietas fecit. Non modo enim rediit ad regem christianissimum, sed etiam hæreticis infensissimus rediit. Pœnitet illum tam pravi consilii, erratum fatetur, crimen agnoscit. Sed et deinceps se fidissimum et obsequentissimum ecclesiæ sanctæque sedis romanæ filium ac servum fore pollicetur. Sperat enim sibi ita animo affecto nullamque eo nomine pœnam deprecanti Sanctitatis Vestræ paternam clementiam non defuturam, ad cujus sanctissimos pedes, qua summa humilitate fieri potest, supplex se abjicit. Quod ego a Sanctitate Vestra obnixe flagito. Deus Optimus Maximus Sanctitatem Vestram sanctæ romanæ sedi totique orbi christiano incolumem diutissime conservet.

Datum apud Carnutenses, XI kalendas septembris 1588.

Sanctitatis Vestræ humillimus servus,

Carolus, cardinalis a Borbonio.

N° XVIII.

1588, septembre 28. — Blois.

Lettre du cardinal de Bourbon au pape Sixte-Quint.

Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXIII, p. 242, original.

Le cardinal assure le pape de son dévouement à la religion catholique et au Saint-Siège.

Sanctissimo in Christo Patri et Domino nostro, Domino Sixto papæ quinto.

Beatissime Pater, post humillima fœlicium pedum oscula. Nil mihi prius est quam ut testificandæ meæ erga Sanctitatem Vestram observantiæ frequenter occasio se offerat. Itaque nolui reverendum hunc ejus nuncium sine meis ad eam litteris redire. Is fide-

lissime referet ad Sanctitatem Vestram ut omnia hic ex mandato ejus in galeri rubri illustrissimi legati solemni impositione ex dignitate sanctæ romanæ ecclesiæ celebrata sint. Referet etiam quis sit rerum nostrarum status et quanta in spe omnes simus hoc celebri trium ordinum conventu hujus regni disciplinam restituam iri. Ego illud tantum addam nihil mihi magis in votis esse quam ut Sanctitas Vestra cognitum habeat eo tantum spectare omnia consilia et actiones meas, ut sua religioni catholicæ profligatis heresibus dignitas, Sanctitati Vestræ sanctæque romanæ sedi authoritas, bonis omnibus securitas, huic regno regisque christianissimi majestatis antiquus splendor restituatur. Faxit Deus Optimus Maximus ut hoc meum desiderium brevi ratum sit et Sanctitatem Vestram, in cuius authoritate maximum ad hec omnia promovenda momentum est, diutissime orbi christiano sanctæque romanæ fidei incolumem conservet. Blesis, IIII° kalendas octobris 1588.

(*De sa main*) Sanctitatis Vestræ humillimus servus,

CAROLUS, cardinalis a BORBONIO.

N° XIX.

1589, mars 1 et 4. — Paris.

DÉPÊCHE ANONYME ET SANS ADRESSE.

Arch. du Vatican : lettere della segreteria di stato, nunziatura di Francia, t. XXI, p. 69, original (?).

L'auteur raconte les dernières négociations des sieurs Bourbonne et du Gast avec les ligueurs parisiens et le transfèrement des prisonniers d'Amboise au château de Blois. Procession à Rouen.

Di Parigi, del 1 et 4 di marzo 1589.

Vi abbiamo dato avviso di questo era passato in Ambosa fra quelli principi et altri prigioneri et li capitani Gast et Longnac per la liberatione di essi, la quale noi tenevamo per certissima, et si era fatta buona diligenza di sodisfare alle conditioni dell'accordo et pagare quello che si era promesso, et qui si erano già sborsati 12 000 scudi in mano del fratello di esso Gast, che aveva portato il contratto, et del signore di Bourbonne, zio di esso Longnac, et si era dato ordine per mandare scorta bastante di cavalli et d'archibusieri per accompagnar li danari et condurre li prigioneri a salvamento. Et, come noi eravamo

in questi termini aspettando il ritorno del signore duca d'Umena[1], ecco uno delli nostri huomi d'autorità et creanza che ci ha assicurato haver visto a Blois il cardinale di Borbone, il duca di Guisa et il duca del Beuf[2]; et d'altrove poi si è pur troppo verificato che questo era un inganno et tradimento del re per chiappare li nostri danari et ancora qualcuno di questi principi che Dio ha liberati dalle sue rapaci mani, pensando che dovesse andar qualcuno di loro et pigliar li prigioni. Tuttavia, per la gratia di Dio, si è scoperta la trappola tanto per tempo che il fratello di Gast et il zio di Longnac et alcuni altri, che si trovavano qui per questo trattato, sono stati messi in prigione, et ritirati li scudi sborsati et gl'instrumenti delle cautione date. Ci è rincresciuto sino al cuore che la cosa non sia riuscito secondo il nostro desiderio, et, sebene si è considerato che ci poteva esser dell'inganno, pure è tanto grande l'affectione di questo popolo verso quelli principi che per liberarli con li altri prigioni non havevamo guardato a risicare una buona somma di danari. Quello che qui se teme è che non siano peggio trattati, come si è già inteso che sono, havendo mandato il re il capitano Arciant[3] per ripigliarli in Ambosa dove subito fece entrar in uno cocchio detti signori il cardinale di Borbone, duca di Guisa et del Beuf, senza dar tempo di provedere alli loro bisogni et commodità, ne alli servitori che li seguitorno parte a piedi, parte con cavalli di vittura, il meglio che potettero; et furono visti smontare nella bassa corte del castello di Bles, dove si trovorno 40 carnefici, et furono subito condotti in stretissima prigione, essendo li altri restati in Ambosa. Et dopoi si è piu volte raunato il consilio regio per deliberare quello che si haveva a fare di essi prigioni; chi voleva che si conducessero a Loches, dove si è mandata madama d'Engolesme[4] per preparare li allogiamenti; chi voleva che fossero posti in mano del re di Navarra per più sicurtà della confederatione fatta con lui; altri in Inghilterra per la medesima causa; ne si è ancora presa certa rissolutione sopra di cio.....

Il duca d'Umena entro in Roano giovedi passato. Buona parte della nobilta del paese era venuta a scontrarlo... Tutti li ordini della città lo vennero a incontrare fuori in buonissimo ordine et gran numero, et gli fu fatta entrata molto solenne et dopoi una processione solennissima, nella quale si trovorno molte persone et fra altri tre compagnie di Penitenti: la prima vestita di bianco che portavano nelle insegne una torre nelle fenestre della quale si vedevano il cardinale di Bor-

1. Charles de Lorraine, duc de Mayenne ou du Maine.
2. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.
3. Larchant, capitaine des gardes.
4. Madame d'Angoulême.

bone et li altri principi prigioni, et erano 200 ; la 2ª portava nelle insegne il cardinale di Guisa depinto nel modo che fu assassinato, et erano vestiti di rosso et di simile numero di 200 ; la 3ª pure di 200 vestita di nero portava nelle insegne il duca di Guisa con la representazione della sua morte : che fu spettacolo di grande compassione et che incitava a pianto tutti li spettatori.

N° XX.

1589, octobre 2. — Rome.

BREF DU PAPE SIXTE-QUINT AU ROI CHARLES X.

Arch. du Vatican, brevi (Sixte-Quint), armarium 44, t. XXIX, f° [illegible].

Le pape, après l'avoir félicité du choix qu'on a fait de sa personne comme roi et de sa délivrance, lui annonce l'arrivée de son légat, le cardinal Caëtani.

Charissimo in Christo filio nostro Carolo, regi christianissimo.
Sixtus, papa quintus.

Charissime in Christo fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Te pro tuis summis in christianam et Francie rempublicam meritis et pro amplissima familiae dignitate summo totius populi studio et cunctis catholicorum suffragiis regem factum et ab immani hostium captivitate liberatum esse incredibili laetitia sumus affecti, et eo majori quo Nobis firmiori ratione persuademus eum honorem a Deo Optimo Maximo tibi delatum ut universas pravarum haeresum opiniones et pestiferas principum atque optimatum factiones a regno funditus extirpare, maximo Francos inter se societatis vinculo conjungere, canonicas omnes constitutiones in regnum catholicae fidei tuendae et augendae causa in primis introducere, et omnes curas et labores tuos ad Dei honorem et salutem animarum referre debeas. Qua de re, ut quae per electores in te rege exoptando tractata sunt auctoritate nostra confirmemus et quae item perfici debent corroboremus, dilectum filium nostrum Henricum cardinalem Caetanum, nostrum et sedis apostolicae de latere legatum, summi ingenii maximique animi virum et tua amicitia dignissimum, ad te mittendum duximus. Reliqua quae tecum nomine nostro conferet, Nos tecum conferre existimare poteris. Interea Nos vehementer Deum precamur, ut te regem regnum pro dignitate regentem sic praestet, ut maximus ad tua pristina

studia et officia cumulus accedat et quae catholicus populus a te expectavit ea cumulatissima a tua optima administratione, ut Nos quadam praecipua paterna in te charitate optamus, summa voluptate consequatur. Datum Romae, in monte Quirinali, sub annulo piscatoris, die secunda octobris millesimo quingentesimo octuagesimo nono, pontificatus nostri anno quinto.

VESTRIUS BARBIANUS.

XXI

1589, novembre 7. — Tours.

LETTRE DE CHARLES DE BOURBON, CARDINAL DE VENDÔME,
A HENRIETTE DE CLÈVES, DUCHESSE DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3336, f° 130, autographe.

Henri IV a failli prendre Paris. Le cardinal de Bourbon l'a reconnu pour son roi et l'invite à se fairé catholique.

A Madame, Madame la duchesse de Nevers.

Madame, outre la proximité du sang qui nous entreoblige à une éternelle et inviolable amytié [1], à la souvenance de la vostre en mon endroict pour perdre une seule occasion de vous les offres du service que je désire vous rendre pour me conserver en voz bonnes grâces ... oir autre subject de vous escrire, d'autant que vous aurés sceu, aussy tost que nous, les nouvelles de l'armée du roy qui entra mercredy au matin dans les fauxbourgs de Paris et deçà l'eau. Vous pouvez penser l'estonnement qui peut estre dans la ville. On m'a dict que madame de Guise avoit envoyé vers le roy pour la prendre elle et ses enfans en sa protection, et a receu pour responce asseurance de toutes les honnestetés et courtoisies qu'elle pouvoit désirer. J'espère que Dieu fera prospérer sa Majesté pour la saincte intention que je croy qu'elle a de se faire catholique ; à quoy rien ne la peut tant disposer que la bienveillance des bons catholiques pour prendre créance d'eux : ce que Monsieur [2] désire extrèmement, ayant à cet effect envoyé le sieur de Fonzelles vers sa Majesté pour le recognoistre pour son roy et l'inviter à se rendre catholique. Mon

1. La lettre originale est déchirée.
2. Le cardinal de Bourbon.

dict sieur est maintenant à Fontenay où il se porte fort bien, Dieu mercy ; et, hors la seureté qu'on prend de sa personne, il est traicté comme s'il estoit en une de ses maisons, se promenant dedans et dehors la ville, quand bon luy semble, en telle façon qu'il luy plaist. Il désire fort la paix, que tous les gens de bien recognoissent nécessaire pour l'establissement de l'église catholique et de ceste couronne à qui elle appartient. Je prie Dieu la nous donner heureuse et à vous, Madame, en perfaicte santé très heureuse et longue vie, vous baisant très humblement les mains. A Tours, ce 7 novembre 1589.

Vostre très humble cousin et serviteur,

CHARLES, cardinal DE VENDOSME.

N° XX.

1590, mars 15. Fontenay-le-Comte.

LETTRE DE MARIAN DE MARTIMBOS A HENRIETTE DE CLÈVES, DUCHESSE DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms [illegible], f° [illegible], autographe.

L'auteur raconte les différents voyages du cardinal de Bourbon et sa vie à Fontenay-le-Comte.

A Madame, Madame la duchesse de Nevers.

Madame, l'oppinion que j'ay que monseigneur vostre mary et vous aurez agréable d'entendre quelques particularitez de l'estat auquel a esté monseigneur vostre oncle depuis le temps que j'euz cest honneur de vous baiser les mains à Tours, j'ay prins la hardiesse, comme vostre très humble serviteur, de vous en faire ung petit discours que je commenceray par son partement de La Bourdaizière, qui fut environ la my-caresme, pour aller à Azay, où il se trouva assez bien en la garde de monsieur de Manou et après de monsieur de Clermont d'Antragues avecq quatre ou cinq Escossois. D'où il partit sur la fin du moys d'avril et fut mené à Chinon par monsieur de Larchant et mys es mains et garde de monsieur de Chavigny. Là il eut beaucoup de traverses fascheuses pour les mauvaises impressions et faulx rapportz qu'on faisoit au feu roy tant de luy que de ses principaulx serviteurs, quelques-ungs desquelz eussent couru fortune sans que monseigneur le cardinal de Vendosme se rendit protecteur de leur inocence et donna asseurance contraire ausdits rapportz à

sa Majesté. Il fut aussy malade de sa goutte et d'une fiebvre lente avecq ung desgouttement qui luy dura plus d'ung moys. Au commencement de septembre, il fut délivré par ledit sieur de Chavigny es mains de monsieur du Plessis-Morné, qui l'emmena promptement avec quatre ou cinq cens chevaulx à Loudun, où il fut baillé à monsieur de La Boullaye, lieutenant au gouvernement du bas-Poictou, qui le mena à grandes traictes à Maillezais et le logea dans le fort où souloit estre l'abbaye et maison épiscopalle. Il fut là fort mal logé ; mais, pour ce qu'il fit beau temps pendant son séjour audit lieu et qu'il y avoit bon air, il s'y trouva bien. Quelques jours avant la Toussainctz, il fut amené en ce lieu où il est fort commodément logé, ayant une très bonne chambre accompaignée d'une garderobbe et d'une petite galerye d'environ trente piedz de long et neuf de large, qu'il a faict accoustrer en oratoire, où il dict et oyt sa messe et faict dire le service. Dans sa dite garderobbe y a tousjours cinq ou six gentilzhommes du nombre de douze ordonnez pour sa garde, à la porte de sa chambre par dehors trois ou quatre Suisses, et dans la court ung corps de garde de quinze ou vingt soldatz. Au dit logis y a ung petit jardin de longueur de quarante ou cinquante piedz et environ trente cinq de large, où il se promeine quand il luy plaist, et sy va quand il veult, accompaigné desdits gentilzhommes, en ung jardin qui est proche de là, qui est beaucoup plus grand. Le dit sieur de La Boullaye le visite journellement et luy porte beaucoup de respect, en sorte que mon dit seigneur est fort content de luy.

Les exercices de mon dit seigneur sont d'aller à son oratoire sy tost qu'il est levé, puis, s'il faict beau, descendre audit jardin se promener (ou en ladite petite galerye, quand il faict maulvais temps) jusques sur les unze heures qu'il se mect à table. Peu après disner il faict lire quelque sermon de Grenade ou aultre docteur. L'heure de vespres estant venue, il retourne audit oratoire et faict chanter le service par ses aulmosniers et aulcungs de sa famille qui le sçavent fere, à la mode des Bonshommes et quelquefois comme les Pénitens. Il se couche sur les neuf heures et, quand il ne peult dormir, il faict lire de la bible ou de quelque autre livre de dévotion.

Il a eu trois venues de malladie bien fortes depuis que nous avons esté icy, tant de ses gouttes que d'ung gros catharre qui luy estoit tumbé sur toutes les parties du corps et d'une difficulté et ardeur d'urine qu'il jettoit rouge comme sang, de la façon qu'il fist à Bloys tost après qu'il fut mis en arrest ; en sorte que j'euz grand peur de sa personne pour ne l'avoir veu depuis trente ans que j'ay cest honneur de l'aprocher sy griefvement mallade. Néaulmoings, après avoir esté seigné par deux fois et prins plusieurs médecines, il a recouvré

sa première et entière santé. Il a eu grande apréhention d'estre mené à La Rochelle, pour les bruictz que ceulx de la ville faisoient courir qu'il leur estoit accordé. Mais à présent on n'en parle plus.

Quoy qu'il en soit, il est tant constant et patient en ses afflictions qu'il tire chacun en admiration, se consollant avecq Dieu et le priant incessamment pour le restablissement de cest estat, qu'il a grand desplaisir de voir ainsy dissipé. Mon dict seigneur le cardinal de Vendosme luy donne espérance que le roy se faira catholicque et à quoy, à ce que nous avons entendu que monsieur de Luxambourg a escript, le pape le recepvera et donnera les absolutions nécessaires. Nous avons aussy ouy dire que le patriarche d'Alexandrie [1], frère de monsieur le légat Caiétain, a obtenu ung passeport de sa Majesté pour aller trouver mon dit seigneur vostre mary, qui nous faict espérer qu'il se pourra traicter quelque chose qui soit à l'honneur de Dieu, bien de ceste couronne et repos du pauvre peuple tant affligé. Ce sont les vœuz et prières continuelles que faict mon dit seigneur vostre oncle, ne s'atristant poinct tant de sa captivité que des misères publicques.

Au reste, Madame, je vous supplie très humblement pardonner à ceste longue lettre et l'imputter à l'extrême dévotion que j'ay de tesmoigner ma servitude à mon dit seigneur vostre mary et à vous, espérant (et dont je vous fais très humble requeste) que vous continuerez vostre bienveillance et l'honneur de vos bonnes grâces à

Vostre très humble et très obaissant serviteur,

MARIAN DE MARTIMBOS.

A Fontenay-le-Comte, le XVe mars 1590.

1. Honoré Caëtani, patriarche d'Alexandrie.

N° XXIII.

1590, mars 18. — Fontenay-le-Comte.

LETTRE DU CARDINAL DE BOURBON A LOUIS DE GONZAGUE, DUC DE NEVERS.

Bibl. Nat., f. fr., ms. 3978, f° 221, autographe.

Le cardinal espère qu'on lui rendra la liberté et s'attriste des malheurs qui assaillent le royaume.

A Monsieur, Monsieur le duc de Nivernoys.

Monsieur mon nepveu, j'eus beaucoup de plaisir d'entendre de vos nouvelles et de ma niepce par ce mien lacquès venant d'Avignon, qui m'assura vous avoyr veus en bonne santé quant il passa par Desise[1], et la réception que je feis hier des lettres qu'il vous a pleu m'escripre du xxxme janvyer m'en ont ogmanté la joye et apporté grande consolation pour voyr par icelles la continuation de vostre amityé, dont j'ay tousjours prins une entière assurance. Aussy ne la départirés-vous jamais à personne qui la trove plus chère et vous honore plus que moy, ne fesant point de doubte que, ci vous pouvés quelque chose pour l'advancement de ma liberté, vous ne vous y employés celon vostre accoustumée bonne volonté en mon endret, qui me rend d'otant plus vostre obligé, outre que je me promets bien qu'en quelque lieu que vous soyés vous me ferés tousjours les bons offices de bon parant et amy que je puys attendre de vous, celon les occasions qui ce présanteront et la congnoissance que je pance vous pouvés avoyr de mes sincères intantions. Je ne congnois point Fourneaulx qui m'a envoyé vos lettres et à qui vous m'escrivés avoyr dit quelque chose. Bien me souvient-il l'avoyr veu une foys, il y a quatre ou cinq moys, et me dist estre à monsieur de Maillesais[2], de qui il me fit des recommandations; et, sur la prière que quelques gentilshomes qui sont de ma garde me feirent, je luy donnay ung passeport. Je déplore avecq vous les malheurs que les divisions apportent en ce pauvre réaulme, lequel je supplye nostre bon Dieu vouloyr regarder de son oeil de pitié et de miséricorde, et nous doner quelque bon repos à son honneur et gloire et soulagement de tout

1. Decize, chef-lieu de canton de la Nièvre.
2. Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais.

son pauvre peuple, et qu'il nous face la grâce de nous pouvoyr revoyr tous ensemble pour joyr des fruicts de nostre reciproeque amityé, comme j'espère que nous ferons encores quelque bon jour. Tous mes ordinaires et continuels exercices sont en prières tendant à ceste fin, come je croy font tous les gens de bien. Je vous prie bien humblement me continuer vos bones grâces, que je salue de mes bien humbles recommandations, et croire, Monsieur mon nepveu, que je suys et seray tousjours

Vostre bien humble oncle à vous faire service.

CHARLES.

A Fontené, le XVIII de mars.

N° XXIV.

1590, mai 9. — [Fontenay-le-Comte.]

PROCÈS-VERBAL DE L'AUTOPSIE DU CADAVRE DE CHARLES DE BOURBON.

Bibl. Nat., coll. Dupuy, t. LXXXVIII, f° 52, original.

Nous, maistre Guillaume Lusson, docteur régent en la faculté de médecine de Paris et premier médecin de monseigneur le cardinal de Bourbon; Jacques de Rays, docteur en médecine, demeurant à Touars [1]; Nicolas Lamin, docteur régent en la faculté de médecine en l'université de Nantes et y demeurant, certiffions avoir ce jourd'huy neufiesme jour de may mil cinq cens quatre vingts dix, six à sept heure du soir, assisté à l'apertion et ouverture du corps de mon dit seigneur faicte par maistres Nicolas Rinbault, René Courbier, Jacques Martineau et Nicolas Baillot, chirurgiens jurez en la ville de Fontenay-le-Conte; en laquelle ouverture avons observé et trouvé au ventre inférieur ce qui s'ensuit : premièrement la substance du ventriculle extérieurement et intérieurement, en toutes ses tuniques, saine et entière; le foye en couleur, consistence et grandeur asses naturel, fors qu'il estoit ung peu déséché; la ratte plus mollasse et humide qu'elle ne debvoit estre; au rein senestre, une pierre fort grosse et anguleuse en la capacité d'iceluy, qui bouchoit de l'un des bouts l'entrée de la veine émergente, de l'autre la teste de l'uretère; et au rein dextre, plusieurs autres calculs tant en la capacité que substance d'iceluy accompagnez de quelque subs-

1. Thouars, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres.

tance purulente, occasion que la vescie s'est trouvée plaine d'urine saineuse, fétide et purulente, avec deux pierres, l'une grosse comme ung marron, de forme ronde, anguleuse avec aspérité, une poincte d'icelle s'insérant dedans le col de la vescie, causant la suppression et difficulté d'urine avec continuelles et insuportables douleurs ; une autre moindre, lisse et polie, flottant en la capacité de laditte vescie ; et en la substance spongieuse de la verge, depuis le col de la vescie jusques à la glande autrement balan, grande quantité de sang noir, caillé et corrompu, aprochant d'un commancement de gangrène. Quand au thorax, ventre moien où sont contenues les parties vitales, n'avons trouvé rien que naturel horsmis la substance des poulmons, que avons trouvé noirastre et altérée, et séchés en leur substance. En tesmoing de quoy nous avons délivré cette présente attestation signée de nos mains :

G. Lusson, J. de Rays,
N. Rainbault, R. Corbier,
N. Baillot, J. Martineau,
N. Lamin.

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Nota. — Abréviations : n. = né ; m. = mort ; ép. = épouse ; ch.-l. = chef-lieu ; cant. = canton.

B

D

E

H

I

J

L

M

N

R

S

T

V

TABLE DES CHAPITRES

APPENDICES

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.